



GUINÉE

Mars 2018

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA GUINÉE

Dans le cadre de la DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** incluant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 11 décembre 2017, à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 15 août 2017 avec les autorités de la Guinée sur l'évolution et les politiques économiques qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 27 novembre 2017.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la Guinée.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités de la Guinée au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités de la Guinée*
Protocole d'accord technique*
Dossier de développement économique

La politique de publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse No. 17/484
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
12 décembre 2017

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord de 170,1 millions de dollars avec la Guinée au titre de la FEC

Le 11 décembre 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la Guinée d'un montant équivalant à 120,488 millions de DTS (environ 170 millions de dollars ou 56,25 % de la quote-part de la Guinée). Cet accord au titre de la FEC accompagnera la mise en œuvre du Plan national de développements économique et social 2016-20 de la Guinée, lequel vise à promouvoir une croissance plus forte et plus généralisée, à diversifier l'économie et à combattre la pauvreté. La décision du Conseil d'administration ouvre la voie au décaissement immédiat de 17,2 millions de DTS (environ 24,3 millions de dollars). Le décaissement du reste du montant s'étalera sur la durée du programme et sera subordonné à des revues semestrielles.

L'accord conclu au titre de la FEC accompagnera les réformes et politiques économiques des autorités destinées à assurer une croissance forte et plus généralisée et à réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique. Le programme appuyé par la FEC vise à renforcer la résilience de l'économie guinéenne, à accroître l'investissement public dans les infrastructures afin de promouvoir une croissance forte et plus généralisée tout en préservant la viabilité de la dette à moyen terme, à renforcer les dispositifs de protection sociale destinés à réduire la pauvreté et à encourager l'inclusion, et à promouvoir le développement du secteur privé.

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration sur la Guinée, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint et Président par intérim, a rendu publique la déclaration suivante :

« L'économie guinéenne s'est redressée suite aux retombées négatives de l'épidémie d'Ébola et la dynamique de sa croissance devrait être soutenue. Les priorités des autorités consisteront à préserver la stabilité macroéconomique, à réduire les facteurs de vulnérabilité, à faciliter la diversification et la transformation structurelle, à combattre la pauvreté généralisée, à améliorer les niveaux de vie et à promouvoir la bonne gouvernance.

« **L'accord triennal** au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) accompagnera le Plan national de développement économique et social 2016–20 afin de promouvoir une croissance plus forte et plus inclusive tout en préservant la stabilité macroéconomique. Le programme vise ainsi à améliorer la résilience macroéconomique de la Guinée, à développer les investissements publics infrastructurels générateurs de croissance tout en préservant la viabilité de la dette, à renforcer les dispositifs de protection sociale et à promouvoir le développement du secteur privé.

« Les autorités entendent renforcer la situation budgétaire afin de préserver la stabilité macroéconomique. La création d'une marge de manœuvre budgétaire et une gestion prudente des emprunts contribueront à accroître les investissements publics dans les infrastructures tout en préservant la viabilité de la dette. Dans cette perspective, le programme mobilisera davantage de recettes fiscales, éliminera progressivement les subventions à l'électricité, renforcera les dispositifs de protection sociale et améliorera la gestion des investissements et des finances publiques. En faisant appel dans toute la mesure du possible aux emprunts concessionnels et en limitant le recours aux ressources non-concessionnelles, les autorités entendent promouvoir la viabilité de la dette.

« En outre, l'accumulation de réserves internationales permettra d'étoffer les marges de manœuvre extérieures et de renforcer la résilience. Une politique monétaire prudente maintiendra un niveau d'inflation modéré tout en fournissant les liquidités voulues au secteur bancaire afin d'offrir au secteur privé un volume suffisant de crédit. Les mesures destinées à améliorer la stabilité financière et à renforcer l'autonomie de la banque centrale conforteront la résilience macroéconomique et accompagneront la croissance.

« Il sera en outre essentiel d'avancer sur le front des réformes structurelles pour accompagner le développement du secteur privé. De manière plus précise, le renforcement du climat des affaires et de la gouvernance, ainsi que la promotion de l'inclusion financière seront essentiels pour parvenir à une croissance plus forte et plus généralisée ».



GUINÉE

DEMANDE D'ACCORD DE TROIS ANS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

27 novembre 2017

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. L'économie guinéenne s'est remise des effets négatifs de l'épidémie d'Ébola et la croissance devrait rester soutenue, grâce à la vigueur de l'activité minière et à l'augmentation des investissements dans les infrastructures. Les autorités ont demandé une suite à l'accord avec le FMI afin de soutenir leur Plan national de développement économique et social (PNDES), qui vise à encourager une croissance plus forte et plus inclusive. Les 16 et 17 novembre 2017, avec le soutien de la Banque mondiale, la Guinée a réuni un Groupe consultatif rassemblant des bailleurs de fonds et des investisseurs afin de mobiliser les financements.

Objectifs du programme. L'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) aidera la Guinée à répondre à un besoin prolongé de financement de la balance des paiements et à mettre en œuvre des politiques économiques et des réformes destinées à encourager une croissance plus forte et plus généralisée. Le programme aura également un effet catalyseur les financements auprès des bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale et l'Union européenne. L'accès à 56,25 % de la quote-part (120,488 millions de DTS) contribuera à combler le gap de financement de la balance des paiements. Le programme poursuivra les objectifs suivants : i) renforcer la résilience macroéconomique de la Guinée ; ii) développer les investissements publics dans les infrastructures pour favoriser une croissance plus forte et encourager la diversification économique, tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette; iii) renforcer les filets de protection sociale afin de réduire la pauvreté et de susciter l'inclusion; et iv) promouvoir le développement du secteur privé afin d'assurer une croissance généralisée.

Stratégie du programme. La constitution de marges de manœuvre extérieures contre les chocs, le renforcement de la position budgétaire de la Guinée, le maintien d'un taux d'inflation modéré, la préservation de la viabilité de la dette et le maintien de la stabilité du secteur financier contribueront à accroître la résilience macroéconomique. L'aménagement de marges de manœuvre budgétaires et la gestion prudente des emprunts extérieurs permettront de développer fortement l'investissement public dans les infrastructures et dans les filets de protection sociale, tout en préservant la stabilité. Des réformes appuieront des politiques macroéconomiques saines et favoriseront le développement du secteur privé. L'assistance technique du FMI aidera les autorités à mener leur programme de réforme.

Évaluation *a posteriori* par les pairs. Les services du FMI ont effectué une évaluation *a posteriori* par les pairs, avec la participation des autorités, pour tirer les enseignements de l'expérience acquise dans le cadre des trois accords précédents avec la Guinée. Ils ont principalement conclu que la réussite du programme peut être limitée par des contraintes de capacités, des chocs exogènes et l'incertitude sociale et politique. Il est donc indispensable que les acteurs concernés s'approprient les réformes.

Approuvé par :

Dominique Desruelle
Kevin Fletcher

Une équipe du FMI composée de M^{me} Albertin (chef d'équipe), M. Cangul, M. Egoume et M^{me} Sian (tous du Département AFR), M^{me} Daly (SEC), M. Sulemane (représentant résident) et M. Diallo (économiste local) a mené des entretiens avec les autorités à Conakry (Guinée) entre le 31 juillet et le 15 août 2017. M. Raghani (Administrateur suppléant) et M. Alle (conseiller principal) ont également participé aux entretiens. L'équipe a rencontré M. Mamady Youla, Premier Ministre, la Commission économique et financière de l'Assemblée nationale, M. Malado Kaba, Ministre de l'économie et des finances, M. Lounceny Nabé, Gouverneur de la Banque centrale, M. Mohamed Doumbouya, Ministre du budget, M. Kanny Diallo, Ministre du plan et de la coopération internationale, ainsi que d'autres membres du gouvernement, les Ministres conseillers du Président, et d'autres hauts fonctionnaires. L'équipe du FMI a également rencontré des représentants des bailleurs de fonds, de la société civile, des syndicats, du secteur privé et du secteur bancaire.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE _____	6
ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE _____	8
OBJECTIFS ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROGRAMME _____	10
PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES _____	12
RENFORCER LA RÉSILIENCE MACROÉCONOMIQUE _____	12
DÉVELOPPER LES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES TOUT EN PRÉSERVANT LA STABILITÉ _____	16
A. Développer les investissements dans les infrastructures pour soutenir la croissance _____	16
B. Créer de l'espace budgétaire pour faciliter l'augmentation des dépenses prioritaires _____	18
C. Mobiliser les financements extérieurs tout en préservant la viabilité de la dette à moyen terme _____	23
RENFORCER LES FILETS DE PROTECTION SOCIALE _____	24
PROMOUVOIR DES RÉFORMES STRUCTURELLES PORTEUSES DE CROISSANCE _____	24
MODALITÉS DU PROGRAMME _____	26
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI _____	26

GRAPHIQUES

1. Réalisations du programme au titre de la FEC, 2012–16 _____	6
2. Pauvreté omniprésente, faibles performances sociales et inégalité entre les sexes _____	7
3. Compte des transactions courantes, IDE et réserves _____	8
4. Taux de change effectif réel _____	8
5. Investissements publics, recettes fiscales et dette publique extérieure _____	16
6. Taux d'électrification : la Guinée face aux pays comparables (2012) _____	17
7. Qualité des infrastructures : la Guinée face aux pays comparables _____	17
8. Niveau moyen d'investissement public : la Guinée face aux pays comparables _____	18
9. Recettes fiscales : la Guinée face aux pays comparables _____	19
10. Mobilisation ciblée des recettes _____	19
11. Ratio des recettes de la TSPP au PIB _____	20
12. Recettes liées au secteur minier, 2016 _____	21
13. Capacité de production minière _____	21
14. Subventions en faveur d'EDG _____	24
15. Indicateurs « <i>Doing Business</i> » sur la réglementation des affaires _____	25
16. Indicateurs de compétitivité _____	25
17. Évolution économique récente _____	29
18. Indicateurs budgétaires et monétaires _____	30

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–21 _____	31
2. Balance des paiements, 2015–21 _____	32
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–21 (en milliards de francs guinéens) _____	33
3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–21 (en pourcentage du PIB) _____	34
4. Comptes à la banque centrale et dans les banques créatrices de monnaie, 2015–21 _____	35
5. Situation monétaire, 2015–21 _____	36
6. Indicateurs de solidité financière, 2015–2e trim. 2017 _____	36
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2015–25 _____	37
8. Critères de réalisation et objectifs indicatifs, accord au titre de la FEC, 2017–18 _____	38
9. Calendrier de décaissements et échéancier des revues de l'accord au titre de la FEC, 2017–20 _____	39
10. Actions préalables et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2017–20 _____	40
11. Besoins et sources de financement extérieur, 2015–21 _____	42
12. Emprunts extérieurs prévus _____	43
13. Matrice d'évaluation des risques _____	44

ANNEXES

I. Amélioration des statistiques de comptabilité nationale _____	45
II. Un secteur minier dynamique, principale source de croissance à moyen terme _____	47
III. Sources de croissance et d'emploi _____	49
IV. Mobilisation de recettes _____	51
V. Application du mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants pour préserver les recettes fiscales _____	53

VI. Renforcement des dispositifs de protection sociale pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion	55
VII. Évaluation de la stabilité extérieure de la Guinée	58
VIII. Évaluation ex post revue par les pairs	63
IX. Note stratégique sur le cadre de renforcement des capacités	72

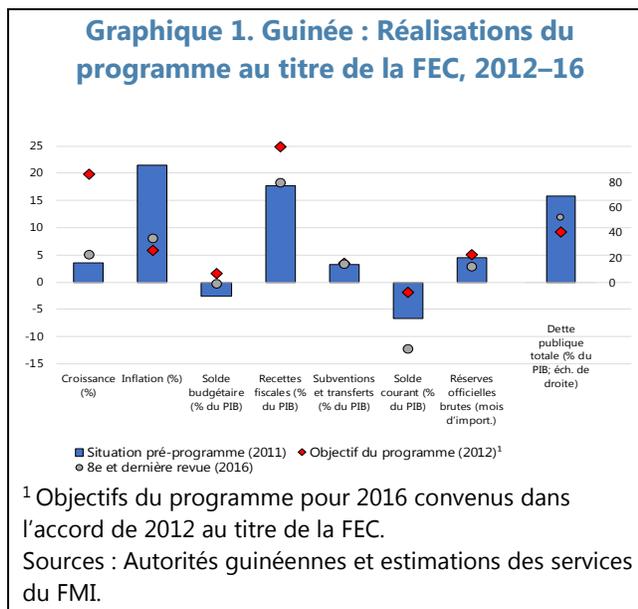
APPENDICE

I. Lettre d'intention	79
Pièce jointe 1 : Mémoire de politiques économique et financière	82
Pièce jointe 2 : Protocole d'accord technique	100

CONTEXTE

1. Bien qu'elle ait subi de graves chocs, la Guinée a fait de grandes avancées vers la stabilisation macroéconomique dans le cadre de l'accord 2012–16 au titre de la FEC conclu en novembre 2016

(annexe VIII). L'inflation a diminué, les réserves en devises ont été préservées malgré les chocs, les déséquilibres budgétaires ont été réduits et la viabilité de la dette a été rétablie, le point d'achèvement PPTE ayant été atteint (graphique 1)¹. La croissance économique est toutefois restée inférieure aux attentes en raison des retombées négatives de l'épidémie d'Ébola en 2014–15, qui a entraîné la fermeture des frontières et la chute des échanges commerciaux et des investissements ; de la baisse des prix des produits de base, qui a retardé des projets miniers ; de l'instabilité politique ; et de la mise en œuvre insuffisante des réformes structurelles.



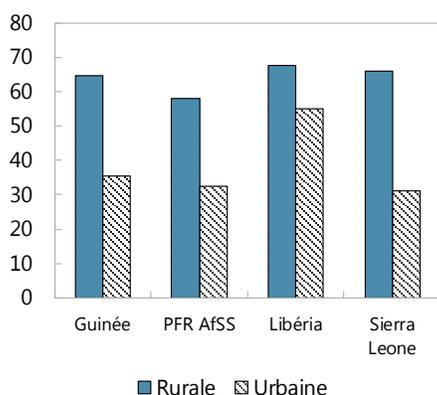
2. Compte tenu de ses vulnérabilités, la Guinée doit encore renforcer sa résilience macroéconomique. Les réserves de change sont inférieures aux niveaux de sécurité et la Guinée est exposée aux chocs sur les prix des produits de base, qui sont exacerbés par le manque de diversification économique. La vulnérabilité de la dette publique a augmenté et le ratio du crédit bancaire à l'économie reste faible. Le développement du secteur privé est restreint par des goulets d'étranglement dans les infrastructures, notamment en matière d'énergie et de transports, par un accès limité au crédit et par une mauvaise gouvernance.

3. La pauvreté reste omniprésente et la situation sociale est précaire, ce qui souligne l'urgence de promouvoir une croissance forte et plus généralisée. La Guinée est un pays fragile qui présente des risques d'instabilité sociale et politique. La pauvreté est répandue, les inégalités de revenu et entre les sexes sont considérables et les résultats en matière d'éducation et de santé restent médiocres. Des données préliminaires indiquent que l'incidence de la pauvreté est passée à environ 60 % en raison de la crise de l'Ébola, contre 55 % en 2012 (65 % en zone rurale). En outre, la Guinée figure dans le bas du classement de l'indice de développement humain (183^e sur 188 pays) ; le nombre moyen d'années de scolarité est faible (2,6 ans) ; le taux de mortalité infantile reste élevé ; seules 40 % des filles sont inscrites dans l'enseignement secondaire (contre 50 % pour les garçons) ; et le taux d'activité des femmes est inférieur à celui des hommes (75 % contre 85 %) (graphique 2).

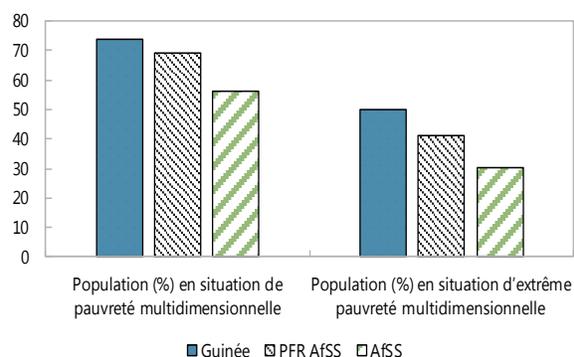
¹ Dans un souci de cohérence, l'exécution du programme dans le cadre d'accord de 2012–16 au titre de la FEC est évaluée sur la base des comptes nationaux utilisés à l'époque du choix des objectifs du programme, c'est-à-dire avant les révisions méthodologiques de 2017.

Graphique 2. Guinée : Pauvreté omniprésente, faibles performances sociales et inégalité entre les sexes

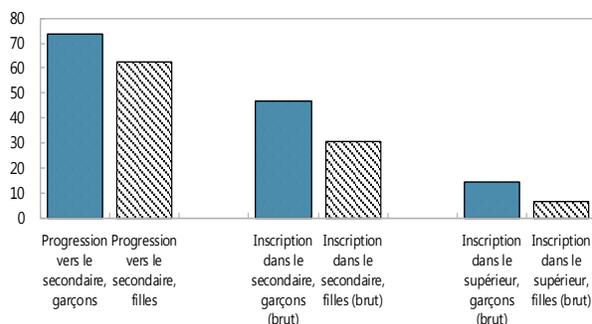
Taux de pauvreté en zones urbaines et rurales
(En pourcentage de la population)



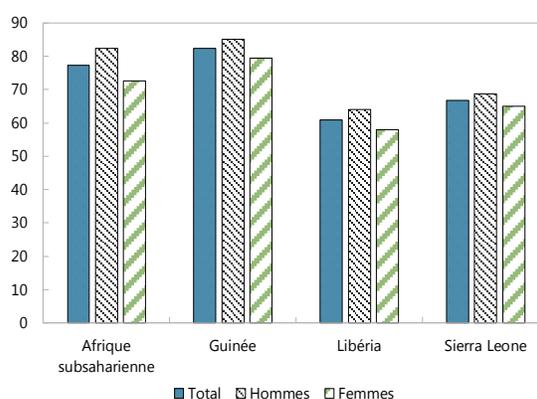
Taux de pauvreté multidimensionnelle
(En pourcentage de la population)



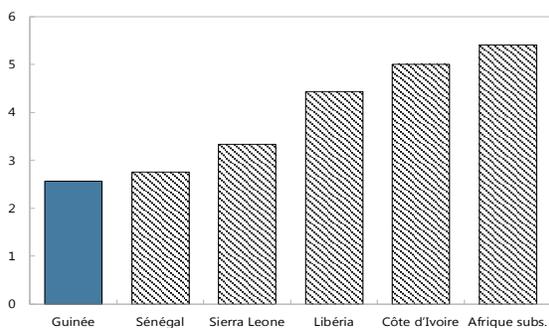
Taux de scolarisation et progression vers l'enseignement secondaire
(Pourcentage)



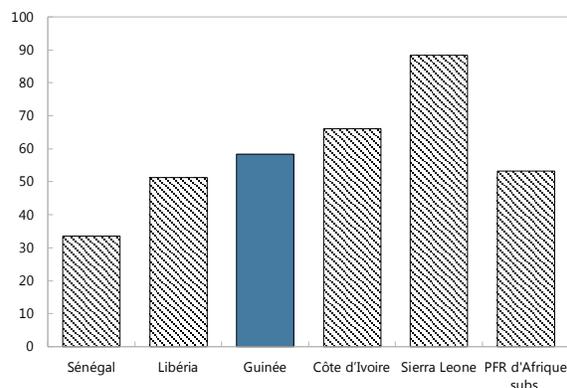
Taux d'activité, 2016
(15 ans et plus, en pourcentage de la population)



Durée moyenne de la scolarité, 2015
(Nombre d'années)



Taux de mortalité infantile, 2015
(Taux de mortalité pour 1.000 naissances)

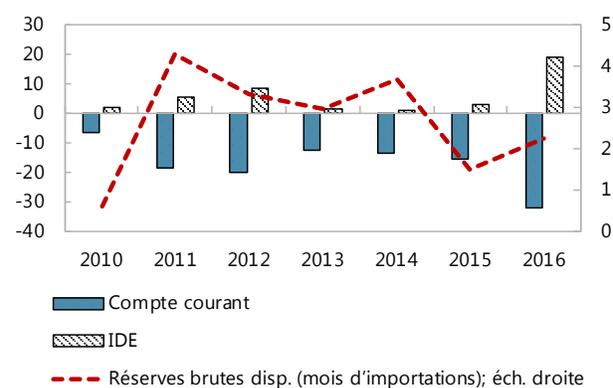


Sources : Base de données de la Banque mondiale ; rapport mondial sur le développement humain, ONU, 2016 ; estimations du taux d'activité, BIT, 2015.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

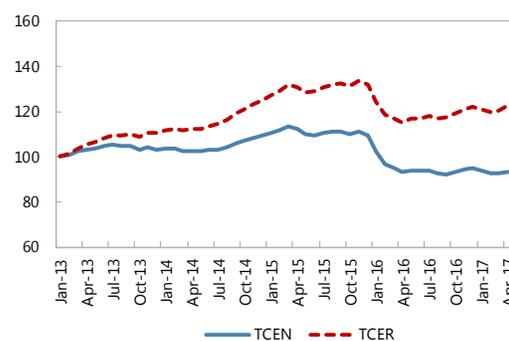
4. L'économie guinéenne s'est remise des répercussions négatives de l'épidémie de l'Ébola. Après avoir ralenti en 2014–15, la croissance réelle en 2016 est estimée à 6,6 %, portée par un rebond de la production minière, la reprise du secteur de la construction, une bonne saison agricole et une amélioration de la fourniture d'électricité. Le taux moyen d'inflation est resté mesuré, à 8,2 % en 2016 et à 9,3 % en septembre 2017 (en glissement annuel), grâce à une politique monétaire prudente.

Graphique 3. Guinée : Compte des transactions courantes, IDE et réserves
(En pourcentage du PIB et mois d'importations)



Sources : Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

Graphique 4. Guinée : Taux de change effectif réel



Sources : Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

5. Le déficit courant s'est creusé jusqu'à 32 % du PIB en 2016, financé par un bond des IDE dans le secteur minier. Les importations ont augmenté de plus de 100 %, principalement en raison de celles liées aux investissements suscités par la croissance des IDE dans le secteur minier (19 % du PIB). Elles ont été partiellement atténuées par le rebond des exportations minières et agricoles. Les réserves internationales brutes sont passées à 594 millions de dollars en 2016 (2,3 mois de couverture des importations). Pendant le premier semestre 2017, les exportations ont augmenté de 21 % (en glissement annuel), du fait de l'augmentation de la production de bauxite et de l'élimination des taxes à l'exportation d'or. Les importations ont augmenté de 31 %, toujours en raison des importations d'équipement et de biens intermédiaires liées aux investissements. Les réserves internationales brutes s'élevaient à 686 millions de dollars fin septembre 2017 (2,5 mois de couverture des importations). Après s'être déprécié de 9 % en 2016, le taux de change effectif réel s'est apprécié de 2,9 % fin septembre, tandis que le taux de change effectif nominal s'est déprécié de 2,7 % (en glissement annuel). La prime entre le taux de change officiel et celui des bureaux de change était de 0,8 % en septembre 2017 (contre 14 % en novembre 2015).

6. Le solde budgétaire de base a enregistré un excédent de 0,9 % au premier

semestre 2017². Les recettes fiscales se sont élevées à 7,1 % du PIB en raison de l'essor de l'activité minière, des taxes importantes sur les échanges commerciaux et de mesures fiscales destinées à mobiliser des recettes supplémentaires, dont l'introduction d'un droit de timbre sur les véhicules importés et de mesures administratives visant à élargir l'assiette fiscale (MPEF, point 12). Les recettes provenant des accises sur les produits pétroliers ont atteint 0,25 % du PIB, mais restent en deçà des objectifs. Les dépenses de biens et services sont restées mesurées par rapport aux crédits budgétaires (0,2 % du PIB). Les subventions à l'électricité ont représenté 0,7 % du PIB (0,2 % de plus que dans la loi de finances de 2017), en raison d'une hausse de la consommation et des coûts de production des centrales thermiques. L'exécution des dépenses d'investissement a été faible, de l'ordre de 1,9 % du PIB, principalement en raison de retards dans le financement sur ressources extérieures alors que les investissements financés sur ressources intérieures progressaient. Le financement budgétaire net provenant de la banque centrale et des banques commerciales a été pratiquement nul.

7. Le système bancaire est globalement stable, mais le crédit au secteur privé demeure limité en raison de la faible liquidité et des effets d'éviction dus au financement public.

Le taux de croissance du crédit au secteur privé était de -1,4 % en juillet (en glissement annuel). La BCRG a réduit les exigences de réserves (de 18 % à 16 %) en mars afin de dégager de la liquidité, mais celle-ci a été absorbée en très grande partie lorsque les banques ont souscrit à des obligations d'État pour un total de 500 milliards de francs guinéens (GNF). Par rapport à fin 2016, la croissance des dépôts a ralenti, s'établissant à 8 % lors des 7 premiers mois de 2017. Cela s'explique par le ralentissement de la croissance des dépôts en monnaie nationale, compensé en partie par la hausse des dépôts en devises due au rapatriement des recettes d'exportation d'or artisanal et de produits miniers. La proportion croissante de prêts improductifs, qui représentaient 11,4 % du total en juin 2017, a également amené les banques à limiter le crédit au secteur privé. Deux banques ne respectent toujours pas les exigences de fonds propres (contre six banques fin 2016). En raison des contraintes de liquidité et du peu d'opérations interbancaires, trois banques ne respectent pas les exigences de constitution de réserves.

8. Les tensions sociopolitiques sont considérables. L'opposition organise des manifestations dénonçant la non-application de l'accord politique sur les élections locales, qui devaient se tenir début 2017 mais ont été repoussées à 2018. Plusieurs manifestations violentes se sont tenues dans la région d'extraction de la bauxite en raison du manque d'emplois et de services publics, et les manifestations liées aux pénuries d'électricité sont fréquentes.

9. Les données comptables nationales ont été largement revues début 2017, sur la base d'une méthodologie renforcée. Les autorités ont récemment adopté la norme SCN 1993, avec l'assistance

² Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes publiques, à l'exception des dons extérieurs, et les dépenses publiques, à l'exception des paiements d'intérêts sur la dette extérieure et des dépenses en capital financées par des dons ou des emprunts extérieurs. Cette mesure du solde budgétaire vise à refléter les véritables efforts budgétaires.

technique du FMI, et revu les comptes nationaux pour 2006–15, ce qui a entraîné une révision à la hausse du PIB nominal d'environ 40 %, ainsi que des changements dans des indicateurs économiques clés (annexe I).

OBJECTIFS ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROGRAMME

10. La Guinée a adopté un nouveau Plan national de développement économique et social (PNDES) pour 2016–20. Approuvé par le Parlement en juin 2017, ce plan vise à promouvoir une croissance plus forte et plus inclusive et à réduire la pauvreté par les moyens suivants : i) transformer et diversifier l'économie en investissant massivement dans les infrastructures pour l'énergie, les transports et l'agriculture ; ii) encourager la bonne gouvernance ; iii) stimuler l'accumulation de capital humain ; et iv) mieux gérer les ressources naturelles.

11. L'accord au titre de la FEC soutiendra les politiques et réformes économiques menées par les autorités en vue d'assurer une croissance plus forte et plus généralisée et de réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique. Les principaux objectifs du programme seront les suivants : i) renforcer la résilience macroéconomique de la Guinée ; ii) augmenter les investissements publics dans les infrastructures pour promouvoir la croissance tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette à moyen terme ; iii) renforcer les filets de protection sociale ; iv) stimuler le développement du secteur privé.

12. En outre, le financement dans le cadre du programme au titre de la FEC permettra à la Guinée de régler un besoin prolongé de financement de la balance des paiements. La Guinée devrait connaître un déficit de la balance des paiements de 270 millions de dollars entre 2017 et 2020 pour assurer un niveau de réserves suffisant et s'attend à bénéficier d'importantes entrées d'investissements directs étrangers (IDE) qui financeront principalement des importations liées à des projets d'infrastructure. L'aide financière du FMI contribuera à combler ce besoin de financement et à mobiliser l'intervention des bailleurs de fonds, en particulier un soutien budgétaire fourni par la Banque mondiale (40 millions de dollars en 2018) et l'Union européenne (55 millions d'euros entre 2017 et 2019).

13. Les principaux éléments du programme soutenu par la FEC sont les suivants :

- **Constituer des marges de manœuvre extérieures et renforcer la position budgétaire afin de préserver une inflation modérée ainsi que la viabilité de la dette à moyen terme.** Les réserves internationales sont actuellement inférieures à la valeur moyenne de l'indice d'évaluation de l'adéquation des réserves (ARA-CC), qui est de 3,8 mois de couverture des importations (annexe VII), et seront progressivement amenées à ce niveau, afin de constituer des marges face aux chocs, compte tenu de la faible diversification économique de la Guinée. Pour réduire les besoins de financement, les autorités viseront un excédent budgétaire de base de 0,6 % en 2017 et de 0,9 % en moyenne entre 2018 et 2020, afin d'éviter le recours à

un financement par la BCRG qui aurait des conséquences inflationnistes, d'assurer une croissance du crédit favorable au secteur privé et de préserver la viabilité de la dette à moyen terme. L'inflation se maintiendra à environ 8 %.

- **Créer de l'espace budgétaire pour faciliter la hausse des investissements publics dans les infrastructures et soutenir une politique prudente en matière d'emprunts extérieurs qui permette de préserver la viabilité de la dette.** Les investissements publics augmenteront d'environ 3,5 % du PIB sur la période du programme, en particulier dans les infrastructures. La mobilisation de recettes fiscales supplémentaires et la limitation des dépenses non prioritaires permettront de dégager un espace budgétaire. En outre, la politique d'emprunts extérieurs renforcera le recours à des financements concessionnels tout en limitant les emprunts supplémentaires non concessionnels destinés à financer des infrastructures à un maximum de 650 millions de dollars, afin de préserver la viabilité de la dette³.
- **Augmenter les dépenses publiques financées sur ressources intérieures en faveur de la protection sociale, afin de réduire la pauvreté et de promouvoir l'inclusion, notamment pour les femmes et les jeunes.** En Guinée, les filets de protection sociale sont minces et principalement financés par des bailleurs de fonds. Le programme appuiera la réaffectation aux dépenses sociales des économies budgétaires obtenues par la réduction des subventions à l'électricité non ciblées.
- **Appliquer des réformes dans les domaines prioritaires afin de soutenir des politiques macroéconomiques saines et d'encourager le développement du secteur privé.** Le programme renforcera le cadre budgétaire à moyen terme ainsi que la gestion des finances publiques et des investissements, éléments essentiels pour appuyer la croissance et l'efficacité des investissements publics. Le cadre de la politique monétaire et de change sera renforcé afin de soutenir le passage à une plus grande flexibilité du taux de change et d'assurer une liquidité adéquate pour le secteur bancaire. L'assistance technique (AT) apportée par le FMI sera adaptée aux réformes nécessaires pour atteindre les objectifs du programme (annexe IX)⁴. Des réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires et la gouvernance favoriseront le développement du secteur privé et la généralisation de la croissance.

³ À l'exclusion du prêt non concessionnel de 1,2 milliard de dollars pour la construction du barrage de Souapiti, qui sera bientôt achevé.

⁴ La Guinée est un pays pilote pour l'initiative du FMI pour le renforcement des capacités, destinée aux États fragiles.

⁵ Le scénario du programme repose sur les hypothèses suivantes : les nouvelles capacités de production minière sont mises en exploitation de façon progressive ; les investissements publics sont inférieurs aux prévisions du PNDES, compte tenu des contraintes de capacité et de financement ; et l'augmentation de la productivité du secteur agricole est progressive. Les autorités espèrent atteindre une croissance moyenne de 9 %.

PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

14. Les perspectives de croissance de la Guinée devraient être favorables selon le scénario du programme. La croissance réelle devrait atteindre 6,7 % en 2017 et une moyenne de 6 % à moyen terme. Les importants IDE dans le secteur minier devraient soutenir la forte activité économique et l'intensification des investissements dans les infrastructures devrait soutenir les secteurs de la construction et de l'agriculture.⁵ L'amélioration des infrastructures et du système énergétique, les réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance et le renforcement du crédit bancaire disponible pour l'économie devraient favoriser le développement du secteur privé. L'inflation devrait rester modérée.

15. Le déficit courant devrait rester important en 2017, mais se réduire progressivement à moyen terme grâce aux apports d'IDE. Il devrait s'établir à 24 % du PIB en 2017, en raison des importations liées aux IDE dans le secteur minier et les infrastructures (16 % du PIB), notamment pour le démarrage de la construction du barrage de Soupait. En outre, les réserves internationales devraient augmenter pour assurer un taux de couverture des importations de 2,5 mois en 2017. La hausse des IDE consacrés au secteur minier et aux infrastructures devrait se poursuivre à moyen terme (12 % du PIB en moyenne entre 2018 et 2021). Les déséquilibres extérieurs devraient s'atténuer progressivement grâce à la hausse des exportations minières et agricoles, en dépit du fort volume d'importations liées aux IDE et de la hausse des bénéfices rapatriés. Les réserves internationales devraient augmenter progressivement pour assurer un taux de couverture des importations de 3,8 mois en 2020.

16. Les risques pesant sur les perspectives de croissance sont équilibrés. Des tensions sociopolitiques découlant de retards supplémentaires dans l'organisation des élections locales et des élections législatives de 2018 pourraient compromettre la croissance à court terme et affaiblir la discipline budgétaire. Des retards dans les projets miniers, une baisse des cours des produits de base, des contraintes de capacité ou de financement dans la réalisation des projets d'infrastructure et des retards dans les réformes structurelles pourraient affaiblir la croissance à moyen terme. À l'inverse, une accélération de la production minière atteignant son plein rendement et des investissements dans les infrastructures contribueraient à une croissance plus élevée à court terme et à moyen terme.

RENFORCER LA RÉSILIENCE MACROÉCONOMIQUE

17. Des politiques macroéconomiques saines seront essentielles pour réduire les vulnérabilités de la Guinée et renforcer sa résilience macroéconomique. La constitution de marges de manœuvre extérieures contre les chocs, le renforcement de la position budgétaire de la Guinée, le maintien d'un taux d'inflation modéré, la préservation de la viabilité de la dette et le maintien de la stabilité du secteur financier contribueront à accroître la résilience macroéconomique.

Politique budgétaire

18. La politique budgétaire visera à préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette en ciblant un excédent budgétaire de base et en améliorant la répartition des dépenses. Les autorités visent un excédent budgétaire de base de 0,6 % en 2017 et de 0,9 % en moyenne entre 2018 et 2020. La mobilisation de recettes fiscales supplémentaires, la limitation des dépenses non prioritaires, l'augmentation des investissements publics et le renforcement des filets de protection sociale seront les priorités de la stratégie budgétaire à moyen terme. La maîtrise des besoins de financement budgétaire évitera de devoir recourir à un financement par la banque centrale qui aurait des conséquences inflationnistes, limitera le financement budgétaire par les banques commerciales à un niveau qui permettra une croissance du crédit favorable au secteur privé, limitera les emprunts extérieurs, ce qui préserva la viabilité à moyen terme de la dette, et évitera l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs, tout en résorbant progressivement les arriérés publics envers le secteur privé (de l'ordre de 220 millions de dollars).

19. Les mesures visant à mobiliser des recettes fiscales supplémentaires et à modérer les dépenses non prioritaires, combinées à une croissance soutenue et à une forte activité minière, contribueront à dégager un excédent budgétaire de base en 2017. Pour tenir compte des subventions à l'électricité nettement plus importantes, une loi de finances supplémentaire a été adoptée en septembre 2017. Elle prévoit un excédent budgétaire de base de 0,2 % du PIB (contre 0,5 % dans le budget 2017). Les subventions à l'électricité devraient représenter 1,3 % du PIB, soit presque trois fois plus que dans le budget 2017, en raison d'une hausse de la consommation et des coûts de production, ainsi que de la décision des autorités de rembourser la plupart des arriérés de l'EDG envers ses fournisseurs. Toutefois, les autorités s'attendant à une insuffisance des financements extérieurs, elles entendent renforcer encore la position budgétaire et visent un excédent budgétaire de base de 0,6 % du PIB en 2017. Des mesures fiscales et administratives (MPEF, point 12) dégageront des recettes fiscales supplémentaires de l'ordre de 0,1 % du PIB. Dans le même temps, les dépenses non prioritaires en biens et en services seront réduites d'un montant équivalent à 0,1 % du PIB. La masse salariale sera réduite d'un montant équivalent à 0,2 % du PIB, en raison d'un report des recrutements et d'un retard dans la contribution des autorités aux fonds de pension, du fait de contretemps dans l'établissement de ces fonds. Les recettes fiscales liées au secteur minier devraient s'élever à 14,8 % du PIB, grâce à une activité soutenue. Cela permettra à l'État d'effectuer des remboursements en faveur de la banque centrale, de régler des arriérés envers le secteur privé et de limiter les emprunts auprès des banques commerciales. Le projet de loi de finances pour 2018, conforme aux objectifs du programme, a été présenté au Parlement.

20. Une amélioration supplémentaire de la gestion des finances publiques contribuera à la réussite de la stratégie budgétaire. Le renforcement du cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) encouragera un meilleur suivi des dépenses publiques et le développement des investissements publics. À cet effet, les priorités principales seront les suivantes : i) mettre en œuvre la nouvelle nomenclature budgétaire pour l'exécution du budget 2018 ; ii) établir une approche budgétaire descendante en établissant des objectifs à moyen terme conformes aux objectifs du programme ;

iii) moderniser le système d'information pour la préparation et l'exécution du budget. Il sera en outre important de finaliser le compte unique du Trésor (CUT) et d'y intégrer les comptes des organismes publics autonomes d'ici juin 2018, ainsi que d'assurer que la gestion budgétaire et comptable des agences publiques soit conforme au nouveau cadre législatif et réglementaire des finances publiques pour fin 2017.

Politiques monétaire et de change

21. Le renforcement des marges de manœuvre extérieures contre les chocs renforcera la résilience macroéconomique. La politique de change sera orientée en faveur d'une accumulation progressive de réserves afin de constituer des marges confortables compte tenu de la vulnérabilité de la Guinée face aux chocs sur les cours des produits de base et de la faible diversification économique du pays. Les interventions de la BCRF sur le marché des enchères bilatérales de devises (MEDB) se limiteront à maintenir la liquidité et à prévenir les turbulences sur le marché. La banque centrale élaborera à cette fin, avant la fin 2017, un système de prévision hebdomadaire des liquidités en devise. L'assouplissement du taux de change contribuera à réduire la surévaluation du taux de change effectif réel, estimée entre 19 et 23 % fin 2016 (annexe VII).

22. L'achèvement de la réforme du marché des changes donnera un rôle plus important aux forces du marché et accroîtra la flexibilité du taux de change. La réforme du mécanisme de taux de change a considérablement progressé grâce à l'établissement du MEDB en 2016, qui a remplacé un système d'allocation de devises. Cette mesure a accru la flexibilité du taux de change et réduit à moins de 2 % l'écart entre le taux officiel et le taux pratiqué par les bureaux de change. Les autorités entendent achever la réforme en éliminant la limite relative aux allocations par enchères, afin de stimuler la concurrence sur le marché, et en renforçant la stratégie d'intervention de la BCRG, avec l'assistance technique du FMI, en vue de limiter les pouvoirs discrétionnaires d'ici février 2019 (RS). Une plateforme électronique pour les opérations de change sera également établie, afin de fluidifier et de sécuriser les opérations effectuées au sein du MEBD.

23. La politique monétaire visera à maintenir l'inflation à un niveau modéré tout en veillant à la liquidité du secteur bancaire pour favoriser une croissance saine du crédit au secteur privé. La BCRG entend maintenir le taux d'inflation à un niveau globalement stable, à un chiffre, et la monnaie centrale constitue son objectif intermédiaire. La politique monétaire restera prudente afin de prévenir l'accumulation de tensions inflationnistes et maintiendra un taux d'intérêt réel positif. Compte tenu du ralentissement de la croissance des dépôts et du faible volume des opérations sur le marché interbancaire, la BCRG veillera à assurer les besoins en liquidité des banques, notamment en renforçant la fréquence d'utilisation des instruments de régulation de la liquidité.

24. L'amélioration de la gestion de la liquidité renforcera le cadre monétaire. La BCRG a réintroduit des titres de régulation monétaire et amélioré la gestion de la liquidité en préparant un tableau quotidien de suivi de la liquidité et un rapport hebdomadaire sur la liquidité. L'élaboration d'un cadre de prévision de la liquidité, prévue pour mars 2018 (RS) avec l'assistance technique du FMI, permettra de mieux calibrer les opérations d'injection ou d'absorption de liquidité. Un dispositif de fourniture de liquidité d'urgence pour les banques illiquides mais solvables sera également mis en place d'ici février 2019 (RS), également avec l'assistance technique du FMI.

25. Il est important de renforcer encore l'autonomie, la transparence et la redevabilité de la BCRG. Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes est en cours : ses premières conclusions soulignent des progrès dans le renforcement de certains aspects du cadre d'évaluation. Plus particulièrement, la bonne version de la législation modifiée sur la BCRG, qui renforce l'autonomie de la banque centrale et interdit l'octroi de garanties au secteur privé, a été publiée au Journal officiel en août 2017 (action préalable) et l'audit externe de la BCRG a été achevé en temps opportun, conformément aux normes internationales. Pour la suite, la recapitalisation de la BCRG afin d'assurer son autonomie opérationnelle, l'amélioration de la transparence des informations financières, le développement des capacités d'audit interne et le renforcement de la surveillance des opérations monétaires sont importants. C'est pourquoi la BCRG et le Ministère de l'économie et des finances concluront d'ici février 2018 (RS) un protocole d'accord précisant les modalités et le calendrier de la recapitalisation de la BCRG⁶. La BCRG a par ailleurs progressé dans la mise en œuvre des normes internationales d'information financière (IFRS). Elle devrait publier, d'ici septembre 2018 (RS), des états financiers pour 2017 conformes à ces normes, avec l'assistance technique du FMI. Il serait également important d'adopter un programme de renforcement des capacités d'audit interne et de mener un examen par les pairs des opérations monétaires.

Secteur financier

26. La stabilité du secteur financier sera maintenue. Un dispositif de résolution bancaire sera établi d'ici fin 2018 afin de renforcer la résilience. La BCRG a adopté un nouveau code d'assurances en juillet 2017 afin d'améliorer la supervision du secteur bancaire, notamment en actualisant les normes comptables et en automatisant le système de communication d'informations financières (MPEF, point 32), et compte établir un système de garantie des dépôts. Compte tenu de la récente augmentation des prêts improductifs, un nouveau système d'information sur le crédit sera établi avant la fin 2017 pour fournir aux banques de meilleures informations sur la solvabilité de leurs clients. La BCRG élabore un plan d'action pour que toutes les banques soient en conformité avec les exigences de fonds propres avant la fin 2017. Elle veillera en outre à ce que toutes les banques respectent les exigences en matière de réserves.

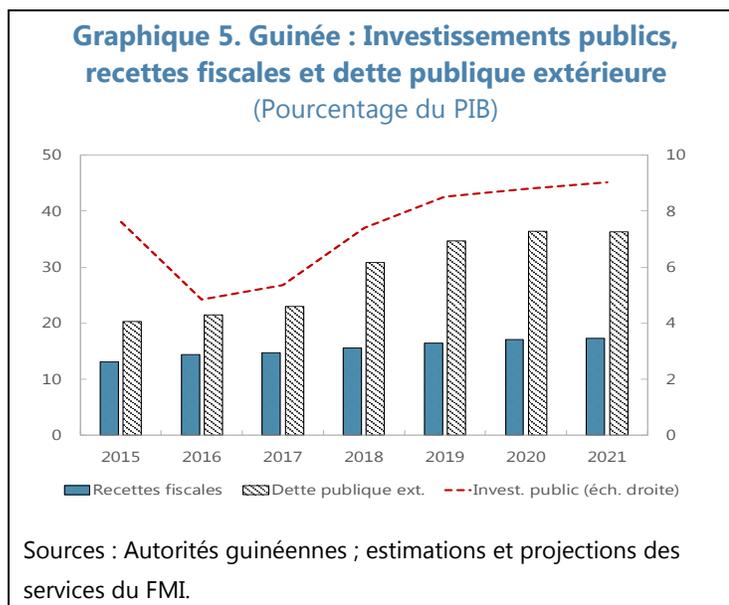
⁶ La capacité de la BCRG à mener ses activités n'est pas entravée, mais une recapitalisation est nécessaire pour assurer l'autonomie financière de l'institution.

DÉVELOPPER LES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES TOUT EN PRÉSERVANT LA STABILITÉ

27. Le développement des investissements dans les infrastructures est nécessaire pour favoriser la croissance, mais doit se faire tout en préservant la stabilité.

Une stratégie double, visant à créer de l'espace budgétaire et à assurer une politique prudente en matière d'emprunts extérieurs, sera essentielle pour soutenir le développement des investissements publics (graphique 5). La mobilisation de recettes fiscales supplémentaires et la modération des dépenses publiques non prioritaires créeront de l'espace budgétaire. Le recours en priorité à des emprunts extérieurs concessionnels et la

limitation des prêts non concessionnels seront indispensables pour préserver la viabilité de la dette.

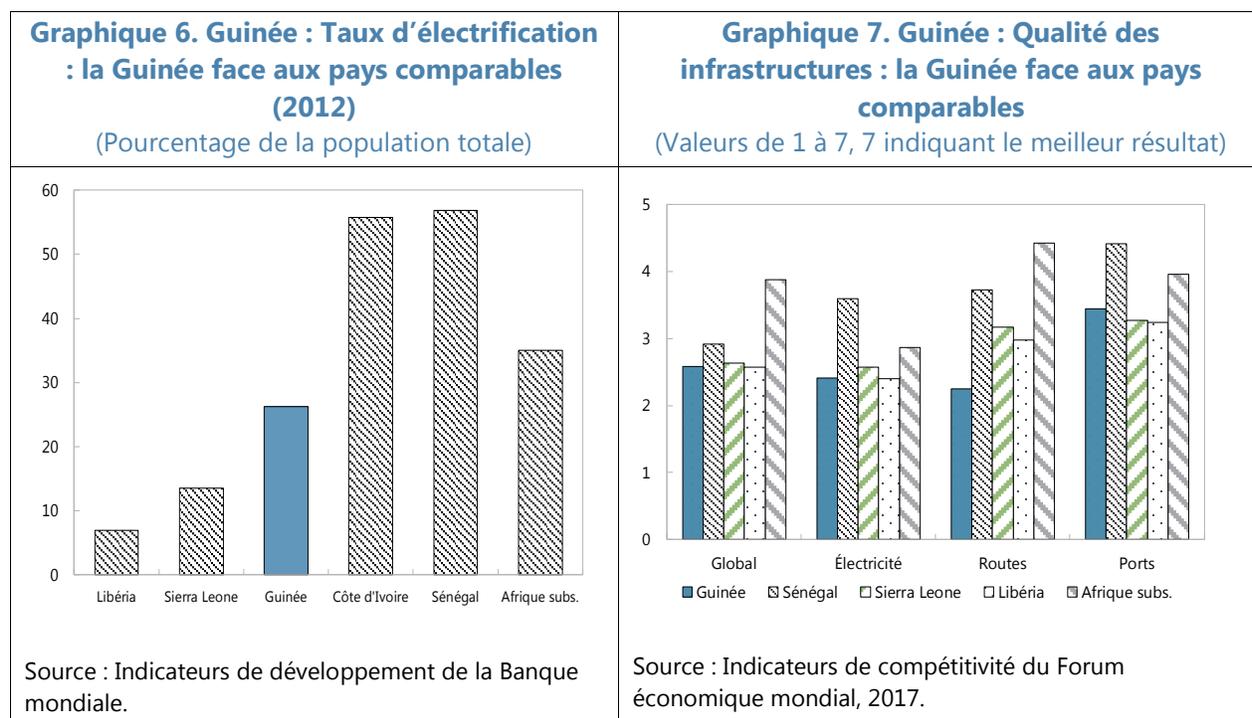


A. Développer les investissements dans les infrastructures pour soutenir la croissance

28. L'important déficit d'infrastructures de la Guinée continue d'entraver le développement du secteur privé et la croissance⁷. Les taux d'électrification sont bas : 26 % en moyenne, et seulement 11 % en zone rurale (graphique 6). La construction du barrage de Kaleta, en 2015, a doublé la capacité de production électrique, mais les pénuries restent fréquentes. Les infrastructures de transport restent limitées et le coût élevé des transports entravent les échanges commerciaux. La Guinée figure en 122^e position, sur 137 pays, au classement du Forum économique mondial relatif à la qualité perçue des infrastructures, bien en dessous des moyennes régionales et des pays comparables, notamment pour la qualité des infrastructures électriques, routières et portuaires (graphique 7).

⁷ Le terme « infrastructures » recouvre plusieurs aspects : la quantité, c'est-à-dire le parc d'infrastructures existant ; la qualité des services liées aux infrastructures ; et l'accès. On distingue deux grands types d'infrastructures : matérielles ou immatérielles. Les infrastructures matérielles sont souvent classées selon cinq secteurs : télécommunications ; transports ; énergie ; eau et assainissement ; déchets solides. Les infrastructures immatérielles recouvrent généralement l'éducation, le logement et la sécurité. (Banque mondiale, 2017)

29. Le développement des infrastructures est au cœur de la stratégie des autorités pour libérer le potentiel de croissance de la Guinée et diversifier son économie. Le programme soutient un développement conséquent des investissements publics (augmentation annuelle de 2,8 % du PIB en moyenne par rapport à 2017) pour atteindre environ 8 % du PIB durant la période 2018–20. Les projets d’infrastructure viseront à accroître la production d’électricité et à améliorer le réseau de transport et de distribution électriques, à améliorer les transports routiers et ferroviaires, et à encourager la mécanisation de l’agriculture. Cela favorisera la diversification économique en soutenant l’agriculture, le commerce et l’industrie manufacturière. Le secteur minier, secteur à faible intensité de main d’œuvre, a jusqu’ici été le principal moteur de la croissance en Guinée, mais avec peu de retombées pour l’emploi, car il n’occupe que 3 % de la population active, contre environ 70 % dans l’agriculture⁸. L’activité minière restera une source de croissance à moyen terme, mais l’amélioration des infrastructures permettra de diversifier cette croissance, notamment dans l’agriculture. Cela favorisera la création d’emplois pour une population qui augmente rapidement et offrira des débouchés professionnels dans les zones rurales, où le taux de pauvreté est particulièrement élevé, ainsi que pour les femmes (l’agriculture occupe 68 % de la main d’œuvre féminine) (annexe III).



⁸ Environ 35 % de la population est soit inactive, soit sans emploi, et plus de 60 % de la population a moins de 25 ans (Enquête nationale, 2012). La croissance de la population en âge de travailler devrait accélérer de 3,4 % en moyenne entre 2015 et 2025.

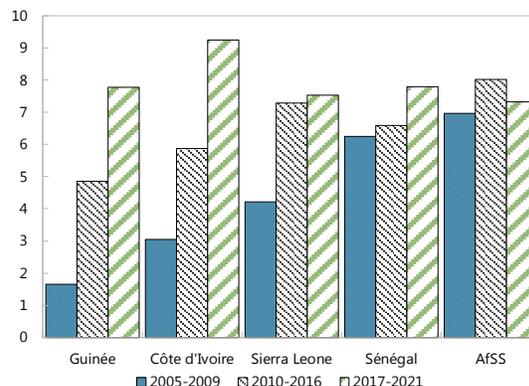
30. La gestion des investissements publics doit être renforcée afin d'améliorer la transparence et l'efficacité et de tirer tout le parti du développement des investissements publics.

Il sera essentiel d'établir des priorités et une mise en œuvre progressive des projets d'investissements afin de maximiser les retombées et de tenir compte des contraintes de capacité et d'exécution. Des analyses coûts-bénéfices seront nécessaires pour assurer une allocation efficace des ressources et pour améliorer la transparence et la gouvernance. À cet effet, des études de faisabilité des projets d'infrastructure prioritaires financés par des prêts non concessionnels seront réalisées d'ici mars 2018 (RS). La mise en concurrence sera

essentielle pour favoriser la transparence des projets d'investissement publics⁹. L'achèvement de la plateforme intégrée de gestion des investissements améliorera la coordination et le suivi des projets d'investissement. La poursuite des efforts visant à renforcer la gestion des investissements publics, notamment la réalisation d'une évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) avec l'assistance technique du FMI, contribuera à maximiser les retombées des investissements.

31. Il est important d'achever un nouveau cadre relatif aux partenariats public-privé (PPP), conforme aux bonnes pratiques. Les autorités prévoient de conclure des PPP pour appuyer le développement des infrastructures. Les décrets d'application de la nouvelle loi sur les PPP, adoptés début juillet, devront garantir que le nouveau cadre est conforme aux bonnes pratiques, conçu pour soutenir les projets envisagés dans le PNDES et compatible avec la loi organique relative aux lois de finances (LORF). Compte tenu des risques et des passifs conditionnels liés, la prudence sera de mise pour éviter une dépendance trop forte à l'égard des PPP pour le financement du développement des investissements. C'est pourquoi les garanties devront être suivies de près et rester contenues, en application des principes de bonne gestion des risques.

Graphique 8. Guinée : Niveau moyen d'investissement public : la Guinée face aux pays comparables
(Pourcentage du PIB)



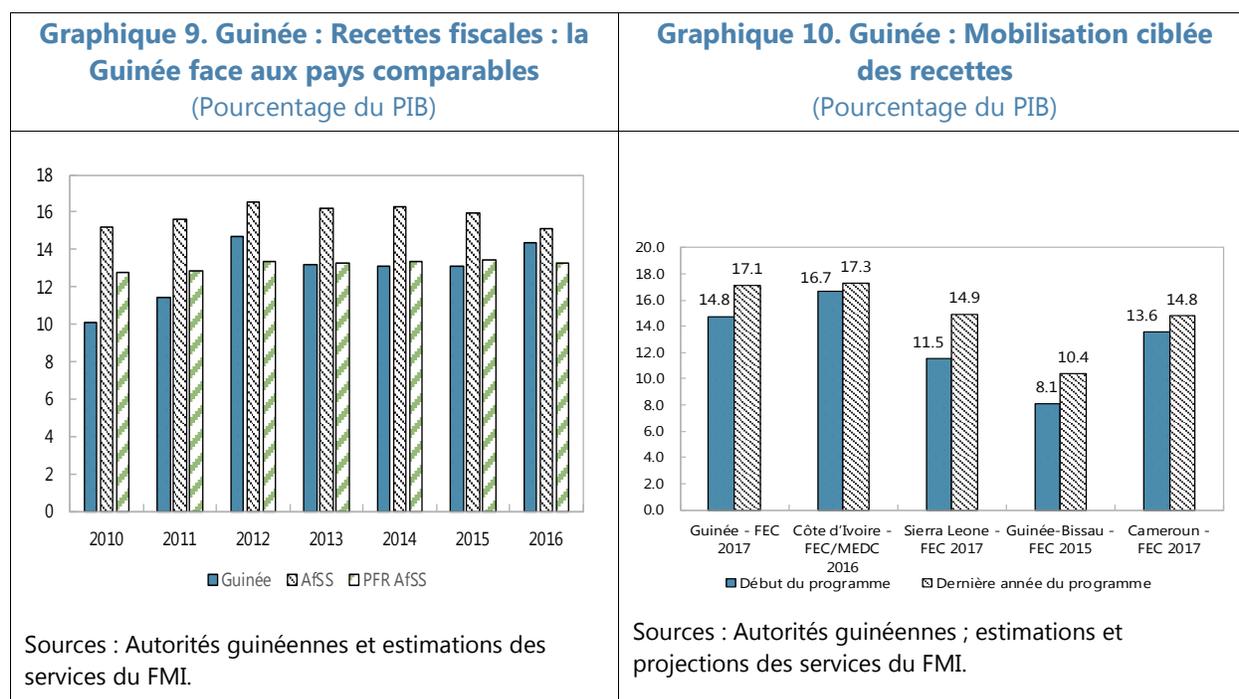
Source : Perspectives de l'économie mondiale, FMI, octobre 2017

⁹ Le nouveau code des marchés publics (2014) prévoit une mise en concurrence pour les projets d'investissements publics dépassant un certain seuil. Un audit effectué en 2016 relevait que plus de 70 % des marchés publics relatifs aux investissements publics étaient attribués sans mise en concurrence.

B. Créer de l'espace budgétaire pour faciliter l'augmentation des dépenses prioritaires

Mobiliser des recettes fiscales supplémentaires

32. La mobilisation de recettes fiscales supplémentaires sera essentielle pour créer l'espace budgétaire nécessaire pour augmenter les dépenses prioritaires. Les résultats de la Guinée en matière de recettes fiscales se sont améliorés au fil du temps : le ratio de l'impôt au PIB est légèrement supérieur à la moyenne observée dans les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne. Les recettes fiscales pourraient toutefois encore augmenter dans une fourchette de 3 à 5 % du PIB¹⁰. Une réforme de la politique et de l'administration fiscales, combinée à une croissance soutenue et à une forte activité minière, permettrait d'augmenter les recettes fiscales d'environ 3 % du PIB dans le cadre du programme, ce qui est globalement conforme aux objectifs des programmes soutenus par le FMI dans les États fragiles.



33. La mise en œuvre d'une réforme ciblée de la politique et de l'administration fiscales, combinée à une croissance soutenue, mobilisera des recettes fiscales supplémentaires en dehors du secteur minier. L'augmentation des recettes fiscales d'origine non minière, en particulier les impôts directs, est indispensable pour mobiliser des recettes supplémentaires (annexe IV). À cet

¹⁰ Le déficit de recettes fiscales potentielles est la différence entre le ratio potentiel impôts/PIB, estimé sur la base des informations relatives aux pays comparables, et le véritable ratio impôts/PIB (Guinée – Questions générales, Rapport du FMI n° 16/262).

effet, les autorités adopteront avant fin 2017 (RS) un plan d'action pour une réforme ciblée de la politique et de l'administration fiscales, avec l'assistance technique du FMI. Ce plan doit accroître les recettes non minières de 2 % du PIB. La réforme visera à élargir l'assiette fiscale, à simplifier le régime fiscal et à renforcer les activités de recouvrement et de contrôle des impôts.

- Des mesures de politique fiscale viseront à simplifier le système fiscal et à le rendre plus équitable. Les principales mesures seront les suivantes : i) rationaliser les exonérations fiscales, dont la valeur est estimée à 4 % du PIB ; ii) revoir l'impôt des sociétés ; iii) établir un véritable régime fiscal pour les petits contribuables et faciliter le paiement électronique ; iv) rationaliser les droits d'accise et revoir les taux ; et v) réduire les retards de remboursement de la TVA et résorber l'arriéré.
- Les mesures relatives à l'administration fiscale viseront à renforcer le paiement et le recouvrement des impôts. Les principales mesures seront les suivantes : i) renforcer les capacités de la Direction nationale des impôts en séparant l'administration et les opérations; ii) renforcer la maîtrise de l'assiette fiscale en améliorant l'identification des contribuables et en comparant les importations des contribuables au chiffre d'affaires déclaré; iii) renforcer l'efficacité des procédures des services douaniers et augmenter les ressources humaines et matérielles afin d'améliorer le recouvrement; iv) introduire des systèmes de déclaration et de paiement des impôts en ligne; et v) accélérer l'informatisation.

34. L'application du mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers facilitera la mobilisation et la prévisibilité des recettes.

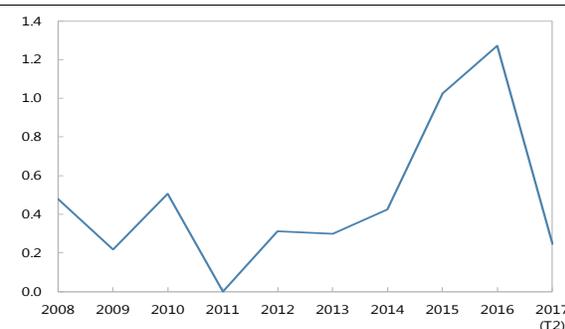
Les prix de détail des produits pétroliers sont restés constants depuis début 2015 et la TSPP a été ajustée tous les mois pour combler l'écart avec les prix d'importation, ce qui a entraîné une perte de recettes en 2017 (annexe V).

L'application du mécanisme existant d'ajustement automatique des prix — qui constituait un repère structurel non atteint du programme 2012–16 au titre de la FEC — d'ici mars 2018 (RS) faciliterait la mobilisation et la

prévisibilité des recettes, ce qui contribuerait à dégager de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires et à renforcer la transparence budgétaire. Une campagne de communication annoncerait ce changement et des mesures d'atténuation seraient prises pour préserver les ménages vulnérables, notamment en renforçant les dispositifs de protection sociale.

35. L'application des dispositions du nouveau code minier est nécessaire pour tirer parti des recettes fiscales exceptionnelles liées au dynamisme de l'activité minière. La Guinée a souscrit à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en 2014, ce qui a renforcé la gouvernance et la transparence, et elle a adopté des dispositions fiscales conformes aux normes

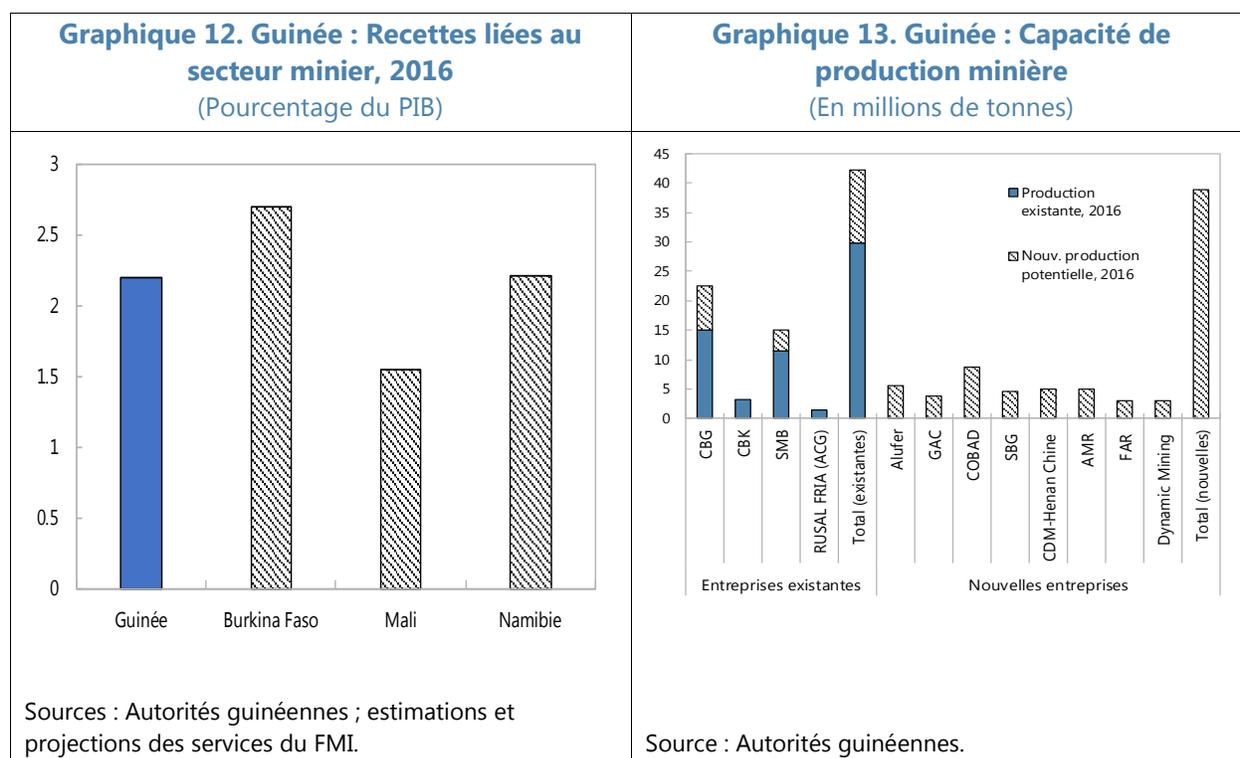
Graphique 11. Guinée : Ratio des recettes de la TSPP au PIB
(Pourcentage)



Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

internationales. Les entreprises existantes ont toutefois été exemptées de l'application de ces nouvelles dispositions. Il conviendra d'assurer l'application des dispositions fiscales du nouveau code aux nouvelles entreprises pour contribuer à la mobilisation, au total, de 0,8 % supplémentaire du PIB pendant la période 2017–20¹¹. Il sera également important de continuer à adapter au nouveau code les accords en voie d'expiration.

36. L'exécution de la réforme des entreprises publiques renforcerait la gouvernance et augmenterait les recettes budgétaires. En 2016, les autorités ont adopté une nouvelle législation visant à renforcer la gouvernance et la supervision des entreprises publiques, notamment les pouvoirs de surveillance dont jouit le Ministère de l'économie et des finances, ainsi qu'à assurer le transfert de leurs dividendes au budget. Il est nécessaire d'assurer la cohérence entre la loi de 2016 sur les entreprises publiques et la législation existante. L'enquête sur les entreprises publiques est achevée et les rapports financiers annuels des entreprises publiques pour 2016 seront présentés au Parlement avant fin 2017 (RS).



¹¹ Une partie de la hausse de l'activité minière pendant la période couverte par le programme sera assurée par des entreprises exonérées de l'application du nouveau code minier, ce qui limitera le recouvrement de taxes potentielles.

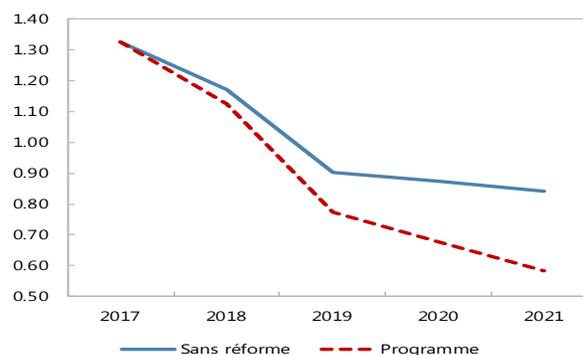
Contenir les dépenses non prioritaires actuelles**37. La suppression progressive des subventions générales à l'électricité dégagera des ressources pour augmenter les dépenses prioritaires.**

EDG bénéficie de vastes transferts budgétaires pour compenser des tarifs inférieurs aux coûts, un recouvrement insuffisant des recettes et des pertes importantes dues à des problèmes techniques et commerciaux. EDG enregistre pourtant des pertes financières importantes et accumule des arriérés auprès de ses fournisseurs, qui sont réglés par le gouvernement au cas par cas, notamment par l'émission de titres d'État. Le programme soutient la réduction progressive des subventions générales à l'électricité, selon

une stratégie double : i) rapprocher les tarifs de l'électricité d'un montant permettant de couvrir les coûts ; ii) améliorer l'efficacité d'EDG en renforçant le taux de recouvrement et en réduisant les pertes commerciales. À cette fin, les tarifs augmenteront de 25 % d'ici fin 2017 (RS) pour les clients industriels et les grands consommateurs et une étude tarifaire, comportant une analyse d'impact, sera achevée d'ici février 2018 (RS) afin d'établir un tarif permettant de recouvrer les coûts et d'élaborer des mesures d'atténuation préservant les clients les plus vulnérables. Des compteurs électriques seront en outre installés d'ici juin 2018 (RS) dans les bâtiments publics de la Primature et de quinze ministères, et dans le reste des bâtiments publics et auprès de 80 % des clients d'ici février 2019 (RS). Les mesures de contrôle seront renforcées afin de réduire le vol d'électricité et de diminuer les pertes commerciales.

38. La modération de la masse salariale contribuera à dégager de l'espace budgétaire. Les autorités visent à maintenir la masse salariale à environ 4 % du PIB. L'achèvement de la réforme de l'administration et de la fonction publique renforcera l'efficacité. À cet effet, la distribution de cartes biométriques à tous les fonctionnaires sera terminée pour décembre 2017, le nettoyage des registres de fonctionnaires se poursuivra, et le système de contrôle des fonctionnaires sera renforcé (MPEF, point 17).

Graphique 14. Guinée : Subventions en faveur d'EDG
(Pourcentage du PIB)



Sources : Autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

C. Mobiliser les financements extérieurs tout en préservant la viabilité de la dette à moyen terme

39. Le recours en priorité à des emprunts extérieurs concessionnels et la limitation des prêts non concessionnels seront indispensables pour préserver la viabilité de la dette à moyen terme. Le scénario du programme prévoit que la dynamique de la dette sera tenable, le risque de

Tableau textuel 1. Guinée : Prêts non concessionnels pour financer des projets d'infrastructures prioritaires¹

Projet	Montant (millions de dollars)
Réhabilitation de la RN1 (route nationale)	275
Réhabilitation du réseau routier de Conakry	159
Construction de la ligne électrique Lisan-Fomi-Kankan	150
Réhabilitation d'une université	63

¹ Valeurs indicatives sur la base des contrats, prévues pour 2017–20, à l'exclusion du prêt non concessionnel de 1,2 milliard de \$ pour Souapiti, sur le point d'être conclu.

surenndettement étant modéré (Analyse de viabilité de la dette, SM/17/XX). Des risques à long terme sont apparus : la valeur actuelle du ratio dette extérieure/PIB devrait passer de 16 % en 2016 à 26,2 % en 2025, en raison des emprunts contractés pour les infrastructures. Cela reflète le fait que, compte tenu des contraintes rencontrées pour obtenir des ressources concessionnelles suffisantes, la Guinée a commencé à mobiliser des prêts non concessionnels pour financer ses vastes besoins en infrastructures. Ainsi, un prêt non concessionnel d'un montant de 1,2 milliard de dollars (13 % du PIB) est sur le point d'être conclu pour la construction du barrage de Souapiti. En dehors de ce prêt, les autorités se sont engagées à limiter les prêts non concessionnels à un maximum de 650 millions de dollars (6 % du PIB) pendant la période 2017–20, afin de préserver la viabilité de la dette¹². Ces nouveaux prêts non concessionnels financeront des projets d'infrastructure prioritaires et porteurs de croissance dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'éducation (tableau 1). Les autorités entendent résorber les arriérés externes — une dette de 147,4 millions de dollars envers des créanciers non membres du Club de Paris et des créanciers commerciaux, et antérieure à l'achèvement de l'initiative PPTE — et des négociations en ce sens sont en cours¹³. Par ailleurs, une stratégie visant à résorber les arriérés de l'État envers le secteur privé — repère structurel non atteint dans le cadre du programme 2012–16 au titre de la FEC — sera élaborée avant fin 2017 (RS).

40. Le renforcement de la capacité de gestion de la dette contribuera à préserver la viabilité de la dette. Les autorités entendent améliorer la gestion de la dette, notamment en publiant un bulletin statistique sur la dette publique, en créant un groupe technique chargé d'analyser la

¹² Le prêt de 1,2 milliard USD pour le barrage de Souapiti et les prêts non concessionnels supplémentaires de 650 millions USD sont inclus dans l'analyse de viabilité de la dette.

¹³ La Guinée a des arriérés envers des pays non membres du Club de Paris (Libye, Maroc, Thaïlande, Bulgarie, Roumanie et Iraq), mais ces montants continuent de ne pas être comptabilisés dans le cadre de la politique du FMI relative aux arriérés envers les créanciers officiels, car l'accord sous-jacent du Club de Paris est suffisamment représentatif et les autorités déploient tous leurs efforts pour régler ces arriérés. En ce qui concerne les arriérés extérieurs envers des créanciers privés, les autorités guinéennes continuent de s'employer à négocier de bonne foi un accord de coopération avec eux. Elles espèrent normaliser ces arriérés avant la fin 2017. À ce jour, les créanciers n'ont ni réagi aux demandes des autorités, ni réclamé le paiement de ces arriérés.

viabilité de la dette, et en actualisant la stratégie de gestion de la dette à moyen terme. En outre, la Guinée participera à une évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DEMPA) afin de déterminer les points à améliorer en priorité.

RENFORCER LES FILETS DE PROTECTION SOCIALE

41. Le renforcement des filets de protection sociale est nécessaire pour réduire le taux élevé de pauvreté et encourager l'inclusion. En Guinée, les filets de protection sociale sont minimes et principalement financés par les bailleurs de fonds (annexe VI). Les dépenses publiques financées sur ressources intérieures qui sont allouées aux principaux filets — le Projet de filets sociaux productifs (PFSP) et le Fonds de développement social et de solidarité (FDSS) — ne s'élevaient qu'à 0,1 % du PIB en 2016¹⁴. La Guinée a adopté cette année-là sa première stratégie nationale de protection sociale, qui vise à ramener le taux de pauvreté à 45 % à l'horizon 2020. Pour soutenir cet objectif, un montant équivalant aux moyens dégagés par la réduction des subventions à l'électricité (au total 0,8 % du PIB entre 2018 et 2020) sera utilisé pour augmenter les dépenses publiques en faveur du PFSP et du FDSS, ce qui réduira également la dépendance de ces programmes à l'égard des financements extérieurs.

42. Le ciblage des filets de protection sociale sera amélioré afin d'assurer l'utilisation optimale de ressources limitées. Les programmes menés au titre du PFSP et du FDSS déterminent les bénéficiaires en s'appuyant sur des facteurs géographiques, sur l'auto-identification, sur des comités locaux et sur des conditions de ressources. Il reste toutefois difficile de toucher les populations visées, compte tenu de l'absence de système national d'identification, de l'isolement de certaines régions et de l'insuffisance des capacités de suivi. Afin d'améliorer le ciblage des filets de sécurité sociale, un registre social centralisé des populations vulnérables sera constitué d'ici février 2019 (RS), avec le concours de la Banque mondiale.

PROMOUVOIR DES RÉFORMES STRUCTURELLES PORTEUSES DE CROISSANCE

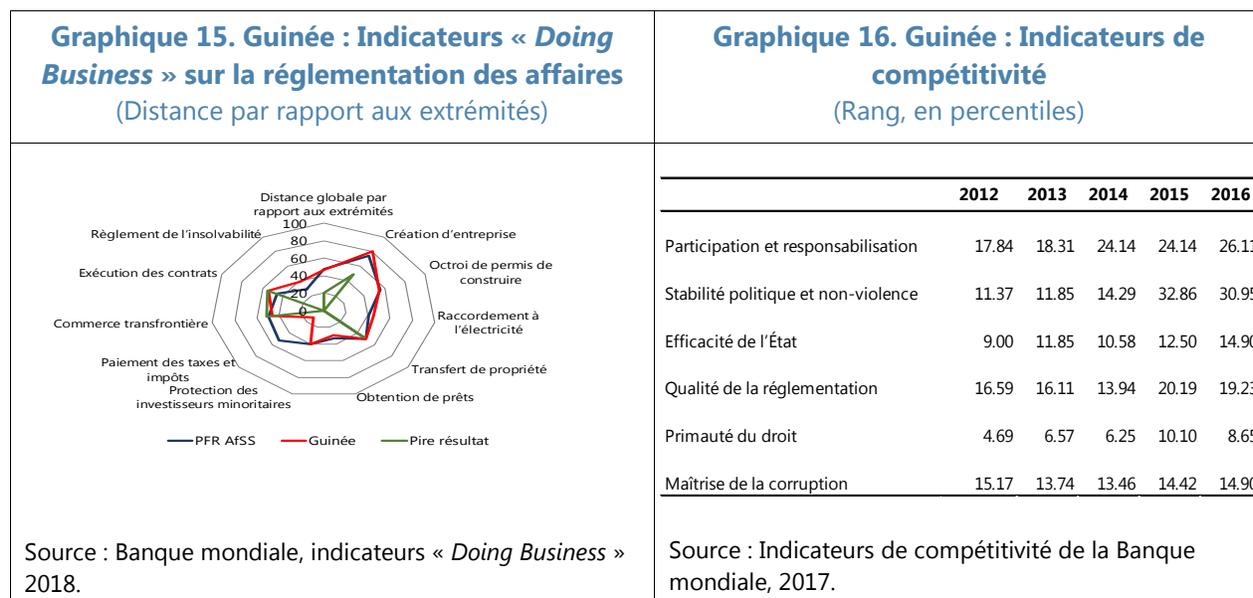
43. L'amélioration du climat des affaires contribuera au développement du secteur privé et à une croissance plus forte et plus inclusive. Pour 2018, la Guinée se classe à la 153^e position dans les indicateurs de la Banque mondiale sur la réglementation des affaires (« Doing Business »), alors qu'elle se situait à la 163^e position en 2017 (sur 190 pays). Les autorités établiront d'ici mars 2018 (RS) un plan d'action pour améliorer le climat des affaires. Les principales mesures poursuivront les objectifs suivants : simplifier les procédures de création d'entreprise ; instaurer un numéro d'immatriculation des entreprises et un système de déclaration d'impôts en ligne afin de

¹⁴ Le PFSP est principalement soutenu par un don de 43 millions de dollars de la Banque mondiale, pour financer son fonctionnement de 2012 à 2018, et prévoit des projets de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre dans des régions rurales, qui bénéficieront notamment aux femmes et aux jeunes, des transferts monétaires sans conditions aux pauvres, des transferts monétaires conditionnels pour encourager la scolarisation des enfants, et des programmes de formation aux compétences de la vie courante. Le FDSS est un programme de réintégration socio-économique destiné aux groupes vulnérables, dont les femmes, les handicapés, les personnes âgées et celles touchées par le VIH/sida ou Ebola.

faciliter le paiement de l'impôt ; renforcer le système d'information sur le crédit afin d'améliorer l'accès des PME au crédit ; établir un guichet unique pour faciliter le commerce extérieur ; et établir une plateforme de dialogue entre le secteur privé et l'État.

44. Le renforcement de la gouvernance est un pilier de la stratégie des autorités en faveur d'une croissance plus forte et inclusive. Les performances de la Guinée restent médiocres dans ce domaine (graphique 16). Les autorités sont déterminées à faire respecter la primauté du droit et à renforcer le système judiciaire et le dispositif de lutte contre la corruption. Une nouvelle loi anticorruption a été adoptée en juillet 2017 et ses décrets d'application seront conformes aux bonnes pratiques internationales, en prévoyant notamment la criminalisation de tous les faits de corruption et la publication des déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires. Il est également prévu de renforcer l'Agence nationale de lutte contre la corruption et de créer une équipe de juges spécialisés et un corps de police spécifique. Les autorités ont progressé dans l'amélioration du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, notamment en mettant sur pied une unité de lutte contre la fraude et en créant un comité interministériel et un comité de pilotage. La mise en œuvre des recommandations faisant suite à l'évaluation par le GIABA, dont des mesures relatives à des personnes exposées politiquement, renforcera encore le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

45. La promotion de l'inclusion financière appuiera le développement du secteur privé et réduira les inégalités de revenu et les inégalités entre hommes et femmes. Le Parlement a approuvé en juillet 2017 une nouvelle loi sur l'inclusion financière qui établit un cadre pour les établissements de microfinancement. L'adoption des décrets d'application, avant la fin 2017, soutiendra la simplification des services bancaires et améliorera l'accès au crédit pour les PME, les femmes et les jeunes (7 % seulement de la population guinéenne dispose d'un compte bancaire).



MODALITÉS DU PROGRAMME

46. Accès, calendrier et capacité à rembourser le FMI. L'accord au titre de la FEC courra sur trois ans, de décembre 2017 à décembre 2020. En vue des financements extérieurs disponibles et des financements qui seront catalysés par le programme (tableau 10), les services du FMI proposent un accès à 56,25 % de la quote-part (120,488 millions de DTS), ce qui permettra de combler le déficit de financement de la balance des paiements. Ils proposent d'échelonner les décaissements en versements de montant égal. Compte tenu du fait que la Guinée respecte ses obligations envers le FMI, de la solidité du programme, des perspectives favorables à moyen terme et du niveau d'endettement tenable, les services du FMI estiment que la Guinée a la capacité de rembourser le FMI (tableau 8). Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de 2016 est en cours.

47. Suivi de l'exécution du programme. L'exécution du programme fera l'objet de revues semestrielles fondées sur des critères de réalisation quantitatifs (tableau 7) et sur des repères structurels (tableau 9), dont certains repères qui n'ont pas été atteints dans le cadre du programme de 2012–16 au titre de la FEC. Les dates de référence pour les critères de réalisation quantitatifs sont le dernier jour de chaque semestre, à compter de décembre 2017.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

48. Bien qu'elle ait subi de graves chocs, la Guinée a fait de grandes avancées vers la stabilisation macroéconomique dans le cadre de l'accord 2012–16 au titre de la FEC. L'inflation a diminué, les réserves en devises ont été préservées, les déséquilibres budgétaires ont été réduits et la viabilité de la dette a été rétablie, le point d'achèvement PPTTE ayant été atteint. Après avoir ralenti en 2014–15 en raison de l'épidémie d'Ébola et de la baisse des cours des produits de base, l'économie guinéenne a rebondi et a connu en 2016 une croissance réelle estimée à 6,6 %. Cet élan devrait se poursuivre en 2017.

49. Il est nécessaire de renforcer la résilience macroéconomique et de générer une croissance forte et plus inclusive pour réduire les vulnérabilités de la Guinée, atténuer la pauvreté omniprésente et relever le niveau de vie. La Guinée est exposée aux chocs sur les cours des produits de base, les réserves internationales restent inférieures au niveau souhaité, la vulnérabilité de la dette publique a augmenté et le crédit à l'économie reste limité. La pauvreté est généralisée (55 %), les performances des systèmes éducatif et de santé sont faibles, et les inégalités de revenu et entre hommes et femmes restent considérables. Le développement du secteur privé est entravé par un manque criant d'infrastructures, un accès restreint au crédit et une mauvaise gouvernance.

50. L'accord au titre de la FEC soutiendra les politiques et réformes économiques menées par les autorités en vue d'assurer une croissance plus forte et généralisée et de réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique. Le programme soutiendra le PNDES pour 2016–20 et poursuivra les objectifs suivants : renforcer la résilience macroéconomique de la Guinée ; augmenter les investissements publics dans les infrastructures pour promouvoir la

croissance tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette ; renforcer les filets de protection sociale ; et promouvoir le développement du secteur privé. Les perspectives de croissance de la Guinée devraient être favorables selon le scénario du programme : environ 6 % à moyen terme. Le programme est toutefois exposé à des risques, dont l'éventuelle volatilité des cours des produits de base et des contraintes de capacité. Il sera essentiel d'assurer l'appropriation et l'application des politiques et réformes économiques pour atténuer ces risques et favoriser la réussite du programme.

51. La politique budgétaire visera à préserver la stabilité macroéconomique, à développer les investissements publics porteurs de croissance tout en préservant la viabilité de la dette, et à renforcer les filets de protection sociale. Le ciblage d'un excédent budgétaire de base limitera les besoins budgétaires afin de préserver une inflation modérée, d'assurer le crédit bancaire au secteur privé et de préserver la viabilité de la dette à moyen terme. La création d'espace budgétaire et une politique prudente en matière d'emprunts extérieurs permettront de développer les investissements publics dans les infrastructures tout en préservant la viabilité de la dette. Des recettes fiscales supplémentaires seront mobilisées grâce à une réforme ciblée de la politique et de l'administration fiscales et à la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers. Les subventions à l'électricité seront progressivement supprimées et les économies réalisées seront utilisées pour renforcer les filets de protection sociale. Le recours en priorité à des emprunts concessionnels et la limitation des prêts non concessionnels pour répondre aux besoins de financement des projets d'infrastructure seront indispensables pour préserver la viabilité de la dette à moyen terme. L'amélioration de la gestion des finances et des investissements publics renforcera la transparence, l'efficacité et le rendement des investissements.

52. L'accumulation de réserves renforcera les marges de manœuvre extérieures et la résilience de la Guinée face aux chocs sur les cours des produits de base. La BCRG continuera d'accumuler progressivement des réserves internationales et ses interventions sur le marché des enchères bilatérales de devises se limiteront à assurer la liquidité et à prévenir les turbulences sur le marché. À cette fin, un système de prévision hebdomadaire des liquidités en devises sera établi. Parallèlement, l'achèvement de la réforme du mécanisme de fixation des taux de change favorisera une plus grande souplesse des taux en encourageant la concurrence sur le marché et en renforçant la stratégie d'intervention de la BCRG, en limitant les pouvoirs discrétionnaires.

53. Il sera essentiel de préserver une inflation modérée, d'assurer une croissance saine du crédit au secteur privé et de renforcer l'autonomie de la BCRG. La politique monétaire restera prudente, avec le maintien d'un taux d'intérêt réel positif. La BCRG assurera une liquidité suffisante du système bancaire afin de soutenir la fourniture de crédit à l'économie et renforcera la régulation de la liquidité. L'application des recommandations de l'actualisation de 2017 de l'évaluation des sauvegardes renforcera encore l'autonomie, la transparence et la redevabilité de la BCRG. La BCRG et le ministère de l'économie et des finances concluront un protocole d'accord sur la recapitalisation de la BCRG, et celle-ci publiera des états financiers pour 2017 conformes aux normes IFRS.

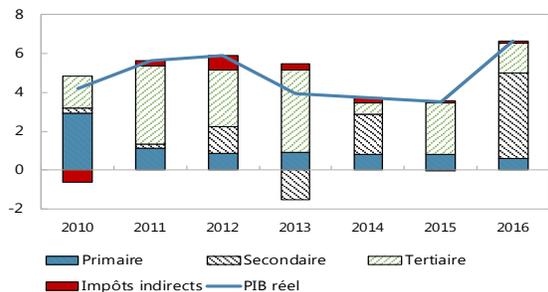
54. Le maintien de la stabilité financière renforcera la résilience macroéconomique et favorisera la croissance. La supervision bancaire sera renforcée, tandis qu'un système de garantie des dépôts et un dispositif de résolution bancaire seront établis. Compte tenu de la récente augmentation des prêts improductifs, un nouveau système d'information sur le crédit fournira aux banques de meilleures informations. La BCRG veillera à ce que toutes les banques respectent les exigences en matière de fonds propres et de réserves.

55. L'application de réformes structurelles favorisera le développement du secteur privé et suscitera une croissance plus généralisée. Il est nécessaire d'améliorer le climat des affaires et la gouvernance et d'encourager l'inclusion financière pour favoriser le développement du secteur privé et assurer une croissance plus forte et inclusive.

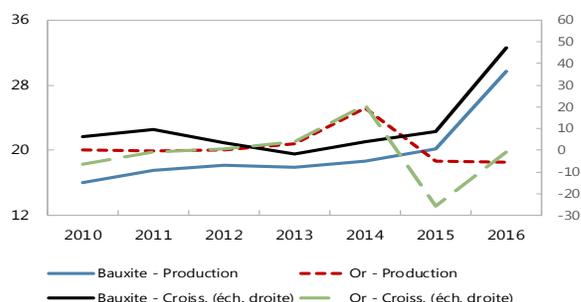
56. Compte tenu des besoins de balance des paiements de la Guinée et des politiques solides proposées par les autorités, les services du FMI appuient leur demande d'un accord de trois ans au titre de la FEC pour un montant de 120,488 millions de DTS (équivalant à 56,25% de la quote-part).

Graphique 17. Guinée : Évolution économique récente

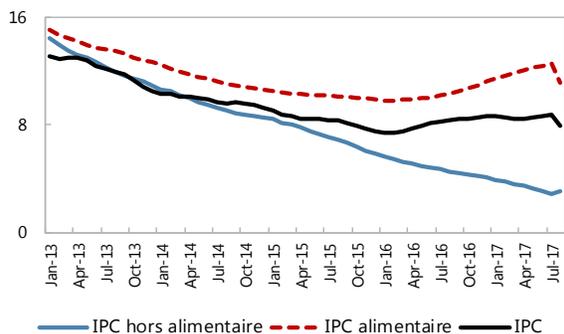
Croissance réelle du PIB au coût des facteurs et contributions par secteur
(Pourcentage)



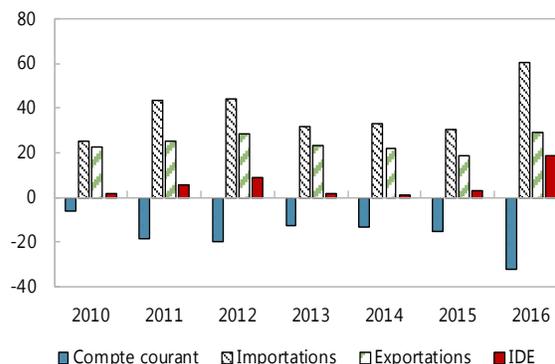
Production et croissance dans le secteur minier
(Millions de tonnes et pourcentage)



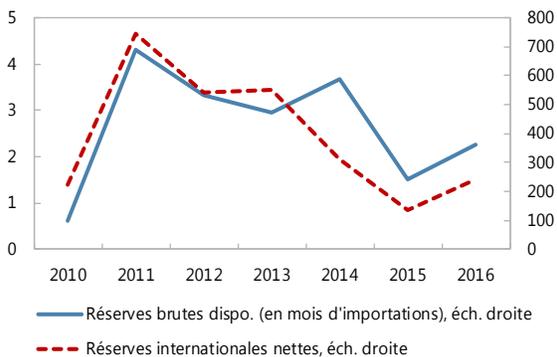
Inflation
(Croissance moyenne en glissement annuel, en pourcentage)



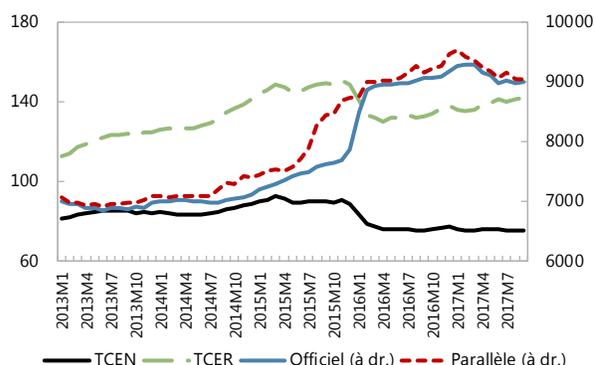
Compte courant, exportations, importations et IDE
(Pourcentage du PIB)



Réserves brutes disponibles et réserves internationales nettes
(Mois d'importations, en millions de dollars)



Taux de change
(Moyennes)



Sources : Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

Graphique 18. Guinée : Indicateurs budgétaires et monétaires

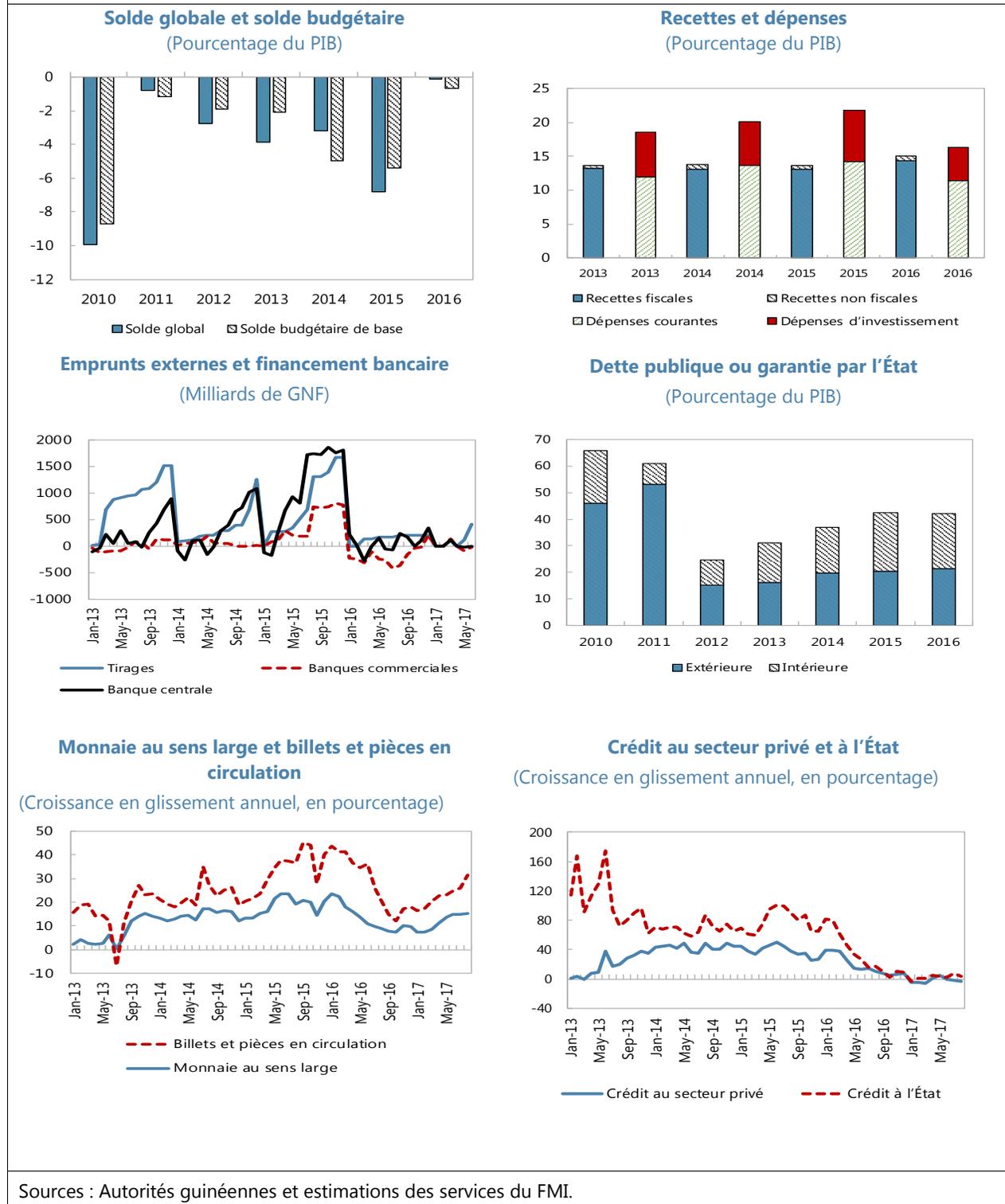


Tableau 1. Guinée : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–21

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
			Prel.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
En variation annuelle de pourcentage, sauf indication contraire								
Comptes nationaux et prix								
PIB à prix constants	3.7	3.5	6.6	6.7	5.8	5.9	6.0	6.0
	11.0	-4.0	33.5	13.7	7.5	10.9	8.9	9.9
	2.8	4.5	3.4	5.6	5.5	5.0	5.5	5.3
Déflateur du PIB	2.8	2.8	8.5	7.8	7.7	7.8	7.6	7.5
PIB aux prix du marché	6.6	6.4	15.7	15.0	14.0	14.1	14.0	13.9
Prix à la consommation (moyenne)								
Moyenne	9.7	8.2	8.2	8.5	8.2	8.0	7.9	7.8
Fin de période	9.0	7.3	8.7	8.2	8.0	8.0	7.9	7.8
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (en dollars US)	4.7	-18.5	55.0	30.0	19.3	16.6	8.3	7.0
Importations, f.à.b. (en dollars US)	26.1	-6.7	102.1	2.5	3.2	-8.5	23.4	0.7
Taux de change moyen effectif (dépréciation -)								
Indice nominal	1.1	6.0	-14.6
Indice réel	8.5	12.5	-9.2
Termes de l'échange	5.5	10.1	7.1	-3.2	6.0	6.1	5.9	-0.8
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets ¹	-8.3	-11.0	7.6	6.8	8.0	6.6	6.7	6.4
Avoirs domestiques nets ¹	20.6	31.2	2.4	3.7	5.9	7.4	8.3	8.7
Créances nettes sur le gouvernement ¹	7.5	17.2	1.9	1.5	-0.3	-0.1	-0.1	0.0
Crédit au secteur privé ¹	13.7	10.8	2.9	2.0	6.2	7.5	8.4	8.7
Base monétaire	14.5	2.6	15.5	1.7	13.9	11.3	12.1	12.1
M2	12.3	20.3	9.9	10.5	14.0	14.0	15.0	15.1
Taux d'intérêt (bons du Trésor de court terme)	9.8	11.5
Pourcent du PIB, sauf indication contraire								
Budget de l'administration centrale								
Recettes totales et dons	17.0	14.9	16.2	17.0	18.4	18.6	19.1	19.2
Recettes	13.8	13.7	15.0	15.4	16.2	17.1	17.8	17.9
Dont: recettes non-miniers	10.9	11.3	12.8	12.6	13.3	14.2	14.8	14.9
Dons	3.1	1.2	1.2	1.6	2.2	1.5	1.3	1.3
Dépenses totales et prêts nets	20.2	21.8	16.4	17.4	20.8	20.9	21.1	21.2
Dépenses courantes	13.6	14.1	11.5	12.5	13.0	12.3	12.3	12.1
Dont: paiements d'intérêts	1.0	0.8	1.1	1.3	1.3	1.1	1.0	0.9
Dépenses d'investissement et prêts nets	6.4	7.6	4.8	4.9	7.8	8.5	8.8	9.0
Solde budgétaire global (caisse)								
Dons inclus	-3.2	-6.8	-0.1	-0.4	-2.5	-2.3	-2.0	-2.0
Hors dons	-6.3	-8.1	-1.4	-2.0	-4.6	-3.8	-3.3	-3.3
Solde budgétaire de base	-5.0	-5.4	-0.7	0.6	0.6	0.9	1.1	1.1
Comptes nationaux								
Formation brute de capital	6.4	7.3	25.2	23.3	19.1	14.6	21.7	19.4
Épargne nationale	-7.0	-8.1	-6.7	-1.2	-2.2	3.4	3.6	3.9
Solde des transactions courantes								
Dons officiels compris	-13.4	-15.4	-31.9	-24.4	-21.3	-11.2	-18.1	-15.5
Hors dons officiels	-14.7	-15.5	-32.9	-25.2	-22.4	-11.9	-18.6	-16.0
Balance des paiements	-0.7	-4.0	1.3	0.7	1.9	1.6	1.6	1.8
Pour mémoire :								
Exportations, biens et services (en millions de dollars EU)	1,958.0	1,636.0	2,471.3	3,201.2	3,810.9	4,438.3	4,806.2	5,141.4
Importations, biens et services (en millions de dollars EU)	2,901.6	2,694.5	5,142.3	5,389.6	5,560.0	5,089.8	6,281.9	6,323.7
Balance des paiements (en millions de dollars EU)	-61.7	-347.4	111.3	62.6	186.5	173.7	179.2	223.7
Avoirs extérieurs nets de la banque centrale (en millions de dollars EU)	453.4	161.2	274.3	331.5	517.1	690.7	892.2	1,113.8
Réserves brutes disponibles (mois d'importations) ²	3.7	1.5	2.3	2.5	3.2	3.5	3.8	4.0
Dette publique extérieure, dont FMI (en pourcentage du PIB)	19.7	20.3	21.5	23.0	30.8	34.6	36.4	36.2
Dette publique totale, dont FMI (en pourcentage du PIB)	33.4	39.4	40.9	40.4	45.1	46.7	46.5	44.8
PIB nominal (milliards de GNF)	61,664	65,627	75,943	87,355	99,558	113,630	129,548	147,593

Sources : autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ En pourcentage du stock de M2 en début de période.² En mois des importations de l'année suivante excluant les importations pour les grands projets miniers financés par l'étranger.

Tableau 2. Guinée : Balance des paiements, 2015–21

(Millions de dollars, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
		Prel.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Exportations, f.à.b.	1,558	2,414	3,140	3,745	4,367	4,729	5,059
Produits miniers	1,381	1,918	2,638	3,182	3,742	4,035	4,288
Autres produits	177	496	502	563	625	694	770
Importations, f.à.b.	-2,192	-4,429	-4,539	-4,683	-4,287	-5,291	-5,326
Produits alimentaires	-276	-617	-668	-717	-772	-832	-897
Autres produits de consommation	-290	-305	-330	-354	-382	-411	-443
Produits pétroliers	-498	-402	-563	-741	-828	-910	-978
Produits intermédiaires et biens d'équipement	-1,128	-3,106	-2,978	-2,870	-2,305	-3,137	-3,007
Solde du commerce des services	-425	-656	-789	-811	-732	-914	-915
Exportations de services	78	57	62	66	71	77	83
Importations de services	-503	-713	-851	-877	-803	-991	-998
Solde des revenus	-283	-155	-204	-586	-744	-817	-962
Dont : Intérêts au titre de la dette publique	-15	-26	-37	-33	-32	-37	-41
Transferts, dont :	-6	119	147	236	205	219	236
Dont :							
Transferts privés nets	-17	37	76	123	128	162	174
Transferts officiels	12	83	71	113	77	57	62
Solde courant							
Transferts officiels inclus	-1,347	-2,706	-2,245	-2,099	-1,191	-2,073	-1,908
Transferts officiels exclus	-1,358	-2,789	-2,316	-2,212	-1,268	-2,130	-1,970
Compte de capital	79	26	88	116	102	110	117
Transferts publics	33	10	72	99	85	92	99
Compte d'opérations financières	857	2,547	2,219	2,169	1,262	2,143	2,015
Secteur public (moyen et long terme)	172	-29	679	855	328	309	334
Prêts-projets	187	22	701	922	650	544	397
Financement du programme	36	0	20	10	9	11	10
Amortization	-52	-51	-42	-77	-67	-79	-73
Secteur public (court terme)	0	0	0	0	0	0	0
Investissement direct et autres investissements privés (net)	263	1,595	1,489	1,248	864	1,762	1,607
Secteur privé (court terme)	422	981	51	66	71	72	74
Erreurs et omissions	63	244	0	0	0	0	0
Solde global	-347	111	63	187	174	179	224
Financement	347	-111	-63	-187	-174	-179	-224
Obligations financières envers le FMI (net)	33	22	24	48	44	9	-49
Variation des réserves officielles brutes	63	22	24	48	49	49	0
Variations des arriérés (+ = augmentation)	291	-133	-86	-235	-218	-188	-175
Variations de arriérés (-=reduction) ²	11	-1	-82	0	0	0	0
Allègement de la dette ²	13	0	82	0	0	0	0
Besoin de financement	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :							
Ratio solde courant/PIB (pourcentage)							
Transferts officiels inclus	-15.4	-31.9	-24.4	-21.3	-11.2	-18.1	-15.5
Transferts officiels exclus	-15.5	-32.9	-25.2	-22.4	-11.9	-18.6	-16.0
Solde global (pourcentage du PIB)	-4.0	1.3	0.7	1.9	1.6	1.6	1.8
Ratio exportations/PIB (pourcentage)	18.7	29.2	34.9	38.7	41.8	42.0	41.7
Ratio importations/PIB (pourcentage)	-30.7	-60.7	-58.7	-56.4	-48.0	-54.9	-51.3
Réserves brutes disponibles (millions de dollars EU)	3.0	18.8	16.2	12.7	8.1	15.4	13.0
Réserves brutes disponibles (mois d'importations)	461	594	680	915	1,133	1,321	1,496
PIB nominal (millions de dollars EU)	1.5	2.3	2.5	3.2	3.5	3.8	4.0
Monnaie nationale par dollars EU (moy.)	8,763	8,476	9,183	9,855	10,614	11,439	12,326
Monnaie nationale par dollars EU (moy.)	7,489	9,513

Sources : Autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. Guinée : Opérations budgétaires de l'administration centrale¹, 2015–21
(En milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017			2018	2019	2020	2021
			Budg.	Proj.	H1	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	9,749	12,325	15,194	14,831	7,019	18,279	21,126	24,720	28,354
Recettes	8,988	11,391	12,877	13,474	6,488	16,135	19,390	23,037	26,436
Recettes fiscales	8,579	10,930	12,264	12,893	6,198	15,472	18,634	22,174	25,454
Secteur minier	1,558	1,671	1,931	2,500	971	2,887	3,291	3,886	4,427
Secteur non minier	7,021	9,259	10,334	10,393	5,226	12,585	15,342	18,288	21,026
Impôts directs	1,376	1,890	2,376	2,580	1,437	2,985	3,747	4,483	5,107
Impôts indirects	5,645	7,369	7,957	7,812	3,790	9,601	11,595	13,805	15,919
Impôts sur biens et services	3,824	5,342	5,850	5,432	2,470	6,390	7,658	8,992	10,245
Impôts sur commerce extérieur	1,821	2,027	2,108	2,380	1,320	3,211	3,937	4,813	5,674
Recettes non fiscales	409	462	612	581	290	663	756	862	982
Dons	761	934	2,317	1,357	531	2,144	1,736	1,683	1,919
Dons projets	249	92	1,315	683	360	998	909	1,036	1,181
Appui budgétaire	89	742	1,002	674	171	1,146	827	647	738
Budget d'affectation spécial	423	101	0	0	23
Dépenses et prêts nets	14,286	12,439	15,315	15,193	6,343	20,719	23,708	27,340	31,257
Dépenses courantes	9,283	8,708	10,462	10,895	4,620	12,915	14,028	15,933	17,912
Dépenses courantes primaires	8,741	7,863	9,306	9,789	4,336	11,653	12,778	14,617	16,583
Traitements et salaires	2,721	2,937	3,600	3,440	1,671	4,128	4,744	5,442	6,125
Biens et services	3,313	2,714	3,197	3,130	1,281	3,845	4,209	4,731	5,388
Subventions et transferts	2,707	2,212	2,508	3,218	1,384	3,680	3,824	4,444	5,070
Intérêts	291	410	400	1,159	570	1,122	880	877	861
Dettes intérieures	2,416	1,802	2,108	2,059	...	2,558	2,944	3,567	4,209
Dettes extérieures	542	845	1,156	1,107	284	1,262	1,251	1,316	1,329
Dépenses en capital	433	609	750	750	195	923	903	894	841
Financées sur ressources intérieures	109	236	406	357	89	339	348	422	488
Investissements (exc. budget central)	4,990	3,682	4,831	4,276	1,674	7,783	9,659	11,384	13,320
Subventions en capital	3,337	3,389	2,386	2,395	1,128	2,973	4,624	6,079	7,386
Financées sur ressources extérieures	3,290	3,327	2,330	2,317	1,105	2,937	4,588	6,044	7,351
Prêts nets et dépenses de restructuration	47	63	56	78	23	36	36	36	36
Mesures d'ajustement	1,653	293	2,445	1,881	546	4,811	5,035	5,305	5,933
Prêts nets et dépenses de restructuration	13	49	22	22	49	21	21	23	25
Mesures d'ajustement	...	0	0	0	0
Solde de base ²	-3,535	-520	413	519	779	566	1,064	1,423	1,600
En pourcentage du PIB	-5.4	-0.7	0.6	0.9	0.9	0.6	0.9	1.1	1.1
Solde global									
Hors dons	-5,298	-1,048	-2,439	-1,719	145	-4,584	-4,319	-4,303	-4,821
Dons compris	-4,537	-114	-121	-362	676	-2,440	-2,583	-2,620	-2,903
Ajustements base caisse / Dépenses non budgétaires	63	12	0	0	-356	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	-4,474	-101	-121	-362	320	-2,440	-2,583	-2,620	-2,903
Financement	4,472	55	121	362	-244	2,440	2,583	2,620	2,903
Financement intérieur	3,011	318	-633	-630	-368	-697	-924	-879	-1,098
Financement bancaire	2,578	505	660	300	-13	-62	-36	-31	-8
Banque centrale	1,804	294	0	-284	5	-284	-284	-284	-284
Banques commerciales	774	210	660	583	-18	222	248	253	275
Financement non bancaire	433	-187	-1,293	-930	-355	-635	-888	-848	-1,090
Produits des privatisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement de la dette intérieure	-150	-350	-1,153	-836	-319	-511	-772	-731	-956
Dépenses en cours	296	158	0	-109	-36	-124	-117	-117	-134
Fond de développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres / Ressources exceptionnelles	287	5	15	15	0	0	0	0	0
Financement extérieur	1,461	-263	754	992	125	3,136	3,507	3,499	4,001
Tirages	1,674	201	1,130	1,388	417	3,912	4,226	4,388	4,873
Projets	1,404	201	1,130	1,197	417	3,812	4,126	4,268	4,753
Hors projets	270	0	0	190	0	100	100	120	120
Amortissement échu	-388	-456	-423	-396	-295	-776	-719	-889	-871
Rééchelonnement de la dette ³	96	0	0	778	0	0	0	0	0
Variation des arriérés princ. (= réduction) ³	73	-6	39	-778	0	0	0	0	0
Variation des arriérés int. (= réduction) ³	6	-2	9	0	2	0	0	0	0
Ajustement d'encaisse divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gap de financement	0	0	0	0	-76	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal (milliards de GNF)	65,627	75,943	87,356	87,355	87,355	99,558	113,630	129,548	147,593

Sources: autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Selon la méthodologie GFSM 1986 compte tenu des limites des données.

² Recettes moins dépenses excluant les intérêts sur la dette extérieure et les investissements financés par l'étranger.

³ Pour 2014 et 2015 (projection), l'allègement de la dette concerne l'encours des créances (entièrement en arriérés), dues aux créanciers officiels hors du Club du Paris et commerciaux.

Tableau 3b. Guinée : Opérations budgétaires de l'administration centrale¹, 2015–21

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017			2018	2019	2020	2021
			Budg.	Proj.	H1	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	14.9	16.2	17.4	17.0	8.0	18.4	18.6	19.1	19.2
Recettes	13.7	15.0	14.7	15.4	7.4	16.2	17.1	17.8	17.9
Recettes fiscales	13.1	14.4	14.0	14.8	7.1	15.5	16.4	17.1	17.2
Secteur minier	2.4	2.2	2.2	2.9	1.1	2.9	2.9	3.0	3.0
Secteur non minier	10.7	12.2	11.8	11.9	6.0	12.6	13.5	14.1	14.2
Impôts directs	2.1	2.5	2.7	3.0	1.6	3.0	3.3	3.5	3.5
Impôts indirects	8.6	9.7	9.1	8.9	4.3	9.6	10.2	10.7	10.8
Impôts sur biens et services	5.8	7.0	6.7	6.2	2.8	6.4	6.7	6.9	6.9
Impôts sur commerce extérieur	2.8	2.7	2.4	2.7	1.5	3.2	3.5	3.7	3.8
Recettes non fiscales	0.6	0.6	0.7	0.7	0.3	0.7	0.7	0.7	0.7
Dons	1.2	1.2	2.7	1.6	0.6	2.2	1.5	1.3	1.3
Dons projets	0.4	0.1	1.5	0.8	0.4	1.0	0.8	0.8	0.8
Appui budgétaire	0.1	1.0	1.1	0.8	0.2	1.2	0.7	0.5	0.5
Budget d'affectation spécial	0.6	0.1	0.0	0.0	0.0
Dépenses et prêts nets	21.8	16.4	17.5	17.4	7.3	20.8	20.9	21.1	21.2
Dépenses courantes	14.1	11.5	12.0	12.5	5.3	13.0	12.3	12.3	12.1
Dépenses courantes primaires	13.3	10.4	10.7	11.2	5.0	11.7	11.2	11.3	11.2
Traitements et salaires	4.1	3.9	4.1	3.9	1.9	4.1	4.2	4.2	4.1
Biens et services	5.0	3.6	3.7	3.6	1.5	3.9	3.7	3.7	3.7
Subventions et transferts	4.1	2.9	2.9	3.7	1.6	3.7	3.4	3.4	3.4
Intérêts	0.4	0.5	0.5	1.3	0.7	1.1	0.8	0.7	0.6
Intérêts	3.7	2.4	2.4	2.4	...	2.6	2.6	2.8	2.9
Dette intérieure	0.8	1.1	1.3	1.3	0.3	1.3	1.1	1.0	0.9
Dette extérieure	0.7	0.8	0.9	0.9	0.2	0.9	0.8	0.7	0.6
Dette extérieure	0.2	0.3	0.5	0.4	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses en capital	7.6	4.8	5.5	4.9	1.9	7.8	8.5	8.8	9.0
Financées sur ressources intérieures	5.1	4.5	2.7	2.7	1.3	3.0	4.1	4.7	5.0
Investissements (exéc. budget central)	5.0	4.4	2.7	2.7	1.3	3.0	4.0	4.7	5.0
Subventions en capital	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financées sur ressources extérieures	2.5	0.4	2.8	2.2	0.6	4.8	4.4	4.1	4.0
Prêts nets et dépenses de restructuration	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Mesures d'ajustement	...	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde de base ²	-5.4	-0.7	0.5	0.6	0.9	0.6	0.9	1.1	1.1
Solde global									
Hors dons	-8.1	-1.4	-2.8	-2.0	0.2	-4.6	-3.8	-3.3	-3.3
Dons compris	-6.9	-0.1	-0.1	-0.4	0.8	-2.5	-2.3	-2.0	-2.0
Ajustements base caisse / Dépenses non-budgétaires	0.1	0.0	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-6.8	-0.1	-0.1	-0.4	0.4	-2.5	-2.3	-2.0	-2.0
Financement	6.8	0.1	0.1	0.4	-0.3	2.5	2.3	2.0	2.0
Financement intérieur	4.6	0.4	-0.7	-0.7	-0.4	-0.7	-0.8	-0.7	-0.7
Financement bancaire	3.9	0.7	0.8	0.3	-0.0	-0.1	-0.0	-0.0	-0.0
Banque centrale	2.7	0.4	0.0	-0.3	0.0	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
Banques commerciales	1.2	0.3	0.8	0.7	-0.0	0.2	0.2	0.2	0.2
Financement non bancaire	0.7	-0.2	-1.5	-1.1	-0.4	-0.6	-0.8	-0.7	-0.7
Produits des privatisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement de la dette intérieure	-0.2	-0.5	-1.3	-1.0	-0.4	-0.5	-0.7	-0.6	-0.6
Dépenses en cours	0.5	0.2	0.0	-0.1	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Fond de développement	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres / Ressources exceptionnelles	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	2.2	-0.3	0.9	1.1	0.1	3.2	3.1	2.7	2.7
Tirages	2.6	0.3	1.3	1.6	0.5	3.9	3.7	3.4	3.3
Projets	2.1	0.3	1.3	1.4	0.5	3.8	3.6	3.3	3.2
Hors projets	0.4	0.0	0.0	0.2	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Amortissement échu	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.3	-0.8	-0.6	-0.7	-0.6
Rééchelonnement de la dette ³	...	0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés princ. (= réduction) ³	0.1	-0.0	0.0	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés int. (= réduction) ³	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement d'encaisse divers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gap de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal (milliards de GNF)	65,627	75,943	87,356	87,355	87,355	99,558	113,630	129,548	147,593

Sources: autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Selon la méthodologie GFSM 1986 compte tenu des limites des données.² Recettes moins dépenses excluant les intérêts sur la dette extérieure et les investissements financés par l'étranger.³ Pour 2014 et 2015 (projection), l'allègement de la dette concerne l'encours des créances (entièrement en arriérés), dues aux créanciers officiels hors du Club du Paris et commerciaux.

Tableau 4. Guinée : Comptes à la banque centrale et dans les banques créatrices de monnaie¹, 2015–21

(En milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
			Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Banque centrale							
Avoirs extérieurs nets	1,290	2,531	3,058	4,771	6,371	8,231	10,275
Avoirs intérieurs nets	7,449	7,566	7,208	6,924	6,640	6,357	6,073
Crédit intérieur	7,469	7,580	7,199	6,915	6,631	6,348	6,064
Etat (net)	7,353	7,462	7,179	6,895	6,611	6,327	6,044
<i>Dont: PNT1</i>	7,507	7,640	7,356	7,072	6,789	6,505	6,221
Secteur privé	115	117	20	20	20	20	20
Refinancement	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises publiques	2	0	0	0	0	0	0
Autres postes nets (actif +)	-21	-14	9	9	9	9	9
Base monétaire	8,739	10,097	10,266	11,695	13,012	14,587	16,348
Monnaie en circulation	5,178	5,608	6,000	6,838	7,797	8,968	10,322
Réserves des banques de dépôt	3,096	3,802	3,580	4,170	4,529	4,933	5,340
Dépôts	2,392	2,751	2,580	3,170	3,529	3,933	4,340
Réserves obligatoires	2,160	2,358	2,359	2,704	3,098	3,580	4,137
Réserves excédentaires	231	393	221	467	430	354	203
Réserves obligatoires sur dépôts en GNF	1,734	1,454	1,660	1,895	2,182	2,354
Réserves excédentaires sur dépôts en GNF	195	71	417	380	304	153
Réserves obligatoires sur dépôts en devises	625	904	1,044	1,203	1,398	1,783
Réserves excédentaires sur dépôts en devises	198	150	50	50	50	50
Encaisses	704	1,051	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Dépôts du secteur privé	465	686	686	686	686	686	686
Banques commerciales							
Avoirs extérieurs nets	502	595	1,384	1,393	1,411	1,416	1,421
Réserves des banques	3,096	3,802	3,580	4,170	4,529	4,933	5,340
Dépôts à la BCRG	2,392	2,751	2,580	3,170	3,529	3,933	4,340
Encaisses	704	1,051	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Refinancement de la BCRG	0	0	0	0	0	0	0
Crédit intérieur	9,966	10,702	11,776	13,332	15,421	18,023	21,092
Crédit net à l'Etat	2,457	2,683	3,266	3,488	3,735	3,988	4,264
Créances sur entreprises publiques	40	10	13	15	17	20	22
Créances sur le secteur privé	7,469	8,009	8,497	9,829	11,669	14,015	16,806
Autres postes nets (actif +)	-1,563	-1,998	-1,998	-1,998	-1,998	-1,998	-1,998
Dépôts du secteur privé	12,001	13,100	14,742	16,897	19,363	22,374	25,855
Pour mémoire :							
Avoirs extérieurs nets (millions de dollars EU)	161	274	332	517	691	892	1,114
Réserves internationales nettes (milliards de GNF)	1,102	2,247	3,185	4,858	6,300	7,965	9,624
Réserves internationales nettes (millions de dollars EU) ²	138	244	345	527	683	863	1,043

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

² Exclut les montants en transit et les garanties accordées par la Banque Centrale

Tableau 5. Guinée : Situation monétaire¹, 2015–21
(En milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
			Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	1,793	3,125	4,442	6,164	7,783	9,647	11,696
Avoirs intérieurs nets	15,852	16,269	16,986	18,258	20,063	22,381	25,167
Crédit intérieur	17,435	18,281	18,975	20,247	22,053	24,370	27,156
Crédit net à l'Etat	9,811	10,145	10,445	10,383	10,346	10,316	10,307
Créances sur entreprises publiques	41	10	14	15	18	20	23
Crédit au secteur privé	7,583	8,126	8,517	9,849	11,689	14,035	16,826
Autres postes nets (actif +)	-1,584	-2,012	-1,989	-1,989	-1,989	-1,989	-1,989
Masse monétaire (M2)	17,644	19,395	21,428	24,422	27,846	32,028	36,863
Monnaie en circulation	5,178	5,608	6,000	6,838	7,797	8,968	10,322
Dépôts	12,466	13,787	15,428	17,584	20,049	23,060	26,541
	(Variation en glissement annuel en pourcentage de M2 en début de période)						
Pour mémoire:							
Avoirs extérieurs nets	-11.0	7.6	6.8	8.0	6.6	6.7	6.4
Dont: Banque centrale	-13.5	7.0	2.7	8.0	6.6	6.7	6.4
Avoirs intérieurs nets	31.2	2.4	3.7	5.9	7.4	8.3	8.7
Dont: Banque centrale	15.0	0.7	-1.8	-1.3	-1.2	-1.0	-0.9
Crédit intérieur	28.0	4.8	3.6	5.9	7.4	8.3	8.7
Crédit net à l'Etat	17.2	1.9	1.5	-0.3	-0.1	-0.1	0.0
Crédit à l'économie	10.8	2.9	2.0	6.2	7.5	8.4	8.7
Masse monétaire (M2)	20.3	9.9	10.5	14.0	14.0	15.0	15.1
Base monétaire (variation annuelle en pourcentage)	2.6	15.5	1.7	13.9	11.3	12.1	12.1
Crédit à l'économie (variation annuelle)	26.1	7.2	6.1	15.7	18.7	20.1	19.9
Multiplicateur monétaire (M2/ Base monétaire)	2.0	1.9	2.1	2.1	2.1	2.2	2.3
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyen)	4.1	4.1	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2
Vitesse de circulation (PIB/M2, fin de période)	3.7	3.9	4.1	4.1	4.1	4.0	4.0
Prix à la consommation (glissement, var. annuelle)	7.3	8.7	8.2	8.0	8.0	7.9	7.8
PIB réel (variation annuelle)	3.5	6.6	6.7	5.8	5.9	6.0	6.0
PIB aux prix courants (variation annuelle)	6.4	15.7	15.0	14.0	14.1	14.0	13.9

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.
¹ Fin de période.

Tableau 6. Guinée : Indicateurs de solidité financière¹, 2015–2e trim. 2017
(Pourcentage)

	2015T1	2015T2	2015T3	2015T4	2016T1	2016T2	2016T3	2016T4	2017T1	2017T2
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés selon les risques	18.51	18.59	16.98	16.45	16.95	17.49	17.92	17.89	18.60	17.90
Ratio fonds propres de base (Tier 1)/actifs pondérés selon les risques	18.26	18.73	17.43	16.87	15.77	16.84	17.99	18.00	19.10	18.20
Ratio créances improductives nettes de provisions/fonds propres	7.42	6.98	9.18	6.82	9.09	23.08	14.05	14.66	12.90	14.40
Ratio créances improductives/créances brutes totales	6.34	5.91	6.19	6.07	6.66	10.08	9.36	9.44	10.00	11.40
Rendement des actifs	1.72	1.84	2.21	2.39	2.60	2.20	2.19	2.15	2.40	2.20
Rendement des fonds propres	15.31	16.40	19.89	21.74	24.25	21.50	18.30	18.81	19.40	17.10
Ratio marge d'intérêt/produit brut	17.62	18.46	18.52	20.10	33.45	37.40	37.75	38.93	40.70	40.80
Ratio charges hors intérêts/produit brut	90.62	89.76	89.02	86.58	80.92	80.05	79.27	79.22	76.50	76.40
Ratio actifs liquides/total des actifs	32.38	32.27	28.10	25.56	24.35	26.56	28.18	28.89	26.20	30.40
Ratio actifs liquides/passif à court terme	53.32	52.03	45.20	42.15	40.45	43.41	45.62	45.80	42.70	48.60
Ratio position ouverte de change nette/fonds propres	17.67	30.87	-26.34	-56.35	-49.74	-34.10	26.03	25.11	56.90	68.30

Source : autorités guinéennes.

Tableau 7. Guinée : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2015–25¹

(Fin juin 2017 ; en millions de DTS, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Projections										
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants											
Encours de crédit	179.51	179.51	176.56	148.33	113.76	75.51	44.6	17.37	5.51	0	0
En pourcentage de la quote-part	83.81	83.81	82.43	69.25	53.11	35.25	20.82	8.11	2.57	0	0
Remboursement du principal	0	0	2.95	28.23	34.58	38.25	30.91	27.23	11.86	5.51	0
Commissions et intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations envers le FMI pour les tirages prospectifs au titre de la FEC											
Encours de crédit	17.21	51.64	86.06	120.49	120.48	120.48	115.32	103.27	84.34	60.24	36.15
En pourcentage de la quote-part	8.03	24.1	40.18	56.25	56.25	56.25	53.84	48.21	39.38	28.13	16.88
Remboursement du principal	0	0	0	0	0	0	5.16	12.05	18.93	24.1	24.1
Commissions et intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs											
Encours de crédit	196.72	231.15	262.62	268.82	234.24	195.99	159.92	120.64	89.85	60.24	36.15
En pourcentage de la quote-part	91.84	107.91	122.61	125.5	109.36	91.5	74.66	56.32	41.95	28.13	16.88
Pourcentage des réserves extérieures brutes disponibles	37.26	34.69	32.06	28.30	21.80	16.83	12.87	9.09	6.34	3.95	2.22
Remboursement du principal	0	0	2.95	28.23	34.58	38.25	36.07	39.28	30.79	29.61	24.1
Commissions et intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des paiements au FMI	0	0	2.96	28.23	34.58	38.25	36.07	39.29	30.79	29.61	24.1
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.0	0.0	0.09	0.83	0.95	0.98	0.87	0.89	0.66	0.60	0.46
En pourcentage du service de la dette publique extérieure	0.0	0.0	2.57	17.63	21.48	20.45	16.92	15.05	9.36	6.93	4.99
<i>Postes pour mémoire :</i>											
Décaissements	17.21	34.43	34.42	34.43							
Exportations de biens et de services (en millions de \$)	3201.24	3810.85	4466.33	4825.84	5145.00	5519.05	5847.51	6198.14	6572.96	6973.96	7403.36

Tableau 8. Guinée : Critères de réalisation et objectifs indicatifs, accord au titre de la FEC, 2017–18

(En milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2017		2018		
	Dec	March	June	Sept.	Dec
	PC	IT	PC	IT	IT
Critères de réalisation quantitatifs					
Solde budgétaire de base (plancher; variation cumulée pour l'année)	519	346	957	948	566
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond; stock)	7,208	7,137	7,066	6,995	6,924
Emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale (plancher; stock)	7,179	7,108	7,037	6,966	6,895
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher; stock); millions de \$EU ¹	345	420	456	491	527
Critères de réalisation continus					
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (plafond cumulatif); millions de \$EU ²	650	650	650	650	650
Nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et la Banque centrale (plafond) ³	0	0	0	0	0
Objectifs indicatifs					
Recettes fiscales collectées (plancher)	12,893	3,115	8,071	11,909	15,472
Programmes de protection sociale pour réduire la pauvreté, financés par des ressources internes (plancher cumulatif)	138	76	153	229	306
<i>Pour mémoire:</i>					
Nouveaux prêts extérieurs concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (cumulatif); millions de \$EU ^{4,5}	315	365	365	365	365
Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.					
¹ Ce sera calculé sur base des taux de change du programme.					
² Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte de 5 pourcents, excluant le prêt de 1,2 milliard de dollars pour le barrage de Souapiti. Excluant les emprunts auprès du FMI. Critère de réalisation continu.					
³ Critère de réalisation continu.					
⁴ À suivre d'une façon continuée.					
⁵ Reflète les déboursements projetés.					

Tableau 9. Guinée : Calendrier de décaissements et échéancier des revues de l'accord au titre de la FEC, 2017–20

% de la quote-part	Millions de DTS	Date de disponibilité	Condition du décaissement
8.035	17.210	11 décembre 2017	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord de 3 ans au titre de la FEC.
8.036	17.213	11 juin 2018	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2017, et achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	11 décembre 2018	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2018, et achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	11 juin 2019	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2018, et achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	11 décembre 2019	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2019, et achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	11 juin 2020	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2019, et achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	26 novembre 2020	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2020, et achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC.
56.250	120.488	Total	

Source : services du FMI.

Note : Tous les pourcentages de la quote-part reflètent la nouvelle quote-part de la Guinée dans le cadre de la 14e révision générale des quotes-parts.

**Tableau 10. Guinée : Actions préalables et repères structurels
dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2017–20**

Mesures	Date	Objectifs
<u>Action préalable</u>		
Publier la bonne version de la loi révisée sur la BCRG, conformément aux recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2016	Fin août 2017	Renforcer l'autonomie de la BCRG
<u>Repères structurels</u>		
<i>Politique budgétaire</i>		
<i>Première revue</i>		
Adoption d'un plan d'action par le Ministère du budget pour une réforme ciblée de la politique et de l'administration fiscales	Fin déc. 2017	Mobiliser et préserver les recettes budgétaires
Adoption par le Ministère des finances de la stratégie de règlement des arriérés intérieurs	Fin déc. 2017	Améliorer la gestion et la transparence budgétaire et renforcer le secteur privé
Application de la hausse de 25 % des tarifs de l'électricité pour les consommateurs industriels et les gros clients, adoptée en octobre 2016 par le gouvernement	Fin déc. 2017	Réduire les subventions à l'électricité
Achèvement, par le Ministère de l'énergie et de l'hydraulique, de l'étude sur les tarifs de l'électricité, comprenant une analyse d'impact	Fin févr. 2018	Établir des tarifs couvrant les coûts à moyen terme de la production électrique et des mesures d'accompagnement pour protéger les personnes vulnérables
Mise en œuvre par le gouvernement du mécanisme existant d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers	Fin mars 2018	Protéger les recettes budgétaires
Achèvement des études de faisabilité relatives à des projets d'investissements publics financés par des emprunts non concessionnels	Fin mars 2018	Assurer le bon rapport coût-efficacité et la bonne gestion des investissements publics
<i>Deuxième revue</i>		
Installation par EDG de compteurs électriques dans les bâtiments de la Primature et de 15 ministères, et établissement d'un rapport complet sur l'installation de compteurs auprès de tous les autres consommateurs	Fin juin 2018	Augmenter les recettes de la compagnie publique d'électricité et réduire les transferts budgétaires en sa faveur
<i>Troisième revue</i>		
Installation par EDG de compteurs électriques dans les bâtiments de tous les ministères et auprès de 80 % du reste des consommateurs	Fin févr. 2019	Augmenter les recettes de la compagnie publique d'électricité et réduire les transferts budgétaires en sa faveur
Création par le Ministère des affaires sociales d'un registre centralisé des populations vulnérables	Fin févr. 2019	Améliorer le ciblage des programmes de protection sociale

Tableau 10. Guinée : Actions préalables et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2017–20 (suite et fin)		
II. Politique monétaire et de change		
Première revue		
Signature d'un protocole d'accord entre la BCRG et le Ministère de l'économie et des finances, comprenant les modalités et le calendrier de la recapitalisation de la BCRG	Fin févr. 2018	Assurer l'autonomie opérationnelle de la BCRG
Établissement par la BCRG d'un dispositif de prévision de la liquidité	Fin mars 2018	Renforcer le cadre de politique monétaire et améliorer la gestion de la liquidité
Deuxième revue		
Publication par la BCRG d'états financiers pour 2017 conformes aux normes IFRS	Fin sept. 2018	Renforcer la responsabilité financière de la BCRG
Troisième revue		
Renforcement par la BCRG de sa stratégie d'investissement sur le marché des changes	Fin févr. 2019	Limiter le pouvoir discrétionnaire en matière d'interventions et accroître la transparence du marché des changes
Établissement par la BCRG d'un dispositif de fourniture de liquidité d'urgence pour les banques illiquides mais solvables	Fin févr. 2019	Renforcer le cadre monétaire
III. Réformes structurelles		
Première revue		
Adoption par le gouvernement d'un plan d'action pour améliorer le climat des affaires	Fin févr. 2018	Favoriser le développement du secteur privé
Présentation au Parlement, par le Ministère des finances, des rapports financiers annuels des entreprises publiques pour 2016	Fin déc. 2017	Améliorer la transparence et la gouvernance

Tableau 11. Guinée : Besoins et sources de financement extérieur, 2015–21
(En millions de dollars)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
		Est.			Proj.		
1. Besoins bruts de financement	1,123	2,958	2,509	2,507	1,540	2,419	2,248
Déficit du compte extérieur courant	1,358	2,789	2,316	2,212	1,268	2,130	1,970
Solde du compte de capital ¹	-16	-16	-17	-17	-18	-18	-19
Amortissement de la dette	52	51	42	77	67	79	73
Variation nette des arriérés de paiement ²	-11	1	82	0	0	0	0
Accumulation de réserves brutes	-291	133	86	235	218	188	175
Remboursements FMI ³	30	0	0	0	4	40	49
2. Financement disponible	1,060	2,935	2,469	2,396	1,469	2,370	2,248
Investissement direct étranger, net ⁴	685	2,576	1,540	1,314	934	1,834	1,681
Décassements identifiés	269	115	847	1,082	800	703	567
Dons	45	93	126	150	140	149	160
Projets	33	10	72	99	85	92	99
Programme	12	83	54	51	55	57	62
Prêts	223	22	721	932	660	554	407
Projets	187	22	701	922	650	544	397
Programme	36	0	20	10	9	11	10
Autres flux	63	244	0	0	-265	-167	0
Allègement de dette ^{1,2}	43	0	82	0	0	0	0
3. Besoin de financement résiduel	-63	-22	-40	-111	-71	-49	0
Remboursements FEC et FRC	63	22	24	48	49	49	0
	40
	16	22	22

Sources : autorités guinéennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Exclut les transferts publics et les transferts en capital du fonds CCR du FMI pour l'annulation de la dette.

² Projection de l'apurement des arriérés de dette envers les créanciers hors Club de Paris officiels et les créanciers commerciaux par voie d'allègement de la dette.

³ Pour 2015, inclut l'annulation de la dette (remboursements du FMI) et l'allègement de la dette au titre de l'ARC.

⁴ Inclut les flux financiers privés de court terme.

Tableau 12. Guinée : Emprunts extérieurs prévus1^{er} janvier 2017 – 31 décembre 2017

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE)	Volume de la nouvelle dette en 2017		VA de la nouvelle dette en 2017 (pour le programme)	
	Millions de \$	%	Millions de \$	%
Par source de financement de la dette	1921.9	100	1345.4	100
<i>Dette concessionnelle :</i>	314.9	16	184.2	14
Dette multilatérale	286.3	15	166.2	12
Dette bilatérale	28.5	1	18.0	1
Autre	0.0	0	0.0	0
<i>Dette non concessionnelle :</i>	1607.0	84	1161.2	86
Semi-concessionnelle	1607.0	84	1161.2	86
Commerciale	0.0	0	0.0	0
Par type de créancier	1921.9	100	1345.4	100
Multilatéral	286.3	15	166.2	12
Bilatéral – Club de Paris	0.0	0	0.0	0
Bilatéral – hors Club de Paris	1635.5	85	1179.2	88
Autre	0.0	0	0.0	0
Emploi de l'endettement	1921.9	100	1345.4	100
Infrastructures	1878.6	98	1322.7	98
Dépenses sociales	0.0	0	0.0	0
Financement budgétaire	0.0	0	0.0	0
Autre	43.3	2.3	22.7	1.7
Postes pour mémoire				
<i>Projections indicatives</i>				
Deuxième année	266.0		186.6	
Troisième année	50.0		22.9	

Tableau 13. Guinée : Matrice d'évaluation des risques¹

Sources de risques	Probabilité relative	Impact si le risque se matérialise	Action à engager si le risque se concrétise
Durcissement et plus grande volatilité des conditions financières mondiales (envolée du dollar américain).	Élevée	Moyen La compétitivité pourrait être encore amputée, ce qui mettrait à mal les marges de manœuvre extérieures.	Poursuivre l'application du programme de réformes structurelles pour supprimer les goulets d'étranglement et assurer une plus grande souplesse des taux de change
Croissance mondiale plus faible que prévu.	Élevée/moyenne (pays avancés) Faible/moyenne (pays émergents)	Élevé Les investissements dans les projets miniers d'envergure (bauxite) seraient probablement retardés, ce qui réduirait les perspectives de croissance à moyen terme.	Intensifier les réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires et diversifier la croissance
Baisse des prix de l'énergie.	Faible	Moyen La position de la balance des paiements serait améliorée, la croissance augmenterait, et les recettes fiscales pourraient augmenter si les taxes sont ajustées pour maintenir le niveau des prix des carburants.	Mettre en œuvre le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers pour réduire les incertitudes en matière de recettes.
Intensification des risques de fragmentation et de dislocation sécuritaire au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe.	Élevée	Moyen Report probable des grands projets d'investissement. Remise en question des progrès réalisés pour sortir de la fragilité.	Intensifier les réformes structurelles pour supprimer les freins à la croissance, et protéger les marges de manœuvre. Politique budgétaire axée sur la mobilisation des recettes, et fourniture des services publics.
Détérioration de la sécurité et de la situation sociopolitique à l'intérieur du pays.	Moyenne	Élevé L'investissement et la croissance souffriraient ; la pauvreté pourrait augmenter ; la mise en œuvre du programme pourrait s'affaiblir. La stabilité macroéconomique serait menacée.	Recentrer les réformes sur des domaines moins sensibles au contexte sociopolitique. Renforcer les filets de protection sociale. Maintenir le contrôle budgétaire et promouvoir la croissance inclusive au moyen de la diversification.
Résurgence de l'épidémie d'Ébola	Faible	Élevé Au-delà des souffrances de la population, la confiance des investisseurs et des consommateurs pourrait encore se dégrader. Les investissements miniers seraient retardés.	Intensifier la réforme structurelle. L'expansion budgétaire devrait rester dans les limites du financement disponible et se centrer sur les dépenses prioritaires.

¹ La matrice d'évaluation des risques présente des événements de nature à modifier notablement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité comprise entre 10 % et 30 %, et « élevée », une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). La matrice reflète l'avis des services du FMI quant à la source des risques, de même que le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent agir les uns sur les autres et se concrétiser en même temps. Les expressions « à court terme » et « à moyen terme » indiquent respectivement que le risque pourrait se concrétiser dans les 12 mois et dans les 3 ans.

Annexe I. Amélioration des statistiques de comptabilité nationale

- 1. L'Institut national de la statistique (INS) de la Guinée s'emploie à améliorer et mettre à jour la méthodologie servant à établir les comptes nationaux** avec l'assistance technique du Fonds monétaire international (AFRITAC Ouest), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), d'AFRISTAT et de la Commission européenne (UE).
- 2. Les statistiques de comptabilité nationale de la Guinée étaient précédemment établies conformément au Système de comptabilité nationale 1968 des Nations Unies (SCN 1968).** En 2011 ont commencé les travaux d'application de la méthodologie du SCN 1993 dont le but était d'améliorer les concepts et classifications statistiques et d'harmoniser la méthodologie avec les normes internationales. En outre, les contributions de divers secteurs à la production ont elles aussi changé. Le FMI s'est activement employé à fournir une assistance technique pour l'établissement des tableaux des ressources et emplois (TRE) et l'intégration des comptes économiques en conformité avec le SCN 1993.
- 3. Les statistiques de comptabilité nationale, sous leur forme révisée, ont été publiées sur le site de l'INS en mai 2017.** Les séries chronologiques, qui commencent en 2006, sont dans l'ensemble conformes au SCN 1993 et intègrent des améliorations pertinentes telles que les résultats de nouvelles études économiques, une meilleure catégorisation des activités et produits et des estimations plus fiables de l'activité informelle¹. En outre, l'année de base pour les comptes nationaux, qui était 2003, a été remplacée par 2006 pour les principaux paramètres — dont les estimations de la population, l'activité des secteurs des ménages et des entreprises et l'activité informelle — tandis que l'année de référence pour les prix est désormais 2010 et non plus 2003. De ce fait, le PIB nominal a été révisé à hausse de 40 % en moyenne pour l'intervalle 2006-2015 et la croissance réelle ainsi que les principaux indicateurs économiques ont fait apparaître une amélioration sensible.
- 4. Les services du FMI ont discuté des révisions apportées aux données de comptabilité nationale, avec le concours d'un expert du Département des statistiques (STA), durant la mission de mai 2017.** Compte tenu de l'amélioration de la méthodologie statistique, ils ont incorporé les données de comptabilité nationale révisées pour la période 2006-14 dans le scénario du programme. Ils ont toutefois procédé à une estimation pour 2015 — sur la base des informations partielles disponibles sur l'activité des secteurs — car le chiffre définitif ne sera pas connu avant décembre 2017.

Tableau A1.1. Guinée : Évolution des principaux indicateurs

	2011	2012	2013	2014	2015
Anciens CN	Changement annuel, en %				
Croissance du PIB réel	3.3	3.2	1.5	1.1	0.1
	% du PIB				
Solde budgétaire de ba:	-1.6	-2.5	-2.8	-6.5	-7.0
Solde budgétaire globa	-1.1	-3.6	-5.3	-4.2	-8.9
Balance courante	-24.8	-26.0	-17.2	-17.6	-19.9
Dette publique totale	82.1	32.1	42.5	43.8	50.7
	2011	2012	2013	2014	2015
CN révisés	Changement annuel, en %				
Croissance du PIB réel	5.6	5.9	3.9	3.7	3.5
	% du PIB				
Solde budgétaire de ba:	-1.2	-1.9	-2.1	-5.0	-5.4
Solde budgétaire globa	-0.8	-2.8	-3.9	-3.2	-6.9
Balance courante	-18.4	-20.0	-12.5	-13.4	-15.4
Dette publique totale	58.1	24.4	31.3	33.9	39.8

Sources : Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

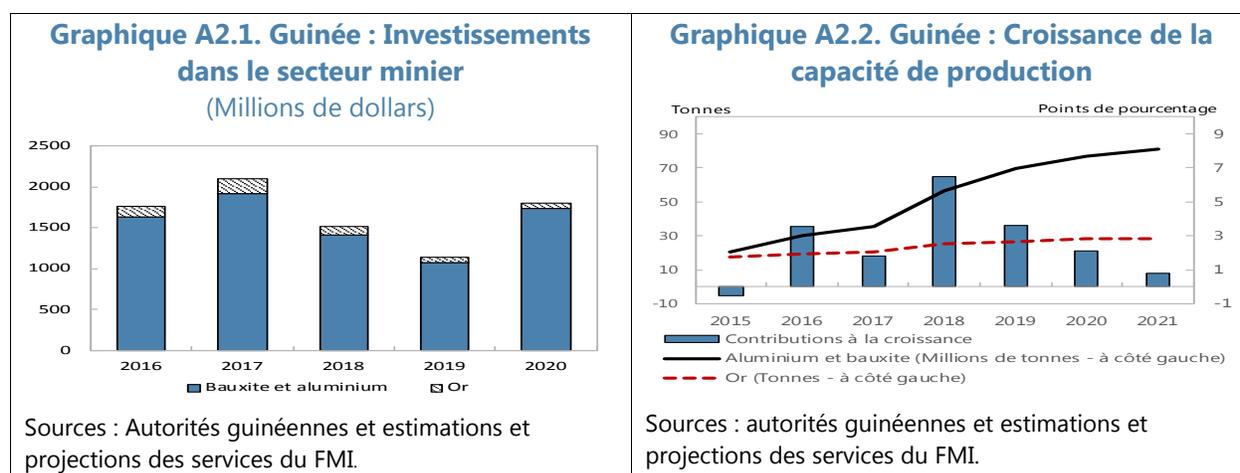
¹ La contribution totale de l'agriculture, du secteur minier et du bâtiment et des travaux publics au PIB a baissé de 16 %, tandis que celle des composantes du secteur tertiaire, y compris les activités commerciales, a augmenté.

5. L'INS a commencé à améliorer davantage l'établissement des comptes nationaux et envisage de passer du SCN 1993 au SCN 2008 dans les 2–3 années à venir. Le passage au SCN 2008 s'effectuera après la réalisation de nouvelles enquêtes, en particulier d'une enquête auprès des ménages, d'un recensement des entreprises et d'un recensement agricole. Parmi ces nouvelles améliorations, l'INS prendra 2015 pour nouvelle année de base¹. Le FMI continue à fournir une assistance technique pour l'application des méthodologies du SCN 2008. Les autres prestataires d'AT, dont la CEA, AFRISTAT et l'EU, aident l'INS à établir une feuille de route pour le passage au SCN 2008, l'application des classifications révisées et l'amélioration de la collecte des données.

Annexe II. Un secteur minier dynamique, principale source de croissance à moyen terme

1. La production minière en Guinée est appelée à augmenter fortement en raison d'une contraction de l'offre mondiale et d'une intensification de la demande. La Guinée tire profit d'un accroissement de sa part du marché des exportations de bauxite et d'alumine vers la Chine à la suite de l'institution d'une interdiction d'exporter des minéraux vers les raffineries d'alumine chinoise par deux grands fournisseurs régionaux — l'Indonésie et la Malaisie¹. La Guinée détient les plus grandes réserves de bauxite à haute teneur du monde — estimées à environ un tiers du total des réserves mondiales. La demande d'aluminium, qui est appelée à augmenter d'environ 5 % par an à moyen terme, devrait-elle aussi soutenir la demande de bauxite et d'alumine.

2. Face à une demande croissante, l'industrie minière investit lourdement pour élargir sa capacité de production en Guinée. Le total des investissements dans la production de bauxite et d'alumine et dans l'infrastructure connexe devrait atteindre environ 6,5 milliards de dollars dans l'intervalle 2017–20 (14% du PIB au total pour la période) (graphique A2.1). La Compagnie des bauxites de Guinée (CBG) — l'un des plus gros producteurs de bauxite du monde et le principal producteur en Guinée — accroît actuellement sa capacité, qui sera de près de 50 % plus grande en 2021, en y investissant 1 milliard de dollars. En outre, de nouvelles compagnies minières investissent, quant à elles, un montant total de 4,8 milliards de dollars (10 % du PIB au total pour la période) entre 2017 et 2020. De ce fait, la capacité de production totale de bauxite et d'alumine devrait quadrupler — passant de 20 millions de tonnes à 80 millions de tonnes en 2021. Les producteurs d'or accroissent eux aussi leur capacité de production face à la remontée du prix de l'or. Les investissements dans la production d'or (environ 25 % de la production minière globale) devraient s'élever au total à environ 400 millions de dollars pour la période 2017–21, ce qui donnerait lieu à une augmentation de près de 50 % de la capacité de production.



¹ L'Indonésie a instauré l'interdiction en 2014 et la Malaisie en janvier 2016. La Malaisie était parmi les principaux fournisseurs de la Chine, vers laquelle étaient dirigées 99 % de ses exportations de bauxite.

3. La contribution de l'expansion minière à la croissance à moyen terme devrait être importante. Elle pourrait être de l'ordre de 3 points de pourcentage en moyenne entre 2017 et 2021 si la production augmente jusqu'à atteindre la capacité maximale (graphique A2.2). La part de la production minière dans la production totale pourrait en outre passer d'environ 13 % en 2016 à 20 % en 2021 si le niveau de pleine capacité est atteint. Cependant, le scénario du programme est plus prudent dans son estimation de l'effet de l'activité minière sur la croissance, avec une contribution moyenne de 1,5 point de pourcentage à la croissance pour l'intervalle 2017–21, car il suppose que la nouvelle capacité de production entre en service à divers stades et de manière graduelle. L'expansion de la capacité de certains des producteurs miniers existants influera sur la croissance en 2018 et 2021, et les nouvelles compagnies minières devraient commencer à produire en 2018 et 2019.

Annexe III. Sources de croissance et d'emploi

1. La création d'emplois dans une économie guinéenne en expansion sera un facteur important pour la réduction de la pauvreté et le maintien de la cohésion sociale. En conformité avec les tendances démographiques de l'Afrique subsaharienne, le rythme de croissance de la population guinéenne en âge de travailler devrait s'accélérer et atteindre 3,4 % en moyenne dans l'intervalle 2015-25, contre environ 2,5 % entre 2010 et 2015¹. En outre, d'après les estimations les plus récentes, environ 35 % de la population sont soit inactifs, soit sans emploi², et plus de 60 % sont âgés de moins de 25 ans. Face à la croissance de la population active, il est essentiel d'absorber les nouveaux entrants dans cette dernière, tout en accroissant les niveaux de productivité globaux pour favoriser la réduction de la pauvreté. L'expérience des économies à croissance rapide laisse penser que l'une des principales difficultés éprouvées est d'augmenter la productivité de la main-d'œuvre tout en accroissant l'emploi dans le groupe en âge de travailler, ce que l'on peut réaliser en promouvant la croissance dans les secteurs à plus forte intensité de main-d'œuvre comme l'agriculture et les services au moyen d'investissements ayant pour effet de rehausser la productivité³. Pour cette raison, la composition sectorielle de la croissance sera d'une importance critique pour la création d'emplois.

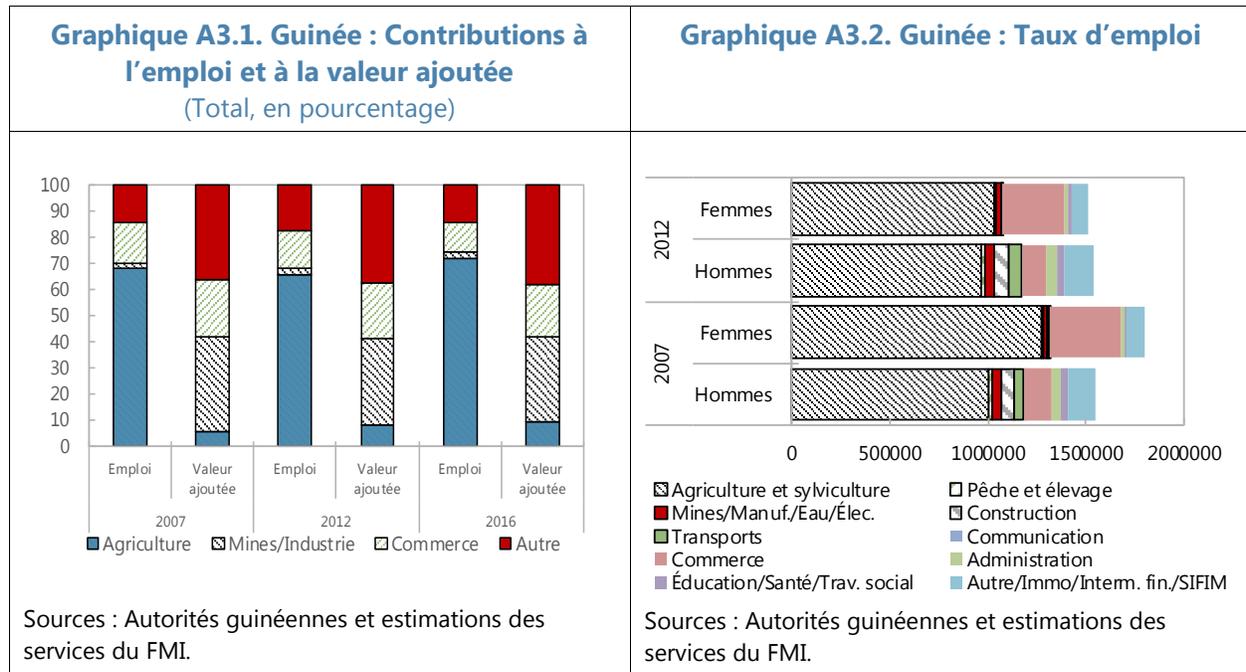
2. Le secteur minier — secteur à faible intensité de main-d'œuvre — a jusqu'à présent été l'un des principaux moteurs de la croissance, ce qui a freiné la création d'emplois. Ce secteur a contribué, à hauteur d'environ 1,5 point de pourcentage en moyenne, à la croissance entre 2014 et 2016 et bien davantage en 2016 (plus de 3,5 %). Par comparaison, la contribution du secteur agricole à la croissance a été d'environ 0,5 point de pourcentage sur la même période. Bien que la contribution du secteur minier à l'économie soit importante, représentant environ 13 % de la production de l'économie guinéenne, ce secteur a peu d'effet sur l'emploi, car seuls 3 % de la population active totale y sont employés (graphique A3.1). Par comparaison, le secteur agricole influe bien davantage sur l'emploi, près des deux tiers de la population active y étant employés, alors que sa production représente environ 10 % de la production totale de l'économie. Le secteur minier étant à faible intensité de main-d'œuvre, cela signifie qu'il offre peu de possibilités de créer des emplois bien qu'il contribue grandement à la croissance économique.

3. La composition de la croissance influera par ailleurs sur les progrès dans l'accroissement de la participation des femmes et l'amélioration de l'égalité des sexes. L'agriculture représente un secteur encore plus important pour l'emploi des femmes. Le taux d'emploi des femmes y était de 68 % en 2012, c'est-à-dire légèrement supérieur au taux d'emploi des hommes (63 %) (graphique A3.2). Par contre, seul 1,9 % de femmes sont employées dans le secteur minier. Bien que l'emploi des femmes soit relativement élevé en Guinée, le nombre limité des emplois créés dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre peut avoir un effet négatif disproportionné sur l'emploi des femmes. Entre 2007 et 2012, le taux d'emploi des femmes dans le secteur agricole a baissé d'environ 4 % en moyenne par an, contre 0,8 % pour l'emploi des hommes (graphique A3.2).

¹ D'après les estimations démographiques établies par la Division de la population des Nations Unies.

² Sur la base des résultats de l'enquête auprès des ménages de 2012.

³ Voir les exemples du Vietnam, du Mozambique et de l'Éthiopie dans le numéro d'avril 2014 des Perspectives économiques régionales, « Pour une croissance durable et plus solidaire ».

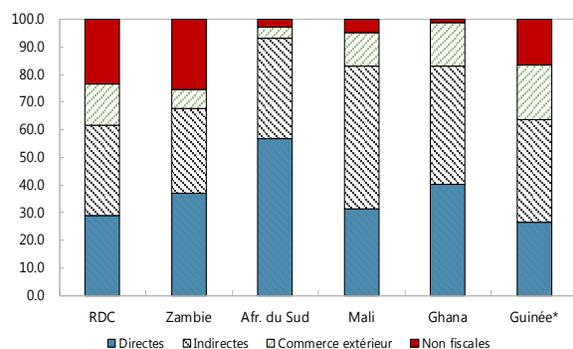


4. Le secteur minier restera le moteur de la croissance à moyen terme, mais il sera essentiel de déployer des efforts pour diversifier l'économie, notamment en favorisant l'expansion du secteur agricole, en vue de promouvoir la création d'emplois et la croissance de la productivité. La croissance devrait être plus rapide dans le secteur minier que dans le reste de l'économie, atteignant environ 10 % à moyen terme, contre 5,4 % en moyenne pour le reste de l'économie, et il est probable que la création d'emplois y sera limitée. Cependant, les efforts de diversification de l'économie et de soutien à la croissance seront essentiels à cet égard. L'objectif fondamental du Plan national de développement (PNDES) pour 2016-20 est de favoriser la mécanisation agricole, de développer les agro-industries et de permettre à la Guinée de devenir un exportateur de produits agricoles. Un accroissement de la productivité par ces réformes favoriserait la création d'un plus grand nombre d'emplois dans ce secteur. En outre, le PNDES a pour autres objectifs d'intensifier les investissements dans l'infrastructure à l'appui du développement du secteur privé et de la diversification de l'économie. Il sera donc essentiel de réaliser comme prévu les investissements dans l'infrastructure pour faciliter l'expansion des autres secteurs. Les efforts visant à accroître la productivité, notamment par des investissements dans le capital humain, favoriseront par ailleurs une croissance solidaire dans le long terme en permettant à la population active de participer aux activités de secteurs à plus haute valeur ajoutée.

Annexe IV. Mobilisation de recettes

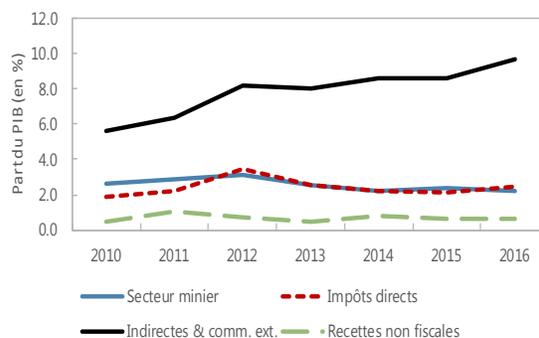
1. La mobilisation de recettes additionnelles est un objectif prioritaire que la Guinée doit atteindre pour accroître les investissements dans l'infrastructure tout en préservant la stabilité macroéconomique et maintenir la dette à un niveau soutenable. Le PNDES des autorités prévoit une forte augmentation des recettes, l'objectif visé étant d'atteindre un niveau de recettes fiscales et non fiscales de 17,8 % du PIB en 2020, contre 15,0 % à fin 2016. Le secteur minier devrait contribuer à l'accroissement des recettes, mais il sera essentiel d'assurer la croissance des recettes non minières. À cet égard, il sera capital d'accroître les recettes tirées des impôts directs (2,5 % du PIB en 2016 et 23 % des recettes globales, niveaux inférieurs à ceux des pays de comparaison) et de réduire la dépendance excessive du pays à l'égard des impôts indirects (9,7 % du PIB en 2016), notamment des taxes prélevées par les douanes, y compris la TVA et les droits d'accise sur les importations. En outre, il sera important d'améliorer le recouvrement des recettes non fiscales par les ministères compétents et le Trésor.

Graphique A4.1. Composition des recettes : Guinée vs. pays de comparaison, 2015
(Total en pourcentage)



Sources : Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

Graphique A4.2. Guinée : Évolution récente des recettes
(En pourcentage du PIB)



Sources : Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

2. Étant donné les contraintes de capacité, il sera essentiel de cibler les réformes. Une action essentiellement centrée sur la réforme de la *Direction Nationale des Impôts* (DNI) et de la politique fiscale connexe sera des plus productives, comme indiqué dans le cadre de l'assistance technique récemment fournie par le FMI (2016) :

- **Il est nécessaire de procéder à un remaniement complet de la DNI.** La structure et les processus de cette dernière restent archaïques. L'un des principaux objectifs sera de séparer nettement gestion et opérations et, au niveau de ces dernières, d'établir une segmentation claire et transparente entre les entreprises grandes, moyennes et petites. Il est nécessaire d'accroître les ressources humaines et matérielles pour assurer un contrôle plus rigoureux de l'assiette fiscale au moyen d'une identification correcte des contribuables et de leurs activités à l'aide des sources de données disponibles.

- **La réforme de la politique fiscale contribuerait à accroître les recettes fiscales en améliorant les résultats de la fiscalité directe.** Un examen approfondi des exonérations fiscales existantes, une simplification du régime des impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers (taux, tranches et déductions) et l'établissement d'un régime applicable aux petits contribuables seront des mesures importantes qui faciliteront les réformes administratives de la DNI en simplifiant le régime fiscal et en élargissant l'assiette fiscale.
- 3. La poursuite de la réforme des douanes ne perdra pas de son importance.** Un accroissement de l'efficacité des opérations des douanes par une augmentation des effectifs et des ressources matérielles, la poursuite de l'expansion de la plateforme SYDONIA et une meilleure utilisation des données pour le passage à une approche fondée sur les risques exigeront un redoublement d'efforts. Le nouveau conseiller de longue durée de l'AFRITAC Ouest chargé des États fragiles s'attachera essentiellement à fournir une assistance personnalisée à la Guinée en vue d'améliorer la qualité de l'administration du régime fiscal et la mobilisation des recettes intérieures.

Annexe V. Application du mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants pour préserver les recettes fiscales

1. Les prix intérieurs des carburants en Guinée sont inchangés depuis le début de 2015.

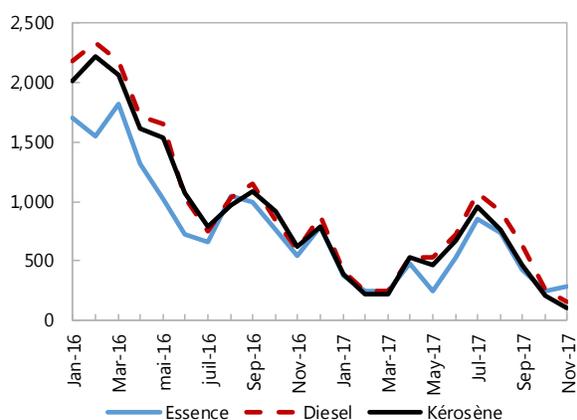
Depuis mars 2015, le prix des trois produits pétroliers (essence, gazole et kérosène) a été maintenu à 8000 GNF, niveau correspondant à peu près à leur prix moyen dans les pays de comparaison. Le prix au détail des produits pétroliers a été porté à 10.000 GNF en 2010 mais ont été par la suite abaissés au début de 2015 sous l'effet des pressions des syndicats et des menaces des partis de l'opposition. Les taxes représentent environ 36 % du prix des carburants en Guinée — proportion plus élevée que dans la plupart des pays de comparaison.

Tableau A5.1. Prix des carburants (Dollars le litre)				Tableau A5.2. Taxes sur les produits pétroliers (Pourcentage du prix à la pompe)			
	Essence	Diesel	Kérosène	Essence	Diesel	Kérosène	Moyenne
Guinée	0.89	0.89	0.89	36.1%	36.1%	38.4%	
Côte d'Ivoire	0.92	0.92	0.56	39%	...	28%	
Sénégal	1.08	0.96	0.83	15%	21%	16%	
Libéria	0.73	...	0.7	37%
Sierra Leone	0.83	0.83	0.83	10%	10%	10%	
				31%	
				41%	NA	33%	

Source : Autorités guinéennes.

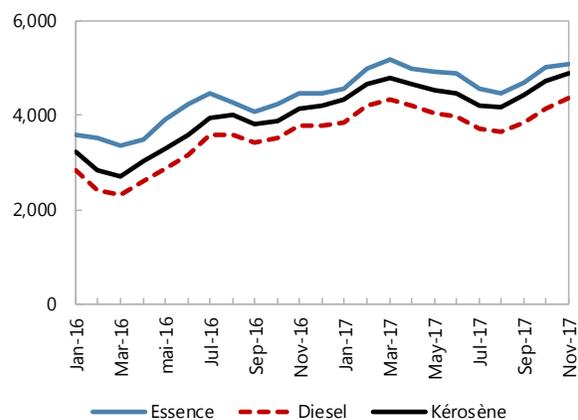
2. Un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants est en place en Guinée mais n'a jamais été appliqué. En 2001, les autorités ont pour la première fois institué un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers, lequel n'a jamais été appliqué. En 2014, une version révisée du mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants a été adoptée par décret ministériel ; selon ce mécanisme révisé, les prix au détail des produits pétroliers doivent être ajustés à la fin de chaque mois lorsque leurs prix à l'importation moyens (moyenne des prix du mois précédent, exprimés en monnaie nationale) augmentent/baissent de plus de 5 %. Bien que les variations des prix à l'importation aient été supérieures au seuil de +/- 5 %, le mécanisme d'ajustement n'a jamais été appliqué.

Graphique A5.2. Guinée : Niveau mensuel de la TSPP
(GNF par litre)



Sources : Autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

Graphique A5.3. Guinée : Moyenne des prix f.à.b.
(1000 FN/TM)



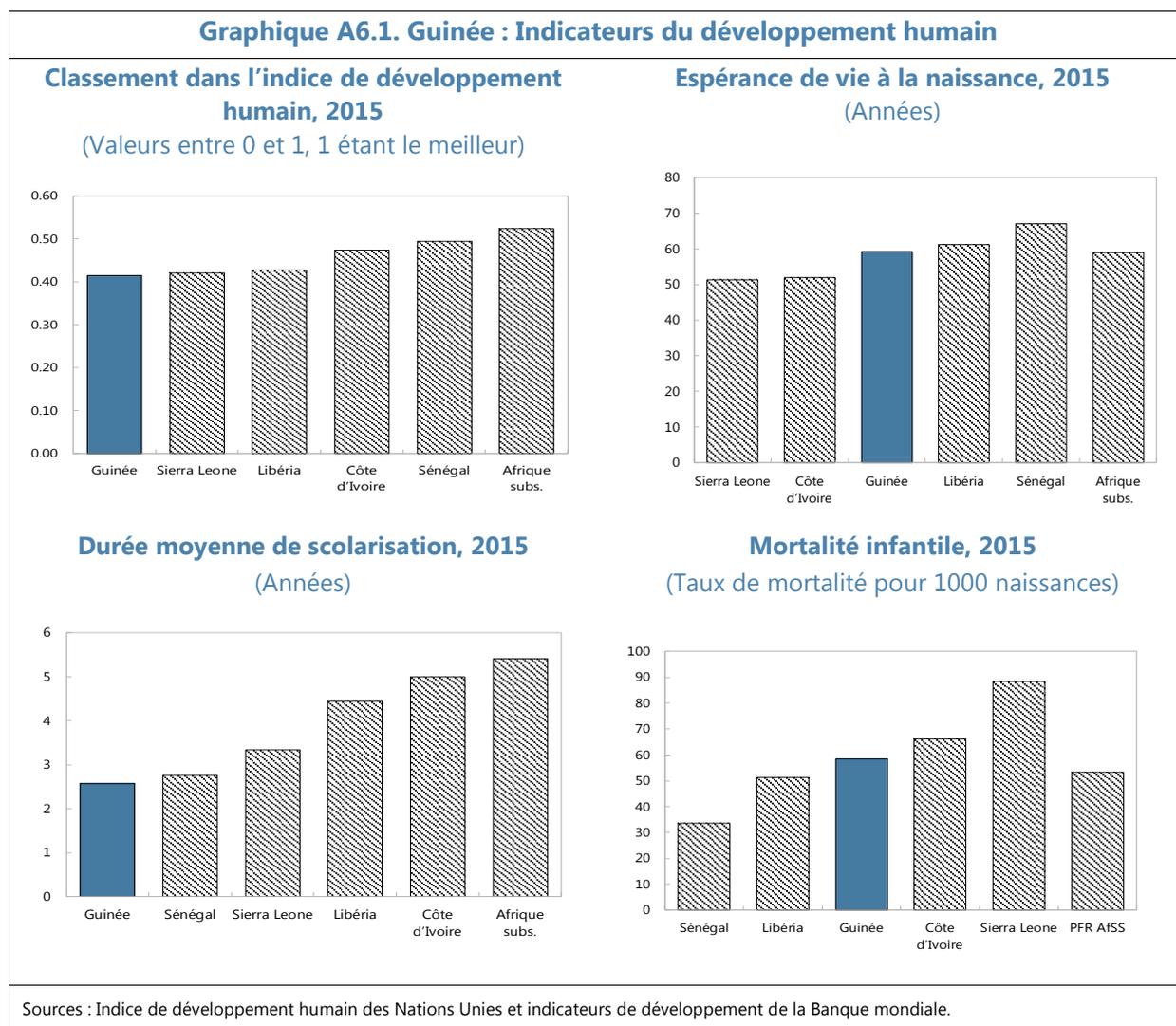
Sources : Autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

II. La taxe sur les produits pétroliers (TSPP) a été ajustée de manière à maintenir inchangés les prix à la pompe, ce qui est générateur d'incertitude quant aux recettes. La TSPP a été considérée comme une « taxe flottante » qui est ajustée de manière à maintenir le prix à la pompe des carburants au niveau ciblé. La TSPP est ainsi fixée tous les mois sur la base de la politique des prix intérieurs en fonction des variations du prix à l'importation internationale et du taux de change. Par suite de l'ajustement à la baisse de la TSPP au premier trimestre de 2017, les recettes tirées de cette taxe ont atteint un niveau représentant 0,1 % du PIB pour le premier trimestre de 2017, contre 0,3 % du PIB selon les prévisions budgétaires. Ces recettes ont augmenté et atteint 0,25 % du PIB au premier semestre de 2017 sous l'effet d'ajustements en hausse de la taxe dus à une évolution en baisse des prix à l'importation mais sont restées au-dessous des objectifs fixés.

III. Il est nécessaire d'appliquer le mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants pour préserver les recettes budgétaires et renforcer leur prévisibilité. Un ajustement des prix des carburants dans le cadre de l'application du mécanisme d'ajustement automatique de ces prix permettrait aux autorités d'abandonner la pratique consistant à utiliser la TSPP comme variable d'ajustement et d'accroître la prévisibilité des recettes. Il sera nécessaire de mettre en place des mesures adéquates pour en atténuer les effets de manière à protéger les ménages vulnérables.

Annexe VI. Renforcement des dispositifs de protection sociale pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion

1. En guinée, la pauvreté reste répandue et l'inégalité demeure élevée. L'enquête de 2012 auprès des ménages a révélé que 55 % de la population totale et 65 % de la population rurale vivent au-dessous du seuil national de pauvreté¹. Les résultats de cette enquête sont en cours de révision, mais une analyse préliminaire de la Banque mondiale laisse penser que ces taux se sont probablement situés à 60 % durant l'épidémie d'Ébola de 2014–15². L'inégalité est élevée en Guinée, même si elle est légèrement inférieure à la moyenne régionale, avec un coefficient de Gini de 39,4, contre 43 en moyenne pour l'Afrique subsaharienne.



¹ Soit 3,2 millions de GNF (455 dollars) par personne et par an.

² Effet socioéconomique d'Ébola déterminé au moyen d'une enquête par téléphone mobile (Banque mondiale, mai 2016).

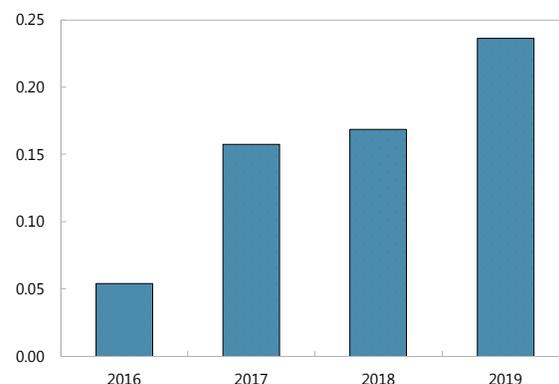
2. Sur le plan social également, les résultats sont faibles. La Guinée occupe un rang peu élevé dans l'Indice de développement humain des Nations Unies, se classant 183^{ème} sur 188, c'est-à-dire bien au-dessous de la moyenne régionale (graphique A6.1, panneau supérieur gauche). L'espérance de vie y est légèrement supérieure à la moyenne pour l'Afrique subsaharienne, soit 59,2 ans, contre 58,9 ans, le taux de mortalité infantile est de 12,5 %, le paludisme y étant la première cause de décès (graphique A6.1, panneau inférieur droit). La malnutrition est répandue, 31 % des enfants accusant un retard de croissance. La durée moyenne de scolarisation est de 2,6 ans, contre 5,4 ans en moyenne pour l'Afrique subsaharienne (graphique A6.1, panneau inférieur gauche). Les taux d'analphabétisme sont élevés, avec des niveaux déclarés de 76 % parmi les femmes et 48 % pour les hommes.

3. En Guinée, les dispositifs de protection sociale sont peu étendus et financés principalement par les donateurs. Pour la majorité de la population, la protection sociale prend la forme de systèmes informels comme les réseaux familiaux et les groupes de village. The *Programme des filets sociaux productifs* (PFSP) et le *Fonds de développement social et de solidarité* (FDSS) sont les principaux programmes de protection sociale non contributifs en Guinée³. Pour ce qui est des dépenses publiques financées sur ressources intérieures affectées à ces programmes, environ 0,1 % du PIB y ont été alloués dans le budget 2016. Le PSFP est principalement appuyé par un don de la Banque mondiale, d'un montant de 43 millions de dollars, qui sert à financer ses activités pour 2017–18. Le PSFP apporte un soutien aux groupes vulnérables par l'exécution de projets de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre dans les régions rurales, notamment pour les femmes et les jeunes, fournissant des transferts monétaires inconditionnels aux pauvres et des transferts de fonds conditionnels à des fins éducatives dont le but est de favoriser la scolarisation des enfants et l'assiduité scolaire, leur préparation à la vie active et le renforcement de la capacité institutionnelle de gérer les programmes de protection sociale. À juillet 2017, environ 46.500 personnes recevaient une aide du PFSP, soit environ 12 % du potentiel estimé par les autorités, dont 8.668 étaient bénéficiaires des programmes de transferts monétaires. Le FDSS est un programme de réinsertion socioéconomique pour les groupes vulnérables, dont les femmes, les handicapés, les personnes âgées et les personnes atteintes du VIH/SIDA et du virus Ébola. Le programme inclut des éléments de réinsertion traditionnels tels que l'offre de travail à des personnes ciblées ainsi que des innovations comme des initiatives visant à faciliter l'épargne des particuliers, l'investissement extérieur et le partage des risques.

³ Les régimes d'assurance contributifs ne couvrent qu'environ 6 % de la population, dont les agents de la fonction publique et les salariés du secteur privé.

4. Il est nécessaire d'affecter davantage de ressources intérieures aux programmes de protection sociale pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion et pour assurer la résilience de ces programmes. La pauvreté étant répandue en Guinée, il est nécessaire de renforcer les programmes de protection sociale. En outre, il faut réduire la dépendance du pays à l'égard du financement extérieur pour assurer la viabilité des programmes sociaux à moyen terme. À cette fin, les autorités entendent acheminer le surcroît de ressources intérieures procuré par l'élimination progressive des subventions à l'électricité non ciblées vers les programmes de protection sociale dans le cadre de leur stratégie globale de réduction de la pauvreté. En novembre 2016, les autorités ont finalisé leur Stratégie nationale de protection sociale (PNPS). Un élément essentiel de cette stratégie consistera notamment à mettre à profit le PFSP et le FDSS, notamment les programmes de transferts monétaires et d'emploi existants, pour accroître l'aide aux groupes vulnérables, parmi lesquels les personnes les plus pauvres, les handicapés, les femmes enceintes et les jeunes mères, ainsi que les orphelins. La stratégie aura pour autres priorités essentielles de construire le cadre législatif et institutionnel d'un système de sécurité sociale, d'améliorer l'accès à la santé, à l'éducation et au logement, et de prévenir et gérer les risques de catastrophe.

Graphique A6.2. Guinée : Dépenses sociales financées sur ressources intérieures
(En pourcentage du PIB)



Note : sur la base des allocations budgétaires et des critères de réalisation quantitatifs.

Sources : autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

Annexe VII. Évaluation de la stabilité extérieure de la Guinée

En 2016, la position extérieure de la Guinée est restée sensiblement inférieure au niveau compatible avec les fondamentaux économiques et les politiques souhaitables. Le taux de change est resté surévalué, mais les récentes réformes dont il a fait l'objet ont contribué à réduire une partie de son désalignement par le biais d'une dépréciation du taux de change effectif réel (TCER). La couverture des réserves s'est améliorée en 2016, mais il est nécessaire d'en accroître le niveau pour amortir les chocs, étant donné l'étroitesse de la base d'exportations de la Guinée. La poursuite des efforts déployés pour assurer une plus grande flexibilité du taux de change, renforcer la position budgétaire et accumuler des réserves devrait aider à consolider la position extérieure.

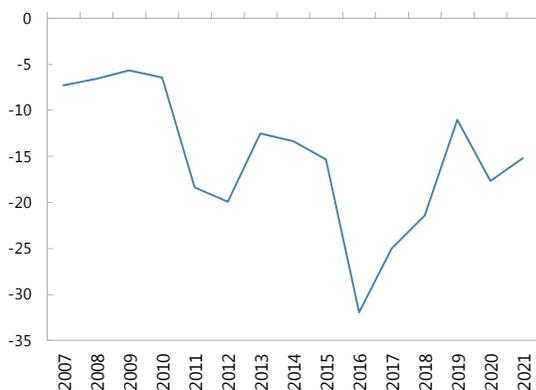
A. Évolution de la balance des paiements et du taux de change

1. Le déficit des transactions courantes s'est détérioré, atteignant 32 % du PIB en 2016, sous l'effet d'une montée en flèche des importations liées aux investissements directs étrangers (IDE) (graphique A7.1, panneau supérieur gauche). Les importations ont augmenté de 102 % (en glissement annuel) en 2016, sous l'effet des importations liées aux investissements du secteur minier (graphique A7.1, panneau supérieur droit). Cette évolution n'a été qu'en partie compensée par un accroissement du volume des exportations, qui s'est accru de 51 % par suite d'un redressement des exportations de produits miniers et agricoles (graphique A7.1, panneau inférieur gauche). La base d'exportations reste étroite, 78 % des exportations étant liées aux produits miniers. Le déficit des transactions courantes a été financé principalement par des IDE, qui ont atteint 18,8 % du PIB en 2016, contre 3,0 % l'année précédente. Il devrait rester à un haut niveau (27 % du PIB), en 2017, sous l'effet des importations liées aux IDE dans le secteur minier et l'infrastructure, et se réduire graduellement pour se situer à 13 % en 2021 du fait d'une augmentation des exportations de produits miniers. Les IDE resteront élevés, bien au-dessus de la moyenne historique, atteignant en moyenne 13 % du PIB pour la période 2017–21.

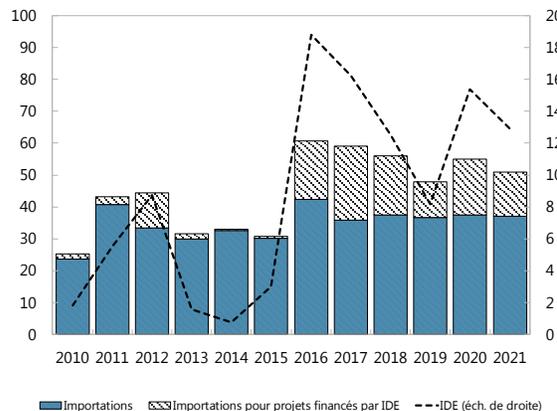
2. Le taux de change effectif réel (TCER) de la Guinée s'est déprécié de 9 % en 2016 car les autorités ont continué à progresser dans l'exécution de réformes visant à accroître la flexibilité du taux de change (graphique A7.1, panneau inférieur droit). Au début de 2016, la BCRG a institué un système d'adjudication bilatérale de devises, remplaçant le système d'allocation de devises. En conséquence, la prime entre le taux officiel et le taux des bureaux de change s'était réduite à 0,8 % à fin septembre 2017, contre 14 % en novembre 2015. La prime de change est restée au-dessous de 2 % depuis le début de février 2017. Le TCER s'est depuis lors apprécié de 2,9 % dans le courant de 2017, en dépit d'une dépréciation de 2,7 % du taux de change effectif nominal.

Graphique A7.1. Guinée : évolution du secteur extérieur

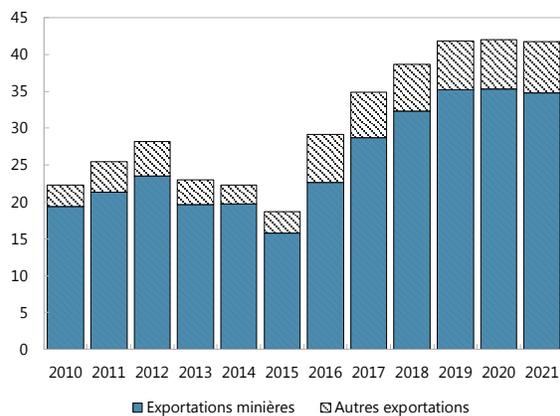
Solde des transactions courantes
(En pourcentage du PIB)



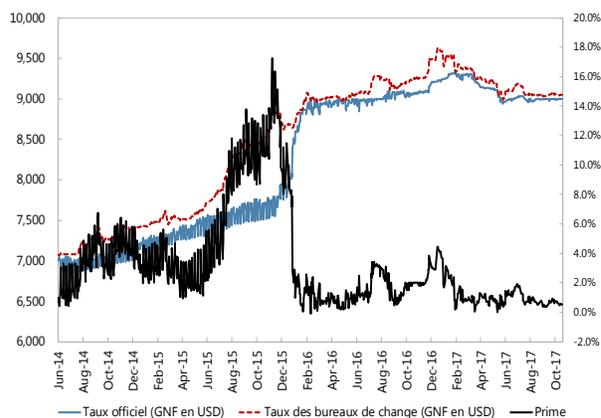
Importations et IDE
(En pourcentage du PIB)



Exportations
(En pourcentage du PIB)



Taux officiel et taux des bureaux de change ; prime de change
(GNF en dollars, pourcentage)



Sources : Autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

B. Évaluation du taux de change

3. Les évaluations modélisées sont réalisées suivant la méthodologie d'évaluation du solde extérieur du FMI, EBA-Lite, qui utilise le modèle de détermination du solde courant et le modèle de détermination du TCER¹. Le premier estime une norme de compte courant, ou une valeur cohérente avec les fondamentaux et les politiques souhaitables et détermine l'ajustement du taux de change nécessaire pour éliminer l'écart entre la norme de compte courant et le solde courant effectif². Le second estime le taux de change réel d'équilibre sur la base du produit des valeurs des fondamentaux économiques et des coefficients de régression sur données de panel de plusieurs pays³. Les normes de compte courant et de TCER des deux modèles sont déterminées, en fonction non seulement des fondamentaux, mais aussi du cadre de politique souhaitable fondé sur les objectifs du programme.

4. Les deux modèles révèlent que la position extérieure est plus faible que ne le laissent attendre les fondamentaux et font apparaître un désalignement du TCER :

- Le **modèle de détermination du solde courant**, après ajustement pour tenir compte du niveau élevé des importations liées aux projets financés par des IDE, laisse penser que le taux de change réel est surévalué d'environ 19 %. Le modèle estime la norme de compte courant corrigé des variations cycliques à -2,9 % du PIB, sur la base des données rétrospectives pour 1995–2015 sur les fondamentaux et les facteurs liés à la politique menée. Cependant, les importations au titre des projets financés par des IDE, à 18 % du PIB en 2016, sont bien au-dessus de la moyenne historique (2% du PIB en moyenne pour la période 1995-2015) et devraient rester élevées à moyen terme, atteignant en moyenne 17 % du PIB pour 2017–21. En conséquence, la norme de compte courant est ajustée à la baisse de 15 % du PIB pour tenir compte de la croissance des entrées financées par des IDE dans le moyen terme et ramenée de -2,9 % à -17,9 % du PIB. En outre, le solde courant effectif corrigé des variations cycliques est ajusté une nouvelle fois à la hausse de 1 % du PIB pour tenir compte de la croissance temporaire des importations financées à l'aide d'IDE en 2016 par rapport au moyen terme et se situe à -32,0 % du PIB. Après ajustement en fonction des importations financées par des IDE, le modèle révèle un écart de compte courant de 14 %, ce qui implique qu'il faut ajuster le taux de change de 19 % pour éliminer cet écart⁴.

¹ Voir « Methodological Note on EBA-Lite » (FMI, 2016).<https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/020516.pdf>

² La norme de compte courant consiste en un *écart de politique économique* (politique effective du pays par rapport aux niveaux optimaux recommandés les services du FMI) et en un *compte courant ajusté* en fonction du produit des valeurs des fondamentaux économiques et des coefficients de régression de plusieurs pays estimés sur la base d'un échantillon d'économies de marché émergentes et en développement. Parmi les variables explicatives figurent le solde budgétaire, les interventions de change, le crédit privé, le contrôle des capitaux, les AEN, la productivité, les exportations de pétrole et de gaz, les indicateurs démographiques, les prévisions de la croissance du PIB réel, le risque-pays, le centre financier, l'aide et les envois de fonds, l'écart de production et les termes de l'échange.

³ Les variables explicatives recouvrent les interventions de change, les taux d'intérêt, la croissance du crédit privé, le contrôle des capitaux, la préférence pour les marchés financiers intérieurs, les termes de l'échange, l'ouverture des échanges, les AEN, l'écart de production et l'aide et les envois de fonds.

⁴ À supposer une élasticité du TCER de -0,73 sur la base des estimations de Tokarick (2010). Cette valeur concorde avec les estimations de l'élasticité pour les PFR et a été utilisée dans l'Évaluation du secteur extérieur de 2015.

- Le **modèle de détermination du TCER** fait apparaître une surévaluation de 23,6 %. Bien que l'écart soit élevé, il y a amélioration sensible par rapport aux 32 % estimés pour 2015, ce qui laisse penser que les efforts déployés par les autorités en vue d'accroître la flexibilité du taux de change ont aidé à rapprocher le taux de change des fondamentaux.

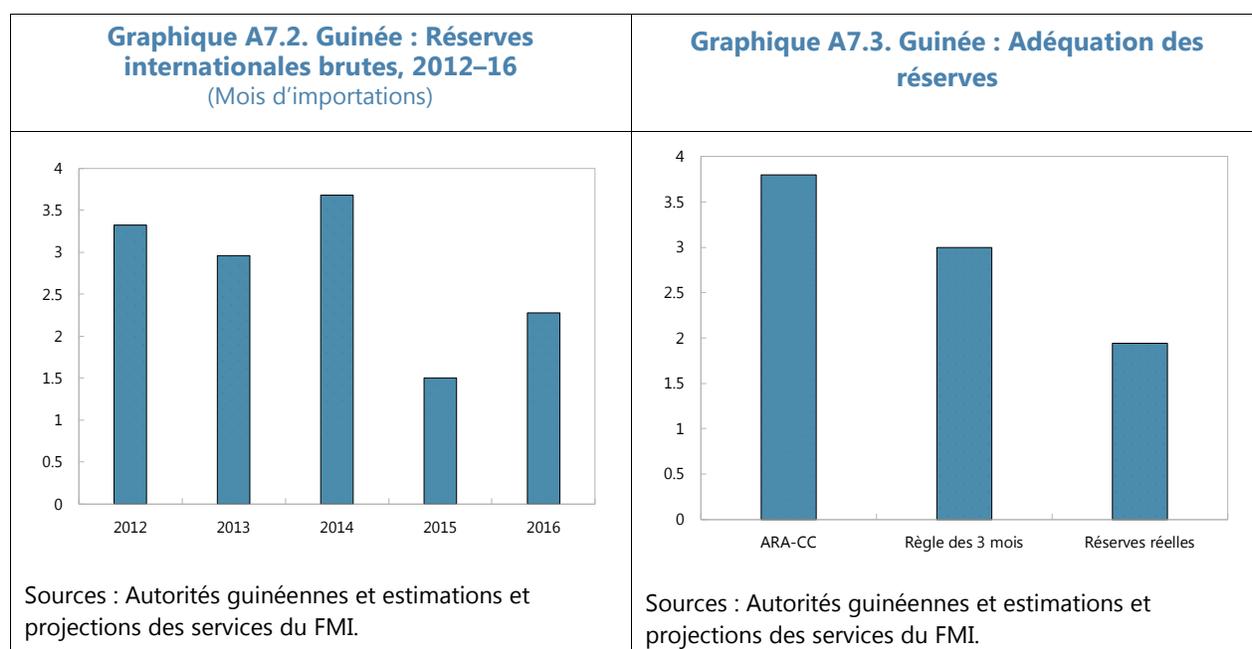
EBA-Lite : Résumé des résultats				
	Norme CC ¹	CC réel ¹	Écart CC	Écart du TCER
	(en % du PIB)		(en %)	
Approche CC (corrigée des IDE)	-17.9	-32.0	-14	19.2
Approche CC (non corrigée)	-2.9	-33.0	-30	41.1
Approche TCER	s. o.	s. o.	s. o.	23.6

Note : les valeurs sont corrigées des variations cycliques.

5. Les politiques prévues par le programme aideront à renforcer la position extérieure et à remédier au désalignement du taux de change. Les autorités sont déterminées à achever la réforme du marché des changes avec l'assistance technique du FMI pour renforcer le jeu des forces du marché et élaborer une stratégie d'intervention axée sur les règles pour la banque centrale. La consolidation de la position extérieure par la mobilisation de recettes et la maîtrise des dépenses courantes non prioritaires sont deux autres facteurs qui peuvent contribuer à améliorer le solde des transactions courantes.

C. Adéquation des réserves

6. Les réserves internationales ont augmenté en 2016 sous l'effet de la reconstitution par les autorités des volants de sécurité après les chocs sur les prix des produits de base et ceux liés au virus Ébola qui se sont produits en 2015 (graphique A7.2). La couverture des importations par les réserves internationales brutes de la Guinée était passée de 1,5 mois à 2,3 mois à fin 2016 (non compris les importations liées aux projets financés par des IDE), soit 594 millions de dollars.



4. Cependant, les réserves restent faibles par rapport aux paramètres d'adéquation

(graphique A7.3). Le niveau des réserves pour 2016 est inférieur à celui dicté par la règle empirique des trois mois. À environ 28 % de la masse monétaire au sens large, il est légèrement supérieur aux 20 % de la masse monétaire au sens large relevant de la règle empirique. Cependant, ces paramètres ne tiennent pas toujours compte de l'éventail complet des avantages et coûts liés à la détention de réserves

en Guinée. Le statut d'exportateur de produits de base non diversifié et d'État fragile de la Guinée laisse penser qu'elle a davantage à gagner à détenir des réserves pour se protéger des chocs. En outre, bien que les autorités soient en voie d'adopter un régime de taux de change plus flexible, elles pourraient encore avoir à intervenir pour fournir des liquidités au marché ou pour éviter de fortes fluctuations du taux de change, ce qui les obligerait à détenir davantage de réserves. Cependant, sans accès aux marchés de capitaux internationaux, la Guinée risque de faire face à des coûts d'opportunité plus élevés pour détenir des réserves. Il ressort d'une analyse coûts-avantages qui tient compte de ces facteurs et utilise le cadre d'évaluation de l'adéquation des réserves du FMI pour les PFR confrontés à des contraintes de crédit (ARA-CC) que le niveau optimal des réserves de la Guinée se situe dans une fourchette estimée à 0,9-5,1 mois d'importations (voir tableau). Étant donné la diversification limitée des exportations et la forte dépendance du pays à l'égard du secteur minier, les services du FMI sont d'avis qu'un niveau adéquat de ressources se situe entre celui des réserves d'un pays riche en ressources appliquant un régime flexible, soit 2,5 mois d'importations, et le niveau des réserves d'un pays riche en ressources appliquant un régime fixe, soit 5,1 mois d'importations, ou correspond à une moyenne de 3,8 mois⁵. Les autorités demeurent résolues à accroître les réserves de change et visent une couverture de 3,8 mois dans le cadre du programme, en conformité avec le niveau optimal moyen des réserves pour la Guinée.

Résumé des résultats de l'évaluation de l'adéquation des réserves (ARA-CC) (Couverture adéquate des réserves en mois d'importations)

Classification économique	Régime de change	
	Souple	Fixe
Riche en ressources	2.5	5.1
Fragile	0.9	1.7

¹ Sur la base d'un coût de détention de réserves de 6,2 %.

⁵ Il s'agit ici de la fourchette des résultats pour les pays riches en ressources à régime de change flexible et pour ceux appliquant un régime de change fixe. On suppose que le coût d'opportunité de la détention de réserves est de 6,2 % sur la base de la moyenne de la productivité marginale du capital pour les PFR.

Annexe VIII. Évaluation ex post revue par les pairs¹

Cette annexe présente une évaluation des résultats obtenus par la Guinée dans le cadre des accords approuvés par le FMI depuis 2007 et en tire des enseignements pour la conception de programmes et l'engagement du FMI dans l'avenir. Les résultats des programmes sont évalués sur la base de critères de réalisation quantitatifs (CR) et de repères structurels, et les facteurs qui ont nui à l'application de la conditionnalité du programme sont passés en revue. Par souci de cohérence, les résultats des programmes sont évalués sur la base des séries de données de comptabilité nationale utilisées au moment où les objectifs ont été fixés, avant les révisions méthodologiques de 2017. Les grandes lignes de l'évaluation des résultats des programmes n'en sont pas modifiées.

A. Aperçu général de l'engagement du FMI en Guinée

1. Depuis qu'elle est devenue membre du FMI (1963), la Guinée a été partie à une série d'accords avec ce dernier. Ces dix dernières années, la Guinée a conclu deux accords financiers dans le cadre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (Fonds fiduciaire RPC), dont le second a été précédé par un programme suivi par le FMI (PSF) et a été complété par un accord au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) en 2014 face à l'épidémie d'Ébola :

- **Un accord de trois ans au titre de la FRPC a été approuvé en 2007 pour un montant de 48,195 millions de DTS (45 % de la quote-part) mais son application a déraillé à la suite du coup d'État militaire de fin 2008.** La première revue a été la seule à être achevée (en juillet 2008) et a abouti à une augmentation du niveau d'accès de 20 % de la quote-part face à des besoins de balance des paiements résultant de la hausse des prix mondiaux des produits alimentaires et des carburants. À la suite du coup d'État militaire de décembre 2008, le programme a déraillé et le FMI a ultérieurement cessé de reconnaître le gouvernement militaire qui s'est installé au pouvoir.
- **L'engagement du FMI en Guinée a repris au lendemain des premières élections démocratiques à fin 2010, et un PSF d'un an a été approuvé en juin 2011².** Le PSF visait à restaurer la stabilité macroéconomique, première étape dans l'établissement des bases d'une croissance soutenue et d'antécédents menant à un accord approuvé par le FMI. Le PSF a donné de bons résultats pour ce qui est de la réalisation des objectifs budgétaires et monétaires et de la mise en œuvre des réformes structurelles.
- **Un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) a été approuvé en février 2012 pour un montant de 128,52 millions de DTS (120 % de la quote-part).** Face à l'épidémie d'Ébola de 2014, le niveau d'accès dans le cadre du programme a été relevé de 42 % de la quote-part. Le programme a été étendu à fin 2015 lors de la cinquième revue pour

¹La dernière "Évaluation ex post de l'engagement dans des programmes à plus long terme" a été effectuée en 2004.

²Le PSF portait sur la période janvier-décembre 2011.

assurer la continuité de l'application des politiques et mobiliser par effet de catalyse le soutien des donateurs. Il a été de nouveau étendu, cette fois-ci à fin octobre 2016, lors des sixième et septième revues, qui ont été regroupées par suite des dérapages intervenus en 2015.

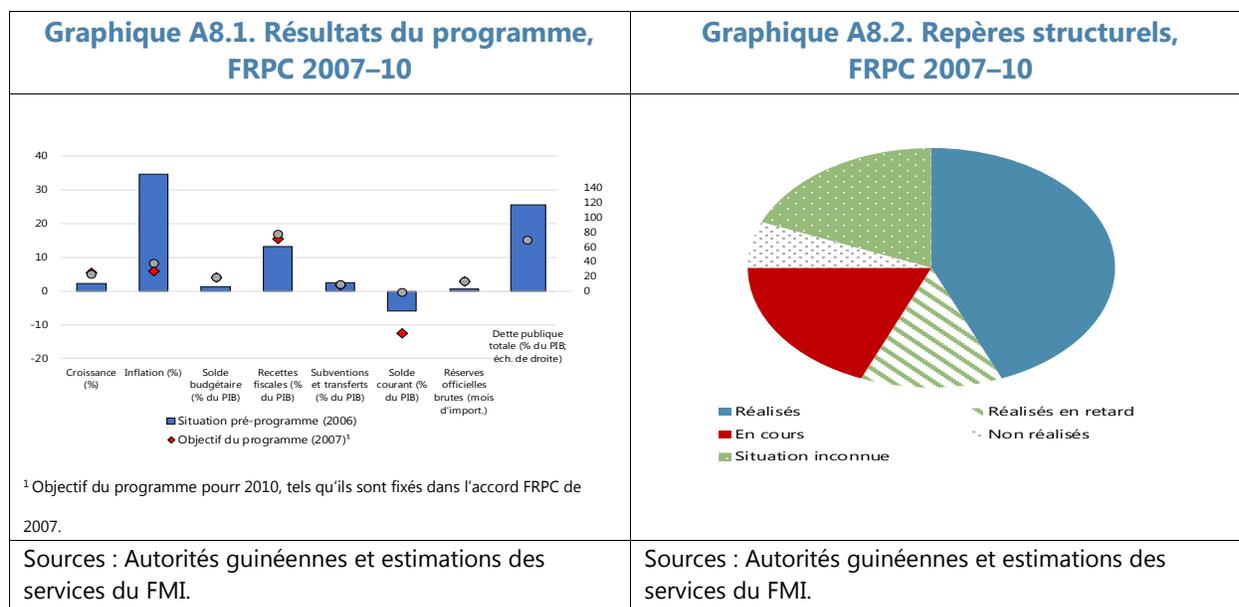
- **La Guinée a bénéficié non seulement d'un relèvement du niveau d'accès relevant de l'accord FEC de 2012-16, mais aussi d'une aide financière d'urgence du FMI à la suite de l'épidémie d'Ébola de 2014.** Un accord FCR a été approuvé en septembre 2014 pour un montant de 26,775 millions de DTS (25 % de la quote-part, mis à la disposition du pays en un seul versement) face aux besoins urgents d'ordre budgétaire et de balance des paiements créés par l'épidémie d'Ébola ; le décaissement a été effectué directement sous la forme d'une aide budgétaire. En outre, le FMI a accordé un allègement de la dette dans le cadre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (Fonds fiduciaire ARC), d'un montant de 21,42 millions de DTS (20 % de la quote-part), pour permettre au pays d'assurer le service de sa dette envers lui arrivant à échéance dans la période 2017–19. Cela a permis de libérer des ressources pour soutenir les opérations de secours et les efforts d'enraiment et de rétablissement dans la lutte contre l'épidémie d'Ébola.

B. Résultats des programmes

FRPC 2007–10

2. L'accord FRPC de trois ans avait pour objectif d'aider la Guinée à établir les conditions nécessaires à une croissance soutenue. De bonnes performances dans le cadre de l'accord aideraient en effet le pays à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE et à bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'IADM, ramenant ainsi la charge de sa dette extérieure à des niveaux soutenables.

3. L'accord FRPC de 2007–10 a connu des débuts difficiles et les résultats du programme jusqu'à la première revue, qui a été la seule à être achevée (juillet 2008), ont été faibles. À la première revue, deux critères de réalisation quantitatifs n'avaient pas été observés et plusieurs objectifs indicatifs n'avaient pas été atteints. En particulier, les critères de réalisation concernant les réserves internationales nettes (RIN), les arriérés extérieurs et l'objectif budgétaire, ainsi que deux critères de réalisation structurels n'avaient pas été respectés (graphique A8.1). Par ailleurs, des retards étaient intervenus pour la plupart des repères structurels (graphique A8.2, tableau à panneaux 1.1).



4. L'instabilité sociale et politique croissante, aggravée par l'effet d'une hausse des prix internationaux des produits alimentaires et des carburants, est à l'origine des résultats médiocres obtenus. La menace d'une grève générale et les troubles militaires ont amené les autorités à offrir aux fonctionnaires une indemnisation pour une hausse de 63 % des prix au détail du pétrole (impact budgétaire de 0,4 % du PIB) et à régler les arriérés de salaire aux soldats. La non-application du mécanisme d'ajustement des prix du pétrole a donné lieu à des pertes de recettes fiscales et aggravé l'impact du choc des prix sur le solde budgétaire. En raison d'une augmentation des besoins de balance des paiements et d'une accumulation de réserves plus faible que prévu, les autorités ont cherché à obtenir une aide financière additionnelle des donateurs et du FMI. Le niveau d'accès dans le cadre du programme a été relevé de 20 % de la quote-part à la conclusion de la première revue en 2008.

5. À la suite du coup d'État militaire de décembre 2008, le programme FRPC de 2007–10 est définitivement sorti des rails. Le FMI a cessé de reconnaître le gouvernement militaire qui s'est installé au pouvoir en septembre 2009, il n'a plus été question de reprendre l'application du programme et un dialogue de politique économique approfondi avec la Guinée ne s'est rétabli qu'en janvier 2011 après les premières élections démocratiques de la fin de 2010.

PSF 2011

6. Le PSF d'un an pour 2011 visait à établir les précédents menant à l'application d'un nouveau programme appuyé par le FMI tout en remédiant aux déséquilibres macroéconomiques pressants et en stabilisant l'économie. Le gouvernement nouvellement élu a immédiatement cherché à obtenir l'aide du FMI pour restaurer la stabilité macroéconomique. L'absence de maîtrise des finances publiques sous le régime militaire de 2009-10 a considérablement aggravé les déséquilibres budgétaires financés par une forte expansion monétaire, et il en est résulté une montée en flèche de l'inflation annuelle, qui atteignait environ 21% à fin 2010, une dépréciation du taux de change, l'épuisement des réserves de change, qui couvraient moins d'un mois d'importations, et une accumulation des arriérés extérieurs.

7. Les performances de la Guinée dans le cadre du PSF de 2011 ont été solides. Les repères quantitatifs du programme ont été atteints avec des marges considérables. Un gros ajustement budgétaire a sensiblement réduit les déséquilibres des finances publiques et il a été mis fin à la monétisation du déficit, le taux de change s'est stabilisé et les réserves officielles brutes se sont accrues, couvrant environ 5 mois d'importations, grâce notamment à des recettes minières exceptionnelles. La croissance du PIB réel a repris sous l'effet des efforts de stabilisation macroéconomique et de l'amélioration de la situation politique. L'inflation s'était stabilisée à fin 2011 mais est restée au niveau élevé de 19 %. Les réformes structurelles ont amélioré la gestion financière et renforcé la gouvernance dans le secteur minier.

FEC 2012–16

8. En dépit de l'impact des chocs adverses, la Guinée a réalisé des progrès sensibles vers la stabilisation macroéconomique dans le cadre de l'accord FEC de 2012-16 et mené à terme un accord financier pluriannuel avec le FMI pour la première fois depuis qu'elle est devenue membre. L'accord FEC, qui fait fond sur les progrès accomplis dans le cadre du PSF, avait pour objectif de stabiliser davantage la situation macroéconomique afin de soutenir la croissance et de réduire l'inflation. L'accord avait été mené à bonne fin à sa huitième et dernière revue, en novembre 2016, après sa prorogation en mars 2015. Le programme a abouti à un renforcement de la résilience de l'économie en dépit de l'impact des chocs adverses et de l'instabilité politique :

- L'inflation a été ramenée de 19 % à fin 2011 à 8,2 % en 2016, mais est restée supérieure à l'objectif du programme, soit 5,9 %.
- Le solde budgétaire de base, qui affichait un déficit de 2,5 % du PIB en 2011, se situait à -0,2 % du PIB en 2016, mais son évolution a été bien moins favorable que celle prévue par le programme, qui laissait attendre un excédent budgétaire de 1,7 % du PIB pour 2016.
- Les réserves de change étaient maintenues à 2,3 mois d'importations à fin 2016, en dépit d'un important manque à gagner des projets miniers prévus, mais étaient sensiblement inférieures à l'objectif du programme, qui était d'atteindre environ 5 mois d'importations en 2016.
- Le point d'achèvement de l'initiative PPTTE a été atteint en octobre 2012 à la conclusion de la première revue, ce qui a ramené la dette extérieure de 3,2 milliards de dollars (62 % du PIB) à fin 2011 à 1,3 milliard de dollars (23 % du PIB) à fin 2012 — soit une baisse de près de 60 %. Depuis lors, des gros investissements dans l'infrastructure ont été effectués, ce qui a donné lieu à une augmentation graduelle de l'encours de la dette extérieure, qui se situait à 1,9 milliard de dollars (26 % du PIB) à fin 2016.

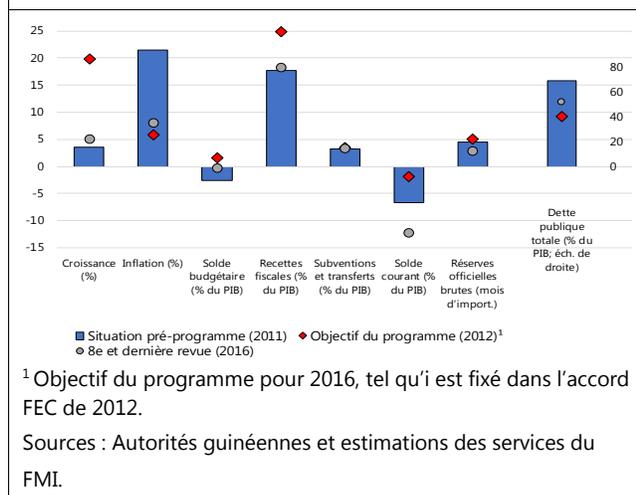
9. Cependant, la croissance économique est restée lente et la pauvreté, répandue.

La croissance du PIB réel est demeurée inférieure aux prévisions du programme, atteignant seulement 1,5 % en moyenne sur la période 2012–15 (graphique A8.3). L'effet défavorable de l'épidémie d'Ébola de 2014-15, qui a conduit à la fermeture des frontières et entraîné la stagnation de l'investissement privé, l'instabilité politique, des retards dans l'exécution des projets miniers figurant au programme et une faible application des réformes structurelles, a contribué à l'obtention de résultats moins bons que prévu en matière de croissance. En particulier, le projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou, dont l'effet attendu était une

accélération de la croissance de 15 % en 2015, ne s'est pas matérialisé. La pauvreté reste répandue (55 % en 2012), augmentant légèrement par rapport à 2007 (53 %). Cependant, certains indicateurs sociaux ont fait apparaître une amélioration, par exemple l'espérance de vie est passée de 54 ans en 2007 à 59 ans en 2015, et le taux de scolarisation primaire est monté de 67 % à 76 % entre 2007 et 2014.

10. En dépit de performances macroéconomiques satisfaisantes, le programme a été entaché de chocs adverses et de dérapages en 2014–15, qui ont conduit à la communication d'informations inexactes et à une faible application des réformes structurelles. La plupart des critères de réalisation du programme ont été observés jusqu'à la cinquième revue ; deux critères n'avaient pas été observés à la première revue, l'un concernant l'accumulation d'arriérés extérieurs et l'autre, les réserves internationales nettes, et un critère n'avait pas été respecté à la deuxième revue, celui qui a trait à la contraction d'emprunts extérieurs non concessionnels. À la suite de l'épidémie d'Ébola, qui est allée de pair avec une baisse des prix des exportations de produits de base de la Guinée³ et des dérapages de la politique économique, l'application du programme s'est affaiblie et la plupart des critères de réalisation n'avaient pas été observés à la sixième revue. Les recettes fiscales ont été inférieures aux prévisions en raison de retards dans l'exécution des grands projets miniers et d'une baisse des recettes fiscales tirées des produits pétroliers due à la décision de maintenir les prix au détail au-dessous des niveaux prévus au budget de 2015. Les dépenses d'urgence pour la lutte contre l'épidémie d'Ébola et une accélération des dépenses d'infrastructure ont entraîné une forte expansion budgétaire au premier semestre de 2015. En particulier, le financement de l'investissement public par émission de garanties de la banque centrale et la contraction d'emprunts extérieurs non concessionnels sur fond de réduction du financement extérieur ont conduit à d'importants dérapages et à une communication de données erronées : actifs intérieurs nets de la banque centrale supérieurs aux projections du programme, et les objectifs fixés en matière de réserves internationales nettes n'ont pas été atteints.

Graphique A8.3. Guinée : Résultats du programme, FEC 2012–16



³ La Guinée exporte de la bauxite, de l'alumine, de l'or et des diamants.

11. Des progrès ont été réalisés dans certains domaines essentiels, mais l'application des réformes structurelles reste faible (graphique A8.4, tableau à panneau 1.2).

Dans le cadre du programme, la gestion des finances publiques a été améliorée, le mécanisme de taux de change a été réformé, le cadre réglementaire du secteur minier a été renforcé par l'introduction d'un nouveau code minier, un plan de réforme du secteur de l'énergie a été adopté et la gestion de la compagnie publique d'électricité est fondée sur un contrat-programme. Cependant, en raison de l'existence de priorités concurrentes durant l'épidémie d'Ébola, de contraintes de capacité et de difficultés à obtenir une assistance technique, ainsi que d'un manque de volonté politique, plusieurs réformes structurelles n'ont pas été exécutées. En particulier, certaines réformes structurelles essentielles visant à protéger les recettes fiscales, à soutenir le secteur privé et à renforcer le cadre réglementaire n'ont pas été mises en œuvre. Parmi ces réformes figurent les suivantes :

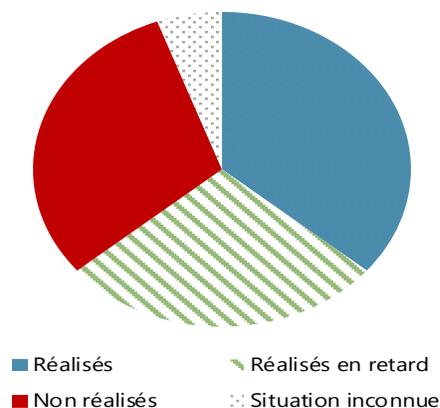
- Rétablissement du mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers en fonction de l'évolution des prix des marchés internationaux et du taux de change, pour atténuer l'effet d'une hausse des prix internationaux du pétrole sur les recettes fiscales.
- Approbation d'un calendrier d'apurement des arriérés de paiements intérieurs.
- Transfert des comptes des entités publiques autonomes au Compte unique du Trésor.
- Révision des textes de loi applicables aux entités publiques pour assurer leur cohérence avec la nouvelle loi-cadre sur le budget et le règlement sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique.

C. Enseignements pour l'engagement et les programmes futurs du FMI

12. Les principaux enseignements ci-après peuvent être tirés de l'engagement du FMI en Guinée dans le cadre des programmes appliqués au cours de ces dix dernières années :

- **La Guinée est confrontée à une grande incertitude sociale et politique qui peut limiter le succès du programme.** Le renforcement des institutions et la coordination intra-institutionnelle, ainsi que la stabilité politique sont d'une importance critique pour assurer la réalisation des objectifs du programme.

Graphique A8.4. Guinée : Repères structurels, FEC 2012–16



Sources : Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

- **Les projections de croissance doivent être réalistes.** Dans la conception du programme FEC pour 2012-16, les projections de croissance étaient optimistes — elles étaient fondées sur l'exécution d'un grand projet minier, laquelle ne s'est pas matérialisée. De ce fait, la croissance du PIB et les recettes fiscales ont été inférieures aux objectifs du programme. Par conséquent, un élément de précaution doit être intégré dans les projections de croissance futures, notamment pour ce qui est des gros projets miniers et infrastructurels essentiels qui ne sont pas encore exécutés.
- **Les objectifs du programme doivent être ambitieux mais réalistes.** Les résultats du programme relevant d'accords précédents mettent en lumière la nécessité de tenir compte des contraintes de capacité et de la faiblesse des cadres institutionnels. Des facteurs d'ajustement des objectifs du programme doivent être définis au regard des risques, étant donné la vulnérabilité de la Guinée aux chocs extérieurs et intérieurs.
- **La souplesse d'ajustement des politiques et objectifs macroéconomiques en fonction des chocs s'impose.** L'épidémie d'Ébola a démontré la capacité du FMI à réagir aux impératifs humanitaires en ajustant les objectifs du programme et en accordant un surcroît de ressources. Le haut niveau d'aide budgétaire fourni par les donateurs a en outre permis d'assurer que le programme reste sur les rails.
- **Les contraintes de capacité doivent être prises en compte dans la mise en œuvre des réformes structurelles et une forte internalisation des réformes est essentielle.** Pour ce qui est des derniers programmes, un certain nombre de réformes n'ont pas été appliquées en raison de contraintes de capacité et de difficultés à obtenir une assistance technique, ainsi que d'un manque de volonté politique. De ce fait, le nombre des repères structurels dans les nouveaux programmes ultérieurs devra être rationalisé en fonction des priorités du programme et aligné sur l'assistance technique. En outre, il est nécessaire de progresser dans l'application du programme de réformes structurelles pour favoriser une croissance plus forte et plus solidaire.

D. Point de vue des autorités

13. Les autorités souscrivent aux grandes lignes de l'évaluation revue par les pairs et ont souligné que le récent programme appuyé par le FMI leur a permis d'assurer la stabilisation macroéconomique. Elles ont toutefois fait observer que l'apport par le FMI d'un soutien continu sera important pour mettre à profit les récents acquis et favoriser une croissance durable et solidaire. En particulier, elles ont souligné qu'un nouvel accord approuvé par le FMI qui viendrait à l'appui du Plan national de développement (PNDES) serait essentiel à la réalisation d'une croissance durable et à la réduction de la pauvreté.

Tableau à panneaux 1.1. Repères structurels, accord FRPC de trois ans, 2007–10

Catégorie	Description	État de la conditionnalité	
		déc. 2007	Jun-08
Critères de réalisation structurels	Vérification indépendante par un auditeur externe du bilan de la Banque centrale, qui servira pour le calcul des critères de réalisation quantitatifs (à savoir les réserves internationales nettes et les avoirs intérieurs nets de la Banque centrale), à fin décembre 2007.		
	Versement des décaissements de la FRPC dans un compte séparé à la Banque des règlements internationaux (BRI). Les retraits sur ce compte ne se feront qu'avec l'autorisation préalable du Gouverneur ou du Vice-Gouverneur de la BCRG.		
	Aucun paiement pour le compte du gouvernement sans l'autorisation signée du Ministre de l'économie, des finances et du plan ou de représentant officiel.		
	Les exonérations <i>ad hoc</i> fiscale et douanière sont proscrites.		
	Les dépenses extrabudgétaires sont proscrites.		
	Dépôt d'un projet de loi au Parlement portant modification des statuts de la Banque centrale afin de renforcer son indépendance et de limiter le financement du budget de l'État par la Banque centrale.		
	Lever l'interdiction des exportations de produits agricoles, forestiers et halieutiques.		
Remettre en application le mécanisme de fixation mensuelle des prix du pétrole basé sur une formule de prix.			
Repères structurels	Publier sur le site internet de la Banque centrale ses états financiers pour les années 2006 et 2007 audités et accompagnés de l'opinion de l'auditeur externe.		
	Mise aux normes internationales de la gestion et du suivi comptable des réserves de change conformément aux recommandations du rapport sur les mesures de sauvegarde.		
	Fermer tous les comptes des entités publiques non autonomes dans les banques commerciales, à l'exception de ceux explicitement requis par les bailleurs de fonds.		
	Fixer par arrêté ministériel les dépenses éligibles aux procédures simplifiées et sans ordonnancement préalable.		
	Adoption par le Conseil des Ministres d'un modèle de contrat minier type fondé sur les meilleures pratiques internationales.		
	Adopter une classification budgétaire basée sur le manuel de statistiques des finances publiques du FMI de 2001 (notamment les classifications économique et fonctionnelle), et définir les dépenses visant à réduire la pauvreté selon la classification fonctionnelle.		
	Finaliser et publier les résultats de l'audit des recettes et dépenses du secteur minier en 2006, dans le contexte de l'initiative de transparence dans les industries extractives.		
	Adopter une stratégie globale et une politique tarifaire pour le secteur de l'électricité.		
La BCRG veillera au respect par les banques commerciales du coefficient de réserves obligatoires sur leur dépôts et du régime de sanctions prévu à cet effet.			

Note :

- Réalisé
- Réalisé en retard
- En cours
- Non réalisé

Tableau à panneaux 1.2. Repères structurels, accord FEC de trois ans, 2012–16

Catégorie	Description	État de la conditionnalité							
		Demande Févr. 2012	1 ^{re} revue Sept. 2012	2 ^e revue Mai 2013	3 ^e revue Févr. 2014	4 ^e revue Juil. 2014	5 ^e revue Janv. 2015	6 ^e & 7 ^e revues Mars 2016	8 ^e & dernière rev.
Demande de programme	Consulter le FMI avant d'approuver toute modification du nouveau code minier ou des décrets d'exécution ayant une incidence fiscale.								
	Adopter un plan complet de réforme du secteur de l'électricité.								
	Harmoniser les méthodes et procédures d'assistance au secteur agricole (distribution d'intrants, de semences et de matériels agricoles), ainsi que l'octroi et le recouvrement de crédit agricole, sur la base des conseils de la Banque mondiale et du FIDA.								
	Adopter les textes d'application et les conditions générales de fonctionnement du Fonds spécial d'investissement, sur la base des recommandations du FMI et de la Banque mondiale.								
	Rétablir le mécanisme d'ajustement régulier des prix des produits pétroliers en fonction des variations de prix sur les marchés internationaux et du taux de change.								
	Adopter et publier les décrets d'application du nouveau code minier, de même qu'une convention minière type.								
	Élaborer un plan de mise en œuvre des réformes fiscales.								
	Faire certifier, par un auditeur externe indépendant, les statistiques sur l'exécution du programme aux dates soumises au FMI par la BCRG, et faire approuver avant la fin décembre 2012, par le Conseil d'administration de la BCRG, une politique et des lignes directrices pour les investissements.								
	Sur la base d'une liste exhaustive des sociétés bénéficiant du code des investissements et de ses avantages fiscaux, mettre fin aux avantages des sociétés dont la durée d'éligibilité a expiré, et adopter une révision du code.								
	Adopter un programme d'investissement public à moyen terme, sur la base des conseils des partenaires au développement.								
Première revue	Signer un décret sur le Règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique (RGGBCP).								
	Conclure un accord cadre entre la BCRG et le Ministère de l'économie et des finances actualisant la convention de 2010 sur l'encours des avances au Trésor.								
	Adoption par le gouvernement du projet de nouvelle loi bancaire.								
	Mettre fin aux avantages fiscaux du code des investissements pour les sociétés n'ayant pas respecté les obligations contractuelles associées aux avantages du code.								
	Soumettre au Parlement le projet d'amendements techniques au code minier de 2011.								
	L'unité chargée des entreprises de taille moyenne démarre ses activités et le recouvrement de la TVA est élargi à cette catégorie d'entreprises.								
	Appliquer un mécanisme d'ajustement mensuel des prix des produits pétroliers en fonction des variations de prix sur les marchés internationaux et du taux de change.								
	Achever une étude sur le rôle et les relations de la SOGUPAMI avec les actifs de l'administration publique dans le secteur minier, protéger les recettes budgétaires et limiter les risques financiers.								
	Soumettre au Parlement un projet de loi sur les incitations fiscales et douanières.								
	Définir le statut juridique d'EDG et mettre en place les organes de gouvernance de la compagnie, dont la direction.								
Deuxième revue	Adopter la révision des textes relatifs aux entités publiques pour les mettre en conformité avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances et le Règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique (RGGBCP).								
	Adopter un programme de réforme du secteur de l'électricité et la gouvernance d'Électricité de Guinée (EDG), conformément aux recommandations de la réunion des partenaires au développement sur l'énergie d'avril 2013.								
	Adopter la structure de gouvernance du Fonds spécial d'investissement, avec l'assistance technique de la Banque mondiale.								
	Nommer un liquidateur pour la banque BADAM avec des termes de référence qui assurent notamment que les avances de la BCRG à la BADAM et les dépôts inférieurs ou égaux à 10 millions de GNF seront remboursés.								
	Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique et sur le plan d'action du HCREMA.								
	Préparer un plan d'action à moyen terme pour renforcer la gestion de la dette extérieure, avec l'assistance technique de l'Union Européenne.								
	Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle de la SOGUPAMI et sur ses relations avec les administrations publiques.								
	Régulariser les comptes d'imputation provisoire et produire les comptes administratifs de l'État pour 2005 à 2012.								
	Renforcer les ressources institutionnelles et financières de la CTSP et lancer le processus de recrutement des experts nationaux, conformément aux recommandations de l'étude financée par l'Union Européenne.								
	Signer avec la direction d'EDG un contrat de performance exigeant que les besoins d'assistance financière d'EDG restent limités aux montants indiqués dans le budget, et qu'EDG n'accumulera pas de nouveaux arriérés envers ses fournisseurs.								
Troisième revue, jusqu'à la huitième et dernière	Adopter les textes régissant les attributions des principaux acteurs (ACGP, ARMP, DNMP) ainsi que les textes d'application du code des marchés publics.								
	Les autorités doivent décider du traitement des comptes d'imputation provisoire pour les années exceptionnelles (2005–10), sur la base des recommandations de l'assistance technique du FMI, et produire les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'État pour 2011 et 2012.								
	Réviser les relations entre les entités autonomes percevant des ressources publiques et le Trésor pour transférer ces ressources sur le compte unique du Trésor.								
	Adopter, en consultation avec les bailleurs de fonds, une nouvelle nomenclature budgétaire, y compris une classification fonctionnelle.								
	Recruter un partenaire pour la gestion d'EDG, avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI.								
	Les autorités doivent approuver un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011–13 de ceux relevant des années 2005–10.								

Note :
■ Réalisé
■ Réalisé en retard
■ En cours
■ Non réalisé

Annexe IX. Note stratégique sur le cadre de renforcement des capacités

A. Introduction

1. Cette annexe présente les priorités d'AT définies par les membres de la mission auprès de la Guinée, les autorités guinéennes et les principales parties prenantes dans le domaine du renforcement des politiques et institutions macroéconomiques. Elle inclut les programmes d'AT identifiés, leurs objectifs et un ensemble indicatif d'étapes marquantes. La stratégie tient compte en outre du fait que les autres partenaires au développement sont déjà actifs dans certains domaines d'AT et que le FMI cherchera à coopérer avec eux. Enfin, la note présente les risques pesant sur la stratégie d'AT et des recommandations sur les moyens d'atténuer ces risques.

B. L'assistance passée en matière de renforcement des capacités

2. La Guinée fait un usage intensif de l'assistance technique du FMI (AT). Depuis l'entrée en vigueur de l'accord FEC précédent de 2012-16, la Guinée a reçu environ 10 missions de l'AFRITAC Ouest et 10 missions du siège par an, et a bénéficié des services de trois experts en détachement de longue durée¹. Au cours de l'exercice 2016, la Guinée a bénéficié de 2,3 équivalents temps plein (ETP)² et a été parmi les 20 principaux bénéficiaires d'assistance technique du FMI en AfSS. L'intensité de l'AT tenait à la nécessité de renforcer les institutions économiques et d'aider le pays à sortir de l'état de fragilité. L'assistance technique du FMI visait à améliorer la gestion et les statistiques macroéconomiques, à renforcer la gestion des finances publiques (GFP), à moderniser le système fiscal et douanier et à développer les instruments de politique monétaire et le secteur financier. Le programme d'AT ciblait les domaines offrant des possibilités de gains rapides, dont la gestion budgétaire et les opérations de trésorerie passant par le Compte unique du Trésor (CUT), la mobilisation des recettes, le contrôle bancaire, la fonction publique et la compétitivité. L'assistance technique du FMI est restée conforme aux priorités du pays et a été fournie sous la forme de missions de l'AFRITAC Ouest et d'experts du siège en détachement de longue durée auprès de la banque centrale et du ministère des finances, ainsi que d'ateliers de formation.

3. L'assistance technique offerte par le FMI a aidé à renforcer le cadre et les institutions de politique économique de la Guinée. Parmi les actions menées avec succès dans le domaine de la GFP figurent l'adoption de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances, les travaux initiaux sur le CUT, les révisions des dispositions budgétaires du Code minier et du Code des investissements, la réforme du mécanisme de remboursement de la TVA et le rapport d'exécution budgétaire. En ce qui concerne le secteur monétaire et financier, les autorités ont mis en place, avec l'assistance technique du FMI, un système national de paiement, ont approuvé une nouvelle loi sur

¹ La contribution totale de l'agriculture, du secteur minier et du bâtiment et des travaux publics au PIB a été réduite de 16 % tandis que celle des composantes du secteur tertiaire, y compris les activités commerciales, a augmenté.

² Depuis 2011, l'AFRITAC Ouest a effectué 53 missions en Guinée, dont 15 dans le domaine des statistiques.

la banque centrale et son amendement ainsi qu'une nouvelle loi bancaire, ont renforcé le contrôle bancaire et réformé le mécanisme de détermination du taux de change. Dans le domaine des statistiques, les autorités ont réalisé des progrès vers l'élaboration des statistiques de balance des paiements conformément au MBP6³, ont adopté le SCN 1993 et ont publié les comptes nationaux révisés pour 2006–15.

4. La capacité d'absorption limitée du pays a freiné l'application des recommandations issues de l'AT.

La mise en place à part entière de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances a pris du retard en raison de difficultés à réaligner les règlements existants sur la nouvelle loi, en particulier pour ce qui est de la gestion des risques budgétaires posés par les entreprises et organismes publics. Un premier budget à moyen terme a été préparé avec le budget 2017 mais il subsiste des déficiences. Récemment, les autorités ont mis en place un Comité de politique budgétaire et établi la présentation des tableaux pour l'exercice budgétaire à moyen terme au sein des ministères. À l'heure actuelle, le nombre des ministères participants est de 7, et l'objectif pour 2018 est d'obtenir la participation de plus de 20 ministères. La qualité médiocre des données nuit à l'information budgétaire et à l'adoption des lois de règlement des budgets passés. Cependant, le premier rapport d'exécution budgétaire trimestriel pour 2017 a été validé par les autorités et soumis au Parlement. La nouvelle nomenclature budgétaire a été utilisée pour la préparation du budget 2018. Une AT de suivi de cette activité pilote s'impose pour assurer le contrôle de la qualité des travaux accomplis jusqu'à présent. Le détachement de longue durée d'experts a cependant aidé à atténuer ces contraintes par le biais de la formation et d'un suivi plus étroit des difficultés à appliquer les recommandations issues de l'AT.

5. Compte tenu de cette situation, la présente annexe expose le programme de renforcement des capacités à moyen terme (2017-2020) pour la Guinée.

Elle définit les buts poursuivis, qui sont de renforcer les politiques et institutions macroéconomiques, y compris un ensemble indicatif d'étapes marquantes ou d'objectifs. Les buts sont fixés en fonction des besoins et de la capacité institutionnelle de la Guinée et recouvrent la mobilisation des recettes, la préparation et l'exécution du budget, la gestion des investissements publics, la gestion de trésorerie, la comptabilité publique, les statistiques du secteur réel et la surveillance du secteur financier. La stratégie élaborée par AFR, à laquelle ont souscrit les départements fonctionnels compétents du FMI, reflète les ententes dégagées avec les autorités sur leur intention d'engager le soutien politique, les ressources humaines et autres nécessaires à la réalisation des buts fixés, sous réserve d'une assistance bien adaptée en matière de renforcement des capacités de la part des partenaires. La gestion axée sur les résultats fera partie intégrante du Cadre de renforcement des capacités (CRC). Les effets du renforcement des capacités seront suivis, notamment sous la forme de repères institutionnels, et documentés tous les ans, en particulier dans les rapports annuels de l'AFRITAC Ouest. Cette annexe servira de plan d'action pour la mise en place du CRC et sera révisée tous les ans en fonction des résultats et priorités changeantes. Elle servira également d'élément d'information dans les discussions relevant du cadre des revues de l'accord FEC et des consultations au titre de l'article IV.

C. Priorités d'action

6. L'accord FEC pour 2017–20 en faveur de la Guinée appuie le programme de politiques et réformes économiques des autorités dont l'objectif est de :

i) renforcer la résilience de l'économie et préserver les gains durement acquis en matière de stabilité; ii) accroître les

investissements publics dans l'infrastructure pour placer l'économie sur une trajectoire de croissance plus élevée et favoriser la diversification économique tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette; iii) renforcer les programmes de protection sociale; et iv) progresser dans l'application des réformes structurelles essentielles pour aider à assurer une croissance plus forte et plus solidaire.

D. Principales priorités d'AT pour la période à venir

7. Les activités de renforcement des capacités du FMI seront étroitement intégrées aux travaux relevant du programme de manière à aider les autorités à atteindre les principaux objectifs de ce dernier. Les grandes priorités sont d'accroître les recettes fiscales non minières, de renforcer le processus de finances publiques et d'investissement, d'améliorer la gestion de la dette, ainsi que celle de la liquidité de la BCRG et ses prévisions, d'aider à la finalisation des réformes du mécanisme de taux de change, d'améliorer les statistiques, notamment celles ayant trait à l'inflation, aux comptes nationaux et à la balance des paiements, et de renforcer le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). La liste ci-après fournit davantage de détails sur le pôle d'intérêt et les objectifs de l'AT proposés pour chacun des principaux domaines relevant de la compétence du FMI :

- Renforcer la mobilisation des recettes intérieures en élargissant la base d'imposition, en réduisant les dépenses budgétaires et en améliorant la gestion et la gouvernance, ainsi que les fonctions essentielles de l'administration fiscale.
- Améliorer les capacités d'établissement du budget national dans le cadre d'un processus progressif menant à une budgétisation pluriannuelle.
- Assurer une meilleure gestion des finances publiques et des investissements pour favoriser l'augmentation des investissements publics et renforcer la gestion de la dette, notamment en mettant à jour la stratégie d'endettement à moyen terme.
- Accroître l'indépendance de la banque centrale et améliorer les opérations monétaires et les marchés de change pour soutenir le nouveau mécanisme de détermination du taux de change.
- Améliorer les estimations et prévisions infra-annuelles du PIB, ainsi que les statistiques de comptabilité nationale et de l'IPC.

8. Un grand nombre des priorités ci-dessus relèvent du mandat du FMI, mais certains donateurs s'emploient déjà à fournir une AT dans le domaine de la gestion de la dette (Union européenne et Trésor des États-Unis), de l'administration des recettes (France et Union européenne), de la gestion de trésorerie (Union européenne) et des opérations monétaires (Banque centrale du Maroc). En particulier, les domaines de coordination font l'objet de discussions entre la Division Administration des recettes de FAD et les conseillers fiscaux résidents dont les services sont financés par l'UE. La poursuite de la participation des donateurs est à saluer, mais il sera important d'assurer la liaison avec tous les intéressés, notamment par le biais d'un forum sur l'assistance technique coordonné par les autorités, pour traiter des priorités du pays et des contributions respectivement apportées par les prestataires d'AT en fonction de leurs domaines d'expertise. Les instances chargées du suivi du programme économique en collaboration avec le Représentant résident du FMI pourraient jouer un rôle de premier plan à cet égard.

E. Principaux résultats attendus de l'AT dans le moyen terme

9. Les résultats attendus des prestations d'assistance technique du FMI sont principalement les suivants : combler graduellement le déficit de recettes fiscales de la Guinée, faire basculer la composition des dépenses vers les investissements productifs, protéger les groupes vulnérables, renforcer la gestion de la dette, éliminer la prédominance budgétaire, assurer le contrôle bancaire et améliorer les statistiques pour faciliter l'élaboration et le suivi des politiques.

Les objectifs poursuivis sont plus précisément de :

- Accroître les recettes fiscales non minières de 2,4 % du PIB d'ici à 2020.
- Adopter des lois et règlements exhaustifs pour gérer les risques posés par les passifs conditionnels, notamment les PPP.
- Inclure une AVD dans la loi de finances (en annexe), avec simulations de l'effet des gros projets d'investissement sur la viabilité de la dette, à partir du budget 2018.
- Publier un rapport trimestriel présentant les révisions des estimations et projections de croissance à partir du premier trimestre de 2018 ; modifier la base de l'IPC et procéder au rapprochement des estimations macroéconomiques et des statistiques de comptabilité nationale approuvées fin 2017 au plus tard ; lancer l'enquête sur les taux d'intérêt auprès des institutions financières fin 2017 au plus tard.

F. Principales activités de renforcement des capacités du FMI pour l'exercice 2018

13. Les prestations d'AT porteront en priorité sur les domaines suivants : i) gestion des finances publiques ; ii) administration fiscale ; iii) cadre monétaire et de change ; iv) établissement des statistiques ; v) projections et analyses macroéconomiques ; et vi) renforcement du cadre de la LBC/FT. Le mode de prestation (mission de diagnostic du siège, visite(s) de courte durée d'experts, conseiller en poste de longue durée ou AFRITAC Ouest) reflète la préférence des autorités pour les services d'un expert en détachement de longue durée et une formation destinée à faciliter les rapports d'AT traditionnels et pour la participation à des cours de formation. L'assistance en matière de renforcement des capacités dans le domaine des finances publiques pour l'exercice 2018 sera centrée sur l'administration des recettes, la politique budgétaire, la gestion macrobudgétaire, la préparation et l'exécution du budget, la gestion et budgétisation des investissements publics, les opérations de trésorerie et la gestion de la masse salariale, et sera fournie par l'AFRITAC Ouest et FAD, notamment par les experts en détachement de longue durée auprès du Trésor et du ministère du budget, dont les services sont financés par l'Union européenne. Sont prévues les missions suivantes :

Guinée : Missions de l'AFRITAC Ouest et du siège du FMI, exercice 2018	
Domaines	Prestations d'AT
Gestion des finances publiques	
Comptabilité	(AFRITAC Ouest) Aider à revoir le plan comptable du gouvernement pour améliorer les rapports budgétaires
Statistiques de finances publiques	(AFRITAC Ouest) Finaliser le Tableau des opérations financières de l'État de l'Administration budgétaire centrale sur la base du Manuel de statistiques de finances publiques 2001, et des comptes des administrations de sécurité sociale
Gestion de la dette publique	(AFRITAC Ouest) Renforcer les modalités d'émission des titres publics : mission de suivi (Siège du FMI) gestion de la capacité d'endettement ; gestion de la dette à moyen terme
Gestion des finances publiques – Budget	(AFRITAC Ouest) Améliorer les documents de programmation des dépenses (cadre budgétaire à moyen terme, cadre de dépenses à moyen terme) (FAD) Nomenclature budgétaire ; politique fiscale ; contrôle de trésorerie et financier ; PEFA et PIMA
Administration fiscale	
Douanes	(AFRITAC Ouest) Suivi et contrôle des exonérations ; transit
Administration fiscale	(AFRITAC Ouest) Renforcer les opérations fiscales de la Direction des impôts ; améliorer l'audit fiscal et élargir la base d'imposition

Guinée : Missions de l'AFRITAC Ouest et du siège du FMI, exercice 2018 (suite)	
Domaines	Prestations d'AT
Système financier et secteur monétaire	
Contrôle et réglementation des banques	(AFRITAC Ouest) Mission de suivi : rapports et plan comptable ; contrôle fondé sur les risques ; rapports et Plan comptable
Opérations de la banque centrale	(MCM) Politique monétaire et marché de change ; opérations d'open market; gestion et prévisions de la liquidité
Évaluation des sauvegardes	(FIN) Évaluation des sauvegardes
LBC/FT	(LEG) LBC/FT : mission de cadrage ; LBC/FT : contrôle des institutions financières et des opérations de la cellule de renseignements financiers
Statistiques monétaires et financières	(STA) Statistiques monétaires et financières
Établissement des statistiques	
Statistiques du secteur réel	(AFRITAC Ouest) Établissement des comptes nationaux 2014–2015–2016 ; application du Système de comptabilité nationale 2008 ; nomenclatures et sources de données ; (STA) IPC ; statistiques du secteur extérieur
Projections et analyses macroéconomiques	
Analyses et projections macroéconomiques	(AFITAC Ouest) Renforcement du cadre institutionnel et approfondissement du processus d'élaboration des cadres macroéconomiques

G. Principaux risques et mesures visant à les atténuer

14. L'efficacité de l'assistance technique du FMI pourrait être amoindrie par la faiblesse de la capacité, une internalisation insuffisante du programme d'AT, l'absence de financement et le manque de coordination avec les donateurs. Il est nécessaire de renforcer l'Institut national de la statistique par une assistance technique et une aide financière. Les autorités sont déterminées à accroître à l'avenir le soutien à cette institution de concert avec les partenaires internationaux (FMI-AFRITAC Ouest, UE, Banque mondiale et AFD). Plus généralement, la connaissance et le soutien des plans d'AT par les personnes et services ciblés par le programme d'AT sont limités, ce dernier étant généralement discuté entre les services du FMI et les hauts responsables nationaux. Le manque de coordination avec les donateurs peut donner lieu à un chevauchement des efforts et à des messages contradictoires. En outre, certaines recommandations qui ont des conséquences financières considérables pour le gouvernement (par exemple, recapitalisation de la banque centrale, apurement des arriérés intérieurs, etc.) pourraient être difficiles à mettre en œuvre. Par ailleurs, les difficultés à assurer l'application des nouvelles règles et réglementations sont nombreuses. Les récents cas en sont les contrats de marchés publics non conformes signés par le gouvernement et le dépassement par la banque centrale des limites fixées aux avances à l'État permises par ses statuts.

15. Une AT déterminée par la demande et le resserrement de la coopération à tous les niveaux aideraient à atténuer ces risques. En consultation avec les autorités, les services du FMI pourraient veiller à ce que le point de vue des parties prenantes au sujet du programme et de ses

étapes marquantes est bien pris en compte dans le programme d'AT avant son exécution. L'équipe-pays suivra de près l'état d'exécution des recommandations pour identifier à un stade précoce les difficultés et discutera avec les autorités des mesures à prendre. Enfin, une combinaison plus systématique d'activités de formation et de formation sur le tas et de prestation traditionnelle d'AT améliorera l'efficacité des recommandations issues de l'AT. L'apport d'une AT supplémentaire dans un domaine donné pourrait être lié à la réalisation de progrès satisfaisants dans l'application des recommandations passées. Le Représentant résident du FMI pourrait être utile à cet égard en identifiant les partis prenants qui ont tout à gagner à maintenir le statu quo et en aidant à élaborer une stratégie visant à dissiper leurs préoccupations et en mettant en valeur les avantages des réformes. Cette action pourrait être soutenue par une plus grande sensibilisation au rôle et à l'importance de statistiques exactes pour l'élaboration des politiques et le suivi des performances.

H. Les engagements des autorités

16. Les autorités ont l'intention d'engager le soutien politique et les ressources humaines et autres qui sont nécessaires pour surmonter les obstacles identifiés et atteindre les objectifs du programme de renforcement des capacités. Les autorités renforceront les unités (CTA et CTSP) chargées du suivi de l'application des réformes en leur fournissant des ressources pour gérer le programme de renforcement des capacités à moyen terme. Les autorités sont en outre déterminées à fournir des ressources financières et humaines suffisantes aux secteurs (tels que les statistiques nationales et l'IPC) considérés comme prioritaires dans le programme de renforcement des capacités, ainsi que les ressources budgétaires nécessaires à l'application des recommandations issues de l'AT qui ont des conséquences financières. Elles mettront en place des mécanismes assurant la stricte application des règles et règlements (par exemple, les lois sur les marchés publics, sur la gouvernance des entreprises et organismes publics, la loi bancaire, etc.).

17. En particulier, un rapport semestriel sera établi par la CTSP au sujet de l'état d'exécution des recommandations des missions d'AT ainsi que des obstacles à leur mise en pratique. Ce rapport sera soumis au gouvernement pour discussion et validation. Avant de souscrire à des plans de renforcement des capacités dans un secteur, les autorités encourageront la tenue d'un débat solide et inclusif avec les personnes et unités chargées de l'application des recommandations.

Appendice I. Lettre d'intention



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - MEFP	BANQUE CENTRALE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE - BCRG
---	--

Le 27 novembre 2017

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

1. Malgré des chocs graves, nous avons stabilisé notre économie grâce à notre politique économique et à notre programme de réformes soutenus par un accord FEC de 2012–16 et nous avons conclu avec succès pour la première fois un arrangement financier avec le FMI. En 2014–15, notre pays a été gravement touché par l'épidémie à virus Ébola et la baisse des prix des matières premières sur les marchés internationaux. Ces chocs ont eu des répercussions négatives importantes sur notre économie et nos populations. Dans ce contexte difficile, nous avons déployé des efforts importants pour poursuivre la mise en œuvre de notre programme de politiques économiques et de réformes soutenu par le programme FEC de 2012–16 pour réaliser la stabilisation macroéconomique. Ainsi, nous avons ramené l'inflation à environ 8 pour cent alors qu'elle était à un peu plus de 20 % à fin 2011. Nous avons maintenu nos réserves internationales en dépit des chocs défavorables et avons réduit les déséquilibres budgétaires. En plus, nous avons atteint le point d'achèvement de la PPTTE et nous avons rétabli la viabilité de la dette. Depuis la conclusion de la huitième et dernière revue dans le cadre du programme FEC 2012–16 en novembre 2016, nous avons continué à mettre en œuvre des politiques économiques visant à préserver la stabilité macroéconomique et avancer notre programme de réformes.

2. Dans l'avenir, notre objectif principal est de générer une croissance plus élevée et plus inclusive pour réduire de manière significative la pauvreté, promouvoir une création durable et améliorer le niveau de vie de nos populations. Notre vision est de placer notre pays sur une voie de croissance soutenue et inclusive et à favoriser la diversification économique afin de réduire les vulnérabilités, de créer des emplois pour tous et d'améliorer le niveau de vie de la population. À

cette fin, nous avons approuvé en juin 2017 le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) pour 2016–20, pour favoriser une croissance plus élevée et plus inclusive et réduire considérablement la pauvreté. Notre stratégie articulée dans le PNDES est centrée sur: i) une transformation structurelle et une diversification de l'économie en raison des investissements majeurs pour développer les infrastructures dans les domaines de l'énergie, des transports et de la mécanisation agricole pour accroître la productivité, favoriser l'accès au marché et la commercialisation des produits agricoles; ii) promouvoir la bonne gouvernance, y inclut pour améliorer la qualité des dépenses publiques et leurs impacts sur nos populations et notre économie; iii) favoriser le développement du capital humain pour améliorer l'employabilité de nos jeunes et la productivité de notre main d'œuvre; et iv) une meilleure gestion des ressources naturelles qui tienne compte de notre environnement vital. La mise en œuvre de notre PNDES nécessitera un financement important. Nous visons à mobiliser le financement extérieur nécessaire auprès des bailleurs de fonds et des investisseurs du secteur privé dans le cadre du Groupe Consultatif que nous avons tenu en novembre 2017, avec l'appui de la Banque mondiale.

3. Afin d'atteindre nos objectifs, nous demandons le soutien du Fonds monétaire international (FMI) pour un nouveau programme de facilité élargie de crédit (FEC) de trois ans pour un montant équivalant à 120,488 millions de DTS (56,25 pour cent de notre quote-part).

Cet arrangement fournira le cadre pour poursuivre la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines et atteindre notre objectif de favoriser une croissance plus élevée et plus inclusive. À cette fin, notre programme de politique économique et de réforme visera à: i) renforcer la résilience macroéconomique de la Guinée; ii) intensifier les investissements nécessaires dans les infrastructures pour soutenir une croissance plus élevée et diversifier l'économie tout en préservant la stabilité macroéconomique; iii) renforcer nos programmes sociaux pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion et iv) faire progresser les réformes structurelles qui favorisent la croissance, renforcent la gouvernance et favorisent le développement du secteur privé.

4. Le Mémoire des politiques économiques et financières ci-joint (MPEF) énonce les politiques économiques et le programme de réforme à moyen terme du gouvernement de la Guinée et les politiques de la Banque centrale de la République de Guinée que nous prévoyons mettre en œuvre au cours de la période 2017–20.² Il décrit également les critères de performance et les repères structurels pour la première année du programme FEC, en précisant les politiques économiques et les réformes structurelles nécessaires pour atteindre ces objectifs.

5. Notre programme sera évalué sur la base des revues semestrielles avec des critères de performance quantitatifs, des critères indicatives et des repères structurels, tels que décrits dans le MPEF et le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joints. Il y aura six revues pour suivre les progrès dans la mise en œuvre du programme et pour convenir des éventuelles mesures correctives supplémentaires à y apporter afin d'atteindre les objectifs du programme. Nous demandons que les décaissements soient effectués en versements égaux. Les première et deuxième revue de la performance de la Guinée dans le cadre du programme FEC seront achevées le ou après le 11 Juin 2018 et le ou après le 11 Décembre, sur la base des critères de performance à fin

² Voir comme référence la Lettre d'intention (*Letter of Intent*), le Mémoire des politiques économiques et financières (*Memorandum of Economic and Financial Policies*), et le Protocole d'Accord Technique (*Technical Memorandum of Understanding*) en anglais inclus dans le rapport « *Guinea - Request for a Three-Year Arrangement under the Extended Credit Facility* » (2017).

décembre 2017 et fin juin 2018, respectivement. Compte tenu de notre objective de générer une croissance plus élevée et inclusive grâce à une augmentation importante des investissements publics en infrastructure, l'efficacité des investissements publics et les progrès dans les réformes envisagées pour renforcer la gestion des investissements publics seront un élément clé dans l'évaluation de la performance du programme.

6. Nous estimons que les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont adéquates pour atteindre les objectifs de notre programme économique, mais nous prendrons toutes autres mesures qui pourraient s'avérer appropriées pour l'atteinte de ces objectifs. Le gouvernement de la Guinée consultera les services du FMI sur l'adoption de ces mesures et avant toute révision des politiques macroéconomiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI concernant ces consultations. Nous fournirons aux services du FMI toutes les informations nécessaires au suivi de la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs de notre programme.

7. Conformément à notre engagement en matière de transparence et de responsabilité, nous autorisons le FMI à publier cette lettre, ses pièces jointes (MPEF, PAT, tableaux 1 et 2) et le rapport des services connexes, y compris la publication sur le site Web du FMI conformément aux procédures du Fonds, suite à l'approbation de la demande par le Conseil d'Administration du FMI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de ma haute considération.

_____/s/_____
Malado Kaba
Ministre de l'Économie et des finances

_____/s/_____
Lounceny Nabé
Gouverneur de la Banque centrale de la
République de Guinée

Pièces jointes : - Mémoire de politiques économiques et financières
- Protocole d'accord technique

Pièce jointe 1 : Mémoire de politiques économique et financière

Le 27 novembre 2017

A. Évolution économique récente et perspectives

1. L'économie guinéenne a rebondi de l'impact négatif de l'épidémie d'Ébola. La Guinée a été déclarée indemne de l'épidémie à virus Ébola par l'Organisation mondiale de la santé le 1er juin 2016. Après un ralentissement en 2014–15, nous estimons que la croissance réelle s'est accrue à 6,6 % en 2016 (contre 3,5 % en 2015) en augmentant le PIB par habitant. Le rebond de l'économie a été soutenu par une reprise de la production minière, une bonne performance agricole, une production d'énergie plus élevée et un renforcement dans le secteur manufacturier. En particulier, la croissance réelle du secteur minier est estimée avoir progressé de 33,5 % suite essentiellement à la hausse des prix de la bauxite sur les marchés internationaux, la croissance du secteur agricole est estimée à 4 % grâce à une disponibilité accrue d'intrants et d'équipements agricoles et la croissance du secteur manufacturier aurait repris à 1,5 % en 2016. Nous avons continué à stabiliser et contenir avec succès l'inflation à un seul chiffre, à 8,2 % en moyenne en 2016, grâce à notre politique monétaire prudente. L'inflation a légèrement augmenté pour s'établir à 9,2 % (en glissement annuel) en septembre 2017 en raison d'une reprise des produits alimentaires frais.

2. Le déficit du compte courant s'est détérioré pour se situer à 32 % du PIB en 2016, tout en étant financés par une augmentation des IDE dans le secteur minier. Les importations liées aux investissements dans le secteur minier ont fortement repris en 2016, en partie atténuées par le rebond des exportations de produits miniers et de produits agricoles, tandis que les IDE se sont établies à 19 % du PIB (3 % du PIB en 2015). Les réserves internationales ont augmenté pour s'établir à 594 millions de dollars US, ce qui équivaut à 2,3 mois de couverture d'importation à la fin de 2016. Au cours du premier semestre de 2017, les exportations ont fortement progressé de 21 pour cent, reflétant l'impact positif de l'élimination des taxes à l'exportation sur l'or, ce qui a réduit la contrebande vers les pays voisins et l'augmentation des exportations de bauxite. Les importations ont augmenté de 31 pour cent grâce à l'alimentation, l'équipement et les biens intermédiaires. Les entrées d'IDE au premier trimestre restent contenues à 11 millions de dollars US. Les réserves internationales ont augmenté d'environ 40 millions de dollars US au cours des premiers neuf mois pour se situer à US \$ 686 millions, couvrant 2,5 mois d'importations projetées, à fin septembre 2017. Après une dépréciation de 9 % en 2016, le taux de change effectif réel s'est apprécié de 2,9 % au cours des neuf premiers mois de 2017, le taux de change effectif nominal s'étant déprécié de 2,7 %. La prime entre le taux de change du marché officiel et des bureaux de change était de 0,8 % à fin Septembre 2017 (14 % en novembre 2015).

3. Le déficit budgétaire de base s'est réduit à 0,7 % en 2016, ce qui reflète un accroissement plus élevé des revenus et une maîtrise des dépenses publiques. Les recettes fiscales ont été renforcées de 1,3 % du PIB (en glissement annuel), en raison de la bonne performance des recettes fiscales non minières. Cela a été soutenu par un rebond de la croissance et l'impact des mesures de recettes introduites dans la loi de finances de 2016, y compris l'augmentation du taux de TVA de 18 à 20 pour cent (qui a été ramené à 18 pour cent en 2017), l'introduction d'une taxe sur les communications téléphoniques (TCT), et le renforcement des contrôles fiscaux. Les dépenses

courantes ont diminué de 2,6 % du PIB (en glissement annuel) au détriment de la baisse des dépenses liées à l'Ébola et des retards dans le recrutement des travailleurs dans l'éducation, la santé et la sécurité ; les dépenses en capital ont également diminué de 2,8 % du PIB, en raison d'une baisse de 2,3 % du PIB du financement externe. En raison de l'amélioration de la situation budgétaire, le financement budgétaire net de la BCRG et des banques commerciales a diminué pour s'établir à 0,4 % du PIB et à 0,3 % du PIB, respectivement. Cependant, d'autres arriérés envers le secteur privé ont été accumulés, ce qui équivaut à 0,2 % du PIB. La dette publique extérieure a légèrement augmenté pour s'établir à 21,5 % du PIB à la fin de l'année 2016 tandis que la dette publique intérieure s'est située à 19,4 % du PIB.

4. En raison de nos efforts visant à mobiliser des revenus supplémentaires et à contenir des dépenses non prioritaires, et la plus-value des recettes fiscales du secteur minier nous avons réalisé un excédent budgétaire de base de 0,9 % du PIB au premier semestre de 2017. Au cours du premier semestre, les recettes fiscales se sont établies à 7,1 % PIB, (0,13 point de pourcentage du PIB plus élevé que prévu), à la suite d'une activité minière dynamique, une plus forte performance des taxes sur le commerce international soutenues par des importations et des exportations plus fortes et l'impact positif de plusieurs mesures fiscales que nous avons adoptées, ce qui a entraîné des revenus supplémentaires de 0,06 % du PIB, y compris l'introduction des droits de timbre sur les véhicules importés et un certain nombre de mesures administratives pour élargir l'assiette fiscale (paragraphe 14). Les revenus de la taxe d'accise sur les produits pétroliers (TSPP) ont reculé à 0,13 % du PIB (0,16 point de pourcentage du PIB plus bas par rapport à l'objectif budgétisé) au premier trimestre à cause des ajustements de l'impôt à la baisse pour maintenir les prix de détail des produits pétroliers constants. Ces revenus se sont renforcés à 0,25 % du PIB au cours du premier semestre (tout en restant inférieurs à l'objectif de 0,43 % du PIB) due notamment aux ajustements de l'impôt à la hausse dans le deuxième trimestre résultant de la baisse des prix des importations de produits pétroliers et d'un taux de change stable. Nous avons fait des économies sur les dépenses non prioritaires de biens et de services de 0,23 % du PIB et avons maintenu des subventions à l'électricité à 0,7 % du PIB (0,2 % du PIB supérieur au montant global budgétisé pour 2017). Les dépenses en capital ont été inférieures aux prévisions pour se situer à 5,3 % du PIB, en raison des retards dans le financement extérieur des projets, mais nous avons assuré l'exécution du programme d'investissements publics financés sur les ressources intérieures. Le financement net de la banque centrale et des banques commerciales a été proche de zéro % du PIB.

5. Le crédit au secteur privé reste faible en raison des conditions de liquidité étroites des banques et de l'effet d'éviction du financement du budget de l'État. La base monétaire a augmenté de 15,5 % à la fin de 2016, tandis que la croissance du crédit au secteur privé était de 5,9 %. La décision de baisser le taux de réserves obligatoires (de 18 à 16 pour cent) en mars 2017 a libéré de la liquidité dans le système bancaire. Toutefois, la plupart de la liquidité supplémentaire libérée a été absorbée par la souscription par les banques des titres obligataires de l'État de 500 milliards de francs guinéens pour financer le développement routier. Après avoir enregistré une croissance négative au premier trimestre de 2017, la croissance du crédit au secteur privé a repris en avril-mai, mais a diminué de nouveau de 1,4 % en juillet (en glissement annuel). La liquidité limitée dans le système bancaire et les effets du financement bancaire commercial du gouvernement ont contribué à des conditions de crédit serrées pour le secteur privé. En outre, la hausse des créances compromises à 9,6 % en juin (6 % en 2015) a également amené trois banques à limiter les crédits au secteur privé.

6. Notre système bancaire est stable mais fait face à des défis. La croissance des dépôts dans le secteur bancaire a ralenti à 8 % en juillet 2017 depuis décembre 2016. En revanche, les dépôts en monnaie étrangère ont considérablement augmenté de 25 % depuis la fin de 2016, reflétant essentiellement le rapatriement des recettes d'exportation de l'or artisanal. Les dépôts en monnaie nationale n'ont augmenté que légèrement de 1 % au cours de la même période, ce qui reflète aussi des retraits importants. Le ratio des provisions pour les créances douteuses s'est détérioré à 14,7 % à la fin 2016 (6,8 % en 2015). De plus, même si la rentabilité s'est améliorée sur certaines mesures, en particulier, la marge bénéficiaire des intérêts a augmenté à 39 % à la fin de 2016 (20 % à la fin de 2015), le rendement des capitaux propres et des actifs des banques a diminué en 2016. Deux banques ne respectent pas le ratio des fonds propres (six banques n'étaient pas conformes à la fin de 2016). En outre, les contraintes de liquidité dans le système bancaire et l'activité limitée dans le marché interbancaire ont également entraîné la non-conformité de trois banques au respect du ratio des réserves obligatoires de la banque centrale.

B. Objectifs et éléments du programme

7. Renforcer la stabilité macroéconomique, en renforçant les marges d'ajustement, et générer une croissance qui soit partagée afin de réduire la pauvreté sont nos objectifs clefs. À cette fin, nous nous engageons à mettre en œuvre notre programme complet de politiques macroéconomiques saines et de réformes ciblées qui visent à :

- **Renforcer la résilience macroéconomique de la Guinée et préserver les gains de stabilité durablement acquis.** Nous allons construire des marges externes contre les chocs, compte tenu de la vulnérabilité de la Guinée aux chocs de termes de l'échange, et renforcer notre position budgétaire pour contribuer à préserver une inflation modérée, et la viabilité de la dette à moyen terme et assurer une croissance saine du crédit bancaire au secteur privé. À cette fin, nous allons contenir des besoins de financement budgétaire à un niveau qui nous permettra d'éviter d'emprunter auprès de la Banque centrale (en excluant les avances statutaires qui sont remboursées dans un délai de 92 jours), de limiter les emprunts auprès du secteur bancaire afin d'assurer une croissance appropriée du crédit au secteur privé et d'éviter d'accumuler des arriérés intérieurs et extérieurs. Nous allons maintenir la stabilité du secteur financier.
- **Accroître les investissements publics dans les infrastructures pour soutenir la croissance et diversifier l'économie tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité à moyen terme de la dette.** Nous allons créer un espace budgétaire pour intensifier la mise en œuvre des projets d'infrastructure, notamment en matière de production d'énergie, de transport et d'agriculture, afin de soutenir une croissance plus élevée et de plus diversifiée. À cette fin, nous mobiliserons davantage des revenus intérieurs à la suite de nos réformes de la politique et de l'administration fiscale et limiterons les dépenses non prioritaires. En plus, nous allons progressivement réduire les subventions énergétiques non ciblées tout en mettant en place des mesures d'accompagnement appropriées pour protéger les populations les plus vulnérables. Parallèlement, nous mobiliserons des financements extérieurs nécessaires à la réalisation de notre ambitieux programme d'investissement tout en visant à préserver la viabilité de la dette à moyen terme et à ne pas augmenter le risque de stress de notre dette extérieure qui reste à un niveau modéré. À cette fin, nous sommes engagés à maximiser la concessionnalité de nos emprunts extérieurs et à limiter à un maximum de 650 million dollars

US les emprunts non-concessionnels qui seront signés ou garantis au cours de la période de trois ans du programme FEC afin de préserver la soutenabilité de la dette à moyen terme et de contenir les vulnérabilités. En plus, nous mettrons en place une politique viable de la dette intérieure, notamment avec l'apurement graduel des arriérées au secteur privé, pour lequel nous restons redevables d'un stock de dette considérable. Ce désendettement soutiendra le rétablissement du secteur privé, durement affecté par la crise sanitaire récente, la croissance économique ainsi que la création d'emplois. À la fois, il permettra aux entreprises privées de s'acquitter de leur dette envers le système bancaire.

- **Mobiliser des ressources intérieures supplémentaires pour renforcer nos programmes sociaux visant à réduire la pauvreté et à favoriser l'inclusion.** Nous allons poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie de protection sociale récemment adoptée. Dans ce sens, nous allons augmenter l'enveloppe des ressources budgétaires intérieures que nous consacrons à nos programmes sociaux qui visent à réduire la pauvreté, à favoriser l'inclusion et à générer des emplois pour les populations les plus vulnérables. Ce sera essentiel pour commencer à bâtir la base pour réduire la dépendance excessive sur le financement extérieur des bailleurs des fonds au fil du temps et assurer la pérennisation de nos programmes de protection sociale.
- **Aller de l'avant avec nos réformes pour appuyer la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines et de réformes structurelles clés pour soutenir une croissance plus élevée et plus inclusive.** Nous renforcerons encore notre cadre budgétaire à moyen terme et notre gestion des investissements publics afin d'assurer un suivi, une transparence et une efficacité appropriés de notre ambitieux programme d'investissement public. Nous renforcerons notre cadre monétaire et finaliserons notre réforme du marché des changes. En plus, nous ferons progresser nos réformes clés de soutien à la croissance pour améliorer la gouvernance et le climat des affaires afin de favoriser le développement du secteur privé pour soutenir une croissance plus élevée et plus inclusive. Nous poursuivrons également la mise en œuvre de notre stratégie de promotion de l'inclusion financière.

C. Politiques et réformes économiques

Perspectives macroéconomiques

8. Nous nous attendons à ce que la croissance à court et à moyen terme soit forte, contribuant ainsi à améliorer le niveau de vie de la population. Nous prévoyons à une croissance réelle de 6,7 % en 2017 grâce à une forte performance dans le secteur minier, une consolidation de la performance du secteur agricole et à une reprise notoire des activités de construction. La croissance à moyen terme devrait s'établir à 6 % grâce à l'intensification des investissements dans les mines et les infrastructures, le renforcement des exportations, un environnement macroéconomique stable et la mise en œuvre de réformes structurelles soutenant la croissance. Cependant, un rythme plus fort que prévu des investissements et le rythme de la nouvelle production de la capacité minière soutiendraient une croissance plus élevée à moyen terme. Nous continuerons à contenir une inflation à un niveau modéré, reflétant une politique monétaire prudente.

9. Le déficit du compte courant resterait important et financé par les entrées d'IDE dans les projets miniers et d'infrastructure. Le déficit du compte courant devrait diminuer légèrement pour

s'établir à 24 pour cent du PIB en 2017. Les exportations croîtraient de 30 pour cent, en raison des exportations dynamiques de bauxite et d'or, alors que, après une hausse en 2016, la croissance des importations ralentirait en 2017. Les réserves internationales augmenteraient pour se hisser à 2,5 mois de couverture d'importation. Les déséquilibres extérieurs se réduiraient à moyen terme, ce qui reflète une amélioration de la balance commerciale qui serait plus que compensée par la reprise des bénéficiaires rapatriés. La croissance des exportations serait en moyenne à 13 pour cent à moyen terme, ce qui reflète une plus grande capacité de production minière. Nous nous attendons à une croissance des importations en moyenne de 4,6 pour cent à moyen terme, continuant d'être financée par de gros IDE dans le secteur minier. Les réserves internationales augmenteraient progressivement à 3,8 mois de couverture d'importation d'ici 2020.

Politique budgétaire

10. Notre politique budgétaire visera à renforcer la stabilité macroéconomique tout en créant l'espace budgétaire nécessaire pour accroître la croissance, en soutenant les investissements publics, notamment dans les infrastructures, et les dépenses sociales prioritaires. Comme indiqué dans notre PNDES, nous sommes engagés à réaliser un accroissement ambitieux des investissements publics, notamment dans les infrastructures, d'environ 3,5 % du PIB en 2017–20, ce qui sera crucial pour réaliser le potentiel de croissance de notre économie et soutenir le développement du secteur privé. En outre, nous visons à renforcer les filets de protection sociale en tant qu'élément essentiel de notre stratégie de réduction de la pauvreté et à réduire graduellement les arriérés de l'État vers le secteur privé. À cette fin, nous mobiliserons des recettes fiscales supplémentaires et contiendrons des dépenses non prioritaires courantes pour générer l'espace budgétaire nécessaire pour accroître les dépenses d'investissement prioritaires pour soutenir la croissance tout en préservant la stabilité macroéconomique. Parallèlement, nous mobiliserons des financements extérieurs additionnelles pour financer notre plan national d'investissement public tout en maximisant le recours à des emprunts extérieurs concessionnels afin de préserver la viabilité de la dette à moyen terme. À cette fin, nous sommes engagés à limiter les emprunts non-concessionnels qui seront signés ou garantis au cours des trois années de la période du programme FEC à un maximum de 650 million de dollars US. Notamment, cette enveloppe d'emprunts non-concessionnel sera utilisée pour financer des projets d'infrastructure prioritaires : i) la réhabilitation de la route RN1, ii) la réhabilitation de la voirie urbaine de Conakry, iii) la construction d'une ligne d'interconnexion électrique et iv) la réhabilitation d'une université. Afin d'assurer la transparence, l'efficacité et assurer de maximiser l'impact sur la croissance, nous finaliserons les études de faisabilité de ces projets d'ici fin mars 2018 (RS). Dans le cas où les prêts et les dons programmes extérieurs seront plus élevés que budgétisés, nous orienterons toute dépense additionnelle dans les secteurs prioritaires, y inclut le renforcement des dépenses sociales et des filets sociaux, en consultation avec les services du FMI, afin de soutenir une croissance plus élevée et inclusive et réduire la pauvreté.

Stratégie budgétaire pour 2017

11. Nous continuerons à mettre en œuvre des mesures correctives pour atteindre un solde budgétaire de base de 0,6 pour cent du PIB en 2017 afin de préserver la stabilité macroéconomique. Notre loi de finances de 2017 a visé un excédent de base de 0,5 pour cent du PIB en 2017. Toutefois, les subventions à la société d'électricité publique (EDG) attendue pour le 2017 seraient presque trois fois plus grandes que prévu à -1,3 pour cent du PIB (0,5 pour cent plus élevé

du PIB budgétisé pour 2017), en raison de la hausse de la consommation d'électricité et des coûts de production thermique et le paiement d'arriérés d'EDG. Afin de compenser ces glissements et de préserver la stabilité macroéconomique, nous avons rapidement commencé à prendre des mesures correctives que nous poursuivrons pour le reste de l'année pour atteindre un excédent budgétaire de base de 0,6 % du PIB en 2017. Nous sommes engagés à nous abstenir d'emprunts supplémentaires de la BCRG dans la seconde moitié de l'année, assurer le remboursement des emprunts du gouvernement auprès de la banque centrale qui avaient été contractés en 2015 (0,3 pour cent du PIB) et au premier trimestre (0,1 pour cent du PIB), entamer l'apurement d'une partie des arrières de l'État envers le secteur privé qui avaient été accumulés pendant les exercices budgétaires précédents, et assurer le paiement de l'amortissement de la dette intérieure et extérieure.

12. Notre stratégie d'ajustement budgétaire pour 2017, soutenue par une surperformance attendue des recettes fiscales minières, est basée sur la mise en œuvre de mesures visant à mobiliser des revenus supplémentaires et la maîtrise de dépenses courantes non prioritaires tout en préservant les investissements publics et les dépenses sociales. Notamment :

- **Nous avons mis en œuvre des mesures correctives qui devraient générer des recettes fiscales additionnelles de 0,3 % du PIB en 2017.** Nos mesures de politique et d'administration fiscale se sont concentrées sur: (i) l'introduction du droit de timbre sur les véhicules importés; (ii) des mesures administratives visant à rationaliser la perception des taxes à l'importation sur les véhicules neufs; (iii) la revue approfondie des contrats publics attribués aux entrepreneurs, et le recouvrement des impôts impayés en comparant les revenus aux bases de données des dépenses; (iv) des réformes administratives visant à étendre l'assiette fiscale des professionnels et à faciliter la conformité fiscale des petites et moyennes entreprises en ouvrant les guichets des banques (flash cash), dont quatre à la Direction nationale des impôts.
- **Nous avons limité les dépenses courantes non prioritaires en biens et services, ce qui nous permettra de réaliser des économies de 0,1 % du PIB en 2017.** Nous avons notamment réduit des dépenses en biens et services en rationnant l'achat des matériels informatiques, et en gelant les acquisitions de mobiliers et matériels de bureau.

Stratégie budgétaire à moyen terme

13. Nous visons à mobiliser des recettes fiscales supplémentaires d'environ 3 % du PIB pendant la période du programme. Au fil du temps, la performance des recettes fiscales de la Guinée s'est améliorée, mais des efforts supplémentaires pour mobiliser les revenus intérieurs sont nécessaires pour soutenir l'expansion de l'investissement public et réduire la dépendance au financement extérieur. Nous renforcerons également la mobilisation des recettes non fiscales.

14. Nos réformes ciblées de la politique et l'administration fiscales, associées à une croissance soutenue, contribueront à augmenter les recettes fiscales non minières d'environ 2 pour cent du PIB sur la période 2018–21. Notre stratégie visant à mobiliser des recettes fiscales supplémentaires se concentrera sur la promotion des recettes fiscales non minières, notamment les taxes directes. À cette fin, nous adopterons un plan d'action pour une politique fiscale ciblée et une réforme de l'administration (RS) qui vise à élargir l'assiette fiscale, à simplifier le régime fiscal et à

renforcer la perception et les recouvrements d'impôts, avec le soutien de l'assistance technique planifiée du FMI. Plus précisément, nous adopterons la stratégie suivante :

- **Mesures de politique fiscale** : nous nous concentrerons sur la mise en œuvre de mesures qui permettront de mobiliser des recettes rapidement ainsi que de réformer le système fiscal. Nous visons à : (i) rationaliser les exonérations fiscales en fonction d'un examen des dépenses fiscales (estimé à environ 4 pour cent du PIB) pour élargir l'assiette fiscale ; (ii) établir une taxe unique chez les professionnels (TPU) qui encouragera la conformité fiscale des petites et moyennes entreprises se trouvant dans le secteur non enregistré grâce à un paiement électronique et sécurisé à travers les guichets banques et les moyens de paiement électronique (iii) réviser les taux d'impôt sur les sociétés (de 35 à 30 pourcent) pour rendre le système fiscal plus compétitif et équitable; et (iv) rationaliser des accises et de leur taux; (iv) l'examen du régime de l'impôt foncier. Nous allons également mettre en place une stratégie pour réduire l'encours des arriérés de crédit TVA.
- **Réforme de l'administration fiscale** : nous nous concentrerons sur des mesures qui permettront de renforcer le paiement et la collecte des impôts. À cette fin, nous allons: (i) finaliser l'élaboration de la déclaration fiscale en ligne et des modalités de paiement; (iii) une avancée de l'informatisation, avec des projets RAN international et MERCURY permettant, d'une part de relier les paiements TVA des entreprises au réseau de la Direction nationale des impôts (DNI) d'ici la fin de 2018, et d'autre part faciliter le traitement en temps réel des obligations fiscales et d'intégrer les données des diverses unités fiscales dans une plateforme centralisée (SIGFIG); (ii) renforcer la capacité du DNI notamment en séparant la gestion et les opérations; (iii) finaliser l'élaboration d'un manuel de procédure et d'un protocole d'audit interne pour le DNI, avec l'appui de l'Union Européenne; (iv) renforcer le contrôle fiscal en améliorant l'identification des contribuables grâce à la comparaison des leurs importations avec les chiffres d'affaires déclaré au cordon douanier; et (iv) renforcer les ressources humaines et matérielles pour améliorer la collecte et le traitement des données fiscales.

14. **La mise en œuvre du mécanisme de prix d'ajustement automatique pour les produits pétroliers, tout en mettant en place des mesures d'accompagnement appropriées pour protéger les plus vulnérables, favorisera notre stratégie de mobilisation des revenus et augmentera la transparence budgétaire.** Nous avons maintenu les prix de détail des produits de carburant constants depuis le début de 2015 à 8 000 francs guinéens par litre et le TSPP a été utilisé comme variable d'ajustement pour combler l'écart entre les prix d'importation et de détail, après prise en compte du recouvrement des coûts pour la distribution et autres charges. Ceci a entraîné des pertes de revenus fiscaux en 2017. Nous sommes convaincus que la mobilisation et la prévisibilité des revenus du TSPP sont essentiels pour soutenir des recettes fiscales plus élevées qui sont nécessaires pour intensifier les investissements publics, et permettre une meilleure planification budgétaire. À cette fin, nous mettrons en œuvre le mécanisme du prix d'ajustement automatique (RS) et fixerons le TSPP à un niveau conforme à nos objectifs de revenus d'ici fin mars 2018. Pour achever cet objectif, nous avons étudié le système de tarification des produits pétroliers dans d'autres pays pour tirer des leçons appropriées pour notre initiative de réforme. Nous examinons également les différentes composantes de la structure des prix du pétrole pour évaluer où nous pouvons générer des revenus supplémentaires sans compromettre les marges appropriées pour les distributeurs et autres dans la structure de coûts. En tant qu'élément clé pour faciliter et informer notre réforme des prix des produits pétroliers, nous avons entamé des discussions avec les principaux intervenants pour

établir un consensus. À cette fin, nous préparons également une stratégie de communication pour évaluer le public de l'importance de la réforme du système et de la manière dont les subventions aux prix du pétrole profitent de manière disproportionnée aux riches. Parallèlement, nous mettrons en place des mesures d'atténuation ciblées, y compris le renforcement des filets des programmes sociaux, afin de minimiser l'impact de la réforme sur les segments les plus vulnérables de la société. Dans le cas où la mise en œuvre du système de prix d'ajustement automatique est retardée au-delà de fin mars 2018, nous entreprendrons des mesures additionnelles de recettes fiscales pour atteindre notre objectif de revenus.

15. Parallèlement, nous mobiliserons des recettes minières supplémentaires grâce à l'activité minière dynamique qui est attendue pendant la période du programme et à la mise en place les dispositions fiscales du nouveau code minier aux nouvelles entreprises dans le secteur. Nous avons fait d'importants progrès dans le renforcement de la gouvernance et de la transparence dans le secteur minier. La Guinée a rejoint l'initiative de transparence des industries extractives (EIT) en 2013 et nous avons mis en œuvre un nouveau code minier en 2014, qui a introduit des dispositions fiscales conformes aux normes internationales. En outre, nous avons procédé à un examen des accords et titres miniers et à la mise en place d'un système plus transparent pour la délivrance, le renouvellement et le transfert de permis. Compte tenu des grands projets prévus dans le secteur minier, nous veillerons à ce que les dispositions fiscales du nouveau code soient appliquées aux nouvelles entreprises pour mobiliser des recettes fiscales supplémentaires. Nous poursuivrons également nos efforts pour mettre en conformité avec les dispositions du nouveau code, les accords existants au fur et à mesure qu'ils expireront.

16. Nous allons contenir des dépenses publiques courantes non prioritaires pour libérer des ressources fiscales afin d'augmenter les dépenses infrastructures et des dépenses sociales. À cette fin, nous allons :

- **Réduire progressivement les subventions d'électricité non ciblées et améliorer la situation financière d'EDG pour réduire les coûts budgétaires importants.** Nous faisons des transferts budgétaires à la société d'électricité nationale (EDG) pour compenser des tarifs d'électricité inférieure au coût de revient, la faible collecte des revenus et les importantes pertes techniques et commerciales. Nonobstant cela, EDG génère des pertes financières importantes et accumule des arriérés auprès des fournisseurs de carburant et d'électricité, qui sont payés par le gouvernement sur une base ponctuelle, y compris par l'émission des titres l'État. Nous visons à réduire progressivement les subventions à l'électricité à 0,6 % du PIB d'ici à 2021 grâce à notre double stratégie qui vise à (i) améliorer l'efficacité de EDG en renforçant le taux de collecte et recouvrement des paiements et en réduisant les pertes commerciales, et (ii) augmenter les tarifs d'électricité pour réduire l'écart existant par rapport aux coûts. À cette fin, nous avons adopté un contrat de gestion pour EDG et adopté un plan de restructuration pour l'entreprise. Notamment, nous installerons des compteurs de consommation d'électricité à la Primature et quinze Ministères d'ici Juin 2018 (RS) et dans toute l'administration centrale pour 80 % du reste des consommateurs d'ici fin février 2019 (RS) pour augmenter les revenus d'EDG. Nous examinerons les conditions des contrats de EDG avec les fournisseurs de carburant pour réduire les coûts d'achat et procéderons à un examen des exonérations fiscales dans le secteur de l'énergie. Nous renforcerons d'avantage les contrôles pour freiner la fraude. En outre, nous mettrons en œuvre l'augmentation tarifaire de 25 % pour les industriels et les gros

consommateurs d'ici décembre 2017 (RS), adoptée par arrêté en octobre 2016 pour augmenter les revenus. Enfin, avec le soutien de la Banque Africaine de Développement, nous finaliserons l'étude tarifaire et une analyse d'impact (RS) d'ici fin février 2018 pour établir un tarif permettant le recouvrement des coûts à moyen terme et établir un marché transparent de l'électricité et mettre en place des mesures d'atténuation nécessaires pour protéger les plus vulnérables.

- **Continuer à maintenir une masse salariale soutenable, et poursuivre la réforme de l'administration et de la fonction publique pour réduire les coûts budgétaires.** Nous avons mené un sondage auprès des fonctionnaires, nous avons lancé la distribution de cartes biométriques pour un certain nombre de ministères pilotes et nous allons finaliser la distribution à tous les fonctionnaires d'ici décembre 2017. Au cours de ce processus, nous avons constaté des divergences avec la base de données de nos fonctionnaires (à cause des travailleurs fictifs et décédés encore enregistrés) et nous avons commencé à épurer nos registres, ce qui devrait générer des économies budgétaires. Nous établirons un système permanent de contrôle de la dotation et assureront l'application des lois et règlements organisationnels. Avec le soutien de la Banque mondiale, nous avons installés 120 pointeuses électroniques pour surveiller les données de travail des fonctionnaires (collectés sur les cartes biométriques) pour décourager la fraude. Grâce à cela, nous avons déjà identifié 2800 travailleurs fictifs, ce qui devrait faire des économies budgétaires annuelles. Nous installerons 150 pointeuses supplémentaires d'ici la fin de 2018. À moyen terme, nous visons également à établir une nouvelle plate-forme électronique capable de surveiller et de consolider les données sur l'activité et les salaires des fonctionnaires. En outre, nous avons réformé notre système, ce qui le rend plus raffiné et motivant pour le personnel et nous sommes en train de réformer la grille salariale.

17. Nous augmenterons les dépenses publiques financées par des ressources internes afin de renforcer les filets des programmes sociaux qui soutiendraient notre objectif de réduire la pauvreté. Nous avons finalisé pour la première fois une politique nationale de protection sociale en novembre 2016 qui soutient notre objectif de réduire la pauvreté par : i) renforcer la protection sociale; ii) donner accès à des possibilités d'emploi; iii) améliorer les conditions de vie des plus pauvres et des plus vulnérables; iv) améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation; v) améliorer l'accès à la sécurité alimentaire et nutritionnelle; vi) prévenir et gérer les crises et les catastrophes et renforcer la résilience; et vii) améliorer l'accès aux logements sociaux. Afin de soutenir la mise en œuvre de notre stratégie, nous utiliserons l'équivalent de nos économies budgétaires programmées provenant de la réforme des subventions à l'électricité afin d'accroître les dépenses publiques financées sur ressources internes des programmes de protection sociale non contributifs dans le cadre du programme filets sociaux productifs (PFSP) et le Fonds de Développement Social. Cela permettrait de renforcer la couverture de ces programmes et de commencer à réduire la dépendance des financements des bailleurs de fonds et assurer la poursuite de ces programmes au fil du temps. Il s'agit notamment de projets de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre visant à fournir un emploi et une formation aux femmes et aux jeunes; les transferts monétaires conditionnels aux ménages vulnérables pour soutenir l'inscription des enfants à l'école et leur accès aux services de santé ; les transferts monétaires non conditionnels aux ménages pauvres, en particulier dans les zones rurales, qui visent à réduire l'écart de pauvreté; les projets sociaux visant à réduire les inégalités de genre et à favoriser l'intégration des femmes dans la population active; l'assistance sociale aux plus vulnérables, y compris les personnes âgées et handicapées, et celles touchées par le VIH/SIDA et

l'Ébola. Nous ferons également d'autres efforts pour améliorer la qualité et l'accessibilité aux services de santé et prévenir les risques épidémiologiques. Nous établirons un registre social unifié des populations vulnérables afin de renforcer le ciblage de la prestation des programmes sociaux d'ici fin février 2019 (RS). À cette fin, nous avons également commencé à créer des capacités et mener des discussions avec les parties prenantes et les donateurs.

18. Nous continuerons à renforcer la gestion des finances publiques pour soutenir l'augmentation envisagée des investissements. Pour la première fois, nous avons présenté un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) avec la loi de finances de 2017. Nous sommes engagés à renforcer notre cadre budgétaire à moyen terme afin de mieux surveiller les dépenses publiques et de gérer l'augmentation de l'investissement public. Dans ce but, nous allons (i) mettre en œuvre la nouvelle nomenclature budgétaire pour l'exécution du budget 2018, (ii) mettre en place une approche budgétaire de détermination des ressources du haut vers le bas en établissant des objectifs du CBMT conformes aux objectifs budgétaires de notre programme appuyé par la FEC, et (iii) moderniser le système d'information de la préparation et de l'exécution du budget. Par ailleurs, nous continuerons à publier les rapports d'exécution budgétaire trimestriels et nous finaliserons l'établissement d'un Compte unique du Trésor (CUT) d'ici juin 2018 et entreprendrons la réforme réglementaire nécessaire pour sa mise en œuvre effective. À cet effet, nous poursuivons l'assainissement des comptes publics ouverts à la Banque centrale à travers (i) la clôture des comptes irréguliers, (ii) la régularisation de la nomination des comptables publics détenteurs des comptes, et (iii) le reversement des soldes des comptes clôturés dans le CUT. Nous actualiserons le recensement des comptes d'entités administratives dans les banques commerciales et à la Banque centrale, à Conakry et dans le reste du pays. Nous finaliserons le transfert des comptes des entités publiques autonomes sur le CUT d'ici juin 2018. Nous adopterons les décrets de conformité de la gestion budgétaire et comptable des organismes publics avec le nouveau cadre législatif et réglementaire des finances publiques d'ici la fin de 2017. Nous adopterons et opérationnaliserons les manuels de procédure connexes pour renforcer l'exécution budgétaire et la qualité des rapports d'exécution budgétaires.

19. Nous renforcerons la gestion des investissements publics afin d'améliorer la transparence, l'efficacité et le rendement maximal de notre plan d'investissement national. Nous accorderons la priorité aux projets d'investissements publics ayant un impact accru sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Nous effectuerons systématiquement une analyse coût-bénéfice complète des projets d'investissement (coût-avantage pour les projets sociaux), nous renforcerons notre gestion des investissements publics à l'aide de la méthodologie PIMA (*Public Investment Management Assessment*) avec le soutien de l'assistance technique du FMI et assurerons la mise en œuvre de notre cadre de passation des marchés. Nous finaliserons, avec l'appui de la BAD, la mise en œuvre d'une plateforme pour la gestion intégrée des investissements d'ici fin décembre 2017, ce qui nous permettra d'avoir une meilleure connaissance du portefeuille d'investissements et améliorer la coordination et le suivi des projets d'investissement. En 2014, nous avons adopté un nouveau code de passation des marchés qui prévoit des appels d'offres concurrentiels pour des projets d'investissement public (au-dessus du seuil prévu par le code). En 2016, nous avons mené un audit des marchés publics dont on a publié les résultats. Compte tenu de ces résultats, nous avons commencé à renforcer nos procédures de passation des marchés. Nous avons réduit les retards dans les achats en rationalisant les procédures et nous finaliserons notre enquête sur les prix des fournisseurs afin d'assurer la transparence des contrats d'ici fin 2017. Nous élaborons un système de

sanctions qui y sera associé. En outre, nous avons préparé le premier rapport trimestriel sur les marchés publics et nous l'avons publié sur le site Web du ministère des Finances. Nous appliquerons les dispositions code de passation des marchés, y compris celles relatives aux appels d'offres concurrentiels pour des projets d'investissement publics. Nous adopterons un manuel pour les procédures de passation d'ici la fin de 2017 et nous établirons un système de suivi de l'exécution des différentes phases des marchés publics.

20. Nous finaliserons notre nouveau cadre de partenariat public-privé (PPP) et veillerons à ce qu'il soit conforme aux meilleures pratiques. Compte tenu de notre objectif d'accroissement des investissements, une nouvelle loi PPP a été adoptée par le Parlement au début du mois de juillet 2017. Nous finaliserons ses décrets d'application d'ici fin 2017. Nous veillerons à ce que le nouveau cadre de PPP soit conforme aux meilleures pratiques en soutien des projets d'investissement envisagés dans le PNDES et conformément à la loi organique sur les finances publiques (LORF). Compte tenu des risques et des passifs éventuels associés aux projets financés par PPP, nous garderons la prudence dans l'utilisation des PPP afin de veiller à ce que nous ne soyons pas exposés aux éventuels passifs liés aux garanties du gouvernement résultants de la mise en œuvre de ces PPP. Nous veillerons à ce que ces garanties soient bien surveillées, évaluées et conformes à la gestion des risques.

21. Nous poursuivons notre réforme des entreprises publiques (EP) visant à renforcer leur gouvernance et à soutenir la mobilisation des recettes publiques. En 2015, nous avons adopté une nouvelle loi sur la gouvernance des sociétés et établissements publics qui a joué un rôle clé dans le renforcement de la gouvernance et de la supervision des entreprises publiques, y compris en renforçant le pouvoir de surveillance du ministère des Finances et le transfert des dividendes des entreprises publiques au budget. Les modifications ultérieures apportées à la loi en 2016 ont introduit des changements sur la gouvernance financière des entités publiques et des entreprises publiques qui ne sont plus complètement compatibles avec la loi organique sur les finances publiques (LORF) et le décret sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique (RGGBCP). Afin d'assurer cette cohérence, nous modifierons certaines dispositions de la loi sur la gouvernance des entreprises publiques dans le cadre de la loi de finances 2018. Nous finaliserons le décret d'application de la loi d'ici mars 2018. Nous avons finalisé le recensement des entreprises publiques et commencé à adapter les textes d'un échantillon de ces entités conformément aux exigences de la nouvelle loi et nous viserons à la finaliser pour toutes les entités d'ici fin 2018. En outre, conformément à la nouvelle loi, nous présenterons au Parlement notre premier rapport financier annuel pour les entreprises publiques d'ici la fin de 2017 (RS). Nous travaillons à élaborer une stratégie à moyen terme pour améliorer les conditions financières des entreprises publiques déficitaires pour réduire les coûts budgétaires et l'accumulation des passifs éventuels.

Politique et gestion de la dette

22. Nous sommes engagés à préserver la viabilité de notre dette à moyen terme et à veiller à ne pas dépasser un niveau modéré de stress de la dette extérieure. Nous allons gérer soigneusement nos emprunts externes pour financer l'augmentation prévue des investissements publics afin de préserver la viabilité de notre dette et de contenir des vulnérabilités de la dette. Compte tenu que le risque de stress de la dette extérieure de la Guinée est actuellement modéré et que nous avons déjà contracté un prêt non concessionnel important pour financer la construction du

projet du barrage de Souapiti (environ 13 pour cent du PIB), qui était nécessaire pour augmenter notre production d'électricité, nous maximiserons la concessionnalité des emprunts extérieurs et limiterons le recours à des emprunts non-concessionnels supplémentaires pour préserver la viabilité de la dette à moyen terme. À cette fin, nous sommes notamment engagés à limiter les emprunts non-concessionnels qui seront signés ou garantis au cours des trois années de la période du programme FEC à un maximum de 650 million de dollars US afin de ne pas dépasser un niveau modéré de stress de la dette extérieure.

23. Nous sommes engagés à repayer graduellement les arriérés intérieurs qui ont accumulés dans les exercices budgétaires précédents. Nous sommes engagés à mettre en place une politique viable de la dette intérieure. Nous avons mené une vérification des arriérés intérieurs en 2016 et avons finalisé une analyse pour déterminer la stratégie optimale pour éliminer ces arriérés, en tenant compte des contraintes budgétaires. Sur cette base, nous avons élaboré un plan d'action visant à dégager d'abord le plus grand nombre d'arriérés à faible coût et nous avons identifié environ 120 créanciers qui pourraient initialement être remboursés. Nous adopterons la stratégie pour l'apurement des arriérés intérieurs d'ici fin décembre 2017 (RS) et repayerons une partie de ces arriérés au cours de l'exercice budgétaire 2017. Nous veillerons à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés domestiques grâce à une meilleure gestion de la dette, ce qui permettra de soutenir le secteur privé.

24. Nous poursuivons nos efforts pour résoudre les arriérés extérieurs. Nous avons entamé des négociations pour liquider les arriérés extérieurs envers des créanciers hors Club de Paris et des créanciers commerciaux. Nous avons pour objectif de normaliser ces arriérés d'ici la fin de l'année 2017. Nous veillerons à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, y inclut grâce à une meilleure gestion de la dette.

25. Nous sommes déterminées à continuer à renforcer notre cadre de gestion de la dette. Nous avons publié un manuel de procédures opérationnelles et de déclaration de la politique nationale d'endettement publique et nous avons achevé l'audit de la dette intérieure en 2016. Nous avons renforcé nos capacités de gestion de la dette et nous continuerons nos efforts à cet égard, grâce à l'assistance technique du FMI, du Trésor des États-Unis, de l'AFD et d'autres partenaires au développement, pour mettre à jour des procédures d'émission actuelles, mettre en place un groupe technique national axé sur l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) d'ici mars 2018, et mettre à jour la stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). Nous finaliserons et publierons un bulletin statistique sur la dette publique d'ici décembre 2017 et nous mettrons à niveau les systèmes d'information statistique et renforcerons les procédures de gestion de la dette intérieure. Nous sommes engagés à conduire l'exercice DEMPA (Méthodologie d'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette) avec l'appui de la Banque mondiale ce qui nous permettra d'identifier d'avantage des mesures clés pour renforcer la gestion de notre dette.

Politiques monétaire et de change

26. Nous renforcerons nos réserves de change pour construire des marges externes supplémentaires contre les chocs exogènes. Nous avons renforcé nos réserves, mais elles restent inférieures à 3 mois de couverture d'importation et inférieures à l'estimation du niveau adéquats de 3,8 mois d'importations indiqué par la réserve métrique ARA-CC. Notre politique de taux de change sera orientée vers l'accumulation progressive de réserves pour atteindre un niveau confortable de

3,8 mois de couverture d'importation d'ici 2020. Nous continuerons à progresser vers une plus grande flexibilité du taux de change, en limitant nos interventions sur le marché des enchères de change bilatéral (MEBD) afin de maintenir la liquidité et prévenir des situations désordonnées dans le marché récemment introduit et éviter de fortes fluctuations du taux de change. À cet égard, nous élaborerons une prévision hebdomadaire de liquidité en devises d'ici décembre 2017 afin d'améliorer la prévisibilité des conditions d'offre et de demande du marché.

27. Nous finaliserons la réforme du marché des changes pour renforcer le rôle des forces du marché et soutenir une plus grande flexibilité des taux de change. La BCRG a fait des progrès significatifs dans la réforme du mécanisme du taux de change en remplaçant le système d'allocation de change par un marché de change bilatéral (MEBD) au début de 2016. Cela a permis une plus grande flexibilité du taux de change et réduit l'écart entre le taux officiel et le taux des bureaux de change. Nous avons rendu les opérations MEBD plus régulières et prévisibles en publiant une instruction au début de 2016 qui détaille comment le MEBD et les enchères sont organisés. Les enchères sont organisées deux fois par semaine (mardi et vendredi) et sont précédées d'une annonce le jour précédent. Nous nous sommes engagés à finaliser notre réforme du marché des changes avec l'appui de l'assistance technique du FMI pour rendre les marchés plus compétitifs, y compris en éliminant progressivement la limite des allocations d'enchères pour la rendre plus compétitive. Avec l'appui de l'assistance technique du FMI, nous renforcerons la stratégie d'intervention de la BCRG d'ici mars 2019 (RS) afin de limiter la discrétion dans les interventions. Nous allons également établir une plate-forme électronique pour rendre les opérations du MEBD plus fluides et sécurisées d'ici la fin de 2018 et renforcer les prévisions de liquidité en devises par un meilleur partage d'informations et des réunions régulières entre la BCRG et le ministère de l'Économie et des Finances. Nous avons mis fin à la fixation du taux de change officiel un jour après avoir reçu les rapports des transactions en devises des banques. Nous poursuivrons nos efforts pour nous assurer que l'écart entre le taux de change officiel (qui est le taux de référence pour tous les acteurs du marché) et le taux de change des bureaux des changes reste en deca de 2 %.

28. Notre politique monétaire sera orientée vers la préservation d'une inflation modérée tout en assurant la fourniture d'une liquidité appropriée au secteur bancaire pour soutenir une croissance saine du crédit au secteur privé. Nous sommes engagés à continuer à renforcer l'indépendance de la BCRG. La BCRG visera à maintenir une inflation stable et à un seul chiffre en utilisant la base monétaire comme cible intermédiaire. Pour 2017, nous nous attendons à ce que la base monétaire augmente à environ 2 % (en glissement annuel), ce qui correspond à un taux d'inflation de 8.5 pour cent et à une croissance du crédit au secteur privé de 2 % (en pourcentage de la base monétaire). Nous maintiendrons une politique monétaire prudente afin d'éviter que les pressions inflationnistes s'accumulent et veillerons à ce que le taux d'intérêt réel soit positif. Parallèlement, nous veillerons à ce que les besoins en liquidité des banques soient satisfaits compte tenu de la récente lenteur de la croissance des dépôts et du volume limité des transactions sur le marché interbancaire

29. Nous continuerons à renforcer notre cadre de politique monétaire en améliorant la gestion de la liquidité. Le BCRG a réintroduit des instruments de régulation monétaire (titres à court terme, TRM) pour absorber l'excès de liquidité et les opérations d'injection (fenêtres de refinancement) pour répondre aux besoins de liquidité et créer un corridor de taux d'intérêt. En outre, le BCRG a amélioré sa capacité à surveiller la liquidité en préparant un tableau de liquidité quotidien

et un rapport de liquidité hebdomadaire. Conformément aux recommandations récentes de l'assistance technique, nous nous efforcerons d'utiliser régulièrement nos outils de gestion de la liquidité et d'élaborer un cadre de prévision de liquidité pour mieux calibrer les injections de liquidité et les opérations d'absorption d'ici mars 2018, appuyé par l'AT du FMI. En outre, nous établirons un cadre de liquidité d'urgence pour les banques non liquides, mais solvables, soutenues par l'assistance technique du FMI d'ici fin février 2019 (RS).

30. Nous avons fait d'importants progrès en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations restantes de l'évaluation de sauvegarde de 2016 sur l'autonomie, la transparence et la responsabilité de la BCRG. Nous nous sommes engagés à continuer de renforcer l'autonomie de la BCRG. Dans ce cadre, nous avons modifié en août 2017 la version publiée de la nouvelle loi portant amendements au statut de la BCRG pour renforcer son autonomie, qui a été approuvée par le Parlement en novembre 2016, pour inclure tous les amendements clés (action préalable). En particulier, la loi interdit l'émission de garanties par la BCRG au secteur privé. Pour garantir l'autonomie opérationnelle de la BCRG, nous signerons un protocole d'accord entre le BCRG et le Ministère de l'économie et des finances d'ici fin février 2018 (RS), qui précisera les modalités et le calendrier de la recapitalisation nécessaire du BCRG (estimé à environ 100 millions de dollars US). La BCRG a fait d'importants progrès vers la mise en œuvre des Normes internationales d'information financière (IFRS) et nous publierons les états financiers conformes aux IFRS pour l'année 2017 d'ici septembre 2018 (RS).

31. Nous allons maintenir la stabilité du secteur bancaire et continuer à renforcer la supervision bancaire. La BCRG définira un plan d'action avec les deux banques qui ne respectent pas la réglementation du capital pour assurer leur conformité d'ici la fin de 2017. En outre, la BCRG veillera à ce que toutes les banques soient en conformité avec le ratio des réserves obligatoires. Compte tenu de l'augmentation récente des créances compromises, nous mettrons en place, d'ici à la fin de 2017, avec le soutien de la Banque mondiale, un nouveau système d'information sur le crédit afin de fournir de meilleures informations sur la solvabilité des clients des banques. En plus, la BCRG est en train de mettre en œuvre un certain nombre des mesures pour renforcer la supervision bancaire, y compris la mise à jour du cadre comptable applicable aux établissements de crédit ; l'automatisation du processus de déclaration des données financières ; la rédaction de nouvelles réglementations ; et l'amélioration de la méthodologie de notation des banques et des mesures de supervision, en particulier lorsque les seuils sont atteints. Un code d'assurances visant à améliorer la supervision du secteur et à respecter les normes internationales a été élaboré et adopté en juillet 2017. Nous visons à établir un cadre de résolution de défaillance bancaire d'ici la fin de 2018. Des discussions sont en cours avec les fournisseurs d'assistance technique. Nous travaillons à la mise en place d'un système de garantie des dépôts d'ici la fin de 2018.

Réformes structurelles

32. Nous sommes engagés à avancer davantage dans la mise en œuvre des réformes structurelles solides afin de jeter les bases une croissance plus élevée et inclusive. Nous nous efforcerons d'assurer le développement du secteur privé qui est nécessaire pour générer une croissance plus élevée et plus inclusive et favoriser la création d'emplois nécessaires pour réduire la pauvreté. Nos réformes viseront à améliorer le climat des affaires et la gouvernance et à renforcer l'inclusion financière au cours de la période du programme.

33. L'amélioration du climat des affaires est nécessaire pour soutenir le développement du secteur privé et pour atteindre une croissance plus élevée et plus inclusive. Nous nous engageons à renforcer le climat des affaires pour favoriser les investissements et les activités du secteur privé. À cette fin, nous avons adopté un code d'investissement en 2015 et ses textes d'application. Nous avons établi un cadre législatif et réglementaire pour la promotion de la production industrielle et adopté la Charte nationale des PME, la Politique nationale de la qualité et la Stratégie nationale pour la promotion de la propriété intellectuelle. Nous avons lancé en août 2017 un appel d'offre pour la mise en place d'un guichet unique du commerce extérieur pour faciliter les échanges et augmenter les revenus. Nous avons réduit le taux du droit d'enregistrement des entreprises de 5 à 2 % pour encourager la création des nouvelles entreprises. Nous élaborerons un plan d'action pour améliorer le climat des affaires d'ici mars 2018 (RS). Nos réformes se concentreront sur: i) l'assouplissement des procédures pour démarrer une entreprise et le paiement des taxes, l'élaboration d'un cadre pour le dialogue public-privé, l'amélioration de l'informatisation, l'introduction d'un numéro d'identification de l'entreprise et les déclarations fiscales en ligne; ii) améliorer l'accès au crédit, notamment pour les petites et moyennes entreprises, en augmentant la couverture de la centrale des risque et du système d'information sur le crédit.

34. Nous nous engageons à renforcer la gouvernance, un pilier central de notre stratégie de croissance. Le Parlement a adopté en juillet 2017 la loi anti-corruption, qui représente une étape importante vers l'amélioration de la gouvernance et qui suit la criminalisation des tous les actes de corruption en respect de la Convention des Nation Unies contre la corruption (UNAC). Nous adopterons le décret d'application conformément aux meilleures pratiques internationales, y compris en assurant la criminalisation de tous les actes de corruption et la publication des déclarations d'actifs de hauts fonctionnaires, avec l'appui de l'assistance technique du FMI. Nous renforcerons l'application de la règle de droit et du système judiciaire et le cadre général de lutte contre la corruption pour améliorer la gouvernance. Notamment, nous renforcerons l'Agence nationale de lutte contre la corruption (ANCL) en améliorant ses capacités humaines, techniques et logistiques, en renforçant son indépendance et son autonomie financière avec une allocation budgétaire suffisante et nous créerons un pool de magistrats spécialisés sur les questions de corruption et un bridage de police judiciaire auprès de l'ANCL. Nous nous engageons à continuer à renforcer notre régime AML/CFT et mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation faite par le GIABA, y compris les cas relatifs aux personnes politiquement exposées, et renforcer notre cadre législatif, avec l'assistance technique du FMI. Nous avons déjà avancé dans le renforcement de notre régime AML/CFT grâce à l'opérationnalisation de l'Unité d'enquête sur la fraude - conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI - et la mise en place d'un comité interministériel et un comité de pilotage.

35. Nous renforcerons l'inclusion financière pour soutenir le développement du secteur privé. À cette fin, nous avons adopté en juillet 2017 une nouvelle loi sur les institutions de finance inclusive qui fournira un cadre pour l'activité des institutions de microfinance et contribuera à accroître l'accès au crédit des PME, des femmes et des jeunes. Notamment, une nouvelle réglementation a été introduite régissant l'activité et le contrôle des institutions de microfinance ainsi que des institutions de la monnaie électronique et des services financiers de l'Office de la Poste Guinéenne. La loi soutiendra la facilitation des services bancaires et le crédit aux personnes marginalisées dans le système financier. Nous adopterons les décrets d'application de la loi d'ici fin 2017.

D. Suivi du Programme

36. Le programme sera évalué sur une base semestrielle, par des cibles quantitatives (tableau 1) et des repères structurels (tableau 2). Les critères quantitatifs fixés pour fin décembre 2017 et fin juin 2018 sont des critères de performance, tandis que ceux pour la fin de mars 2018 et fin septembre 2018 sont des cibles indicatives. La première revue dans le cadre du programme sera achevée le ou après le 11 Juin 2018 et la deuxième revue sera achevée le ou après le 11 décembre 2018. Nous évaluerons la mise en œuvre de nos politiques et réformes macroéconomiques à travers les organes et services de coordination et de suivi du programme mis en place par le gouvernement (CCER et CTSP).

37. Nous continuerons à renforcer notre système statistique pour assurer l'évaluation et le suivi appropriés de nos politiques et réformes macroéconomiques. Nous avons renforcé en mars 2017 notre méthodologie pour la compilation des comptes nationaux et adopté le SCN1993, avec l'assistance technique du FMI. Nous continuerons notre travail en cours pour renforcer notre méthodologie en migrant du SCN1993 au SCN2008, avec l'assistance technique du FMI. Nous mettrons en place les organes de pilotage du système national statistique et nous veillerons à l'opérationnalisation du comité de cadrage macroéconomique en vue de faciliter l'harmonisation des données. À cette fin, nous procéderons à une nouvelle enquête auprès des ménages afin de mettre à jour notre évaluation des conditions de vie de la population d'ici à fin 2018.

Tableau 1. Guinée : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, FEC 2017–18
(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2017		2018		
	Dec	March	June	Sept	Dec
	PC	IT	PC	IT	IT
Critères de réalisation quantitatifs					
Solde budgétaire de base (plancher; variation cumulée pour l'année)	519	346	957	948	566
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond; stock)	7,208	7,137	7,066	6,995	6,924
Emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale (plancher; stock)	7,179	7,108	7,037	6,966	6,895
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher; stock); millions de \$EU ¹	345	420	456	491	527
Critères de réalisation continus					
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (plafond cumulatif); millions de \$EU ²	650	650	650	650	650
Nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et la Banque centrale (plafond) ³	0	0	0	0	0
Objectifs indicatifs					
Recettes fiscales collectées (plancher)	12,893	3,115	8,071	11,909	15,472
Programmes de protection sociale pour réduire la pauvreté, financés par des ressources internes (plancher cumulatif)	138	76	153	229	306
<i>Pour mémoire:</i>					
Nouveaux prêts extérieurs concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (cumulatif); millions de \$EU ^{4,5}	315	365	365	365	365

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

¹ Ce sera calculé sur base des taux de change du programme.

² Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte de 5 pourcents, excluant le prêt de 1,2 milliard de dollars pour le barrage de Souapiti. Excluant les emprunts auprès du FMI. Critère de réalisation continu.

³ Critère de réalisation continu.

⁴ À suivre d'une façon continuée.

⁵ Reflète les déboursements projetés.

Tableau 2. Guinée. Action préalable et repères structurels

Mesures	Date	Objectifs
Action Préalable		
Publier la version corrigée de la loi modifiée de la BGRG conformément aux recommandations de l'évaluation des mesures de sauvegarde 2016	Fin août 2017	Renforcer l'autonomie de la BCRG
Repères structurels		
I. Politique budgétaire		
Première revue		
Établir un plan d'action pour des réformes ciblées de politique et d'administration fiscales par le Ministère du Budget	Fin déc. 2017	Mobiliser et sécuriser les recettes fiscales
Adoption de la stratégie pour l'apurement des arriérés intérieurs par le Ministère des Finances	Fin déc. 2017	Améliorer la gestion et la transparence budgétaire et renforcer le secteur privé
Mettre en œuvre l'augmentation de tarifs d'électricité de 25 % pour les consommateurs industriels et les larges consommateurs adoptée en octobre 2016 par le gouvernement	Fin déc. 2017	Réduire les subventions à l'électricité
Terminer l'étude de tarif d'électricité, y compris l'analyse d'impact et d'incidence par le Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique	Fin févr. 2018	Établir des tarifs qui couvrent les coûts d'électricité sur le moyen terme et des mesures d'accompagnement pour protéger les populations les plus vulnérables
Mettre en œuvre le mécanisme automatique d'ajustement des prix des produits pétroliers existant par le Gouvernement	Fin mars 2018	Protéger les recettes budgétaires
Finalisation des études de faisabilité pour les projets d'investissements publics financés par des emprunts non-concessionnels	Fin mars 2018	Assurer l'efficacité et une bonne gestion des investissements publics
Deuxième revue		
Installation des compteurs de consommation d'électricité par EDG dans les bâtiments de la Primature et quinze Ministères et fournir un rapport complet sur l'installation des compteurs pour le reste des consommateurs	Fin juin 2018	Augmenter les revenus de la compagnie publique d'électricité afin de réduire les subventions budgétaires à l'entreprise
Troisième revue		
Terminer l'installation des compteurs de consommation d'électricité par EDG dans tous les bâtiments de tous les Ministères et terminer l'installation des compteurs pour 80 % du reste des consommateurs	Fin févr. 2019	Augmenter les revenus de la compagnie publique d'électricité afin de réduire les subventions budgétaires à l'entreprise
Établir un registre sociale unifié des populations vulnérables par le Ministère des Affaires Sociales	Fin févr. 2019	Améliorer le ciblage des programmes de protection sociale
II. Politiques monétaire et de taux de change		
Première revue		
Signature d'un protocole d'accord entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances sur les modalités et le calendrier pour la recapitalisation de la BCRG	Fin févr. 2018	Assurer l'autonomie opérationnelle de la BCRG
Établissement d'un cadre de prévision de la liquidité par la BCRG	Fin mars 2018	Renforcer le cadre de la politique monétaire et améliorer la gestion de la liquidité.
Deuxième revue		
Publication des états financiers conformes aux IFRS pour 2017 par la BCRG	Fin sept. 2018	Renforcement de la responsabilité financière de la BCRG
Troisième revue		
Renforcer la stratégie d'intervention de la BCRG sur le marché des changes	Fin févr. 2019	Limiter la discrétion dans les interventions et accroître la transparence du marché des changes
Établissement d'un cadre de liquidité d'urgence s'adressant aux banques illiquides mais solvables par la BCRG	Fin févr. 2019	Renforcement du cadre monétaire
III. Réformes structurelles		
Première revue		
Établir un plan d'action pour améliorer le climat des affaires par le Gouvernement	Fin févr. 2018	Favoriser le développement du secteur privé
Présenter les rapports financiers annuel des entreprises publiques au Parlement par le Ministère de Finances	Fin déc. 2017	Améliorer la transparence et la gouvernance

Pièce jointe 2. Guinée : Protocole d'accord technique

Le 27 novembre 2017

- 1. Le présent protocole établit ce qui a été convenu entre les autorités guinéennes et les services du FMI concernant les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs du programme appuyé par la FEC.** Il précise en outre la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins de suivi du programme.
- 2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates de référence sont précisés au tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière (MEFP) joint à la lettre d'intention du 27 novembre 2017.** Aux fins de la communication d'informations, les autorités guinéennes utiliseront les normes et formulaires jugés appropriés pour la transmission des données couvertes par le présent protocole d'accord, sauf disposition contraire convenue avec les services du FMI.
- 3. Pour les besoins du programme, tous les actifs, engagements et flux libellés en devises seront évalués « aux taux de change du programme », selon la définition donnée ci-après, à l'exception des éléments qui influent sur les comptes budgétaires de l'État, qui seront mesurés aux taux de change courants.** Pour les besoins du programme il a été convenu de retenir les taux de change correspondant aux taux de référence comptable du franc guinéen au 31 décembre 2016, comme décrits au tableau ci-dessous. Le taux de change DTS vis-à-vis du dollar \$ sera basé sur les prévisions des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (PEM). Les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours de l'or en vigueur le 30 décembre 2016 (1159.10 dollars \$ l'once).

Taux de change du programme, Franc guinéen par devise étrangère et prix de l'or	
Gold bullion LBM US\$/troy ounce ²	1.159,10
Euro par rapport au US\$ (taux de change)	0,95
Yen par rapport au US\$ (taux de change)	116,80
Livre sterling par rapport au US\$ (taux de change)	0,81
Yuan par rapport au US\$ (taux de change)	6,95
Franc guinéen par rapport au US\$ (taux de change)	9.225,31
Source : FMI (Statistiques financières internationales).	
¹ Taux et prix à fin décembre 2016.	
² LBM signifie London Bullion Market.	

DÉFINITION DES CRITÈRES DE PERFORMANCE, DES OBJECTIFS INDICATIFS ET ARTICLES DE MEMORANDUM

A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs

4. Les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs énoncés au tableau 1 du MEFP sont les suivants.

Critère de réalisation

- Plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale.
- Plafond des avoirs intérieurs nets de la banque centrale.
- Plafond de l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la banque centrale.
- Plancher des réserves internationales nettes de la banque centrale.

Critères de réalisation continus

- Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou la banque centrale.
- Plafond zéro des nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la banque centrale

Objectifs indicatifs

- Plancher des recettes fiscales recouvrées.
- Plancher des dépenses pour les programmes sociaux financées sur ressources intérieures.

Articles de mémorandum

- Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement ou la banque centrale.

B. Définition de l'administration centrale

5. L'administration centrale de la République de Guinée est définie comme l'ensemble des ministères et organes qui relèvent de l'administration budgétaire centrale tel que le prévoit la loi organique sur le budget de l'État. Sauf indication contraire, l'administration centrale exclut les collectivités locales décentralisées, la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics administratifs.

C. Plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale

6. Le solde budgétaire de base est par définition comme la différence entre les recettes fiscales totales du gouvernement et les recettes non fiscales (à l'exclusion des dons et du produit des privatisations, ce dernier étant comptabilisé au titre du financement) et des dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux produits ciblés) plus les prêts nets, à l'exclusion des paiements d'intérêts sur la dette extérieure et les dépenses en capital financées par l'extérieur. Les dépenses gouvernementales sont définies comme des dépenses pour lesquelles des ordres de paiement ont été émis et qui ont été endossés par le Trésor, quelle que soit la procédure.

D. Plafond des avoirs intérieurs nets de la banque centrale

7. Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCRG représentent, par définition, la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG (définis ci-après), tous deux calculés au taux de change du programme comme indiqué plus bas. Les AEN correspondent à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve et les engagements extérieurs de la BCRG.

8. La base monétaire comprend : i) les dépôts des banques locales et d'autres dépôts du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, ii) les francs guinéens en circulation et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis au paragraphe 3 ci-dessus).

9. Les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG sont définis comme ses actifs extérieurs bruts (GFA) moins ses passifs extérieurs bruts comme suit :

- **Les passifs extérieurs bruts** sont les passifs de change bruts tels que définis au paragraphe 13, y compris les allocations de DTS, plus tout autre passif étranger non indiqué dans ce paragraphe.
- **Les avoirs extérieurs bruts (AEB)** de la BCRG correspondent aux avoirs de réserve bruts tels que définis au paragraphe 12, plus i) toute créance en devise sur les résidents ; ii) les souscriptions au capital des établissements internationaux ; iii) les avoirs extérieurs en monnaies non convertibles ; iv) les créances en devises transférées à la BCRG par d'autres institutions implantées en Guinée juste avant les dates de déclaration, avec transfert en sens inverse peu après ces dates ; v) les avoirs obtenus par transfert de devises d'une durée de moins de trois mois ; vi) les réserves brutes qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées, y compris sans s'y limiter : a) les avoirs bloqués lorsqu'ils sont utilisés comme garantie pour des prêts et paiements de tiers, ou gagés à des investisseurs comme condition d'investissement dans des titres nationaux ; b) les avoirs prêtés par la BCRG à des tiers qui ne sont pas disponibles avant l'échéance et ne sont pas négociables ; et c) les réserves extérieures bloquées pour des lettres de crédit.

E. Plafond sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale

10. Les emprunts nets du gouvernement central auprès de la Banque centrale sont définis comme les créances de la BCRG sur le gouvernement central moins le total de tous les dépôts du gouvernement auprès de la BCRG. L'emprunt du gouvernement central auprès de la BCRG est défini comme les prêts, avances, arriérés et achats par la BCRG de titres d'État et de bons du Trésor. Le suivi de cet indicateur sera basé sur la position nette du gouvernement central auprès de la BCRG.

F. Plancher des réserves internationales nettes de la banque centrale

11. Les réserves internationales nettes (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve bruts de la BCRG et les engagements de réserves bruts de la BCRG.

12. Les avoirs de réserve bruts de la BCRG sont constitués : i) des avoirs en or monétaire détenus par la BCRG ; ii) des avoirs en DTS ; iii) de la position de réserve au FMI ; iv) des avoirs en devises convertibles ; v) des dépôts libellés en devises détenus dans des banques centrales étrangères, à la Banque des règlements internationaux, ou dans d'autres banques ; vi) des prêts aux banques étrangères qui sont remboursables à vue ; vii) des titres étrangers ; et viii) les autres créances liquides convertibles sur les non-résidents qui non engagées. Ils ne comprennent pas : i) toute créance en devise sur les résidents ; ii) les souscriptions au capital des institutions internationales ; iii) les avoirs extérieurs en monnaies non convertibles ; iv) les créances en devises transférées à la BCRG par d'autres institutions implantées en Guinée juste avant les dates de déclaration, avec transfert en sens inverse peu après ces dates ; v) les avoirs obtenus par swap de devises d'une durée de moins de trois mois ; et vi) les réserves brutes qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées, y compris sans s'y limiter : a) les avoirs bloqués lorsqu'ils sont utilisés comme garantie pour des prêts et paiements de tiers, ou gagés à des investisseurs comme condition d'investissement dans des titres nationaux ; b) les avoirs prêtés par la BCRG à des tiers, qui ne sont pas disponibles avant l'échéance et ne sont pas négociables ; et c) les réserves extérieures bloquées pour des lettres de crédit.

13. Les engagements de réserve bruts sont définis comme étant la somme des éléments suivants : i) l'encours des engagements à court et à moyen terme de la BCRG vis-à-vis du FMI ; ii) tous les engagements en devises à court terme de la BCRG vis-à-vis des non-résidents, dont l'échéance initiale est d'un an au maximum ; iii) tous les engagements libellés en devises vis-à-vis des résidents, dont les dépôts en devises des banques nationales et d'autres résidents à la BCRG ; et (iv) toute garantie en cours de la banque centrale. Les allocations de DTS sont exclues des engagements de réserve bruts de la BCRG.

G. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou par la banque centrale

14. Définition de la dette extérieure concessionnelle. Aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée au paragraphe 8a des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette

publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, qui sont jointes à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'Administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014.³ Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %. L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de sa valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée, par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette. Un taux d'escompte de 5 % est utilisé pour calculer l'élément don.⁴ Le plafond de la dette extérieure concessionnelle s'applique à la dette contractée et garantie aux non-résidents par le gouvernement central et le BCRG. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure concessionnelle est réputée être contractée ou garantie à la date de sa signature.

15. Définition de la dette extérieure non concessionnelle. Aux fins du programme, la dette est non concessionnelle si elle inclut un élément don inférieur à 35 %, comme le stipule la décision n° 11248 (96/38) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 15 avril 1996. Le montant total de dette non-concessionnelle contractée ou garantie au cours de la période de la facilité FEC est limitée à un plafond de 650 millions de dollars, sur une base cumulative à partir du début du programme, et sera utilisé pour financer des projets d'infrastructures prioritaires : i) la réhabilitation de la route RN1, ii) la réhabilitation de la voirie urbaine de Conakry, iii) la construction d'une ligne d'interconnexion électrique et iv) la réhabilitation d'une université. Le plafond sur la dette non concessionnelle s'applique à la dette contractée ou garantie auprès des non-résidents par l'administration centrale et la BCRG. Ce critère de performance est suivi sur une base continue. Le plafond est mesuré à partir du début du programme. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure concessionnelle est réputée être contractée ou garantie à la date de sa signature.

16. Sont exclus du plafond de la dette extérieure non concessionnelle : i) l'utilisation des ressources du FMI ; ii) les emprunts classés comme engagements de réserves internationales de la BCRG ; et (iii) le prêt non concessionnel que le gouvernement a contracté pour financer le projet du barrage de Souapiti.

³ La définition de la dette dans *IMF Debt Policy Limits* (2014) est la suivante : le montant de l'encours des engagements courants effectifs, non conditionnels, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et qui comportent l'obligation pour le débiteur d'effectuer un ou plusieurs paiements pour rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des non-résidents par des résidents d'une économie. La dette envers des non-résidents peut prendre plusieurs formes, notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur à rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement au vendeur les actifs donnés en garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap); ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus; et iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur.

⁴ Tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 11 octobre 2013. Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>

H. Plafond sur les nouveaux arriérés extérieurs

17. Les nouveaux arriérés extérieurs : aux fins du critère de performance sur la non-accumulation de nouveau arriérés extérieurs, les arriérés sont définis comme les obligations du gouvernement ou de la BCRG qui n'ont pas été payées quand dues, par rapport aux termes contractuels (en prenant en considération toute période de grâce). Ce critère exclus les arriérés sur les obligations financières extérieures du gouvernement qui sont rééchelonnées.

I. Plancher indicatif des recettes fiscales recouvrées

18. Les recettes fiscales collectées sont définies comme la somme des revenus du gouvernement, comme présenté dans le Tableau des Opérations Financière de l'État (TOFE), excluant les dons extérieurs et les recettes non-fiscales.

J. Programmes de filets sociaux financés sur ressources internes

19. Les programmes de filets de sécurité sociale financés au niveau national seront définis comme des dépenses financées sur ressources intérieures pour appuyer la mise en œuvre de tous les programmes sociaux non contributifs dans le cadre : i) du Programme Filet Social Productif (PFSP) et ii) du Fonds de développement social.

FACTEURS DE RÉAJUSTEMENT DES CRITÈRES DE RÉALISATION DU PROGRAMME

A. Facteur d'ajustement du solde budgétaire de base

20. Le plancher du solde budgétaire de base du gouvernement central sera ajusté :

- À la hausse d'un montant égal à 40 % de l'équivalent en francs guinéens de la baisse cumulé des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs par rapport aux montants programmés, comme spécifié dans le tableau 2 (nécessitant un ajustement budgétaire équivalent à 40 % de la réduction des prêts programme et des dons programme extérieurs) ;
- À la baisse d'un montant égal à 40 % de l'équivalent en francs guinéens de l'excédent cumulé des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs par rapport aux montants programmés, comme spécifié dans le tableau 2 (en permettant des dépenses additionnelles de 40 % de l'excédent du prêt programme et des dons programme).

Tableau 2. Guinée : Hypothèses sur les financements extérieurs (non-cumulatif)
(Millions de \$EU)

	2017				2018			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Financement extérieur du gouvernement central	6	7	35	56	27	75	92	117
Décaissements	11	33	41	61	36	101	125	125
Projets	11	33	41	41	33	98	123	123
<i>dont Banque Mondiale</i>	0	0	0	0	3	3	3	3
<i>dont BID</i>	7	7	7	7	24	24	24	24
Programme	0	0	0	20	2	2	2	2
Prêts	24	32	47	40	62	48	43	60
Prêts projets	17	21	15	19	22	26	26	26
Support au budget	7	11	32	21	40	22	17	34
<i>dont Banque Mondiale</i>	0	0	0	0	40	0	0	0
<i>dont Union Européenne</i>	0	0	0	16	0	22	0	0
Recettes de privatisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Service de la dette extérieure	-12	-28	-30	-9	-15	-40	-43	-12
Principal	-5	-26	-6	-5	-9	-26	-33	-8
Interets	-7	-2	-24	-4	-6	-14	-10	-4

B. Facteur d'ajustement des réserves internationales nettes

21. Le solde des réserves internationales nettes est ajusté :

- À la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 2.
- À la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 2.

C. Facteur d'ajustement des avoirs intérieurs nets

22. Le plafond des actifs intérieurs nets sera ajusté :

- À la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 2.
- À la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulée des prêts programmes et des dons programmes du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 2.

D. Facteur d'ajustement sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale

23. Le plafond sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale sera ajusté :

- À la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 2.
- À la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulée des prêts programmes et des dons programmes du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 2.

SUIVI ET OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS

24. Les résultats dans le cadre du programme seront suivis à partir des données fournies au FMI par les autorités guinéennes, comme le précise le tableau ci-après, conformément aux définitions susmentionnées du programme. Les autorités feront part sans délai aux services du FMI de toute modification apportée aux données et de toute autre information nécessaire au suivi de l'accord conclu avec le FMI.

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme			
Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Financières et monétaires	Bilan de la banque centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la banque centrale (BDT et TRM)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.
	Budget en devises	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Avances grosses de la BCRG vers l'État et avances qui ne sont pas payées dans le délai de 92 jours	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Données budgétaires	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Soldes généraux du Trésor	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Plan de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau des Opérations Financières de l'État	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Exécution des dépenses budgétaires des ressources PPTTE et des autres dépenses prioritaires	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Solde des dépenses courantes des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.



GUINÉE

27 novembre 2017

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
MATRICE CONJOINTE BANQUE MONDIALE-FMI	12
RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2011–15	13
OBJECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ¹	17
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	19

RELATIONS AVEC LE FMI

(À fin octobre 2017)

I. Statut : date d'admission : 28 septembre 1963

Article VIII

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% quote-part
Quote-part	214,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	187,35	87,47
Position dans la tranche de réserve	26,85	12,54

III. Département des DTS :	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	102,47	100,00
Avoirs	137,24	133,94

IV. Encours des achats et prêts :	Millions de DTS	% quote-part
Prêts au titre de la FEC	26,78	12,50
Accords au titre de la FEC	152,74	71,31

V. Accords financiers les plus récents :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FEC	24 févr. 2012	7 nov. 2016	173,66	173,66
FEC ^{1/}	21 déc. 2007	20 déc. 2010	69,62	24,48
FEC ^{1/}	2 mai 2001	1er mai 2004	64,26	25,70

^{1/} Anciennement FRPC.

VI. Obligations impayées et projections des paiements au FMI^{2/}

(millions de DTS ; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

	À échoir				
	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Principal			2,95	28,23	34,58
Commissions/intérêts		0,00	0,00	0,00	0,00
Total		<u>0,00</u>	<u>2,96</u>	<u>28,23</u>	<u>34,58</u>

^{2/} Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre <u>renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	Déc. 2000
Date d'arrivée au point de décision	
Aide engagée	
par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	639,00
Dont : assistance du FMI (millions de dollars EU)	36,01
(équivalent en millions de DTS)	27,80
Date du point d'achèvement	Sep. 2012
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	27,80
Aide intérimaire	11,30
Solde au point d'achèvement	16,49
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ^{2/}	7,45
Total des décaissements	35,25

^{1/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. C'est pourquoi ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

^{2/} Dans le cadre renforcé, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissés pendant la période intérimaire.

VIII. Mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet**IX. Mise en œuvre de l'assistance et riposte aux catastrophes (ARC) :**

Date de la catastrophe	Date de la décision du <u>Conseil</u>	Montant engagé (millions de DTS)	Montant décaissé (millions de DTS)
Sans objet	18 mars 2015	21,42	21,42

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) est devenu le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC).

Point de décision — point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire — montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des cas exceptionnels).

Point d'achèvement — point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Régime de change

Le régime de change de la Guinée est classé comme régime flottant dirigé sans trajectoire prédéterminée, après une interruption dans le système en 2009–10 ; le régime de facto a été reclassé dans la catégorie des *autres régimes dirigés* au lieu des régimes stabilisés, à compter du 5 février 2015. La Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) intervient deux fois par semaine dans le cadre d'une adjudication de devises à prix multiples avec les banques commerciales en activité. Elle publie régulièrement les informations relatives à de telles adjudications. Chaque soir, à la fermeture des bureaux, elle calcule le taux de référence sur la base des taux de change soumis quotidiennement par les banques commerciales. Le taux de référence correspond à la moyenne pondérée des taux d'achat et de vente des banques commerciales, et il est obligatoire pour les transactions des administrations publiques, y compris des transactions courantes, le lendemain du calcul. Depuis février 2017, l'écart entre le taux de change de référence et les taux des bureaux de change reste en deçà de 2 %. Cela dit, le régime de change permet la pratique de taux de changes multiples, le taux de référence pouvant s'écarter de plus de 2 % des taux d'achat et de vente des banques commerciales.

Assistance technique 2011-17**Année civile 2011**

Prestataire	Thème principal	Dates
AFW	Évaluation des besoins (secteurs budgétaire, réel, financier)	Fév. 2011
Finances publiques		
FAD	Bilan et mise à jour de la stratégie de GFP	Avr.–Mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Avril 2011
AFW	Administration des recettes	Avril 2011
FAD	Diagnostic de l'administration des recettes	Mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Mai 2011
AFW	Administration des douanes	Mai 2011
AFW	Gestion des arriérés d'impôts et autres problèmes liés à l'administration fiscale	Mai–Juin 2011
FAD	GFP : exécution du budget	Août–Sep. 2011
AFW	GFP : mise en œuvre du plan comptable public	Sep. 2011
AFW	Administration des douanes : renforcement de la gestion des ressources humaines	Oct. 2011
FAD	Politique fiscale générale et minière	Oct. 2011
AFW	Dettes publiques	Oct.–Nov. 2011
AFW	Arriérés et autres problèmes liés à l'administration fiscale	Nov. 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Nov. 2011
FAD	GFP : cadre juridique et mise en place d'un conseiller résident	Nov.–dec. 2011
FAD	Conseiller résident du Département des finances publiques du FMI auprès du Trésor	Déc. 2011–mars 2013
Marchés monétaires et de capitaux		
AFW	Supervision bancaire	Fév. 2011
AFW	Supervision bancaire	Mars–Avr. 2011
MCM	Gestion des changes	Juil. 2011
AFW	Supervision et réglementation bancaire	Oct.–Nov. 2011
Statistiques		
AFW	Comptes nationaux	Fév. 2011
AFW	Statistiques des finances publiques	Mars 2011
AFW	Comptes nationaux	Avr. 2011
AFW	Statistiques du secteur réel/appui pour la mise en œuvre du SCN 1993	Juil. 2011
AFW	Statistiques du secteur réel/mise en œuvre des comptes nationaux	Déc. 2011

Source : services du FMI.

Année civile 2012

Prestataire	Thème principal	Dates
Finances publiques		
FAD	Comptabilité publique, plan comptable, loi de finances organique	Février 2–15, 2012
FAD	Politique fiscale générale et minière	Février 9–10 2012
FAD	Plan de gestion de trésorerie, compte unique du Trésor, plan d'engagement, loi de finance organique, plan comptable	3–15 mars 2012
FAD	Politique fiscale du secteur minier	Avril–mai 2012
AFW	Gestion du Trésor	Mai–juin 2012
AFW	Administration des douanes	14–25 juin 2012
FAD	Cadre juridique de la gestion des finances publiques	Juin–juil. 2012
FAD	Politique fiscale du secteur minier	1–14 juillet 2012
FAD	Politique fiscale du secteur minier	1–10 septembre 2012
FAD	Accord sur les avances de la banque centrale	3–14 septembre 2012
FAD	Cadre juridique de la gestion des finances publiques	1–15 octobre 2012
FAD	Dépenses publiques	1–14 octobre 2012
AFW	Administration des douanes	14–23 novembre 2012
FAD	Dépenses publiques	14–23 décembre 2012
AFW	Administration des impôts	12–23 décembre 2012
FAD	Gestion des finances publiques (conseiller résident)	2012–2013
Juridique		
LEG	Aide juridique à la rédaction des textes sur la fiscalité minière	30 août – 11 septembre 2012
Marchés monétaires et de capitaux		
AFW	Supervision et réglementation bancaire	Janvier 2012
MCM	Banque centrale (conseiller résident)	Fév. 2012–Fév. 2013
AFW	Supervision et réglementation bancaire	Février 2012
AFW	Supervision et réglementation bancaire	Mars 2012
AFW	Supervision et réglementation bancaire	Septembre 2012
AFW	Supervision bancaire	Oct.–Nov. 2012
Statistiques		
AFW	Statistiques du secteur réel, comptes nationaux	Fév.–Mars 2012
STA	Balance des paiements	Mar–Avr. 2012
AFW	Comptes nationaux	Septembre 2012
STA	Migration aux normes du MSFP 2001	Septembre 2012
AFW	Comptes nationaux	Novembre 2012

Source : services du FMI.

Année civile 2013

Prestataire	Thème principal	Dates
Finances publiques		
FAD	Manuel sur l'exécution du budget (1/2)	28 janvier–15 février 2013
FAD	Cadre de préparation du budget (1/2)	29 janvier–1 février 2013
FAD	Mise en place du CUT (suivi)	6–15 février 2013
FAD	Cadre de préparation du budget (2/2)	4–8 mars 2013
FAD	Évaluation PEFA	20 mars – 3 avril 2013
FAD	Cadre des entités extrabudgétaires	29 avril–3 mai 2013
FAD	Manuel sur l'exécution du budget (2/2)	15–26 avril 2013
FAD	Gestion des finances publiques	8–19 avril 2013
FAD	Diffusion PEFA et stratégie de réforme	15–22 mai 2013
FAD	Administration des impôts	17–28 juin 2013
FAD	Gestion des finances publiques	2–13 septembre 2013
FAD	Remboursement de la TVA dans le secteur minier	18–22 novembre 2013
FAD	Administration des douanes	9–13 décembre 2013
FAD	Gestion des finances publiques	9–20 décembre 2014
FAD	Gestion des finances publiques (conseiller résident)	2013
Marsés monétaires et de capitaux		
AFW	Supervision et réglementation bancaire en Guinée	4–22 février 2013
AFW	Analyse du portefeuille de la dette	8–9 avril 2013
AFW	Supervision bancaire	13–24 mai 2013
AFW	Supervision bancaire	1–13 décembre 2013
AFW	Supervision et réglementation bancaire en Guinée	2–13 décembre 2013
MCM	Banque centrale (conseiller résident)	2013
Juridique		
LEG	Législation de la banque centrale	Mars 2013
Statistiques		
AFW	Migration aux normes du MSFP 2001	8–19 avril 2013
AFW	Comptes nationaux	13–24 mai 2013
AFW	Statistiques des finances publiques	22–31 mai 2013

Source : services du FMI.

Année civile 2014

Prestataire	Thème principal	Dates
Département des finances publiques		
FAD	Prévision financière et budgétisation	10-24 février 2014
FAD	Mécanismes de remboursement de la TVA pour le secteur minier, et gouvernance dans la gestion des finances publiques	29 janvier-6 février 2014
Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
MCM	Gestion des réserves de change	30 janvier-7 février 2014
AFW	Supervision bancaire	3-14 mars 2014
MCM	Banque centrale (conseiller résident)	2013 - 2014
Département des statistiques		
AFW	Comptabilité nationale	6-17 janvier 2014
STA	Indicateurs de solidité financière	14-18 avril 2014

Source: services du FMI.

Année civile 2015

Prestataire	Thème principal	Dates
Département des finances publiques		
FAD	Stratégie GFP et cadre à moyen terme	3-12 février 2015
FAD	Nomenclature budgétaire	16-25 février 2015
FAD	Gouvernance budgétaire des établissements parapublics et ressources naturelles	3-10 février 2015
FAD	Lancement du projet JSA7	3-16 juin 2015
AFW	Stratégie de GFP	27 juillet-7 août 2015
AFW	Administration fiscale	21 SEPTEMBRE – 2 OCTOBRE 2015
Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
AFW	Supervision bancaire	1-12 juin 2015
AFW	Supervision bancaire	11 novembre-4 décembre 2015
MCM	Développement du marché des changes et gestion des liquidités	30 novembre-10 décembre 2015
Département des statistiques		
AFW	Statistiques de finances publiques	14-25 novembre 2015

Source : services du FMI.

Année civile 2016

Prestataire	Thème principal	Dates
Département des finances publiques		
FAD	Gestion des ressources naturelles	13-26 janvier 2016
FAD	Entreprises publiques et risques budgétaires	13-24 janvier 2016
FAD	Administration des recettes	1 mars 14 2016% 1%
AFW	Conseiller résident en gestion des finances publiques	3 mars 18 2016% 1%
FAD	Gestion des ressources naturelles	3 mars 18 2016% 1%
FAD	Gestion des ressources naturelles	4 avril 10 2016% 1%
AFW	Douanes	18-2016 avril 1
FAD	Conseiller résident en gestion des finances publiques	2016 -2017
Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
AFW	Gestion de la dette:	2 février au 4 mars 2016
MCM	Opérations monétaires et de change	9-22 mars 2016
AFW	Supervision bancaire	14-25 mars 2016
Département des statistiques		
AFW	Établissement des comptes nationaux	2-19 février 2016
AFW	Statistiques de finances publiques	14-18 mars 2016
STA	Indicateurs de solidité financière	20-26 avril 2016

Source: services du FMI.

¹ Prévus.

Année civile 2017

Fournisseur	Thème	Dates
Finances publiques		
FAD	Exécution budgétaire	16–27 janv. 2017
FAD	Macro-budgétaire	8–22 fév. 2017
FAD	Inspection des conseillers résidents de GFP	23 fév.–1 ^{er} mars 2017
AFW	ADM douanière	20–31 mars 2017
FAD	Revue de la législation applicable aux PPP	1-7 mai 2017
AFW	ADM douanière	5–16 juin 2017
FAD	GFP–Comptabilité nationale	26 juin–7 juil. 2017
FAD	Nomenclature budgétaire	3–17 août 2017
AFW	ADM fiscale	28 août–8 sept. 2017
FAD	Élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu	1–15 oct. 2017
FAD	Renforcement des projections de flux de trésorerie	5–18 oct. 2017
AFW	ADM douanière	16–20 oct. 2017
		26 oct.–10 nov. 2017
FAD	Politique fiscale	
Marchés monétaires et de capitaux		
MCM	Opérations monétaires et de change	23 janv.–3 fév. 2017
AFW	Supervision bancaire	27 fév.–3 mars 2017
Juridique		
LEG	Mission de diagnostic LBC/FT	15-19 mai 2017
LEG	Mission de diagnostic LBC/FT	16-20 oct. 2017
Statistiques		
AFW	Nouvelle année de base des comptes nationaux	13–24 mars 2017
STA	Statistiques monétaires et financières	10–21 avril 2017
AFW	Mise en œuvre du SCN 2008	18–22 sept. 2017
STA	Statistiques de balance des paiements	25 sept.–6 oct. 2017
STA	Prix à la consommation/production	2–13 oct. 2017
AFW	Comptes nationaux	9–20 oct. 2017

Source : services du FMI.

MATRICE CONJOINTE BANQUE MONDIALE-FMI

TITRE	Produits	Date provisoire de prestation
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	Opérations :	
	Projet relatif à la gouvernance dans le secteur minier	En cours
	Projets relatifs aux dispositifs de protection sociale	En cours
	Projet relatif aux services de santé	T1 2018
	Prêt d'appui budgétaire (DPO)	T1 2018
	Assistance technique/autres travaux analytiques :	
	Suivi de la situation économique et de la pauvreté	En cours
Soutien à la mise en œuvre de l'ITIE	En cours	
Programme de travail du FMI pour les 12 prochains mois	Programme :	
	Première revue de l'accord FEC	Juin 2018
	Deuxième revue de l'accord FEC	Décembre 2018
	Assistance technique :	
	Politique fiscale minière et générale	En cours
	Gestion des finances publiques	En cours
	Politique monétaire et de change	En cours
	Contrôle bancaire	En cours
Comptes nationaux et budgétaires et de balance des paiements	En cours	
Demandes du FMI à la Banque mondiale	Audit des projets d'investissement public	En cours
	Mise à jour de l'analyse de la pauvreté	T2 2018
	Évaluation du vaste projet de construction d'un barrage au moyen d'un dispositif de PPP	En cours
	Évaluation des réformes agricoles et implications budgétaires	En cours
Demandes de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires	En cours
	Consultations sur les repères structurels des programmes	En cours
	Surveillance de l'impact budgétaire des réformes minières	En cours
Produits conjoints Banque mondiale-FMI	Viabilité de la dette du nouveau programme FEC	T4 2017

RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2011–15

(Septembre 2017)

1. Le document de stratégie-pays (DSP) 2012–16 de la Banque africaine de développement, approuvé par le Conseil le 1er mars 2012, s'appuie sur deux piliers : i) la gouvernance économique et financière et ii) l'infrastructure de développement. Dans le cadre du premier pilier, la Banque prêtera son concours au renforcement des capacités de gestion des finances publiques, à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives et au renforcement de l'administration centrale. Dans le cadre du second pilier, la Banque contribuera à réduire le déficit de production énergétique et à développer davantage les infrastructures de transport. L'examen à mi-parcours du document de stratégie-pays, qui a été retardé en raison de la crise du virus Ébola, a été réalisé en février 2016. Il a été l'occasion d'engager un dialogue sur l'aide apportée par la Banque à la Guinée à l'aide de l'exécution du DSRP, en tenant compte de la lutte contre la flambée d'Ébola, du processus de redressement socioéconomique et des résultats de la conférence d'Abu Dhabi pour la période 2015-17. La Banque et les autorités guinéennes sont convenues de repousser l'achèvement du DSP de 2016 à 2017, et de maintenir les deux piliers. La prolongation du délai permettra : i) au gouvernement et à la Banque de mettre en œuvre les réformes et les opérations qui ont été retardées en raison de la MVE et ii) à la Banque de mieux préparer le prochain document de stratégie-pays (2018-22), qui sera aligné sur le nouveau plan de développement national 2016-20. Elles ont également décidé que la Banque soutiendra le développement du secteur agricole ainsi que le programme relatif à la chaîne de valeur, que la Guinée compte déployer dans les prochains mois, en ciblant les réformes sectorielles (notamment la réforme foncière), l'esprit d'entreprise et la gestion des affaires (notamment chez les jeunes) et le financement (crédits et garanties). L'aide ciblée en faveur du programme de développement du pays sera assurée grâce à la mobilisation de tous ses instruments/supports d'appui financier et d'assistance technique.

2. En matière de gouvernance, la Banque a approuvé un aide budgétaire de 20 millions d'UC en 2011 ainsi qu'un soutien de 2,5 millions d'UC de la FEF. Elle a restructuré certains projets non productifs et réalloué 7,5 millions d'UC à un projet de gouvernance en 2011. Cela devait permettre d'améliorer la gestion des finances publiques du pays tout en appuyant les réformes destinées à optimiser la gouvernance, notamment dans le secteur des industries extractives. Le soutien ciblé de la FEF portera également sur le renforcement des capacités des administrations publiques, notamment en matière de statistiques et de planification stratégique. Fin 2013, la Banque a approuvé un projet d'appui institutionnel de 11,4 millions d'UC pour améliorer la gouvernance en matière de gestion des contrats miniers et promouvoir les investissements publics ainsi que la gestion des projets. Un appui budgétaire (12 millions d'UC) visant l'environnement du secteur privé et les dispositifs PPP, ainsi que la gouvernance (mines, gestion des finances publiques et gestion de l'investissement public) a été approuvé par le Conseil à la fin juin 2014, et 6,39 millions d'UC avaient été décaissés à fin décembre 2014. La Banque a approuvé une opération d'aide budgétaire programmatique (10,5 millions d'UC en 2016 et un montant indicatif de 10 millions d'UC en 2017/2018) relative à la gestion des finances publiques et au climat des affaires. La Banque a également approuvé, en 2016, un projet visant à renforcer et améliorer la capacité des pouvoirs

publics à gérer le projet minier (guichet unique secteur minier, politique de contenu local, communautés, etc.) Début 2017, la Banque a appuyé une petite opération ciblée de renforcement des capacités de la BCRG à hauteur de 2 millions d'UC. En 2018, elle entend cofinancer avec l'Agence française de développement (AFD) une opération de renforcement des capacités ciblant la gouvernance des entreprises publiques, le budget, une unité de PPP et la gestion de projets. Le projet agricole que la Banque prévoit de soutenir en 2018 pour au moins 10 millions d'UC au début du programme, sera axé sur la gouvernance du secteur, l'esprit d'entreprise (notamment chez les jeunes) et le financement (crédits et garanties).

3. Dans le sous-secteur de l'énergie, deux projets ont été signés fin 2013 et leur exécution a commencé en 2014. Le premier est le deuxième projet de réhabilitation et d'extension des réseaux électriques de Conakry (PRREC.2) pour un montant de 11 millions d'UC. Le second est le projet d'interconnexion énergétique régional Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Leone-Guinée, pour 40,2 millions d'UC, qui prévoit la construction de 1360 km de lignes de transport d'électricité de 225 kV et de 12 sous-stations. En 2015, la Banque a approuvé le financement du projet d'interconnexion de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) prévoyant la construction d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique de 240 MW à Kaleta, qui sont déjà financés par l'État grâce à un prêt de la Chine. En 2017, la Banque soumettra à l'approbation du Conseil le projet d'interconnexion régional Guinée-Mali à hauteur de 35 millions d'UC, qui prévoit la construction de lignes et de sous-stations. L'exécution de ces trois projets aboutira à : i) l'augmentation du taux moyen d'accès à l'électricité ; ii) la réduction du coût de production de kWh ; iii) la diminution du nombre de délestages ; iv) la création d'emplois temporaires et permanents et v) la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

4. Dans le sous-secteur des transports, le Conseil a approuvé, en décembre 2014, le programme de développement routier et de facilitation des transports au sein de l'UFM, dont la route Danané (Côte d'Ivoire) -frontière de la Guinée et à la frontière jusqu'à N'zoo-Lola (Guinée). Cette route fait partie d'un projet régional qui inclut les routes suivantes : Zantiébougou-Kolondiéba-Kadiana-Frontière de la Côte d'Ivoire (140 km) qui relie Bamako à Abidjan et à San-Pedro par l'axe Tengréla-Boundiali-Séguéla-Daloa ; et Duekoué-Guiglo-Bloléquin-Toulepleu-Frontière du Libéria. Ces routes font partie de la route transafricaine Dakar-Abidjan-Lagos. En 2017 et 2018, la Banque entend aussi cofinancer avec l'Union européenne et d'autres partenaires un programme routier qui inclut la route Coyah-Farmoriah-Pamelap en direction de la Sierra Leone, la route Boké (Guinée)-Quebo (Guinée-Bissau), qui fait partie du Programme de transport régional de la CEDEAO, ainsi que des études de faisabilité pour la route Kankan-Mandiana-Odiene. En raison du rôle qu'elle joue dans l'intégration, la construction de ces routes s'inscrit dans le Plan d'action à court terme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont le principal objectif est la mise en place de routes transfrontalières sans obstacles à la libre circulation des biens et des personnes.

5. Appui aux opérations du secteur privé : Durant la période 2014-17, la BAfD appuiera des opérations spécifiques du secteur privé présentant un impact fort, au pouvoir transformateur. À la demande de l'État, la Banque compte fournir un prêt de quelque 100 millions de dollars EU pour financer une partie du projet d'exportation de bauxite Global Alumina. Elle apportera en outre son soutien au renforcement des capacités et fournira une assistance technique afin de permettre à l'État d'honorer son engagement lié à l'exécution de projets miniers et d'autres projets du secteur privé.

6. Opérations hors prêts : Pour mieux analyser et comprendre les principaux enjeux du pays et encourager une réflexion stratégique sur le combustible, la Banque a aidé l'État à achever, en 2016, en collaboration avec la PNUD, des travaux économiques et sectoriels relatifs i) au profil du secteur privé et ii) à la fiscalité locale. Elle continuera de renforcer son dialogue sur les PPP et fournira une assistance technique en la matière (législation sur les PPP et unités de PPP) ainsi que sur la gouvernance du secteur minier. Elle continuera en outre de soutenir la mise en œuvre du plan de développement du pays-Plan national de développement économique et social (PNDES) et le lien entre les politiques macroéconomiques/budgétaires et le programme d'investissement public. Elle continuera d'apporter son aide dans le cadre du programme au titre de la FEF à la Stratégie de développement des statistiques nationales.

7. Fonds fiduciaires : Outre les allocations du FAD et de la FEF, la Banque pourrait mobiliser des ressources supplémentaires auprès du guichet du secteur privé du FAD (y compris des opérations enclavées dans l'infrastructure du secteur minier) de même que les ressources du Fonds fiduciaire en vue de financer des opérations complémentaires dans les secteurs couverts par le Document de stratégie du pays 2012-16 qui sont importantes pour le développement du pays. On pourrait par exemple préparer une stratégie dans ce domaine dans le cadre de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural. D'autres instruments sont également disponibles : l'Instrument de garanties partielles des risques, le Fonds mondial pour l'environnement ainsi que la Facilité de carbone Afrique et le Fonds vert.

8. Riposte à la crise Ébola : La BAfD a adopté une démarche régionale pour faire front à la crise Ébola. En avril 2014, elle a fourni un soutien d'urgence de 2 millions d'UC, soit l'équivalent de 3 millions de dollars, à l'appui des pays de l'Union du fleuve Mano (UFM) touchés par le virus — à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. En juillet 2014, elle a approuvé un don de 40 millions d'UC, soit l'équivalent de 60 millions de dollars, en faveur des pays luttant contre le virus de l'Ébola. En octobre 2014, la Banque a approuvé un appui budgétaire sectoriel de 100 millions d'UC pour aider les trois pays les plus touchés. Elle a également approuvé, en octobre 2014, un programme d'assistance technique au renforcement des capacités de 7,7 millions d'UC à l'appui des programmes d'agents de santé nationaux et étrangers. L'appui de la Banque à la Guinée, qui se monte à 35 millions d'UC (52 millions de dollars), vise à aider l'État à renforcer la riposte immédiate, mais aussi à structurer un plan à moyen et long terme. La Banque appuie le plan de redressement post-Ébola 2015-2017 des autorités, en accélérant l'exécution des projets programmés et en mobilisant des ressources supplémentaires pour de nouvelles opérations, de nouveaux projets.

9. Collaboration entre les services de la Banque africaine de développement et du FMI : partage d'informations sur le programme appuyé par la FEC, la situation macroéconomique, le budget, les progrès de la réforme structurelle, les missions prévues et les rapports de mission.

Tableau 1. Guinée : programmation des opérations du FAD 13 (2011-17) et de la FEF (en millions d'UC)					
Opérations de prêt					
	Année	FAD/BAfD 12/13/14	FEF (pilier III)	Fonds régionaux et autres fonds	Total
Pilier I – Aide à la gouvernance économique et financière					
Aide budgétaire	2011	20,0			20,0
Aide ciblée	2011		2,5		2,5
Aide budgétaire	2014/15	12,0			12,0
Renforcement des capacités (guichet unique secteur minier et Simandou)	2016	4,0	2,0		6,0
Aide ciblée au renforcement des capacités (banque centrale)	2016		2,0		2,0
Renforcement des capacités : cofinancé avec l'AFD (France).	2018	3,0		4,0	7,0
Agriculture (gouvernance, esprit d'entreprise, et financement) : un fonds pour la préparation de projets (PPF) a été approuvé en 2016.	2018	10,0			10,0
Total partiel		49,0	6,5		59,5
Pilier II – Aide aux infrastructures (énergie, transport, etc.)					
Interconnexion CLSG (électricité)	2013	16,0		24,2	40,2
Remise en état des réseaux électriques	2013	11,0			11,0
Projet d'appui institutionnel - Gestion des investissements publics et mines	2013	11,4			11,4
Route de l'Union du fleuve Mano (CI-Libéria, relié au Mali)	2014	13,1		20,3	33,4
OMVG	2015	20,0		30,0	50,0
Route Coyah-Farmoriah-Pamelap, dont étude du projet de route Kankan-Mandiana-Odiene	2017	44,0		21,0	65,0
Interconnexion (énergétique) Guinée-Mali	2017	35,0			35,0
Route Boké-Quebo	2018	69,0		21,0	90,0
Total partiel		219,5		116,5	336,0
Total		268,5	6,5	120,5	395,5
Travaux économiques et sectoriels (aide analytique)					
Étude sur les réformes du secteur financier	2013		x		
Profil du secteur privé	2015		x		
Stratégie du secteur privé	2016				
Vison Guinée 2040	2016				
Loi relative aux PPP	2017				
Fiscalité locale	2017				

OBJECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE¹

	2012	2013	2014	2015	2016	Objectif 2030
Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde						
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international d'1,90 dollar/jour	35.3	Éradiquer l'extrême pauvreté pour toutes les personnes vivant avec moins d'1,90 dollar/jour
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté	55.2	Réduire la proportion de toutes les personnes vivant dans la pauvreté, telle que définie par chaque pays
Proportion de la population occupée couverte en cas d'accident du travail	...	14.5	
Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable						
Prévalence de la sous-alimentation	17.5	17.1	16.8	16.4	...	Éliminer la faim et faire en sorte que chacun ait accès toute l'année à l'alimentation
Proportion des enfants souffrant de cachexie (indice taille/âge inférieur à -2 écarts-types par rapport à la médiane) chez les enfants de moins de 5 ans	9.9	Mettre fin à toutes les formes de malnutrition
Nombre de races d'animaux exotiques adaptées localement et conservées dans le pays	...	7.0	
Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge						
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	695.0	695.0	688.0	679.0	...	Faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100.000 naissances vivantes
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (pourcentage)	45.3	Faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100.000 naissances vivantes
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	66.8	64.7	62.8	61.0	...	Éliminer les décès évitables de nouveau-nés et ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1.000 naissances vivantes au plus
Taux de mortalité néonatale (pour 100.000 naissances vivantes)	33.2	32.6	31.8	31.3	...	Éliminer les décès évitables d'enfants de moins de 5 ans et ramener la mortalité infantile à 25 pour 1.000 naissances vivantes au plus
Incidence estimée du VIH	0.8	0.7	0.6	0.6	...	Mettre fin à l'épidémie du SIDA
Incidence de la tuberculose pour 1.000 habitants	180.0	177.0	177.0	177.0	...	Mettre fin à l'épidémie de la tuberculose
Incidence du paludisme pour 1.000 habitants	367.8	...	Mettre fin à l'épidémie du paludisme
Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques	20.3	...	Réduire d'un tiers le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles
Taux de mortalité par suicide	7.7	...	Réduire d'un tiers le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles
Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base, par bénéficiaire (milliards de dollars)	29.3	15.9	94.6	139.8	...	
Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie						
Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire)	...	37.0	40.7	Veiller à ce que toutes les filles et tous les garçons aient accès des services de développement de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité
Proportion d'enseignants dans le premier cycle du secondaire ayant suivi, avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité, au minimum la formation de base (dans le domaine pédagogique, par exemple) requise pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	Accroître le nombre d'enseignants qualifiés
Proportion d'enseignants dans le primaire ayant suivi, avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité, au minimum la formation de base (dans le domaine pédagogique, par exemple) requise pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	74.5	74.1	75.0	Accroître le nombre d'enseignants qualifiés
Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles						
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées avant l'âge de 15 ans	21.3	Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants ou le mariage précoce et la mutilation génitale féminine
Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	21.9	21.9	21.9	Veiller à ce que les femmes participent pleinement aux fonctions de direction et y accèdent sur un pied d'égalité
Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable						
Proportion de la population utilisant des services améliorés d'alimentation en eau potable	74.8	75.7	76.7	76.8	...	Assurer l'accès universel à l'eau potable
Proportion de la population utilisant des services améliorés d'assainissement	18.9	19.4	20.0	20.1	...	Assurer l'accès universel à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et équitables
Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable						
Proportion de la population ayant accès à l'électricité	26.2	26.9	27.6	Garantir l'accès universel à des services énergétiques fiables à un coût abordable
Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	5.7	Garantir l'accès universel à des services énergétiques fiables à un coût abordable

	2012	2013	2014	2015	2016	2030 Target
Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous						
Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant ^{1/}	3.2	1.3	1.1	1.0	4.0	Maintenir un taux de croissance du PIB annuel d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés
Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	0.9	-10.3	-2.6	-2.9	0.8	Assurer la diversification, la modernisation technologique et l'innovation
Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent	Éradiquer le travail forcé, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants
Nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) pour 100 000 adultes	1.1	1.3	1.6	2.0	...	Élargir l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes	1.6	1.6	2.2	2.4	...	Élargir l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation						
Volume de fret (tonnes-kilomètres) par voie routière	1,042.00	...	Mettre en place des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes
Nombre de passagers (passagers-kilomètres) par voie routière	3,825.00	...	Mettre en place des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes
Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre						
Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	Adopter des politiques sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale afin de parvenir à une plus grande égalité
Montant total des ressources allouées au développement, par bénéficiaire	622.7	385.9	605.4	580.3	...	Encourager l'aide publique au développement et les flux financiers en faveur des pays qui en ont le plus besoin
Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables						
Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis	43.3	Garantir l'accès de tous à un logement adéquat, sûr et à un coût abordable
Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial	3.8	...	Réduire le nombre de décès et les pertes économiques directement imputables aux catastrophes
Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables						
Empreinte matérielle par habitant	Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
Empreinte matérielle par unité de PIB	Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions						
Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable						
Surface maritime couverte par des aires marines protégées	0.5	Préserver au moins 10 % des zones marines et côtières
la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité						
Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres
Sites importants pour la biodiversité des montagnes couverts par des aires protégées	66.0	66.0	66.0	66.0	66.0	Assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité
Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous						
Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100.000 habitants	8.5	...	Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à une demande de pot-de-vin	7.9	Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin
Nombre de cas avérés de meurtres de journalistes ou de personnes travaillant dans les médias	0.0	Garantir l'accès public à l'information
Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser						
Volume des envois de fonds (en dollars É-U) en proportion du PIB total	1.2	1.5	1.4	1.4	...	Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
Service de la dette en proportion des exportations de biens et services (pourcentage)	8.6	3.8	4.4	2.7	...	Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette
Source : Objectifs de développement durable des Nations Unies. https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database						
Note : pour des informations complémentaires relatives aux objectifs 2030 For additional information on the 2030 goals outlined, consulter la liste révisée des indicateurs pour les Objectifs de développement durable ici : https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Official%20Revised%20List%20of%20Global%20SDG%20Indicators.pdf						
1/ Autorités guinéennes; calculs des services du FMI.						

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(À fin octobre 2017)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance	
Généralités : Les données fournies sont généralement adéquates aux fins de la surveillance ; il convient de signaler qu'il manque certaines données importantes dans le domaine des statistiques des comptes nationaux et du secteur budgétaire.	
Comptes nationaux : Les comptes nationaux de la Guinée sont établis au moyen du SCN 1993, avec une année de référence obsolète (2006), et ne sont pas actualisés. Les autorités ont récemment accru les ressources humaines utilisées pour établir le PIB annuel et publié une série chronologique couvrant une période de 10 ans qui s'est terminée en 2015. Elles comptent mettre en œuvre la norme internationale la plus récente (SCN 2008) et utiliser une année de référence plus récente (2015). Elles restent dépendantes d'une assistance technique financée par des ressources extérieures, soit l'AFRITAC Ouest, pour réaliser cet objectif et améliorer la rapidité d'établissement du PIB annuel.	
Statistiques de prix : L'indice mensuel des prix à la consommation (IPC), qui ne porte que sur Conakry, est régulièrement publié avec une année de base obsolète (2002).	
Statistiques de finances publiques : Le Ministère de l'économie et des finances établit des données mensuelles budgétaires exhaustives sur l'administration centrale en base caisse pour les recettes et en base engagements et caisse pour les dépenses, à partir d'une présentation nationale qui n'est pas comparable aux normes internationales. La dernière mission d'assistance technique (AT) sur les statistiques des finances publiques a constaté que les réformes dans ce domaine progressent lentement en Guinée, et concernent surtout l'adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire et du nouveau plan comptable de l'État. La méthode d'établissement des statistiques utilisée actuellement par les autorités pour le TOFE doit être remise à niveau, ce qui est en cours par rapprochement avec les données d'exécution budgétaire et de financement. La préparation du TOFE sur la base du MSFP 2001/2014 supposera le recours à des données extérieures à la comptabilité générale qui n'est pas suffisamment exhaustive ni à jour. Il convient aussi d'améliorer la comptabilité générale en base caisse et de mettre progressivement en place une comptabilité en droits constatés. Pour mettre en œuvre ces réformes, il faudra de nouveaux logiciels informatiques, des formations et des manuels. Les données établies par le bureau de la dette sont de qualité satisfaisante, bien qu'elles n'incluent pas encore le financement des nouveaux projets d'infrastructures. Les données relatives aux unités extrabudgétaires, aux investissements des administrations centrales et locales dans des entreprises publiques et privées, sont disponibles, mais devront être évaluées dans une perspective de statistiques des finances publiques. Les comptes exhaustifs du sous-secteur des fonds de protection sociale sont de bonne qualité et sont également disponibles.	
Statistiques monétaires et financières : Les dernières données monétaires basées sur les anciens formulaires et communiquées au Département des statistiques (STA) se rapportent à décembre 2016. En avril 2017, le Département des statistiques (STA) a fourni une assistance technique à la BCRG pour lui permettre de commencer à communiquer les données monétaires à partir des formulaires de déclaration standard (SRF), qui sont plus adéquates aux fins de surveillance. La BCRG a soumis des données préliminaires qui servent à l'établissement du compte de patrimoine sectoriel sur la base des formulaires de déclaration standard et sont en cours d'examen par le Département des statistiques aux fins de leur diffusion.	
Surveillance du secteur financier : Tous les trimestres, la BCRG fait état des indicateurs de solidité financière, qui sont publiés sur le site correspondant du FMI. Il s'agit de tous les principaux indicateurs de solidité financière : 8 pour les institutions collectrices de dépôts et 2 pour les marchés immobiliers.	
Statistiques du secteur extérieur : La BCRG établit les statistiques de la balance des paiements et de position extérieure globale, conformément au <i>Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale</i> , sixième édition (<i>MBP6</i>). Elle a reçu une assistance technique, à partir de 2016, dans le cadre du projet JSA pour améliorer les statistiques du secteur extérieur en Afrique de l'Ouest et centrale. Les données trimestrielles de la balance des paiements jusqu'à T4 2016 et les données de la position extérieure globale jusqu'en 2016 ont été soumises au Département des statistiques sur la base du <i>MBP6</i> . Les données trimestrielles de la position extérieure globale ne sont pas produites en raison de données source déficientes. Une assistance technique a été fournie pour les statistiques relatives à l'IDE, y compris les données source, l'enregistrement des transactions liées à un allègement de la dette extérieure, la rapidité d'établissement des statistiques trimestrielles de la balance des paiements, etc. La BCRG a en outre bénéficié d'un appui pour sa future participation à l'enquête statistique trimestrielle sur la dette extérieure et à l'enquête coordonnée sur les investissements directs.	
II. Normes et qualité des données	
La Guinée participe au Système général de diffusion des données, mais les métadonnées ne sont pas actualisées depuis 2003.	Aucune donnée RONC n'est disponible.

Tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance

(Au 7 novembre 2017)

	Date de la dernière information	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de la communication ⁶	Fréquence de la publication ⁶
Taux de change	06/11/2017	06/11/2017	D	D	D
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires	30/09/2017	10/10/2017	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	31/08/2017	10/10/2017	M	M	M
Monnaie au sens large	31/08/2017	10/10/2017	M	M	M
Bilan de la banque centrale	31/08/2017	10/10/2017	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	31/08/2017	10/10/2017	M	M	M
Taux d'intérêt ²	31/08/2017	10/10/2017	M	M	M
Indice des prix à la consommation	31/08/2017	03/10/2017	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	30/09/2017	07/11/2017	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	30/09/2017	07/11/2017	T	T	A
Solde du compte courant extérieur	30/06/2017	13/09/2017	T	T	A
Exportations et importations de biens et services	30/06/2017	13/09/2017	T	T	A
PIB/PNB	31/12/2015	31/07/2017	A	A	A
Dette extérieure brute	30/09/2017	07/11/2017	T	T	A
Position extérieure globale	2016	08/06/2017	A	A	A

¹ Inclut les avoirs de réserves donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales. La Guinée n'établit pas encore de données au niveau de l'administration centrale en raison de l'insuffisance des capacités.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Fréquence quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), données non disponibles (ND).



GUINÉE

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

27 novembre 2017

Approuvé par
Abebe Amro Selassie (FMI)
et **Paloma Anos-Casero (IDA)**

Établi par le Fonds monétaire international et
l'Association internationale de développement

Les résultats de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) révèlent que la Guinée reste confrontée à un risque de surendettement extérieur modéré^{1,2}. Tous les indicateurs de la charge de la dette extérieure dans le scénario de référence se situent au-dessous des seuils dépendants des politiques. Cependant, les tests de résistance laissent penser que les vulnérabilités d'endettement se sont accrues sous l'effet de l'accumulation de la dette extérieure liée au financement de projets d'infrastructure d'importance critique. Dans le pire des scénarios³, tous les indicateurs de solvabilité et de liquidité dépassent leur seuil pendant des périodes prolongées et davantage que dans l'AVD de 2016. L'inclusion de la dette intérieure dans le scénario de référence ne modifie pas sensiblement la conclusion de l'AVD extérieure. Une stratégie d'emprunt extérieur prudente visant à maximiser la concessionnalité des nouvelles dettes et à renforcer la gestion de la dette sera essentielle pour maintenir la dette à un niveau soutenable face à de gros besoins de financement.

¹ L'AVD a été établie conjointement par le FMI et la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités guinéennes. Elle représente une mise à jour de l'AVD incluse dans les sixième et septième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (3 mars 2016, n° 16/95).

² La notation moyenne sur trois ans de la Guinée dans l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) est de 3,09, ce qui classe la Guinée parmi les pays peu performants dans le Cadre d'AVD-PFR.

³ Combinaison de chocs sur la croissance, les exportations, les déflateurs du PIB et les flux nets non générateurs d'endettement.

GÉNÉRALITÉS

1. La dette extérieure publique de la Guinée s'accroît progressivement depuis 2012 car les autorités ont utilisé la marge d'emprunt dégagée par l'allègement de la dette pour financer des projets répondant à des besoins d'infrastructure.

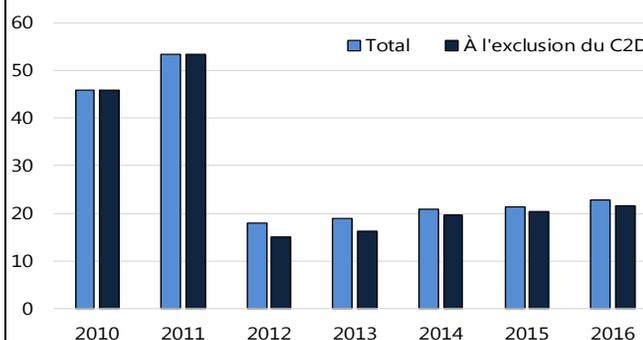
La Guinée a bénéficié d'un allègement de sa dette, en valeur actualisée (VA), de 639 millions de dollars EU lorsqu'elle a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE (2012).

Depuis lors, le gouvernement a eu recours à des emprunts extérieurs pour financer des investissements en infrastructures dans les secteurs de l'énergie et des transports, notamment la construction du barrage hydroélectrique de Kaléta (335 millions de dollars EU, soit 4 % du PIB) et la remise en état des réseaux de transmission électrique. Il s'en est suivi une augmentation du stock de la dette extérieure de la Guinée, dont le total de la dette contractée ou garantie par l'État (DCGE) atteignait 1,8 milliard de dollars EU (21,5 % du PIB) en 2016, contre 1,3 milliard de dollars EU (17,9 % du PIB) en 2012 (tableau 1)⁵.

Environ 54 % de ce stock représentent des dettes envers des créanciers bilatéraux officiels, dont la plupart ne sont pas membres du Club de Paris, et 43 % sont des dettes envers des créanciers multilatéraux. À fin 2016, l'encours des arriérés de paiement de la dette extérieure de la Guinée s'élevait à 147,4 millions de dollars EU (1,7 % du PIB), niveau inchangé par rapport à celui de l'année précédente. Ces arriérés sont antérieurs à l'arrivée de la Guinée au point d'achèvement de l'Initiative PPTE et sont dus à des créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris (60 %) et à des créanciers commerciaux (40 %). Les autorités continuent à faire de leur mieux pour négocier un allègement de la dette et la normalisation de ces arriérés avec les créanciers, leur but étant de parvenir à un accord avec eux à la fin de 2017 au plus tard. Jusqu'à présent, les créanciers n'ont pas demandé le paiement de ces arriérés.

Graphique 1. Guinée : Stock de la dette contractée ou garantie par l'État⁴, 2010–16

(En pourcentage du PIB)



Sources : Autorités guinéennes et calculs des services du FMI.

⁴À partir de 2014, la dette extérieure et intérieure contractée ou garantie par l'État inclut les garanties que la Banque centrale de Guinée (BCRG) a fournies aux banques intérieures et étrangères pour l'octroi de prêts, aux conditions du marché, à des opérateurs du secteur privé à des fins de préfinancement de l'exécution de travaux publics. En particulier, une garantie émise à un créancier extérieur en monnaie étrangère a accru le stock de la dette contractée ou garantie par l'État de 72 millions de dollars EU en 2014.

⁵ Dans cette AVD, la définition de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État exclut les créances de la France associées au processus de conversion de créances en financement du développement du C2D, qui ont été annulées dans le cadre de l'allègement de la dette relevant de l'Initiative PPTE. Selon le mécanisme des C2D, un paiement effectué par la Guinée au créancier au titre du service de sa dette lui est ultérieurement retourné sous la forme de dons servant à financement des projets de développement. Voir EBS/15/4, Sup. 2, 28/01, 2015 et le Rapport du FMI n° 15/39 pour de plus amples détails.

Tableau 1. Guinée : Structure de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État
(Valeurs nominales)

	Fin 2015	Fin 2016		
		\$EU (millions)	% du total	% du PIB
Total	1776.0	1822.1	100.0	21.5
Total, y compris C2D	1914.8	1934.4	106.2	22.8
Créanciers multilatéraux	700.7	778.7	42.7	9.2
FMI	197.9	241.3	13.2	2.8
Banque mondiale	161.1	219.8	12.1	2.6
Groupe de la BAfD	111.2	98.9	5.4	1.2
BIsD	113.0	106.1	5.8	1.3
UE	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres créanciers multilatéraux	117.5	112.5	6.2	1.3
Créanciers bilatéraux officiels	979.2	984.4	54.0	11.6
Club de Paris (excl. C2D)	28.5	27.7	1.5	0.3
Hors Club de Paris	815.3	809.3	44.4	9.5
Fonds arabe	135.3	147.4	8.1	1.7
Créanciers commerciaux	59.6	58.9	3.2	0.7
Pour mémoire				
Arriérés	148.1	147.4	8.1	1.7

Notes : les arriérés à fin 2016 sont dus à des créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris (88,5 millions de dollars EU) et à des créanciers commerciaux (58,9 millions de dollars EU). Les autorités guinéennes ont amorcé des négociations avec les créanciers en vue de parvenir à une résolution sur la normalisation de ces arriérés et espèrent voir se dégager une entente avant décembre 2017.

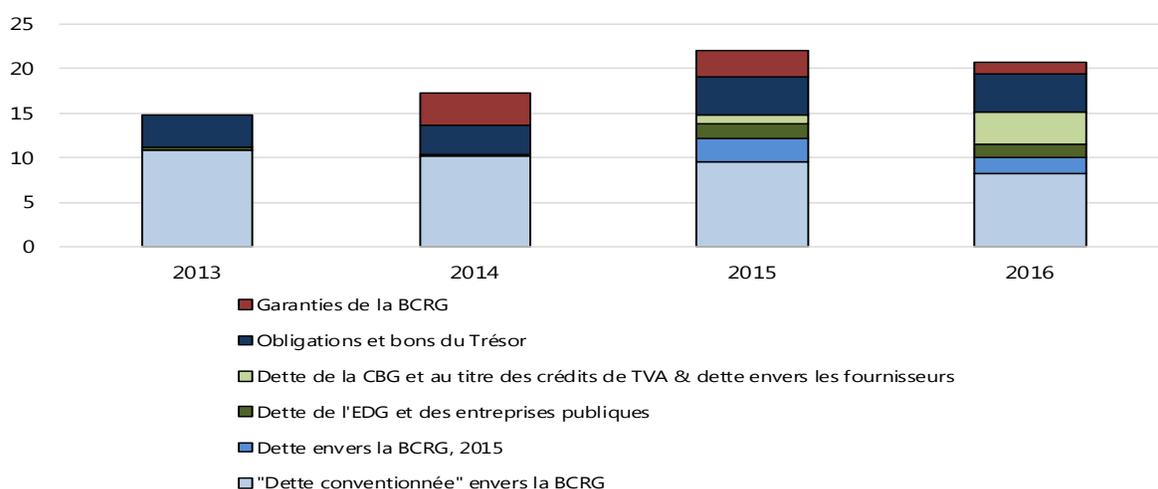
Sources : Autorités guinéennes et calculs des services du FMI.

2. La dette intérieure a légèrement baissé en 2016 car le règlement de la dette liée aux garanties de la banque centrale a compensé l'augmentation de la dette due à l'inclusion des arriérés intérieurs (graphique 2). En 2014 et 2015, la banque centrale a émis des garanties, d'une valeur de 870 millions de dollars EU (9,9 % du PIB), aux banques commerciales pour l'octroi de prêts à des entreprises privées à des fins de préfinancement de l'exécution de projets d'investissement public⁶. La dette intérieure contractée ou garantie par l'État est passée de 14,9 % du PIB en 2014 à 22,1 % du PIB en 2015, niveau supérieur à la moyenne pour les pays à faible revenu (PFR) d'Afrique subsaharienne, soit 16,1 % du PIB. La restructuration en 2015 et le règlement de certains de ces prêts avaient ramené le montant des garanties à 118 millions de dollars EU (1,4 % du PIB) à fin 2016. Outre la dette liée aux garanties de la banque centrale de 2014-15 et aux avances accordées en

⁶ La plupart des garanties portaient sur la dette intérieure, à l'exception d'un montant de 72 millions de dollars EU dû à une banque étrangère.

2015 par la banque centrale à l'État, la Guinée a encore 678 millions de dollars EU (8,2 % du PIB) de « dette conventionnée », qui est la dette liée aux avances consolidées de la banque centrale accumulées avant 2013, à rembourser sur 40 ans à partir de 2023. Entretemps, en juillet 2016, les autorités ont mené à son terme un audit de l'encours des arriérés de l'administration centrale pour 1982-2013, qui a conduit à l'inclusion d'un montant additionnel de 0,2 milliard de dollars EU (2,9 % du PIB) d'arriérés dus principalement aux fournisseurs intérieurs et d'arriérés de remboursement de crédit de TVA dans la dette intérieure⁷. À fin 2016, la dette intérieure contractée ou garantie par l'État se situait à 20,7 %.

Graphique 2. Guinée : Stock de la dette intérieure contractée ou garantie par l'État, 2013–16
(En pourcentage du PIB)



Note : la « dette conventionnée » recouvre les avances consolidées accordées par le passé à l'État, qui sont à rembourser sur 40 ans, les paiements d'amortissement débutant en 2023. La dette de 2015 envers la BCRG est constituée par les avances de la banque centrale à l'État dont le remboursement fait l'objet d'un accord prévoyant leur amortissement sur six ans à partir de 2016.

Sources : autorités guinéennes et calculs des services du FMI.

3. À fin 2016, la dette publique dépassait légèrement les projections de la dernière AVD (graphique 3). La dette publique totale s'élevait à 3,5 milliards de dollars (42,9 % du PIB) à fin 2016, contre 3,0 milliards de dollars EU (35,4 % du PIB) d'après les projections de l'AVD de 2016. Le stock de la dette extérieure était, à 1,8 milliard de dollars EU, légèrement supérieur aux projections (1,7 milliard de dollars EU), car l'annulation prévue des arriérés extérieurs ne s'est pas concrétisée et le calendrier de règlement ou d'annulation de certaines des garanties de la BCRG a été modifié. À 1,7 milliard de dollars, la dette intérieure dépassait elle aussi les projections, qui laissaient attendre un montant de 1,3 milliard de dollars, sous l'effet de l'inclusion des arriérés intérieurs.

⁷ Arriérés intérieurs accumulés au début des années 2000 sous l'effet des troubles sociaux et politiques qui ont contribué à une détérioration de la gestion des finances publiques. En outre, les arriérés ont fortement augmenté en 2011 après le gel par le gouvernement nouvellement formé de nombreux contrats de marché public engagés hors du cadre des procédures standard sous le gouvernement militaire et de transition de 2009-2010.

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

4. Les principaux changements apportés aux hypothèses par rapport à l'AVD-PFR de 2016 sont comme suit :

- **Les données de comptabilité nationale ont été sensiblement révisées à la hausse.** Les données de comptabilité nationale pour 2006-15 ont été révisées avec l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires au développement aux fins de l'adoption de la méthodologie du SCN 1993 pour l'établissement des comptes nationaux, ce qui a abouti à une hausse de 40 % du PIB nominal. Parmi les changements opérés figurent des améliorations telles que de nouvelles études économiques, une meilleure catégorisation des activités et produits et des estimations plus fiables de l'activité informelle (cf. encadré 1).

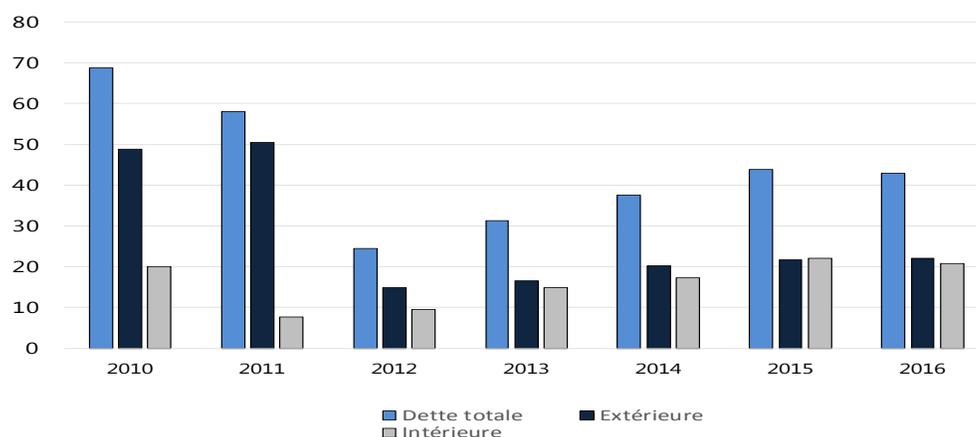
Guinée : Évolution des principaux indicateurs économiques à la suite des révisions des comptes nationaux

	2011	2012	2013	2014	2015
Anciens CN					
Croissance du PIB réel					
	3.3	3.2	1.5	1.1	0.1
Solde budgétaire de ba:					
Solde budgétaire globa					
	-1.6	-2.5	-2.8	-6.5	-7.0
Balance courante					
	-24.8	-26.0	-17.2	-17.6	-19.9
Dettes publiques totales					
	82.1	32.1	42.5	43.8	50.7
CN révisés					
Croissance du PIB réel					
	5.6	5.9	3.9	3.7	3.5
Solde budgétaire de ba:					
Solde budgétaire globa					
	-1.2	-1.9	-2.1	-5.0	-5.4
Balance courante					
	-0.8	-2.8	-3.9	-3.2	-6.9
Dettes publiques totales					
	-18.4	-20.0	-12.5	-13.4	-15.4
	58.1	24.4	31.3	33.9	39.8

Sources : Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Guinée : Stock de la dette totale contractée ou garantie par l'État, 2010-16

(En pourcentage du PIB)



Sources : Autorités guinéennes et calculs des services du FMI.

- **Le projet de minerai de fer de Simandou est exclu de cette analyse.** Dans l'AVD de 2016, il était prévu que le projet de minerai de fer de Simandou entrerait en production dans la période 2023–24, et le financement des travaux de construction et des infrastructures connexes a été pris en compte dans l'analyse et les projections macroéconomiques. Cependant, en raison de la baisse des prix des produits de base, le projet de Simandou a été suspendu indéfiniment⁸. Même si ce projet venait à se matérialiser ultérieurement, il ne devrait pas influencer sur le profil de la dette car il sera probablement exécuté sous la forme d'un investissement privé financé par des entrées de capitaux d'IDE.
- **Le projet de barrage de Souapiti, qui influera sensiblement sur le profil de la dette de la Guinée, est inclus dans l'analyse.** Ce grand barrage de 450 MW, dont la construction a commencé, devrait doubler la capacité de production d'électricité de la Guinée, améliorer la distribution d'électricité et bénéficier sensiblement à l'économie. Le coût global estimé du projet est de 1,6 milliard de dollars EU (18,5 % du PIB) et devrait être financé à la fois par des fonds propres (25 %) et par l'emprunt (75 %)⁹. Pour la portion emprunt, les autorités finalisent les modalités d'un prêt non concessionnel (12,7 % du PIB) avec la China, Eximbank¹⁰. Ce prêt sera ensuite transféré à une entité à vocation spéciale (EVS), qui appartient conjointement à l'État (51 %) et à la China International Water & Electricity Corporation (49 %) et sera chargée d'en assurer le service¹¹. En raison du caractère limité des informations sur les modalités de transfert du prêt à l'EVS et du fait que c'est à l'État qu'il incomberait de rembourser le prêt si l'EVS n'était pas en mesure de le faire, le prêt est inclus dans la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. En outre, pour rendre compte de son plein effet potentiel sur le profil de la dette, il est supposé dans l'analyse que l'État est chargé d'assurer le service de ce prêt.

⁸ La société minière Rio Tinto a elle aussi abandonné le projet en octobre 2016 en vendant sa participation à Chinalco, qui détient actuellement 80 % du projet, les 20 % restants étant aux mains du gouvernement guinéen.

⁹ La portion fonds propres provient de la cession par l'État de sa part du projet de barrage de Kaléta.

¹⁰ L'élément don du prêt destiné à financer le projet de barrage de Souapiti est estimé à 29,7 %. Les modalités du prêt seraient les suivantes : une échéance de 20 ans avec une période de grâce de 7 ans; un taux d'intérêt de 2 %; des commissions d'engagement de 0,5 % et des frais de gestion de 0,5 %. Les décaissements s'effectueraient sur la période 2017-2020 comme suit : 184 millions de dollars EU en 2017, 544 millions de dollars EU en 2018, 265 millions de dollars EU en 2019 et 180 millions de dollars EU en 2020.

¹¹ Il sera essentiel de fixer les tarifs de l'électricité à un niveau permettant le recouvrement des coûts et de restructurer la compagnie publique d'électricité de manière à ce qu'elle puisse régler l'EVS de Souapiti à temps pour l'approvisionnement en électricité afin d'assurer à cette dernière les moyens de réaliser le service du prêt.

¹² *Guinée — Demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.*

Tableau 2. Guinée : AVD PFR – Hypothèses macroéconomiques
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	AVD précédente				Présente AVD			
	2016	2021	2026	2036	2016	2021	2026	2037
PIB nominal (millions de \$)	6573.8	9496.5	16757.3	32027.2	8476.3	12325.7	17367.0	36735.2
PIB réel (variation en pourcentage)	4.0	6.0	5.5	4.6	6.6	6.0	5.0	5.0
PIB nominal, à l'exclusion des mégaprojets (millions de \$)								
PIB réel, à l'exclusion des mégaprojets (variation en pourcentage)								
Comptes budgétaires								
Recettes et dons	23.9	26.5	22.9	23.1	16.0	19.0	19.1	18.8
Dépenses du secteur public	25.6	28.3	23.3	24.0	16.4	21.2	21.0	19.3
dont : dépenses en capital et prêts nets	9.6	13.4	10.5	11.2	4.9	9.0	8.6	8.5
Solde budgétaire primaire	0.4	-1.0	-0.1	-0.6	1.0	0.9		
Nouveaux emprunts extérieurs	3.6	3.3	1.6	1.7	...	3.3	3.2	1.9
Élément de libéralité des nouveaux emprunts extérieurs	42.6	44.1	41.8	32.7	...	29.4	28.3	23.3
Balance des paiements								
Exportations de biens et services	22.9	21.7	60.3	42.0	29.2	41.7	40.1	38.0
Importations de biens et services	-37.1	-68.2	-48.0	-38.4	-60.7	-51.3	-43.1	-37.4
Solde des transactions courantes (transferts inclus)	-13.4	-44.7	8.0	-5.2	-32.2	-15.5	-10.2	-9.0
Investissements directs étrangers	4.8	40.5	-9.1	3.7	18.8	13.0	6.3	1.6

Source : autorités guinéennes, estimations des services du FMI et de ceux de la Banque mondiale.

5. Les hypothèses macroéconomiques sur lesquelles repose l'AVD correspondent au cadre macroéconomique décrit dans le Rapport des services du FMI pour la demande d'accord au titre de la facilité élargie de crédit¹² (tableau 2) :

- **Le taux de croissance du PIB réel** devrait atteindre 6,7 % en 2017 et une moyenne de 6 % dans le moyen terme, sous l'effet de bonnes performances dans le secteur minier, le bâtiment et les travaux publics et d'une augmentation des investissements dans l'infrastructure. Pour le long terme (2021–37), la croissance devrait rester à environ 5 %, du fait de l'expansion de la capacité de production de l'économie et de sa diversification. Les risques pesant sur ces projections s'équilibrent : risques baissiers posés par les tensions sociopolitiques, les retards dans l'exécution des projets et des réformes et risques haussiers liés à une production minière plus élevée que prévu.
- **L'inflation** devrait rester modérée, à environ 8,5 %, en 2017 et baisser légèrement à moyen terme sous l'effet d'une politique monétaire prudente.
- **Solde budgétaire.** L'excédent budgétaire de base devrait augmenter, passant de 0,6 % du PIB en 2017 à 0,9 % du PIB en moyenne durant la période 2018–21, grâce à des efforts de mobilisation de recettes et à la maîtrise des dépenses courantes non prioritaires, notamment l'élimination progressive des subventions à l'électricité¹³. Parallèlement, les dépenses en

¹³ La Guinée a considérablement accru ses recettes ces dernières années, mais les résultats de diverses catégories ont été inégaux, en particulier ceux de la catégorie des recettes provenant des impôts directs. Les services du FMI prévoient la mobilisation de recettes fiscales additionnelles d'environ 3 % du PIB sur la période 2018-2020, favorisée par une réforme ciblée de la politique et de l'administration fiscales et une hausse des recettes minières.

¹⁴ Le solde budgétaire de base est égal aux recettes publiques, hors dons, moins les dépenses, à l'exclusion des paiements d'intérêts sur la dette extérieure et des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

capital devraient s'accroître sous l'effet de l'augmentation des investissements publics dans l'infrastructure relevant du Plan national de développement économique et social (PNDES) et passer de 4,8 % du PIB en 2016 à 9,0 % du PIB en 2021. Le solde budgétaire primaire, qui affiche un excédent de 0,9 % du PIB en 2017, devrait faire apparaître un déficit de 1,2 % du PIB en 2018 et, en moyenne, un déficit de 1,1 % pour la période 2019-22¹⁴.

- **Le solde des transactions courantes** devrait afficher un déficit de 24,4 % du PIB en 2017, lequel devrait rester considérable et représenter en moyenne 16,5 % du PIB pour 2018–22, du fait du niveau élevé des importations financées par des IDE qui sont liées aux projets miniers et aux projets publics d'infrastructure, dont le projet de barrage de Souapiti. Ces investissements stimuleront les exportations à plus long terme, ce qui aboutira à une réduction graduelle du déficit des transactions courantes.
- **Composition et modalités du financement extérieur.** Outre les emprunts destinés à financer le barrage de Souapiti, la présente AVD prend en compte l'intention des autorités d'emprunter un montant additionnel de 650 millions de dollars EU sous la forme d'emprunts non concessionnels auprès de la China Eximbank, dont les décaissements s'étaleront sur la période 2018-21 (tableau 3)¹⁵. Ces emprunts financeront des projets d'infrastructure prioritaires tels que la remise en état de la route nationale RN1 et du réseau routier urbain de Conakry, la construction d'une ligne d'interconnexion électrique et la modernisation d'une université. Les nouveaux emprunts extérieurs devraient sensiblement augmenter dans le court terme, passant de 3,6 % du PIB en 2007 à 9,8 % du PIB en 2018, et atteindre une moyenne de 7,2 % du PIB pour la période 2019–21, et ils devraient se situer, à long terme, autour d'une moyenne d'environ 2 % du PIB. Du fait que la plupart des emprunts à court terme sont de nature non concessionnelle, l'élément don moyen des nouveaux emprunts devrait baisser, tombant d'environ 33 % en 2017 à 27 % en 2019, en grande partie sous l'effet des gros décaissements au titre du prêt Souapiti. L'élément don moyen des nouveaux emprunts devraient ensuite légèrement augmenter et passer à 31 % en 2020, le financement du projet de barrage de Souapiti arrivant à sa fin. À leur tour, les décaissements au titre des prêts non concessionnels de 650 millions de dollars EU contribueront, pour une faible part, à réduire l'élément don sur la période 2018–22. D'autres financements concessionnels multilatéraux sont attendus pour 2020-21, mais l'accès au financement concessionnel devrait baisser graduellement à la longue, et ce dernier devrait faire place aux emprunts non concessionnels après 2021, avec un élément don moyen de 25 % dans le long terme.
- **Emprunts intérieurs.** Le financement intérieur des opérations de l'État devrait être négatif pendant toute la période 2017–37, en raison du remboursement graduel par l'État de sa dette intérieure, y compris celui des arriérés validés envers le secteur privé selon la stratégie d'apurement de ces montants adoptée par les autorités.

¹⁵ L'élément de libéralité de ces dons devrait être d'environ 25,9 %.

Tableau 3. Guinée : Prêts non concessionnels destinés à financer des projets d'infrastructure prioritaires¹

Projet	Montant (millions de dollars)
Réhabilitation de la RN1 (route nationale)	275
Réhabilitation du réseau routier de Conakry	159
Construction de la ligne électrique Lisan-Fomi-Kankan	150
Réhabilitation d'une université	63

¹ Valeurs indicatives sur la base des contrats, prévues pour 2017–20, à l'exclusion du prêt non concessionnel de 1,2 milliard de \$ pour Souapiti, sur le point d'être conclu.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Dette extérieure

6. Dans le scénario de référence, tous les ratios d'endettement extérieur restent au-dessous du seuil dépendant des politiques, signe que la dynamique de la dette de la Guinée est soutenable (tableau 4 et graphique 4). Le ratio VA de la dette/PIB devrait demeurer au-dessous du seuil dépendant des politiques et culminer à 26,2 % en 2025 (contre un sommet de 17,5 % du PIB dans l'AVD de 2016). En outre, les ratios de liquidité (service de la dette/exportations et service de la dette/recettes) devraient eux aussi rester bien au-dessous du seuil dépendant des politiques, car les nouveaux prêts comportent un élément de libéralité important. L'augmentation de l'accumulation de la dette extérieure sera en moyenne de 3,25 % (en glissement annuel) pour la période 2017–21, niveau sensiblement plus élevé que dans l'AVD 2016 (augmentation moyenne de 1,1 % en glissement annuel pour la même période), sous l'effet d'emprunts extérieurs additionnels liés au projet de barrage de Souapiti et des prêts non concessionnels, d'un montant de 650 millions de dollars EU, destinés à financer des projets d'infrastructure essentiels. Cependant, la décision des autorités de hiérarchiser et de soigneusement échelonner les projets d'investissement et les emprunts connexes contribuera à maintenir la dette extérieure à un niveau soutenable. Le service de la dette a augmenté par rapport à son niveau dans l'AVD de 2016, par suite d'une accumulation plus rapide de la dette et de la nature non concessionnelle des emprunts nouvellement identifiés.

7. Le risque de surendettement de la Guinée reste modéré mais les vulnérabilités se sont accrues. Presque tous les indicateurs dépassent leur seuil pendant des périodes prolongées dans le scénario historique et le scénario de chocs extrêmes (graphique 4)¹⁶. L'ampleur de ces dépassements est plus grande que dans l'AVD de 2016, signe d'une augmentation des vulnérabilités d'endettement due à une accumulation plus rapide de la dette. Dans les tests paramétrés, tous les indicateurs dépassent leur seuil dans le scénario le plus extrême. Cependant, ces tests sont fondés

¹⁶ Les chocs les plus extrêmes sont ici soit des chocs sur les exportations, soit une combinaison de chocs, alors que, dans l'AVD de 2016, tous les scénarios de chocs les plus extrêmes faisaient intervenir une combinaison de chocs.

sur les moyennes historiques de la croissance et des exportations, qui reflètent une conjoncture économique exceptionnellement défavorable pour la Guinée, notamment l'épidémie d'Ébola et les chocs sur les prix des produits de base de 2014–15, ainsi que les périodes précédentes de troubles civils. Dans deux scénarios plus plausibles spécifiques au pays : i) un scénario dans lequel les politiques sont peu appliquées; et ii) un scénario d'échelonnement moins prudent des projets d'investissement, avec décaissements concentrés en début de période des 650 millions de dollars EU prévus de prêts non concessionnels, tous les indicateurs restent au-dessous de leur seuil dépendants des politiques mais s'en rapprochent davantage que dans les scénarios de référence (graphique 5)¹⁷.

Tableau 4. Guinée : Seuils dépendants des politiques et résultats

	Seuil dépendant des politiques	Guinée (2017)	Guinée (Max 2017-37)
Ratio VA de la dette/PIB	30	15.5	26.2
Ratio VA de la dette/exportations	100	44.5	64.6
Ratio VA de la dette/recettes	200	100.6	143.4
Ratio service de la dette/exportations	15	1.9	5.6
Ratio service de la dette/recettes	18	4.2	11.5

Source : Calculs des services du FMI.

B. Dette publique totale

8. Les indicateurs d'endettement reste au-dessous du repère lorsque l'on ajoute la dette intérieure contractée ou garantie par l'État dans le scénario de référence (graphique 6). Le ratio VA de la dette publique totale/PIB demeure au-dessous du repère dépendant des politiques durant la période 2017–21 et baisse ensuite graduellement dans le long terme. Cette dynamique reflète la trajectoire du stock de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, qui augmente dans le court terme par suite du niveau élevé du taux d'accumulation de la dette. Le ratio VA de la dette totale/PIB dépasserait le repère à moyen terme dans le scénario de chocs extrêmes¹⁸ et le scénario historique. En outre, les retards dans le remboursement des arriérés intérieurs ou de la dette envers la BCRG, ou l'inclusion de la dette additionnelle, qui est peut-être omise actuellement en raison des limitations des données pourraient entraîner une détérioration de la dynamique de la dette totale.

¹⁷Dans le scénario où les politiques sont peu appliquées, le PIB réel est, selon l'hypothèse retenue, de 1 point de pourcentage inférieur à son niveau de référence pour 2018–37, sous l'effet d'une exécution plus lente des réformes, et le solde budgétaire de base est de 0,5 % du PIB en 2018–19, par suite d'un recouvrement plus lent des recettes. Le scénario de concentration des décaissements en début de période suppose que les 650 millions de dollars de prêts non concessionnels sont décaissés sur trois et non cinq ans et qu'il y a décaissement plus rapide des prêts concessionnels déjà signés.

¹⁸ Dans ce cas, le choc le plus extrême est une augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2018.

CONCLUSION

9. Le risque de surendettement extérieur de la Guinée reste modéré. Bien que la dette extérieure soit appelée à sensiblement augmenter sous l'effets d'emprunts destinés à financer des besoins d'infrastructures critiques, la stratégie des autorités, qui consiste à échelonner soigneusement les projets d'investissement, d'étaler les décaissements de prêts et de maintenir les emprunts extérieurs non concessionnels dans les limites des montants spécifiés dans l'énoncé des objectifs du programme FEC¹⁹ est essentielle pour assurer que la dette reste soutenable et ne pose pas un risque de surendettement extérieur dépassant un niveau modéré. Néanmoins, les indicateurs se sont détériorés dans les scénarios alternatifs et de chocs extrêmes, et la charge du service de la dette s'est alourdie, signe d'une croissance des vulnérabilités d'endettement de la Guinée.

10. Il sera essentiel de maximiser la dette concessionnelle et de renforcer la gestion des investissements publics pour préserver la viabilité de la dette face à de gros besoins de financement. À cet égard, l'attachement des autorités à la mise en œuvre d'une stratégie d'emprunt prudente visant à maximiser la dette concessionnelle et à limiter les emprunts non concessionnels à un maximum de 650 millions de dollars EU (à l'exclusion de Souapiti) durant la période 2017–21 est essentiel pour assurer que le risque de surendettement ne dépasse pas un niveau modéré. Les efforts actuellement déployés pour renforcer le cadre de gestion de la dette, avec l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement, seront d'une importance critique pour le renforcement des capacités de gestion de la dette et le suivi des vulnérabilités d'endettement. Parmi ces efforts figurent en particulier la révision des pratiques d'émission des obligations, le renforcement des capacités d'analyse de la viabilité de la dette, l'amélioration des statistiques de la dette publique et l'amélioration des procédures de gestion de la dette intérieure. Il serait en outre utile de recourir à une évaluation holistique, telle que l'Évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA) de la Banque mondiale, pour juger des mesures récemment mises en œuvre et identifier les autres domaines où une amélioration s'impose. Il sera important de resserrer davantage la coordination entre les ministères et la banque centrale pour assurer la compatibilité des nouveaux emprunts avec la stratégie nationale. Le renforcement de la gestion des investissements publics, en particulier par recours à une plateforme de gestion intégrée des investissements publics et à une évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA), avec l'assistance technique du FMI, accroîtra la transparence et l'efficacité du programme d'investissement.

11. Les autorités souscrivent aux grandes lignes des conclusions de l'AVD. Elles ont évoqué leur attachement au maintien de la dette à un niveau soutenable et leur détermination à ne pas dépasser un niveau modéré de risque de surendettement. À cet égard, elles ont fait observer que le niveau actuel de la dette extérieure reste au-dessous de la moyenne régionale de 28 % du PIB. Elles ont en outre convenu qu'il importe de maximiser les emprunts concessionnels, mais ont souligné que ce type de financement n'est pas disponible à l'échelle nécessaire pour financer leurs gros

¹⁹ 650 millions de dollars EU, non compris l'utilisation des ressources du FMI, les dettes considérées comme des passifs sous forme de réserves internationales de la BCRG et le prêt non concessionnel destiné à financer le projet de barrage de Souapiti.

besoins en infrastructure²⁰. Les autorités reconnaissent le caractère prioritaire du règlement de la dette intérieure et sont attachées à leur stratégie d'apurement graduel des arriérés intérieurs à l'égard du secteur privé. Elles restent en outre déterminées à renforcer la gestion de la dette et ont exprimé leur intérêt pour une mise à jour de l'évaluation DeMPA.

Encadré 1. Guinée : Amélioration des statistiques de comptabilité nationale

L'Institut national de la statistique (INS) de la Guinée s'emploie à améliorer et mettre à jour la méthodologie d'établissement des comptes nationaux avec l'assistance technique du Fonds monétaire international (AFRITAC Ouest), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), d'AFRISTAT et de la Commission européenne (UE).

Les statistiques de comptabilité nationale de la Guinée étaient précédemment établies conformément au Système de comptabilité nationale 1968 des Nations Unies (SCN 1968). En 2011 ont débuté les travaux d'application de la méthodologie du SCN 1993, dont le but était d'améliorer les concepts et classifications statistiques et d'harmoniser la méthodologie avec les normes internationales. En outre, les contributions de divers secteurs à la production ont elles aussi changé¹. Le FMI s'est activement employé à fournir une assistance technique pour l'établissement des tableaux des ressources et emplois (TRE) et l'intégration des comptes économiques en conformité avec le SCN 1993.

Les statistiques de comptabilité nationale, sous leur forme révisée, ont été publiées sur le site de l'INS en mai 2017. Les séries chronologiques, qui commencent en 2006, sont dans l'ensemble conformes au SCN 1993 et intègrent des améliorations pertinentes telles que les résultats de nouvelles études économiques, une meilleure catégorisation des activités et produits et des estimations plus fiables de l'activité informelle¹. En outre, l'année de base pour les comptes nationaux, qui était 2003, a été remplacée par 2006 pour les principaux paramètres — dont les estimations de la population, l'activité des secteurs des ménages et des entreprises et l'activité informelle — tandis que l'année de référence pour les prix est désormais 2010 et non plus 2003. De ce fait, le PIB nominal a été révisé à hausse de 40 % en moyenne pour l'intervalle 2006-2015 et la croissance réelle ainsi que les principaux indicateurs économiques ont sensiblement évolué.

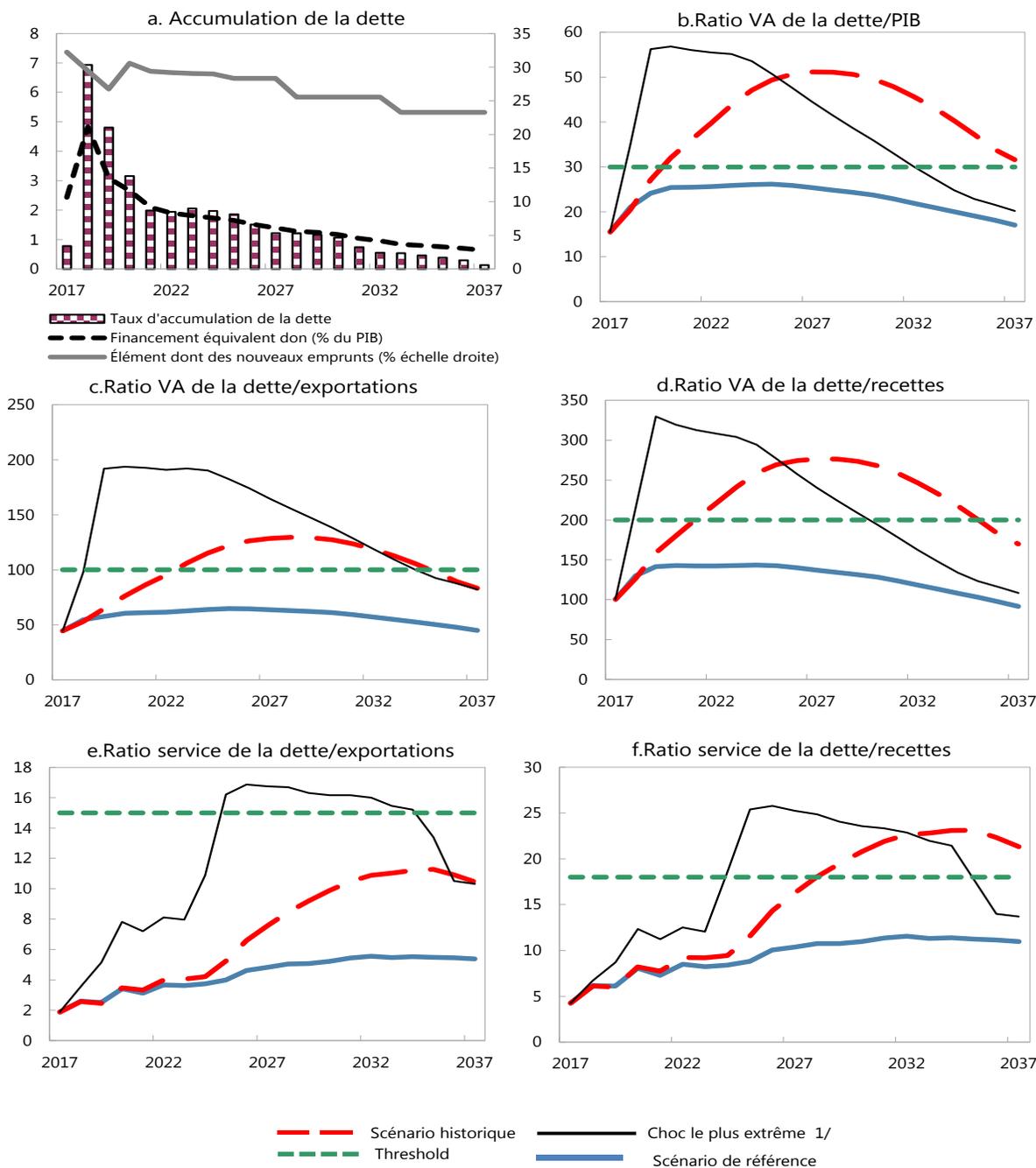
Les services du FMI ont discuté des révisions apportées aux données de comptabilité nationale, avec le concours d'un expert du Département des statistiques (STA), durant leur mission de mai 2017. Compte tenu de l'amélioration de la méthodologie statistique, ils ont incorporé les données de comptabilité nationale révisées pour la période 2006–14 dans le scénario du programme. Ils ont toutefois procédé à une estimation pour 2015 — sur la base des informations partielles disponibles sur l'activité des secteurs — car le chiffre définitif ne sera pas connu avant septembre 2017.

L'INS a commencé à améliorer davantage l'établissement des comptes nationaux et envisage de passer du SCN 1993 au SCN 2008 dans les 2-3 années à venir. Le passage au SCN 2008 s'effectuera après la réalisation de nouvelles enquêtes, en particulier d'une enquête auprès des ménages, d'un recensement des entreprises et d'un recensement agricole. Parmi ces nouvelles améliorations figure le changement par l'INS de l'année de base, qui sera désormais 2015¹. Le FMI continue à fournir une assistance technique pour l'application des méthodologies du SCN 2008. Les autres prestataires d'AT, dont la CEA, AFRISTAT et l'EU, aident l'INS à établir une feuille de route pour le passage au SCN 2008, l'application des classifications révisées et l'amélioration de la collecte des données.

¹La contribution totale de l'agriculture, du secteur minier et du bâtiment et des travaux publics au PIB a baissé de 16 %, tandis que celle des composantes du secteur tertiaire, y compris les activités commerciales, a augmenté.

²⁰ La Banque mondiale envisage d'accroître l'enveloppe de l'IDA en faveur de la Guinée.

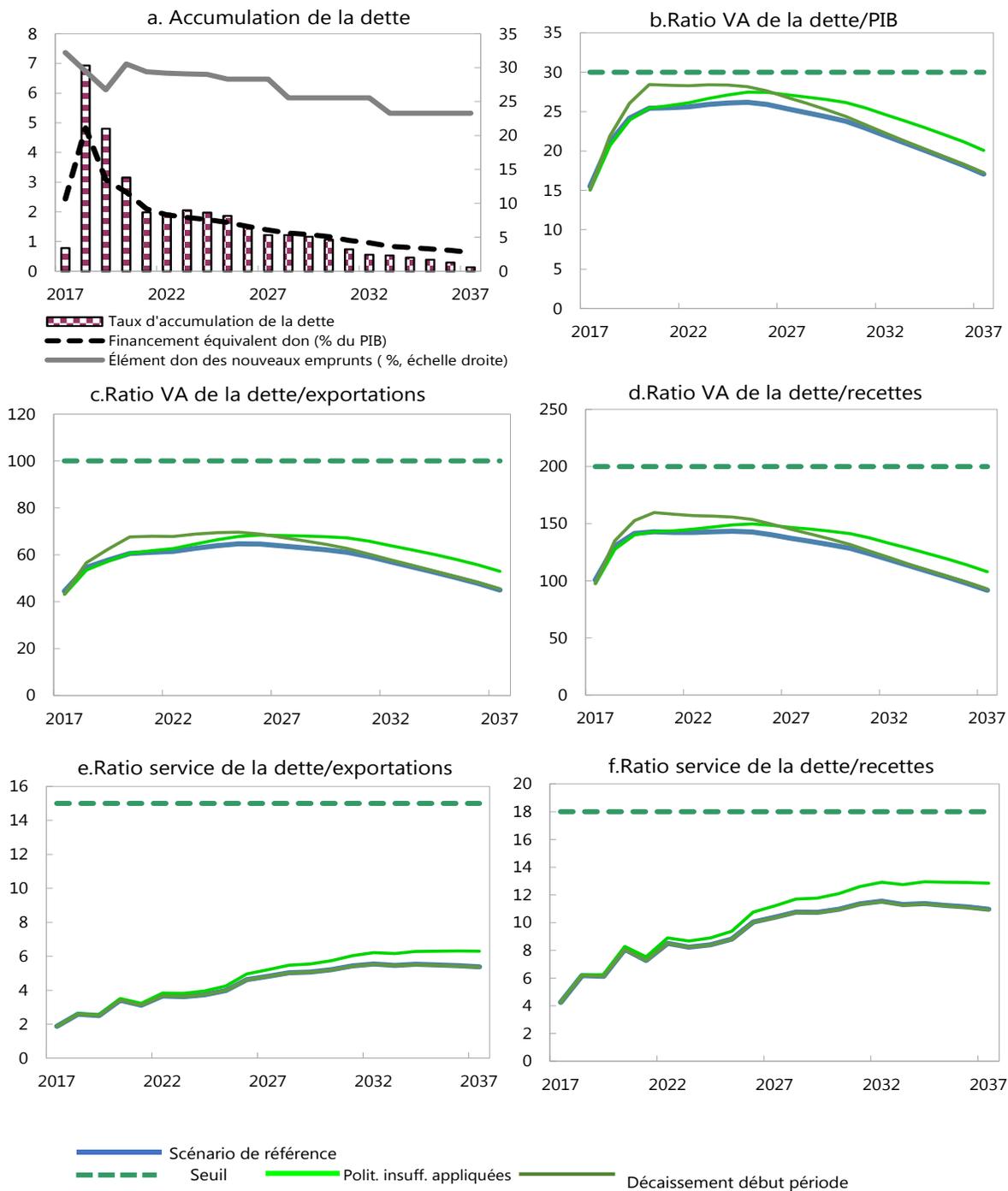
Graphique 4. Guinée : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans les scénarios alternatifs, 2016–37^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Exportations; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Exportations; et au f. à un choc de type Combinaison .

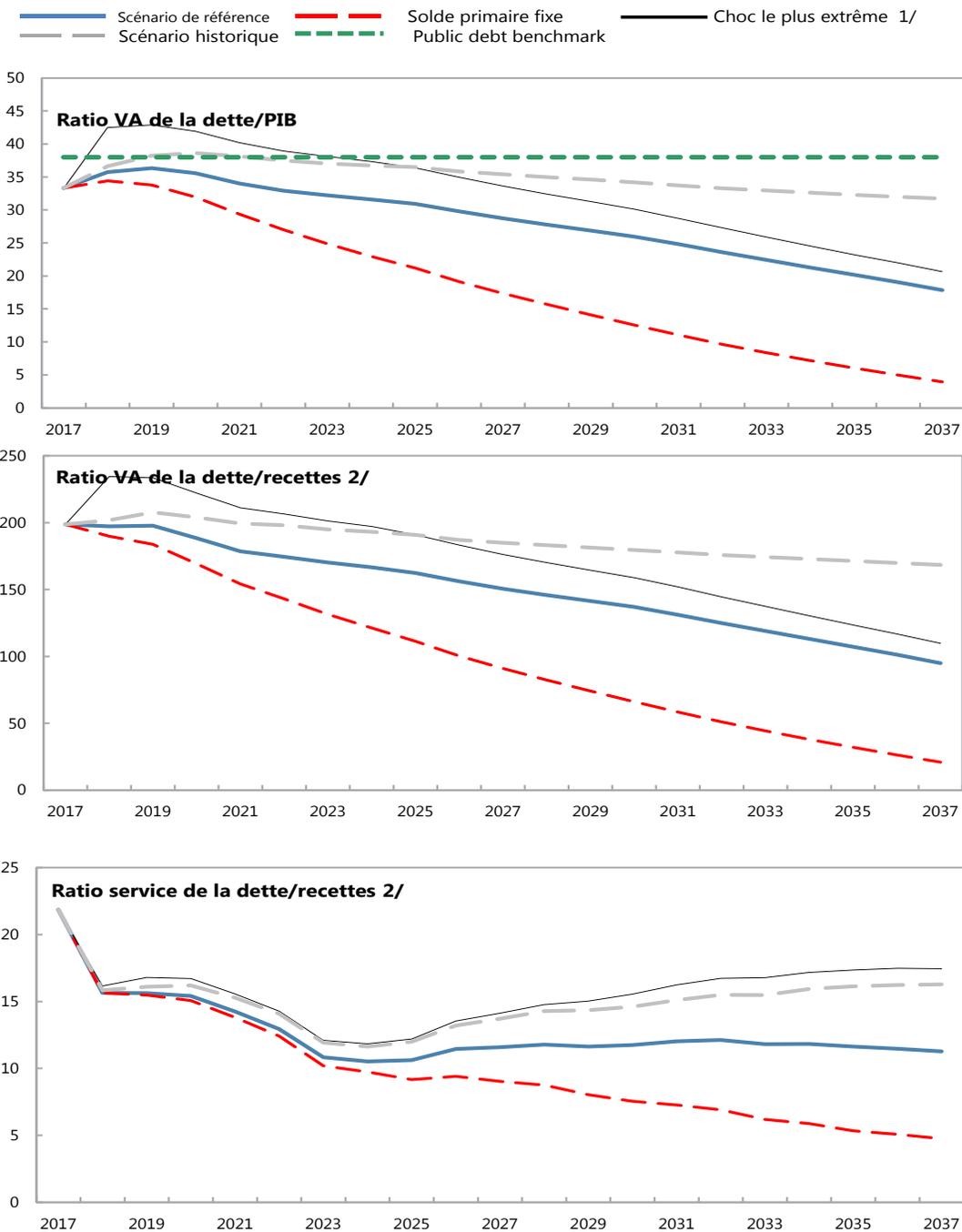
Graphique 5. Guinée : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans les scénarios alternatifs spécifiques au pays, 2016–37^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Dans le scénario où les politiques sont insuffisamment appliquées, le PIB réel est, selon l'hypothèse retenue, de 1 point de pourcentage inférieur à son niveau de référence pour 2018–37, sous l'effet d'une exécution plus lente des réformes, et le solde budgétaire de base est de 0,5 % du PIB en 2018–19, par suite d'un recouvrement plus lent des recettes. Le scénario de concentration des décaissements en début de période suppose que les 650 millions de dollars de prêts non concessionnels sont décaissés sur trois et non cinq ans et qu'il y a décaissement plus rapide des prêts concessionnels déjà signés.

Graphique 6. Guinée : Indicateurs de la dette publique dans les scénarios alternatifs, 2016–37^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 3a. Guinée : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2014–37^{1/}
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne historique	Écart type	Projections						2017-2022			2023-2037	
	2014	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne	2027	2037	Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	20.3	21.7	22.1			22.1	30.1	34.2	36.1	36.0	36.2			35.0	23.4	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	20.3	21.7	22.1			22.1	30.1	34.2	36.1	36.0	36.2			35.0	23.4	
Variation de la dette extérieure	3.9	1.4	0.5			-0.1	8.1	4.0	1.9	0.0	0.2			-0.8	-1.4	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	12.1	12.3	14.1			7.2	7.7	1.7	1.1	0.5	0.8			2.6	5.0	
Déficit extérieur courant hors intérêts	13.5	15.1	31.9	13.4	8.4	24.3	21.1	11.0	17.9	15.0	12.9			9.3	7.1	
Déficit de la balance des biens et services	10.7	12.1	31.5			23.8	17.7	6.1	12.9	9.6	7.1			2.4	-2.5	
Exportations	22.3	18.7	29.2			34.9	38.7	41.8	42.0	41.7	41.7			39.8	37.9	
Importations	33.0	30.7	60.7			58.7	56.4	48.0	54.9	51.3	48.8			42.2	35.4	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-1.8	0.0	-1.1	-3.2	1.9	-1.3	-2.1	-1.7	-1.7	-1.9	-2.0			-1.5	-0.8	
<i>dont : officiels</i>	-1.1	-0.2	-0.7			-0.5	-0.9	-0.5	-0.3	-0.5	-0.5			-0.4	-0.1	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	4.6	3.1	1.5			1.8	5.5	6.5	6.6	7.3	7.7			8.4	10.3	
IDE nets (négatifs = entrées)	-0.8	-3.0	-18.8	-5.5	5.4	-16.2	-12.7	-8.1	-15.4	-13.0	-10.9			-5.6	-1.4	
Dynamique endogène de la dette 2/	-0.6	0.2	1.1			-0.9	-0.7	-1.2	-1.4	-1.5	-1.2			-1.1	-0.7	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.2	0.3			0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5			0.5	0.4	
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.6	-0.7	-1.5			-1.4	-1.2	-1.6	-1.9	-2.0	-1.7			-1.7	-1.1	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.2	0.8	2.2			
Résiduel (3-4) 3/	-8.3	-11.0	-13.7			-7.2	0.3	2.3	0.8	-0.5	-0.7			-3.4	-6.3	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.1	-0.5	0.0			-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	16.0			15.5	21.1	24.1	25.4	25.5	25.6			25.4	17.1	
En pourcentage des exportations	54.9			44.5	54.6	57.7	60.5	61.1	61.4			63.7	45.0	
VA de la dette extérieure CGE	16.0			15.5	21.1	24.1	25.4	25.5	25.6			25.4	17.1	
En pourcentage des exportations	54.9			44.5	54.6	57.7	60.5	61.1	61.4			63.7	45.0	
En pourcentage des recettes publiques	106.7			100.6	130.2	141.5	142.9	142.2	142.3			137.1	91.7	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	2.3	5.6	3.6			1.9	2.6	2.5	3.4	3.1	3.7			4.8	5.4	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	2.3	5.6	3.6			1.9	2.6	2.5	3.4	3.1	3.7			4.8	5.4	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	3.7	7.6	7.1			4.2	6.2	6.1	8.1	7.3	8.5			10.4	11.0	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1.2	1.2	1.2			0.8	0.9	0.4	0.4	0.4	0.5			1.0	2.8	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	9.7	13.7	31.4			24.4	13.1	7.0	16.0	15.0	12.7			10.1	8.4	
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.7	3.5	6.6	4.3	2.4	6.7	5.8	5.9	6.0	6.0	5.2	5.9	5.0	5.0	5.0	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	1.2	-3.7	-9.3	4.0	16.1	1.6	1.5	1.7	1.7	1.6	2.0	1.7	2.0	2.0	2.0	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.0	0.8	1.5	1.2	0.3	2.2	2.2	1.7	1.7	1.6	1.6	1.8	1.6	1.7	1.6	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	1.5	-16.4	51.1	9.8	22.8	29.5	19.0	16.5	8.3	7.0	7.3	14.6	6.2	6.9	6.4	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	9.6	-7.1	90.8	19.2	33.2	4.8	3.2	-8.5	23.4	0.7	2.1	4.3	4.8	1.4	4.8	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	32.2	29.5	26.8	30.6	29.4	29.2	29.6	28.3	23.3	25.8	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	13.8	13.7	15.0			15.4	16.2	17.1	17.8	17.9	18.0			18.5	18.6	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.2	0.1	0.1			0.2	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4			0.5	0.5	
<i>dont : dons</i>	0.2	0.1	0.1			0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1			0.1	0.1	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.0	0.0	0.0			0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3			0.4	0.4	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			2.4	4.8	3.1	2.7	2.1	1.9			1.4	0.6	
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			51.3	40.9	38.8	42.7	47.5	43.2			40.3	30.3	
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (milliards de dollars EU)	8.8	8.8	8.5			9.2	9.9	10.6	11.4	12.3	13.2			18.6	36.7	
Croissance du PIB nominal en dollars	5.0	-0.3	-3.3			8.3	7.3	7.7	7.8	7.7	7.3	7.7	7.0	7.0	7.0	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	1.3			1.4	2.0	2.5	2.8	3.1	3.3			4.6	6.1	
(VAt - VAt-1/PIBT-1 (en pourcentage)			0.8	6.9	4.8	3.2	2.0	1.9	3.3	1.2	0.1	1.0	
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	16.0			15.5	21.1	24.1	25.4	25.5	25.6			25.4	17.1	
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	54.9			44.5	54.6	57.7	60.5	61.1	61.4			63.7	45.0	
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	3.6			1.9	2.6	2.5	3.4	3.1	3.7			4.8	5.4	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho+g \rho)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 3b. Guinée : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2017–37

(En pourcentage)

	Projections							2037
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	16	21	24	25	25	26	25	17
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	16	21	27	32	36	40	51	32
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	16	23	27	29	30	30	32	26
Politiques médiocres	15	21	24	25	26	26	27	20
Décassements concentrés en début de période	15	22	26	28	28	28	27	17
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	16	21	25	27	27	27	27	18
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	16	28	44	44	44	43	36	17
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	16	24	31	33	33	33	33	22
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	16	30	38	39	39	39	33	17
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	16	35	56	57	56	55	44	20
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	16	29	33	35	35	35	35	23
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	44	55	58	60	61	61	64	45
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	44	53	65	76	86	95	129	83
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	44	58	64	69	71	72	81	69
Politiques médiocres	43	53	57	61	62	63	68	53
Décassements concentrés en début de période	43	57	62	68	68	68	67	45
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	44	53	56	59	59	60	62	44
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	44	98	192	194	193	191	165	82
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	44	53	56	59	59	60	62	44
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	44	77	92	93	93	92	82	44
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	44	101	163	164	163	161	135	64
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	44	53	56	59	59	60	62	44
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	101	130	141	143	142	142	137	92
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	101	127	159	180	201	221	277	170
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	101	139	157	163	165	168	173	140
Politiques médiocres	98	128	140	143	144	145	147	108
Décassements concentrés en début de période	98	135	153	160	158	157	145	93
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	101	131	148	150	149	149	143	96
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	101	171	257	250	245	242	193	91
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	101	146	184	186	185	185	178	119
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	101	184	225	220	217	214	176	91
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	101	216	330	320	313	308	240	109
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	101	179	195	197	196	196	189	126

Tableau 3b. Guinée : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2017-37 (suite)

(En pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations									
Scénario de référence	2	3	3	3	3	4	5	5	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	2	3	2	3	3	4	8	10	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	2	3	3	4	4	4	6	8	
Politiques médiocres	2	3	3	4	3	4	5	6	
Décassements concentrés en début de période	2	3	3	3	3	4	5	5	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	2	3	3	3	3	4	5	5	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	2	4	5	8	7	8	17	10	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	2	3	3	3	3	4	5	5	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	2	3	3	4	4	4	8	6	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	2	3	4	6	6	7	14	8	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	2	3	3	3	3	4	5	5	
Ratio service de la dette/recettes									
Scénario de référence	4	6	6	8	7	9	10	11	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	4	6	6	8	8	9	16	21	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	4	6	7	9	9	10	14	17	
Politiques médiocres	4	6	6	8	8	9	11	13	
Décassements concentrés en début de période	4	6	6	8	7	9	10	11	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	4	6	7	9	8	9	11	12	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	4	6	7	10	9	10	20	11	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	4	7	8	11	10	11	14	15	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	4	6	7	10	9	10	17	11	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	4	7	9	12	11	13	25	14	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	4	9	9	11	10	12	15	15	
<i>Pour mémoire :</i>									
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	30	30	30	30	30	30	30	30	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 4a. Guinée : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2013–37

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif				Moyenne ^{5/}	Écart type ^{5/}	Estimation					Projections			2019-33 Moyenne
	2013	2014	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2013-18 Moyenne	2027	
Dette du secteur public 1/	31.3	37.5	43.8	42.9			39.9	44.8	46.4	46.2	44.6	43.5		38.4	24.1
<i>dont : libellée en devises</i>	16.4	23.1	23.4	23.0			22.1	30.1	34.2	36.1	36.0	36.2		35.0	23.4
Variation de la dette du secteur public	6.9	6.2	6.3	-0.9			-3.1	4.9	1.6	-0.2	-1.6	-1.1		-1.4	-1.5
Flux générateurs d'endettement identifiés	1.5	2.0	6.2	-2.4			-3.7	-1.0	-1.5	-1.7	-1.7	-1.0		-1.2	-1.2
Déficit primaire	3.2	2.6	6.2	-0.7	1.9	3.6	-0.7	1.3	1.2	1.0	1.0	1.4	0.9	0.9	0.0
Recettes et dons	14.6	16.7	14.7	16.0			16.8	18.1	18.4	18.9	19.0	18.9		19.1	18.8
<i>dont : dons</i>	0.9	2.8	1.0	1.0			1.3	1.9	1.3	1.1	1.1	0.9		0.6	0.2
Dépenses primaires (hors intérêts)	17.8	19.2	20.9	15.3			16.1	19.4	19.6	19.9	20.1	20.3		20.0	18.8
Dynamique automatique de la dette	-1.7	-0.5	0.9	-1.7			-3.1	-2.3	-2.7	-2.8	-2.7	-2.4		-2.1	-1.3
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.8	-1.0	-1.4	-4.9			-4.3	-3.5	-4.3	-4.5	-4.6	-4.3		-4.0	-2.6
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-0.9	0.2	-0.2	-2.1			-1.7	-1.4	-1.8	-1.9	-1.9	-2.1		-2.1	-1.4
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-0.9	-1.1	-1.3	-2.7			-2.7	-2.2	-2.5	-2.6	-2.6	-2.2		-1.9	-1.2
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.1	0.5	2.4	3.1			1.3	1.2	1.6	1.8	1.8	1.9	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-0.1	-1.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	-0.1	-1.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	5.4	4.2	0.1	1.6			0.7	5.9	3.1	1.6	0.1	0.0		-0.2	-0.3
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	36.8			33.3	35.8	36.3	35.6	34.0	32.9		28.7	17.8
<i>dont : libellée en devises</i>	16.9			15.5	21.1	24.1	25.4	25.5	25.6		25.4	17.1
<i>dont : extérieure</i>	16.0			15.5	21.1	24.1	25.4	25.5	25.6		25.4	17.1
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)
Besoin de financement brut 2/	4.5	52.2	9.9	3.3			3.0	4.2	4.1	3.9	3.8	3.8		3.1	2.1
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	230.6			198.8	197.3	197.8	188.5	178.7	174.5		150.6	95.0
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	245.2			215.9	220.6	212.9	200.1	190.0	183.0		155.3	96.0
<i>dont : extérieure 3/</i>	106.7			100.6	130.2	141.5	142.9	142.2	142.3		137.1	91.7
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	8.6	298.1	25.3	24.8			21.9	15.6	15.6	15.4	14.2	12.9		11.6	11.3
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	9.2	358.5	27.2	26.3			23.7	17.5	16.8	16.4	15.1	13.6		11.9	11.4
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB		-3.7	0.0	0.2			2.4	-3.6	-0.4	1.2	2.7	2.5		2.3	1.5
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.9	3.7	3.5	6.6	4.3	2.4	6.7	5.8	5.9	6.0	6.0	5.2	5.9	5.0	5.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.9	1.0	0.7	1.4	1.2	0.4	2.1	2.2	1.7	1.7	1.6	1.6	1.8	1.6	1.6
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	0.6	3.0	2.0	-3.7	-0.6	5.4	-2.7	-1.7	-1.5	-1.0	-1.0	-1.3	-1.5	-1.4	-0.6
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	0.5	3.2	10.7	15.3	6.1	15.2	6.2
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	7.9	2.8	2.8	8.5	8.8	5.5	7.8	7.7	7.8	7.6	7.5	7.9	7.7	8.0	8.0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	0.0	12.0	12.8	-22.3	0.4	9.5	12.5	27.7	6.7	7.6	7.0	6.1	11.3	3.5	4.0
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	32.2	29.5	26.8	30.6	29.4	29.2	29.6	28.3	23.3

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 4b. Guinée : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2017–37
(En pourcentage)

	Projections							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	2037
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	33	36	36	36	34	33	29	18
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	33	37	38	39	38	37	35	32
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	33	34	34	32	29	27	17	4
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	33	36	37	36	35	35	33	31
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	33	38	41	41	40	40	39	33
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	33	39	42	41	39	38	33	20
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	33	38	41	41	40	40	38	29
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	33	41	41	40	38	37	33	24
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	33	42	43	42	40	39	34	21
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	199	197	198	188	179	175	151	95
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	199	202	208	204	199	198	185	168
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	199	190	184	169	154	143	91	21
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	199	198	200	193	185	183	174	164
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	199	206	219	214	208	209	204	176
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	199	213	228	217	206	202	173	108
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	199	211	225	218	210	209	197	156
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	199	228	224	211	200	196	176	130
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	199	234	233	222	211	206	176	110
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	22	16	16	15	14	13	12	11
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	22	16	16	16	15	14	14	16
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	22	16	15	15	14	12	9	5
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	22	16	16	16	15	13	13	16
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	22	16	17	17	16	14	14	17
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	22	16	16	16	15	13	14	12
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	22	16	17	17	15	14	14	16
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	22	17	18	19	18	17	17	19
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	22	16	16	16	15	14	15	12

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.
2/ Les recettes incluent les dons.

**Déclaration de Daouda Sembene, Administrateur pour la Guinée et Marcellin Alle,
Conseiller principal auprès de l'Administrateur**

11 décembre 2017

Les autorités guinéennes remercient le Conseil d'administration, la Direction et les services du FMI pour leur soutien inestimable dans le cadre du récent accord au titre de la FEC. Cet accord — le tout premier que la Guinée ait mené à bien — a été déterminant pour permettre au pays de réaliser d'importantes réformes macroéconomiques et structurelles et de consolider son redressement après l'épidémie d'Ébola. Les autorités saluent le dialogue constructif qu'elles ont eu avec les services du FMI au cours des négociations relatives au programme et souscrivent dans les grandes lignes à l'évaluation et aux recommandations de ceux-ci.

Le nouveau programme pour la Guinée vise à créer un canevas pour accompagner les efforts des autorités en vue de consolider les importants gains réalisés dans le cadre du premier accord au titre de la FEC, à favoriser la transformation structurelle et la diversification de l'économie, à promouvoir la bonne gouvernance, à stimuler une croissance plus forte et plus inclusive et à réduire la pauvreté conformément au nouveau Plan national de développement économique et social (PNDES) pour 2016–20. Les 16 et 17 novembre, les autorités ont convoqué une réunion du Groupe consultatif afin de mobiliser des financements publics et privés pour la mise en œuvre du PNDES. L'issue favorable de cette rencontre augure de la réussite de l'exécution du programme de développement des autorités.

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

L'économie guinéenne a été de bonne tenue ces dernières années. Après avoir subi une série de chocs qui ont freiné la croissance moyenne du PIB en deçà de 2 % entre 2012 et 2015, l'économie a connu un rebond et la croissance devrait s'accélérer à 6,6 % en 2016. Les principaux moteurs de cette forte croissance ont été la production minière, la construction et l'agriculture, conjuguées à une amélioration de l'approvisionnement en électricité à l'économie dans son ensemble.

Grâce aux politiques macroéconomiques prudentes et aux réformes fiscales menées par les autorités, la Guinée affiche des soldes budgétaires positifs depuis 2016 et a même enregistré un excédent estimé à 0,9 % au cours de la première moitié de 2017. Le dynamisme de l'activité économique s'est accompagné d'un environnement généralement stable, l'inflation ayant été maîtrisée à 8,2 % (en glissement annuel) en moyenne en 2016. La position extérieure s'est caractérisée par un creusement du déficit du compte courant résultant d'une hausse considérable des importations liées aux investissements, principalement dans le secteur minier. Les réserves internationales s'établissaient à 2,5 mois d'importations à fin septembre 2017. D'autres améliorations s'imposent dans le secteur financier et les autorités sont déterminées à redoubler d'efforts à cet égard. La souscription aux titres d'État et l'augmentation du volume de prêts improductifs ont jusqu'à présent eu un effet d'éviction sur le crédit au secteur privé.

Les autorités partagent l'évaluation positive des perspectives économiques faite par les services du FMI. La croissance devrait rester forte, atteignant 6,7 % en 2017 et en moyenne 6 % à moyen terme. La combinaison des importants flux d'IDE dans le secteur minier et de la hausse des investissements en infrastructures dans le cadre des réformes prévues par les autorités devrait entretenir la dynamique de la croissance. Il est projeté que les déséquilibres extérieurs se rétréciront progressivement, grâce à la hausse des exportations minières et agricoles et à l'augmentation des bénéficiaires rapatriés, ce qui contribuera à équilibrer les importations liées aux IDE. Néanmoins, les autorités sont pleinement conscientes des risques et restent disposées à prendre les mesures appropriées s'ils venaient à se matérialiser. Tout particulièrement, elles s'attelleront à préserver la stabilité sociopolitique par l'organisation d'élections démocratiques et pacifiques en 2018.

OBJECTIFS ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROGRAMME

Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, les services du FMI et les autorités se sont entendus sur un ensemble de mesures clés pour la période concernée. Ces mesures visent à pérenniser la stabilité macroéconomique, à accroître les investissements publics propices à la croissance tout en préservant la viabilité de la dette, et à intensifier les réformes structurelles pour promouvoir une croissance généralisée.

Consolider la stabilité macroéconomique

Le maintien de la stabilité macroéconomique figure en tête des priorités des autorités. Elles sont déterminées à préserver les résultats durement obtenus du précédent accord au titre de la FEC, à dégager une marge de manœuvre budgétaire pour l'investissement et à assurer la viabilité de la dette. À cet effet, la politique budgétaire sera axée sur le renforcement de la mobilisation de recettes intérieures et la maîtrise des dépenses non prioritaires. Les points d'ancrage du budget sont un excédent budgétaire de base de 0,6 % en 2017 et un excédent moyen de base de 0,9 % en 2018–20. Afin de poursuivre l'amélioration des résultats sur le plan des recettes, les réformes de la politique et de l'administration fiscales, conjuguées à une croissance soutenue et à la vigueur de l'activité minière, devraient accroître les recettes fiscales d'environ 3 % dans le cadre du programme. Moyennant l'assistance technique du FMI, un plan d'action relatif à une réforme ciblée de la politique et de l'administration fiscales sera adopté, avec pour objectifs d'élargir l'assiette fiscale, de simplifier le régime fiscal et de renforcer le recouvrement de l'impôt et les contrôles fiscaux.

Plus précisément, les mesures de politique fiscale envisagées comprennent la rationalisation des exonérations fiscales, la révision de l'impôt sur le revenu des sociétés, la facilitation des paiements électroniques et la simplification des accises. L'administration fiscale sera également améliorée grâce à un train de mesures, dont la séparation de la gestion et des opérations de la Direction nationale des impôts, le resserrement des contrôles de l'assiette fiscale, l'amélioration de l'identification des contribuables, l'instauration des déclarations et des paiements d'impôts en ligne et la modernisation de l'administration fiscale.

Les autorités prendront d'autres mesures en vue d'augmenter les recettes. Notamment, le mécanisme automatique d'ajustement des prix des produits pétroliers devrait entrer en vigueur en mars 2018. Précédemment, les autorités ont effectué des missions dans des pays

analogues afin de s'enquérir de leur expérience et prévoient, avant l'adoption de la réforme, d'organiser des campagnes d'information, de former un consensus avec les partenaires sociaux et de prendre des mesures pour protéger les ménages vulnérables. De la même manière, le gouvernement prendra des mesures pour appliquer le nouveau code minier et la nouvelle législation régissant les entreprises publiques.

Sur le plan des dépenses, bon nombre de mesures de réforme ont pour but de supprimer progressivement les subventions à l'électricité non ciblées et de maîtriser la masse salariale. Les subventions à l'électricité non ciblées seront réduites d'une part en rapprochant les tarifs du recouvrement des coûts et d'autre part en améliorant l'efficacité de la société d'électricité (EDG).

La stratégie budgétaire des autorités insiste également sur l'importance de renforcer la gestion des finances publiques. À cet égard, des mesures clés sont prévues en vue d'optimiser le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) pour un meilleur suivi des dépenses publiques, surtout de l'investissement public. Il s'agit notamment de : i) mettre en œuvre la nouvelle nomenclature budgétaire pour l'exécution du budget 2018 ; ii) établir une approche budgétaire descendante en définissant des objectifs à moyen terme conformes aux objectifs du programme; et iii) moderniser le système d'information pour la préparation et l'exécution du budget.

En ce qui concerne les politiques monétaire et de change, elles viseront respectivement à maintenir l'inflation à un niveau modéré tout en assurant la croissance du crédit au secteur privé, et à constituer des volants extérieurs confortables. La banque centrale (BCRG) prévoit un ensemble de mesures pour doper la liquidité et s'assurer que l'activité soit bien soutenue par les prêts bancaires. Plus précisément, elle s'attaquera aux difficultés dans le marché interbancaire qui fonctionne bien. Par ailleurs, le gouvernement est résolu à trouver une approche globale pour remédier à la forte concentration du crédit. En particulier, la création fin 2017 d'un nouveau système d'information sur le crédit en vue de produire de meilleures données sur la solvabilité des clients devrait élargir la base de prêts et stimuler le crédit.

Les autorités redoubleront d'efforts pour accroître la souplesse du taux de change. Après les gains récemment obtenus de la réforme du mécanisme de taux de change, des mesures supplémentaires sont envisagées, avec l'assistance technique du FMI. Des mesures sont également en cours afin de renforcer davantage l'autonomie, la transparence et la responsabilité de la gestion de la BCRG. À la suite de la publication récente de la loi amendée sur la BCRG, les prochaines étapes sont notamment la signature d'un protocole d'accord entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des finances et la précision des modalités et du calendrier de recapitalisation de la banque centrale. Il s'agit là d'étapes importantes pour accroître la capacité de la BCRG à améliorer davantage les politiques monétaire et de change et la supervision bancaire.

Accroître les investissements propices à la croissance tout en préservant la viabilité de la dette

L'augmentation de l'investissement public, surtout dans les infrastructures, afin de jeter les bases d'une croissance généralisée, est de la plus haute importance pour nos autorités. Le déficit d'infrastructures, notamment électriques et routières, constitue un obstacle de longue date à la croissance ; les autorités sont déterminées à y faire face comme condition préalable à la réalisation de leur programme de développement. Elles sont toutefois conscientes des effets potentiels d'une hausse des investissements en infrastructures sur la dette, et sont résolues à accorder la priorité aux options de financement qui préserveront la viabilité de la dette à moyen terme.

Les autorités se sont engagées à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la gestion de l'investissement public et garantir l'optimisation des dépenses. À cet égard, elles poursuivront leurs efforts en vue de l'achèvement des études de faisabilité des projets d'infrastructures prioritaires. Le système de gestion sera renforcé pour garantir la transparence au moyen de la mise en concurrence des projets d'investissement public et pour améliorer le suivi et la coordination. En outre, le gouvernement étudiera la possibilité d'obtenir l'assistance technique du FMI pour réaliser une évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP). Une nouvelle loi sur les PPP a également été adoptée début juillet en vue d'encourager la participation du secteur privé à la mise en œuvre des projets prévus par le PNDES. En parachevant le cadre juridique, les autorités suivront les meilleures pratiques, surtout pour assurer le suivi et limiter au minimum d'éventuels passifs conditionnels.

Le gouvernement a fait du maintien de la viabilité de la dette une priorité de sa stratégie d'investissement public. C'est ainsi que sa stratégie d'emprunt met l'accent sur les ressources concessionnelles. L'enveloppe actuelle de prêts non concessionnels destinés à financer les principaux investissements propices à la croissance tient compte de la nécessité de préserver le niveau de risque modéré de surendettement de la Guinée. Les autorités sont déterminées à améliorer davantage la viabilité de la dette, notamment en ayant recours à l'assistance technique du FMI pour accroître leurs capacités de gestion de la dette.

Intensifier les réformes structurelles dans d'autres domaines

Les autorités prévoient de mener des réformes structurelles dans d'autres domaines pour accompagner la croissance tirée par le secteur privé et inclusive. À cet égard, il est important d'améliorer le climat des affaires par des mesures hors infrastructures. Un plan d'action sera élaboré à cette fin d'ici à mars 2018 et ses principales mesures viseront les objectifs suivants : i) simplifier les procédures de création d'entreprise; ii) instaurer un numéro d'inscription au registre du commerce et un système de déclarations en ligne afin de faciliter le paiement de l'impôt; iii) renforcer le système d'information sur le crédit afin d'améliorer l'accès des PME au crédit; iv) établir un guichet unique pour faciliter le commerce extérieur; et v) créer une plateforme de dialogue entre le secteur privé et l'État.

Le renforcement de la gouvernance figure en tête des priorités de la stratégie des autorités en vue de stimuler la croissance tirée par le secteur privé. À cet égard, elles envisagent notamment de renforcer l'État de droit, le système judiciaire et l'ensemble du régime de lutte

contre la corruption. Elles ont adopté une nouvelle loi anti-corruption qui sera complétée par des mesures visant à criminaliser tous les actes de corruption et à publier les déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires. Le régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est aussi en cours de renforcement.

La promotion de l'inclusion financière en vue d'améliorer l'accès au crédit fait également partie du programme du gouvernement. En juillet 2017, il a adopté une loi sur l'inclusion financière qui vise à encadrer les institutions de microfinance et à améliorer l'accès au crédit pour les PME, les femmes et les jeunes. De surcroît, les autorités s'emploient à utiliser l'épargne issue de la compression des dépenses non prioritaires pour renforcer les dispositifs de protection sociale et financer les activités de réduction de la pauvreté.

CONCLUSION

La Guinée a fait preuve d'une grande résilience en menant à bien son premier programme appuyé par la FEC malgré des difficultés redoutables. L'économie s'est fortement redressée à la faveur du dynamisme des secteurs traditionnels, principalement l'exploitation minière et l'agriculture, et des efforts de réforme déployés par les autorités dans de nombreux domaines. À l'avenir, il sera indispensable de maintenir le rythme de réformes macroéconomiques et structurelles pour pérenniser la dynamique de la croissance. Les mesures définies d'un commun accord par les services du FMI et les autorités constituent un programme adéquat pour renforcer la résilience macroéconomique, accroître l'investissement public tout en préservant la viabilité de la dette, et consolider les dispositifs de protection sociale en vue de promouvoir une croissance durable et inclusive.

Un nouvel accord au titre de la FEC fournira l'ancrage approprié pour aider les autorités à atteindre leurs objectifs de politique économique. Il sera également crucial pour mobiliser les partenaires extérieurs afin de mener à bien le PNDES adopté par les autorités pour 2016–20. Compte tenu de la vigueur des réformes proposées et de la profonde détermination du gouvernement à réaliser les objectifs du programme, nous serions reconnaissants aux administrateurs de bien vouloir appuyer la demande des autorités en faveur d'un accord au titre de la FEC.